



Le Moniteur

Paraissant
du Lundi au Vendredi

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

Directeur Général
Ronald Saint Jean

180^e Année - Spécial N° 62

PORT-AU-PRINCE

Vendredi 10 Octobre 2025

SOMMAIRE

DÉCRET

DÉCRET ÉTABLISSANT LE BUDGET GÉNÉRAL
DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
EXERCICE FISCAL 2025-2026

NUMÉRO SPÉCIAL

LIBERTÉ

ÉGALITÉ

FRATERNITÉ

RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

DÉCRET

DÉCRET ÉTABLISSANT LE BUDGET GÉNÉRAL
DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
EXERCICE FISCAL 2025-2026

LE CONSEIL PRÉSIDENTIEL DE TRANSITION :

RÉGINE ABRAHAM
SMITH AUGUSTIN
LOUIS GÉRALD GILLES
FRITZ ALPHONSE JEAN
FRINEL JOSEPH
EDGARD LEBLANC FILS
LAURENT SAINT-CYR
EMMANUEL VERTILAIRE
LESLIE VOLTAIRE

- Vu les articles 27-1, 88, 89, 94, 103, 111, 111-1, 111-2, 111-3, 120, 121, 125, 125-1, 126, 128, 136, 144, 159, 161, 163, 200, 200-4, 222, 227-2, 227-4, 228-1, 231, 231-1, 233 et 235 de la Constitution du 29 mars 1987 ;
- Vu les articles 217, 218, 220, 223, 227, 227-3, 228, 234-1 de la Loi Constitutionnelle du 9 mai 2011 portant amendement de la Constitution du 29 mars 1987 ;

- Vu la Loi du 19 août 1963 relative à la dette interne et externe de l'État ;
- Vu la Loi du 3 septembre 1971 concernant les droits d'accises sur les cigarettes et les boissons alcoolisées, modifiée par les Décrets du 6 mars 1985, du 31 août 1988 et du 28 septembre 1990 ;
- Vu la Loi du 17 août 1979 remplaçant la Banque Nationale de la République d'Haïti (BNRH) par deux (2) Institutions autonomes : la Banque de la République d'Haïti (BRH) et la Banque Nationale de Crédit (BNC) ;
- Vu la Loi du 22 août 1983 sur le recouvrement des créances de l'État ;
- Vu la Loi du 15 février 1995 portant modification du tarif douanier ;
- Vu la Loi du 10 juin 1996 relative à la taxe pour l'obtention du droit de passeport ;
- Vu la Loi du 24 juillet 2002 relative aux zones franches ;
- Vu la Loi du 9 septembre 2002 portant sur le Code des Investissements ;
- Vu la Loi du 18 décembre 2002 relative au Fonds d'Entretien Routier (FER) ;
- Vu la Loi du 12 juin 2009 fixant les règles générales de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics ;
- Vu la Loi du 9 octobre 2009 portant modification de certains taux et positions tarifaires ;
- Vu la Loi du 17 juillet 2012 portant sur les banques et autres institutions financières ;
- Vu les articles 11 à 15 de la Loi du 7 mai 2014 portant prévention et répression de la corruption, amendant les articles 137, 138, 139, 140 et 144 du Code Pénal ;
- Vu la Loi du 4 mai 2016 remplaçant le Décret du 16 février 2005 sur le processus d'élaboration et d'exécution des Lois de Finances ;
- Vu la Loi du 18 juin 2017 portant création, organisation et fonctionnement du Fonds National de l'Education (FNE) ;
- Vu le Décret du 22 septembre 1964 relatif au fermage et au loyer des biens du domaine privé de l'État ;
- Vu le Décret du 28 septembre 1977 portant sur la conservation foncière et l'enregistrement ;
- Vu le Décret du 5 avril 1979 modifié par celui du 23 décembre 1981 sur la Contribution Foncière des Propriétés Bâties (CFPB) ;
- Vu le Décret du 5 mars 1987 organisant, sur de nouvelles bases, l'Office du Budget. Service techniquement déconcentré du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Vu le Décret du 13 mars 1987 modifiant celui du 31 octobre 1983 et portant réorganisation du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Vu le Décret du 5 mai 1987 réorganisant l'Administration Générale des Douanes ;
- Vu le Décret du 28 septembre 1987 modifiant les structures de la Direction Générale des Impôts ;
- Vu le Décret du 14 octobre 1988 relatif à la Taxe sur la Masse Salariale (TMS) ;
- Vu le Décret du 2 juillet 1997 ratifiant la Convention internationale sur le système harmonisé de désignation et de codification des marchandises ;
- Vu le Décret du 17 mai 2005 portant révision du Statut général de la Fonction publique ;
- Vu le Décret du 1er juin 2005 modifiant celui du 4 avril 1979 relatif au permis de conduire ;
- Vu le Décret du 29 septembre 2005 relatif à l'Impôt sur le Revenu ;
- Vu le Décret du 29 septembre 2005 modifiant celui du 28 septembre 1987 relatif à la Carte d'Identité Fiscale ;
- Vu le Décret du 23 novembre 2005 établissant l'organisation et le fonctionnement de la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif désigné sous le sigle : « CSCCA » ;
- Vu le Décret du 23 novembre 2005 relatif à la Taxe sur le Chiffre d'Affaires (TCA) ;
- Vu le Décret du 26 mai 2006 relatif à l'Immatriculation et la Circulation des véhicules ;
- Vu le Décret du 9 octobre 2015 modifiant celui du 18 février 2011, révisant celui du 6 octobre 2004 sur la Pension Civile de Retraite, améliorant les conditions de vie des Agents de l'Administration Publique ;

- Vu le Décret du 6 janvier 2016 fixant les missions et attributions des organes et services de la Présidence de la République ;
 - Vu le Décret du 6 janvier 2016 portant amendement du Décret du 17 mai 2005 portant organisation de l'Administration Centrale de l'État ;
 - Vu le Décret du 6 janvier 2016 établissant les procédures et les modalités nécessaires pour la formulation et la gestion du Programme d'Investissements Publics (PIP) ;
 - Vu le Décret du 6 janvier 2016 organisant le Ministère de la Planification et de la Coopération Externe ;
 - Vu le Décret du 9 septembre 2020 fixant les conditions dans lesquelles la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif donne un avis consultatif sollicité sur les questions relatives à la législation sur les Finances Publiques ainsi que sur les projets de contrat, accords et conventions ;
 - Vu le Décret du 21 janvier 2021 modifiant l'article 1^{er} de la Loi du 10 juin 1996 relative à la taxe pour l'obtention de passeport ;
 - Vu le Décret du 13 septembre 2022 modifiant l'article 6 de la Loi du 18 décembre 2002 portant création d'un organisme à caractère financier dénommé : « Fonds d'Entretien Routier » ayant pour sigle : « FER » ;
 - Vu le Décret du 23 janvier 2022 relatif au Code des Douanes ;
 - Vu le Décret du 10 avril 2024 portant création du Conseil Présidentiel de Transition ;
 - Vu le Décret du 23 mai 2024 déterminant l'organisation et le mode de fonctionnement du Conseil Présidentiel de Transition ;
 - Vu le Décret du 30 avril 2025 portant révision de Celui du 31 décembre 2020 en ses dispositions relatives à l'Agence Nationale d'Intelligence (ANI) et créant, en lieu et place de l'ANI, l'Agence Nationale de Sécurité (ANS) ;
 - Considérant qu'il est impératif pour l'État d'arrêter des mesures conformes aux programmes économique et financier établis ;
 - Considérant qu'il convient, à travers le Budget Général, d'établir les voies et moyens et de fixer les crédits devant assurer le fonctionnement des services publics, le service de la Dette Publique, les dépenses de capital, les réparations pour dommage, les prêts et avances et les interventions de l'État sur les plans économique, social et culturel pour la période allant du 1^{er} octobre 2025 au 30 septembre 2026 ;
 - Considérant que le Pouvoir Législatif est, pour le moment, inopérant et qu'il y a alors lieu pour le Pouvoir Exécutif de légiférer par Décret sur les objets d'intérêt public ;
 - Sur le rapport des Ministres de l'Economie et des Finances, de la Planification et de la Coopération Externe;
 - Et après délibération en Conseil des Ministres ;
- Le Pouvoir Exécutif décrète le Budget Général suivant :

CHAPITRE I^{er}

DISPOSITIONS RELATIVES AUX RESSOURCES

- Article 1^{er}.** Toutes les ressources de l'État sont de droit des ressources budgétaires même dans le cas où elles n'auraient pas été prévues dans le Budget Général. Ces ressources doivent être établies par des lois, conventions, décisions de justice ou toutes autres prescriptions validées par les autorités compétentes. Sauf dérogation légale, elles sont versées au compte « Trésor Public ».
- Elles comprennent aussi les recettes, les dividendes et autres provenant des entreprises publiques.
- Article 2.** Les institutions de l'Administration d'État, fournissant des services rémunérés, doivent faire approuver leurs barèmes et tarifs par leurs autorités de tutelle.
- Article 3.** Les impôts, droits et taxes perçus au 30 septembre 2025, au profit de l'État et des Collectivités Territoriales, sont prorogés pour l'exercice fiscal 2025-2026 et leurs produits seront recouvrés d'après les Lois, Décrets-Lois et Décrets régissant la matière.
- Article 4.** Selon la nomenclature des ressources, les voies et moyens sont ainsi regroupés :
- Art. 1.- Recettes Fiscales ;

Art. 2.- Recettes non Fiscales ;

Art. 3.- Recettes en Capital ;

Art. 5.- Dons ;

Art. 6.- Remboursements de prêts et avances et ventes de participation ou restitution de capital ;

Art. 8.- Emprunts ;

Art. 9.- Recettes perçues pour le compte de tiers.

Article 5.- Tout agent public, qui aura empêché ou perturbé le déroulement de la procédure d'établissement et de perception des droits, des impôts et des taxes ; détruit, détourné, soustrait ou contrefait des justifications de recettes, encourra des sanctions disciplinaires, sans préjudice des poursuites pénales qui pourront être engagées contre lui, ni de la réparation personnelle et pécuniaire du dommage subi par l'État.

Article 6.- Les impôts, droits et taxes ainsi que les autres ressources domestiques à percevoir, en vertu du Budget Général de l'exercice fiscal 2025-2026, sont estimés à **deux cent quarante-trois milliards cinq cent millions et 00/100 de gourdes (HTG 243 500 000 000,00)**, répartis dans les tableaux présentés à l'article 58 du présent Budget.

Article 7.- Les dons en appui budgétaire et en aide projet sont estimés à **soixante-quatre milliards quatre cent quarante-sept millions sept cent dix-neuf mille deux cent soixante-seize et 00/100 de gourdes (HTG 64 447 719 276,00)**, répartis dans les tableaux présentés à l'article 58 du présent Budget.

Article 8.- Les produits du financement interne et externe sont estimés à **trente-sept milliards cinq cent soixante-deux millions deux cent quatre-vingts mille sept cent vingt-cinq et 00/100 de gourdes (HTG 37 562 280 725,00)**, répartis dans les tableaux présentés à l'article 58 du présent Budget.

Article 9.- L'article 154 du Décret du 26 Mai 2006 relatif à l'Immatriculation et la Circulation des véhicules est ainsi modifié :

Les pare-brise doivent être faits d'une manière inaltérable parfaitement transparente et non susceptible de produire des éclats en cas de bris. Tout propriétaire de véhicule qui, en raison de son activité professionnelle, souhaite circuler dans un véhicule à vitres et pare-brise teintés est astreint au paiement d'un droit fixe dénommé « Droit de Teinte de Véhicules (DTV) » dans un office de la Direction Générale des Impôts (DGI).

La demande d'autorisation est formulée pour tout véhicule, régulièrement assuré et immatriculé.

Le montant de ce droit est de dix mille gourdes (HTG 10.000,00) payable entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre de chaque année. Il est valide pour un exercice fiscal et n'est pas divisible.

Sont exonérés du droit de teinte, les véhicules appartenant aux corps diplomatiques et consulaires, aux institutions internationales et aux institutions publiques.

Les modalités d'application de ces dispositions sont définies conjointement par des mesures administratives du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) et de la Police Nationale d'Haïti (PNH).

Article 10.- Il est ajouté à l'article 279 du Décret du 26 Mai 2006 relatif à l'Immatriculation et la Circulation des véhicules, la contravention suivante :

Circuler sans autorisation de teinte ou avec une autorisation de teinte périmée est passible d'une amende de vingt mille gourdes (HTG 20 000,00).

Article 11.- «L'article 1^{er} de la Loi du 11 juin 1996 créant un droit d'accise sur certaines catégories de véhicules est ainsi modifié :

Il est établi sur les véhicules dont la puissance est supérieure ou égale à 2200 cc un droit d'accise de 15% sur le prix des véhicules achetés en Haïti et sur la valeur en douane (CIF) additionnée des droits de douane pour les véhicules importés.»

Article 12.- L'article 11 du Décret du 29 septembre 2005 modifiant celui du 28 septembre 1987 relatif à la carte d'identité fiscale se lit désormais ainsi :

L'émission de la Carte d'Immatriculation Fiscale se fait moyennant le paiement annuel d'un droit de:

- Deux mille cinq cents gourdes (HTG 2 500,00) pour les entreprises et personnes morales ;
- Mille gourdes (HTG 1 000,00) pour les personnes physiques en situation d'emploi ;
- Deux cent cinquante gourdes (HTG 250,00) pour les journaliers, le personnel vacataire et les personnes en quête d'emploi.

Le prélèvement se fera à la source sur les personnes physiques en situation d'emploi par les soins de l'employeur au 31 décembre de chaque exercice pour être versé à la DGI entre 1^{er} et 15 janvier. Après cette date, le montant du droit à acquitter sera doublé.

Article 13.- Il est établi un droit pour les services liés à l'émission de passeport en urgence et extrême urgence et de l'obtention d'un nouveau permis de séjour. Ces droits sont fixés respectivement à deux mille gourdes (HTG 2 000,00) et deux mille cinq cents gourdes (HTG 2 500,00). S'agissant du renouvellement du permis de séjour, le montant est fixé à mille cinq cent gourdes (HTG 1 500,00).

Article 14.- L'article 23 de la Loi du 9 juillet 2002 relative aux zones franches se lit désormais comme suit :

Les investisseurs des zones franches ou d'entreprises franches jouissent des avantages suivants :

- a) *Déduction des valeurs investies dans une zone franche, mais interdiction de vendre le titre pendant cinq (5) ans à compter de la date de l'investissement ;*
- b) *Exonération totale d'impôts sur les revenus (personnes morales) générés par les investissements dans les zones franches industrielles pendant sept (7) ans.*

Article 15.- «L'article 23 du Décret du 14 septembre 1989 relatif aux Organisations Non Gouvernementales d'Aide au Développement se lit comme suit :

Les ONG autorisées à fonctionner en Haïti bénéficieront des avantages suivants :

- *l'exonération d'impôts pour l'Organisation;*
- *la franchise douanière à l'importation de tous biens, dans et équipements nécessaires à la réalisation exclusive de leurs objectifs et des « effets personnels » du personnel de l'Organisation autorisé à travailler dans le pays, moyennant le paiement des frais de vérification et la redevance informatique.»*

Article 16.- L'article 27, alinéa 3 de la Loi du 9 septembre 2002 portant sur le Code des Investissements traitant des taxes communales est rapporté.

Article 17.- L'article 29, alinéa 4 de la Loi du 9 septembre 2002 portant sur le Code des Investissements traitant de l'exonération de la Taxe sur la Masse Salariale (TMS) et d'autres taxes internes directes, est rapporté.

Article 18.- L'article 31, alinéa 2 de la Loi du 9 septembre 2002 portant sur le Code des Investissements traitant de l'exonération de la Taxe sur la Masse Salariale (TMS) et d'autres taxes internes directes, est rapporté.

Article 19.- L'article 33, alinéa 2 du Code des Investissements du 9 septembre 2002 traitant de l'exonération de la Taxe sur la Masse Salariale (TMS) et d'autres taxes internes directes, est rapporté.

Article 20.- L'article 35, alinéa 2 de la Loi du 9 septembre 2002 portant sur le Code des Investissements traitant de l'exonération de la Taxe sur la Masse Salariale (TMS) et d'autres taxes internes directes, est rapporté.

Article 21.- En ce qui a trait à la Loi du 9 septembre 2002 portant sur le code des investissements, toutes les clauses traitant des taxes communales et de l'exonération de la Taxe sur la Masse Salariale (TMS) et d'autres taxes internes directes sont rapportées.

Article 22.- «L'article 26 du Budget Général 2020-2021 est ainsi modifié :

Les droits d'accises sur le tabac, les produits de tabac bruts et finis tels que cigarettes et cigares, de la position tarifaire 2401 et 2402, sont calculés au taux de 60% de la valeur en douane (CIF) additionnée des droits de douane pour les produits importés.

Les droits d'accises sur le tabac, les produits de tabac bruts et finis fabriqués localement sont calculés au taux de 25%.»

Article 23.- «L'article 27 du Budget Général 2020-2021 est ainsi modifié :

Les droits d'accises établis sur les alcools et toutes les autres boissons alcoolisées, des positions tarifaires

suivantes, 22030000, 22040000, 22060000, 22083000, 22084000, 22085000, 22087000, 22089010, sont calculés au taux de 30% sur la valeur en Douane (CIF) additionnée des droits de douane pour les produits importés.

Les droits d'accises sur les alcools et toutes autres boissons alcoolisées fabriquées localement sont calculés au taux de 6% sur le prix ex-usine.

Les droits d'accises sur les boissons énergisantes, de la position tarifaire 22021011, sont calculés au taux de 30% de la valeur en Douane (CIF) additionnée des droits de douane pour les produits importés.

Les droits d'accises sur les boissons énergisantes fabriquées localement sont calculés au taux de 10% sur le prix ex-usine.»

Article 24.- Les droits d'accises sur la pâte concentrée de tomate conditionnée ou non pour la vente au détail, le ketchup et autre sauce de tomates, des positions tarifaires 20029011, 20029019, 2103200, sont fixés au taux de 15%.

Article 25.- Les articles 124, 125 et 126 du Décret du 1^{er} juin 2005 relatifs à l'Inspection de Véhicules se lisent respectivement comme suit :

a) Sont astreints à l'inspection semestrielle les véhicules suivants : les véhicules qui appartiennent en propre à l'État (Officiel, Service de l'État), les véhicules des Missions Diplomatiques et Consulaires et des Organisations Internationales (CD, CC, OI), et ceux d'immatriculation Temporaire (IT) admis dans un régime de franchise;

b) Sont astreints à l'inspection trimestrielle les véhicules suivants dont les droits d'inspection sont fixés à cinq cents gourdes (HTG 500,00) par trimestre :

Les véhicules de transport en commun, les véhicules de location, les véhicules lourds et ceux affectés au transport de marchandises de toutes sortes ainsi que les véhicules de génie civil sur pneumatique;

c) Sont astreints à l'inspection semestrielle les véhicules privés dont les droits d'inspection sont fixés à mille gourdes (HTG 1 000,00) par semestre.

Article 26.- Il est ajouté le paragraphe suivant à l'article 74 du Décret du 29 septembre 2005 relatif à l'Impôt sur le Revenu :

Les propriétaires et/ou conducteurs de véhicules se livrant dans le transport en commun des passagers, dans un cadre individuel ou personnel, sont assujettis à un impôt forfaitaire libératoire de quatre mille gourdes (HTG 4000,00) pour l'obtention de la plaque d'immatriculation ou de la vignette.

Cet impôt forfaitaire libératoire ne dispense pas le concerné à souscrire sa déclaration définitive d'impôt sur le revenu dans les formes et le délai prévus à l'article 127 dudit Décret.

Pour toutes les autres inscriptions notamment les modifications et les radiations, ce droit est de mille gourdes (HTG 1000,00). Les droits de recherche sont fixés à deux cent cinquante gourdes (HTG 250,00) pour des recherches spécifiques et à mille gourdes (HTG 1 000,00) pour des recherches globales.»

Article 27.- L'article 27 de la Loi du 9 septembre 2002 relative au Code des Investissements se lit désormais comme suit :

1.- Les entreprises s'adonnant aux activités prévues à l'article 19 et agréées par la Commission Interministérielle des Investissements bénéficient de l'exonération totale de l'impôt sur le revenu pour une période ne dépassant pas cinq (5) années consécutives. Après cette période d'exonération, le revenu de l'entreprise est taxé dans sa totalité conformément au Décret du 29 septembre 2005 relatif à l'impôt sur le revenu.

2.- L'entreprise ne peut bénéficier d'un renouvellement ou d'une prolongation de la période d'exonération qu'en cas de force majeure ; ce, conformément à l'article 26 dudit Code.

Article 28.- L'Article 28 de la Loi du 9 septembre 2002 portant sur le Code des Investissements se lit désormais comme suit :

Dans le cadre de rénovation, rééquipement, agrandissement, réhabilitation, modernisation d'entreprises bénéficiant d'avantages incitatifs ou d'avantages déjà agréés par la Commission interministérielle des

Investissements, ces entreprises bénéficieront, sans restriction de période, de:

- a) L'exonération fiscale et douanière sur les importations de biens d'équipements, de matériels et de matières premières ;*
- b) La dispense du dépôt des garanties prévue au Code Douanier pour les mêmes biens en admission temporaire.»*

Article 29.- « L'Article 29 de la Loi du 9 septembre 2002 portant sur le Code des Investissements se lit désormais comme suit :

Toute entreprise dont les services ou la production sont tournés vers l'exportation ou la réexportation bénéficie des avantages douaniers et fiscaux suivants :

1.- Franchise douanière et fiscale sur les importations de matières premières et de biens d'équipements et de matériels nécessaires à l'installation, au fonctionnement et à la production de l'entreprise incluant entre autres :

- Les machines et appareils destinés aux travaux de prospection et de recherche ;*
- Les moyens de transport exclusivement destinés au transport du matériel, des fournitures et produits manufacturés de l'entreprise ;*
- Les autobus uniquement affectés au transport du personnel selon le code du travail ;*
- Les outils et pièces de rechange nécessaires à l'implantation de l'entreprise ainsi qu'à la réparation des machines, équipements et matériels ;»*
- Les matériels électriques et sanitaires nécessaires à l'implantation et l'exploitation de l'entreprise ;*
- Les appareils et équipements destinés à la sécurité et à la surveillance de l'entreprise ;*
- Les produits destinés aux opérations de production ;*
- Les produits consommables;*

2. Admission temporaire pour perfectionnement actif pour les matières premières et le matériel d'emballage ;

3. Dispense générale de caution ou de dépôt de garantie dans le cadre de l'admission temporaire des matières premières et matériel d'emballage ;

4. Exemption des frais de vérification.»

Article 30.- L'article 31 de la Loi du 9 septembre 2002 portant sur le Code des Investissements, se lit désormais comme suit :

Les entreprises agricoles, les sociétés de développement agricoles, les coopératives agricoles, s'adonnant aux activités définies à l'article 30 du Code, bénéficient, outre les avantages fiscaux définis au dit Code et les Lois sur l'Agriculture, des avantages suivants :

1.- La franchise douanière et fiscale, pour une période ne dépassant pas dix (10) années consécutives, sur les importations de biens d'équipements et de matériels nécessaires à l'implantation et l'exploitation de l'entreprise, incluant :

- Les tracteurs, motoculteurs, bateaux de pêche et moteurs hors-bord et tous autres matériels roulants de transport nécessaires à l'exploitation ;*
- Les semences, alevins, engrais, pesticides, plantes, fongicides et tout autre intrant pour l'agriculture, l'élevage et la pêche ;*
- Les filets, nasses et autres matériels pour la pêche ;*
- Les appareils et matériels pour construction de serre, incubateur pour production de volaille ;*
- Les pièces de rechange et outils nécessaires à l'entretien des équipements ;*
- Les machines, outillages et équipements de traitement après récolte tels qu'égreneuses, dépul-*

peuses, battenses à grains ;

- Les matériels d'emballage, de conservation, de production et de conditionnement et tous autres matériels jugés nécessaires à l'entreprise pour sa production.

2.- La dispense du dépôt de garantie prévue au Code douanier pour les importations en admission temporaire.

Article 31.- L'article 33 de la Loi du 9 septembre 2002 portant sur le Code des Investissements se lit désormais comme suit :

Les entreprises et coopératives artisanales s'adonnant aux activités définies à l'article 32 du Code bénéficient, pour une période ne dépassant pas dix (10) années consécutives, outre les avantages fiscaux et douaniers définis audit Code et les lois sur l'artisanat, des avantages suivants :

1.- L'exonération des droits de douane pour une période ne dépassant pas dix (10) ans consécutifs sur les fournitures et le matériel d'emballage ;

2.- L'exonération douanière et fiscale, à l'exception des frais de vérification, pour une période ne dépassant pas dix (10) ans consécutifs, sur les importations de biens d'équipements et de matériels nécessaires à l'implantation et à l'exploitation de l'entreprise, incluant :

- L'équipement, le matériel, les articles et accessoires nécessaires à l'entreprise ;
- Les pièces de rechange et outils nécessaires à la réparation desdits équipements et matériels.

3.- La dispense du dépôt de garantie prévue au Code douanier pour les importations en admission temporaire.

Article 32.- «L'article 35 de la Loi du 9 septembre 2002 portant sur le Code des Investissements se lit désormais comme suit :

Les entreprises de l'industrie nationale s'adonnant aux activités définies à l'article 34 dudit code et agréées par la Commission Interministérielle des Investissements bénéficient, pour une période ne dépassant pas dix (10) années consécutives, outre les avantages fiscaux et douaniers définis audit Code, des avantages suivants :

1.- La franchise douanière et fiscale, à l'exception des frais de vérification, sur les importations de biens d'équipements et de matériels nécessaires à l'implantation et l'exploitation de l'entreprise, incluant :

- Les machines et appareils destinés aux travaux de prospection et de recherche ;
- Les moyens de transport exclusivement destinés au transport du matériel, des fournitures et produits finis de l'entreprise ;
- Les autobus uniquement affectés au transport du personnel selon le Code du Travail ;
- les outils et pièces de rechange nécessaires à la réparation des machines, équipements et matériels ;
- Les matériels électriques et sanitaires nécessaires à l'implantation de l'entreprise ;
- Les appareils et équipements destinés à la sécurité et à la surveillance de l'entreprise ;
- Le matériel d'emballage, de conservation, de production et de conditionnement et tous autres matériels jugés nécessaires à l'entreprise pour sa production.»

«2.- l'exonération pour une période ne dépassant pas dix (10) ans des droits de douane sur les matières premières destinées à la transformation. S'il s'agit de modernisation, de réhabilitation, d'agrandissement d'entreprise déjà existante ou ayant bénéficié d'avantages incitatifs, elle bénéficiera cinq (5) ans d'exonération des mêmes droits sur les matières premières et ne peut produire qu'une seule demande d'exemption fiscale et douanière sur les importations de biens d'équipements et de matériels.

3.- la dispense du dépôt de garantie prévue au Code Douanier pour les importations en admission temporaire.»

Article 33.- «L'article 38 de la Loi du 9 septembre 2002 portant sur le Code des Investissements se lit désormais

comme suit :

Les entreprises de développement touristique, les entreprises de service à caractère touristique, oeuvrant dans les champs d'activités définies à l'article 37 dudit Code et les Lois sur le tourisme, bénéficient, outre des avantages fiscaux définis au présent Code, des avantages suivants :

1.- La franchise douanière et fiscale, pour une période ne dépassant pas dix (10) années consécutives, sur les importations de biens d'équipements et de matériels nécessaires à la prospection, l'implantation, l'aménagement ou au réaménagement, quand ces matériels ou ces équipements ne peuvent pas être trouvés localement dans les mêmes conditions de qualité et de prix :

- *Les matériaux de construction ;*
- *Les matériels électriques ;*
- *Les systèmes de production ou de compensation d'énergie électrique ;*
- *Les systèmes ou équipements pour la sécurité et la surveillance ;*
- *Les systèmes de communication et de télécommunication ;*
- *Les systèmes et équipements de conservation au froid ;*
- *Les appareils ménagers, la lingerie, les ustensiles de service et de cuisine ;*
- *Les systèmes et équipements de traitement de l'eau ;*
- *Les systèmes et équipements sanitaires ;*
- *Les espèces animales et végétales rares ;*
- *Les chaloupes et remorques ;*
- *Les petits avions, bateaux et hélicoptères de plaisance ;*
- *Les véhicules utilitaires affectés à l'exploitation ;*
- *Les matériels et équipements nécessaires à l'aménagement et au fonctionnement de l'activité touristique ;*
- *Les pièces de rechange pour les matériels et équipements.*

2.- La dispense du dépôt de garantie prévue au Code douanier pour les importations en admission temporaire.»

Article 34.- L'Article 21 de la Loi du 9 juillet 2002 portant sur les zones franches se lit désormais comme suit :

Les promoteurs et/ou opérateurs de zones franches (personnes morales) bénéficient des avantages douaniers et fiscaux suivants pour les besoins de leurs projets d'investissements :

1.- L'exonération totale de l'impôt sur le revenu des personnes morales pour une période ne dépassant pas dix (10) années consécutives. Après la période d'exonération totale, le revenu de l'entreprise est taxé dans sa totalité, conformément au Décret du 29 septembre 2005 relatif à l'impôt sur le Revenu. Cette exonération ne peut être renouvelée ou prolongée qu'une seule fois ; ce, en cas de force majeure. La décision de renouveler ou de prolonger la période d'exonération est prise par le Conseil National des Zones Franches (CNZF).

2.- La franchise douanière et fiscale, y compris les taxes d'immatriculation pour les biens d'équipements et matériels nécessaires à l'aménagement des espaces, à l'exclusion des véhicules de tourisme.

3.- L'enregistrement et la transcription du débit de tous actes contenant acquisition, hypothèque et nantissement.

4.- L'exonération pour une période de sept (7) années consécutives de la Contribution Foncière des Propriétés Bâties (CFPB). A l'expiration de la septième année, le montant de la CFPB est calculé sur la base de la valeur locative qui est le loyer annuel théorique que pourrait produire l'immeuble s'il était loué dans des conditions normales de concurrence. Autrement dit, le prix auquel l'immeuble est loué ou celui auquel il peut être loué conformément aux Lois régissant la matière. Cette valeur locative doit être évaluée chaque trois (3) ans.

Article 35.- L'article 1^{er} du Décret du 5 avril 1979 relatif à la Contribution Foncière des Propriétés Bâties modifié par celui du 23 décembre 1981 et par l'article 21 du Décret du 28 septembre 2015 établissant le Budget Général de la République pour l'exercice fiscal 2015-2016 se lit désormais comme suit :

La contribution foncière des propriétés bâties est un impôt réel local basé sur la valeur locative de tout immeuble. La valeur locative est le loyer annuel théorique que pourrait produire l'immeuble s'il était loué dans des conditions normales de concurrence. Autrement dit, le prix auquel l'immeuble est loué ou celui auquel il peut être loué.

Article 36.- L'article 74 du Décret du 29 septembre 2005 relatif à l'Impôt sur le Revenu se lit désormais comme suit :

Entre le 1^{er} et le 31 octobre de chaque exercice fiscal, les tenanciers des jeux de hasard paieront par établissement un impôt libératoire équivalant à 25% de la valeur locative annuelle. En aucun cas, cet impôt ne sera inférieur à vingt-cinq mille gourdes (HTG 25 000,00). La quittance afférente au paiement de cet impôt doit être affichée dans chaque établissement de jeux de hasard. En cas de non-paiement de l'impôt pour un établissement, le contribuable est responsable sur tous ses biens meubles et immeubles du paiement dudit impôt, conformément aux dispositions légales en matière de recouvrement forcé des créances de l'Etat.

1.- Les produits perçus par les inventeurs, au titre de la concession de licences d'exploitation de leurs brevets, de la cession ou concession de marques de fabrique, de procédés ou formules de fabrication, feront l'objet d'une retenue à la source de 20% libératoire. Cette retenue sera versée à la Direction Générale des Impôts (DGI) entre le 1^{er} et le 15 du mois qui suit celui du paiement. Passé ce délai, des intérêts de retard prévus à l'article 162 du présent Décret seront appliqués.

2.- Les produits de toute nature, perçus par les professionnels dont le domicile fiscal est situé hors d'Haïti et qui, au cours d'un séjour temporaire dans le pays, travaillent pour leur compte ou pour le compte de sociétés étrangères, feront l'objet d'une retenue à la source de 15% libératoire. Cette retenue sera versée à la Direction Générale des Impôts (DGI) entre le 1^{er} et le 15 du mois qui suit celui du paiement. Passé ce délai, des intérêts de retard prévus à l'article 162 du présent Décret seront appliqués.

Article 37.- L'article 113 du Décret du 29 septembre 2005 relatif à l'Impôt sur le Revenu se lit désormais comme suit :

1.- Les revenus distribués ou dividendes font l'objet de la part de la société distributrice d'une retenue libératoire de 10%.

2.- Par dérogation au 1., les dividendes versés par une filiale située en Haïti à sa société mère également située en Haïti ou à une autre société anonyme également située en Haïti sont exonérées de la retenue à la source libératoire de 10% lorsqu'aucune d'entre elles ne bénéficie des avantages du Code des Investissements ou d'autres régimes spéciaux. Ces dividendes doivent être incorporés dans les bénéfices de la société bénéficiaire qui doit pratiquer la retenue libératoire de 10% au moment de la redistribution desdits dividendes à des personnes physiques ou à des sociétés anonymes situées hors d'Haïti ou à des sociétés anonymes situées en Haïti bénéficiant des avantages incitatifs du Code des Investissements ou d'autres régimes spéciaux.

3.- Les rémunérations et avantages occultes font l'objet d'une imposition de 25%.

Article 38.- L'article 6 du Décret du 28 septembre 1987 modifié par la Loi du 10 juin 1996 relative à la patente se lit désormais comme suit :

La patente comporte un droit fixe et un droit proportionnel :

a) Le droit fixe est déterminé en fonction du groupe auquel appartient la Commune du lieu de l'établissement du contribuable ;

b) Le montant du droit fixe est établi à :

- cinq mille gourdes (HTG 5 000,00) pour un établissement situé dans une Commune du premier groupe;

- deux mille cinq cents gourdes (HTG 2 500,00) pour un établissement situé dans une Commune du deuxième groupe ;

- mille deux cent cinquante gourdes (HTG 1 250,00) pour un établissement situé dans une Commune du troisième groupe.

L'assiette du droit proportionnel est égale à la différence entre le chiffre d'affaires réalisé et la masse salariale, au cours de la période de référence précédant la date d'exigibilité de la patente. Cette base est arrondie au millier de gourdes inférieur. Le taux du droit proportionnel est de quatre pour mille (4‰).

Article 39.- L'article 7 du Décret du 28 septembre 1987 relatif à la patente modifié par l'article 5 du 28 septembre 2015 établissant le Budget Général de la République pour l'exercice fiscal 2015-2016 se lit désormais comme suit :

1.- Le Chiffre d'Affaires à retenir pour le calcul du droit proportionnel est représenté par le montant des ventes hors TCA réalisées et des rémunérations et commissions acquises comme prix des services rendus, sous déduction des commissions payées, rabais, rendus et frais sur vente.

2.- Par dérogation au 1., s'agissant des distributeurs de produits pétroliers, le Chiffre d'Affaires sera constitué de la marge brute sur la vente de produits pétroliers augmentée de la valeur provenant de la vente d'autres produits ou la prestation d'autres services, au cours de l'exercice précédent.

Article 40.- L'article 8 du Décret du 28 septembre 1987 relatif à la patente modifié par l'article 6 du Décret 28 septembre 2015 établissant le Budget Général de la République pour l'exercice fiscal 2015-2016 se lit désormais comme suit :

La masse salariale déductible à retenir pour le calcul du droit variable comprend les sommes payées pendant la période de référence au titre de :

a) Rémunérations, y compris la valeur des avantages en nature ou en espèces, ainsi que toutes les indemnités, remboursements et allocations forfaitaires pour frais versés aux dirigeants de sociétés, à l'exclusion de la rémunération que s'octroie l'entrepreneur individuel ou accordée à l'associé d'une société de personnes ;

b) Cotisations obligatoires aux régimes d'assurances sociales (accidents du travail, maladie, maternité, retraite) payées par l'employeur.

Article 41.- L'article 15 du Décret du 28 septembre 1987 modifié par la loi du 10 juin 1996 relative à la patente se lit désormais comme suit :

1.- Les contribuables sont tenus de souscrire une déclaration de patente au bureau de la Direction Générale des Impôts dont dépend chacun de leurs établissements. Cette déclaration, faite sur un imprimé délivré gratuitement par l'Administration fiscale, contient les renseignements suivants :

- Identification complète du contribuable y compris son numéro de carte d'identité fiscale ;

- Description de l'établissement concerné : non commercial, adresse, activités exercées ;

- Éléments de calcul de la patente : chiffre d'affaires et masse salariale.

2.- La déclaration de la patente doit être effectuée entre le 1^{er} octobre et le 31 janvier de l'année d'imposition.

3.- À l'expiration de ce délai, l'Administration fiscale peut taxer d'office tout contribuable qui n'a pas souscrit sa déclaration.

Article 42.- L'article 25 du Décret du 28 septembre 1987 relatif à la patente se lit désormais comme suit :

1.- Le retard de déclaration de la patente entraîne l'application d'un intérêt de retard de 5% par mois ou fraction de mois jusqu'à concurrence de 40%.

2.- Les erreurs ou les insuffisances de déclaration, ayant eu pour effet de réduire le montant de la patente due, entraînent une majoration de 50% du montant redressé.

3.- Par dérogation au 2., lorsque le contribuable dépose à la Direction Générale des Impôts des déclarations rectifiées à la hausse dans un délai ne dépassant pas douze (12) mois après la date d'échéance mais avant l'ouverture du contrôle fiscal, les intérêts de retard prévus au 1. et la majoration visée au 2. ne sont pas applicables.

Article 43.- L'article 28 du Décret du 28 septembre 1987 relatif à la patente modifié par l'article 32 du Décret du 12 mai 2022 établissant le Budget Général de la République pour l'exercice fiscal 2021-2022 se lit désormais comme suit :

1.- Pour l'application du présent Décret, les Communes de la République sont divisées en trois groupes

a) 1^{er} groupe : Cap-Haïtien, Carrefour, Cayes, Cité-Soleil, Croix-des-Bouquets, Delmas, Gonaïves, Jacmel, Kenscoff, Pétiion-Ville, Port-au-Prince, Tabarre, Léogâne ;

b) 2^{ème} groupe : Aquin, Fort-liberté, Gressier, Hinche, Jérémie, Miragoâne, Mirebalais, Ouanaminthe, Petit-Goâve, Port-de-Paix, Saint-Louis du Nord, Saint-Marc ;

c) 3^{ème} groupe : les autres Communes.

2.- Lorsque l'activité exercée est règlementée ou soumise à une autorisation préalable de son organe régulateur, le contribuable doit produire, en annexe à sa déclaration, une copie de l'autorisation d'exercer ladite activité; faute de quoi, le certificat de patente ne pourra être délivré par l'administration fiscale.

Article 44.- L'article 29 du Décret du 28 septembre 1987 relatif à la patente modifié par l'article 9 du Décret du 28 septembre 2015 établissant le Budget Général de la République pour l'exercice fiscal 2015-2016 se lit désormais comme suit:

1.- Sont soumis à une patente comportant uniquement un droit fixe :

a) de cent mille gourdes (HTG 100 000,00) pour les partis politiques

b) de cinquante mille gourdes (HTG 50 000,00) pour :

i.- les associations sans but lucratif ;

ii.- les mutuelles

iii.- les fondations et les Organisations Non Gouvernementales (ONG) ;

iv.- les chambres de commerce ;

v.- les syndicats ;

vi.- les fédérations.

2.- Le droit fixe visé au 1, est divisé par deux (2) lorsque les entités prévues au b. du 1. se trouvent dans une Commune de deuxième groupe et par quatre (4) lorsqu'elles sont établies dans une Commune de troisième groupe.

3.- Par dérogation au 2., le montant du droit fixe de la patente pour les partis politiques est de cent mille gourdes (HTG 100 000,00) quel que soit le lieu de leur établissement.

4.- Les entreprises travaillant sous l'égide du Code des Investissements et celles établies dans une zone franche ou dans un parc industriel sont soumises à la patente selon les règles établies aux articles 6, 7 et 8 du Décret du 28 septembre 1987.

Article 45.- L'Article 37 du Décret du 25 novembre 2005 relatif à la TCA est ainsi modifié :

Faute par le contribuable susvisé de se conformer aux dispositions des articles 34 et 35, il sera frappé d'une amende de mille gourdes (HTG 1 000,00) gourdes par mois ou fraction de mois de retard jusqu'à concurrence de dix mille gourdes (HTG 10 000,00).

CHAPITRE II

DISPOSITIONS RELATIVES AUX CHARGES

Article 46.- Les crédits budgétaires de l'exercice 2025-2026 destinés aux dépenses de fonctionnement, incluant les dépenses courantes des institutions de l'Administration d'État, les dépenses d'immobilisation et l'amortissement de la dette publique, sont fixés à **deux cent trente-cinq milliards six cent dix millions et 00/100 de gourdes (HTG 235 610 000 000,00)** distribués selon les tableaux présentés à l'article 59 du présent Budget.

Article 47.- Les crédits budgétaires de l'exercice 2025-2026 pour les dépenses de programmes et projets sont fixés

à cent neuf milliards neuf cent millions et 00/100 de gourdes (HTG 109 900 000 000,00) répartis selon les tableaux présentés à l'article 59 du présent Budget.

Article 48.- Les crédits budgétaires sont adoptés par entité administrative et par titre de dépenses. Ils sont affectés à un service ou à un ensemble de services. Ils peuvent être évaluatifs ou limitatifs.

Article 49.- Les crédits évaluatifs s'appliquent aux dépenses relatives à la dette publique, aux décisions et frais de justice, aux réparations civiles, aux dégrèvements et restitutions et à la mise en jeu des garanties accordées par l'État.

Les dépenses sur crédits évaluatifs peuvent, au besoin, s'imputer au-delà de l'allocation prévue initialement. Elles ne sauraient, en aucun cas, être supérieures à 10% des crédits initialement prévus.

Le Ministre chargé des Finances informe régulièrement le Parlement des motifs du dépassement budgétaire. Les allocations révisées doivent être régularisées dans la plus prochaine Loi de Finances afférente à l'année fiscale concernée.

Tous les autres crédits sont limitatifs. Les dépenses sur crédits limitatifs ne peuvent être engagées ni ordonnancées au-delà des dotations budgétaires et les crédits limitatifs ne peuvent être augmentés que par une Loi de Finances.

Cependant, des crédits supplémentaires aux crédits limitatifs peuvent être ouverts par décision du Pouvoir Exécutif arrêtée en Conseil des Ministres et publiée au Journal Officiel de la République et après information circonstanciée des Commissions chargées des Finances du Parlement. Les crédits limitatifs décidés par le Pouvoir Exécutif ne sauraient, en aucune façon, affecter l'équilibre budgétaire et leur montant ne peut dépasser 10% du total des crédits ouverts dans la Loi de Finances initiale. Ils ne peuvent être pris que dans les cas suivants :

- 1.- pour faire face à des calamités ;
- 2.- pour répondre à une urgence quand il y a nécessité impérieuse d'intérêt national ;
- 3.- pour utiliser des ressources excédentaires imprévues.

Les plafonds des autorisations d'emplois ouvrant la voie au recrutement pour le fonctionnement de l'État, sont limitatifs. Un projet de Loi portant ratification de ces crédits est, dans les trente (30) jours qui suivent leur ouverture, déposé au Parlement qui doit, en toute urgence, se prononcer sur la question.

Article 50.- Les crédits budgétaires ne peuvent être utilisés que pour l'objet pour lequel ils ont été prévus, sauf disposition (s) contraire (s).

Article 51.- L'entité administrative correspond aux organes des trois Pouvoirs et à ceux des Institutions Indépendantes conformément aux articles 3 et 14 du Décret du 17 mai 2005 portant organisation de l'Administration centrale d'État.

On considère comme entité administrative de premier rang : la Présidence, la Primature, les Ministères, le Sénat de la République, la Chambre des Députés, le Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire, la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif, le Conseil Electoral, l'Office de la Protection du Citoyen, l'Université d'État d'Haïti et l'Académie du Créole Haïtien.

Article 52.- Est désigné entité administrative de second rang, le premier niveau de subdivision administrative de l'entité administrative de premier rang. Elle correspond aux structures administratives placées sous le contrôle hiérarchique de la plus haute autorité de l'entité administrative de premier rang correspondante.

Article 53.- Les crédits de l'entité administrative de premier rang comprennent ceux des Services Territorialement Déconcentrés, conformément aux prescrits de l'article 85 du Décret du 17 mai 2005 portant organisation de l'Administration centrale d'État.

Article 54.- Les titulaires des entités administratives de premier rang sont ordonnateurs principaux. Ils détiennent l'entière responsabilité quant à la gestion des ressources affectées à leurs entités administratives, y compris la gestion assurée par les ordonnateurs qui bénéficient de leurs délégations. Ils sont co-responsables de la gestion assurée par les ordonnateurs secondaires placés sous leurs responsabilités hiérarchiques.

Article 55.- Les crédits budgétaires de chaque entité administrative sont regroupés sous les titres ci-dessous mentionnés.

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2025-2026

<i>Titres de Dépenses</i>	<i>Articles de Dépenses</i>
Titre I. Dépenses de personnel	Article 1. Dépenses de personnel
Titre II. Dépenses de biens et Services	Article 2. Dépenses de services et charges diverses
	Article 3. Achats de biens de consommation et petit matériel
Titre III. Dépenses d'immobilisations	Article 4. Immobilisations corporelles
	Article 5. Immobilisations incorporelles
Titre IV. Dépenses de transferts	Article 7. Subventions, quote-parts, contributions, allocations, indemnités
Titre V. Service de la Dette Publique	Article 8. Amortissement de la dette publique
	Paragraphe 26 de l'Article 2: Charges Financières
Titre VI. Autres dépenses publiques	Article 9. Autres dépenses publiques
Titre VII. Dépenses d'opérations financières	Article 6. Prêts, avances, prises de participation et placements

Article 56.- Les crédits du titre VI : Autres dépenses publiques peuvent être redistribués, au besoin, entre ceux des titres II et III.

Toutefois, les mouvements de crédits des titres II et III vers le titre VI ne sont pas autorisés.

CHAPITRE III

DISPOSITIONS RELATIVES À L'ÉQUILIBRE ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

Article 57.- Les conditions d'équilibre du budget de l'exercice fiscal 2025-2026 sont assurées par les recettes fiscales et non fiscales, les dons, les emprunts et les dispositions relatives au financement des charges publiques.

Article 58.- Les opérations du Budget de l'exercice fiscal débutant le 1^{er} octobre 2025 pour s'achever le 30 septembre 2026 sont ainsi réparties

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2025-2026

Tableau des opérations financières de l'Etat
(En Gourdes)

OPERATIONS	BUDGET RECTIFICATIF 2024-2025	BUDGET INITIAL 2025-2026	VARIATION	
			absolue	relative
ENVELOPPE GLOBALE	323,451,000,000	345,510,000,000	22,059,000,000	6.8%
A- Recettes totales (A1+A2+A3)	217,535,200,000	243,500,000,000	25,964,800,000	11.9%
A1. Impôt direct	48,610,259,114	52,965,454,965	4,355,195,851	9.0%
A2. Impôt indirect	155,619,997,288	174,052,815,436	18,432,818,148	11.8%
A2.1. sur production locale	24,907,234,961	27,076,860,680	2,169,625,719	8.7%
A2.2. sur le commerce extérieur (y/c autres droits et taxes perçus à l'entrée)	100,808,762,327	112,035,954,756	11,227,192,429	11.1%
A2.3. sur produits pétroliers	29,904,000,000	34,940,000,000	5,036,000,000	16.8%
A3. Autres recettes domestiques	13,304,943,598	16,481,729,599	3,176,786,001	23.9%
B- Dépenses totales (B1+B1.1)	303,371,232,772	328,523,048,159	25,151,815,387	8.3%
B1. Dépenses courantes (B1.1.+B1.2.+B1.3.)	184,690,844,238	213,563,674,357	28,872,830,118	15.6%
B1.1. Fonctionnement de l'Administration	177,742,721,282	197,667,526,842	19,924,805,559	11.2%
Salaires et traitements	102,168,671,293	112,078,495,952	9,909,824,659	9.7%
Biens et services (y/c autres dépenses publiques)	57,419,448,636	60,518,451,125	3,099,002,489	5.4%
Transferts et subventions	18,154,601,353	25,070,579,764	6,915,978,411	38.1%
B1.2. Intérêts	1,228,122,956	7,496,147,515	6,268,024,559	510.4%
Dettes internes	431,240,869	5,638,755,385	5,207,514,516	1207.6%
Dettes externes	796,882,087	1,857,392,130	1,060,510,043	133.1%
B1.3. Dépenses exceptionnelles	5,720,000,000	8,400,000,000	2,680,000,000	46.9%
activités électorales	4,970,000,000	5,400,000,000	430,000,000	8.7%
Support aux partis politiques	750,000,000	3,000,000,000	2,250,000,000	300.0%
C-Solde primaire courant (hors intérêts s/dette) (A-B1.1)	39,792,478,718	45,832,473,158	6,039,994,441	15.2%
D- Solde Budgétaire de base (A-B1 ou C-B1.2.)	32,844,355,762	29,936,325,643	(2,908,030,118)	-8.9%
D1. Dépenses en capital (D1.1.+D1.2.+D1.3.)	118,680,388,534	114,959,373,802	(3,721,014,732)	-3.1%
D1.1 Immobilisations	4,564,388,534	5,059,373,803	494,985,269	10.8%
D1.2 Investissements publics (financement interne)	43,242,760,000	46,721,000,000	3,478,240,000	8.0%
Trésor Public	36,022,760,000	39,830,000,000	3,807,240,000	10.6%
Annulation dette FMI	1,282,800,000	1,541,000,000	258,200,000	20.1%
Autres Financements	5,937,200,000	5,350,000,000	(587,200,000)	-9.9%
D1.3 Investissements publics (financement externe)	70,873,240,000	63,179,000,000	(7,694,240,000)	-10.9%
Sur Dons	65,210,629,160	61,727,000,000	(3,483,629,160)	-5.3%
Sur Emprunt	5,662,610,840	1,452,000,000	(4,210,610,840)	-74.4%
y/c FMI	5,662,610,840	1,452,000,000	(4,210,610,840)	-74.4%
TAIWAN				0.0%
E-Solde global (hors dons) (A-B)	(85,836,032,772)	(85,023,048,159)	812,984,613	-0.9%
F-Dons (F1+F2)	67,998,908,435	64,447,719,276	(3,551,189,159)	-5.2%
F1. Appui budgétaire global	2,788,279,275	2,720,719,276	(67,559,999)	-2.4%
F2. Aide projets	65,210,629,160	61,727,000,000	(3,483,629,160)	-5.3%
G-Solde global incluant dons (E+F)	(17,837,124,337)	(20,575,328,883)	(2,738,204,546)	15.4%
H- Financement (H1+H2)	17,837,124,337	20,575,328,884	2,738,204,547	15.4%
H1. Financement externe net	2,292,580,928	(4,449,298,210)	(6,741,879,138)	-294.1%
H1.1 Tirages sur emprunt	5,662,610,840	1,452,000,000	(4,210,610,840)	-74.4%
H1.2 Amortissement de la dette externe	(3,370,029,912)	(5,901,298,210)	(2,531,268,298)	75.1%
H2. Financement interne net	15,544,543,409	25,024,627,094	9,480,083,685	61.0%
H2.1. Bons du Trésor	25,034,280,725	29,219,280,725	4,185,000,000	16.7%
H2.2. Autres financements internes des projets	7,220,000,000	6,891,000,000	(329,000,000)	-4.6%
H2.3. Amortissement de la dette interne	(16,709,737,316)	(11,085,653,631)	5,624,083,685	-33.7%
H2.4. Institution financière/emprunt BRH	-	-	-	0.0%
H2.5. Emprunt bancaire	-	-	-	0.0%
CAPACITE/BESOIN DE FINANCEMENT	(0)	(0)	0	

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2025-2026

Tableau d'équilibre du Budget Général
Exercice 2025-2026

VOIES ET MOYENS		345,510,000,000	DEPENSES TOTALES	345,510,000,000
Ressources Domestiques	243,500,000,000		Dépenses courantes	213,563,674,357
Recettes Internes	177,086,215,668		Salaires et traitements	112,078,495,952
Recettes douanières	63,513,784,332		Biens et services (y/c autres dépenses publiques)	65,918,451,125
Autres ressources domestiques	2,900,000,000		Transferts et subventions	28,070,579,764
			Intérêts	7,496,147,515
Solde Budgétaire de base				29,936,325,642
Dons	64,447,719,276			
Appui budgétaire global	2,720,719,276		Dépenses de Capital	131,946,325,643
Aide projets	61,727,000,000		Immobilisations	5,059,373,803
			Programmes et Projets	109,900,000,000
Financement	37,562,280,725		Trésor Public	39,830,000,000
Tirages sur emprunt	1,452,000,000		Annulation dette FMI	1,541,000,000
Bons du Trésor	29,219,280,725		Autres Financements	5,350,000,000
Autres financements internes des projets	6,891,000,000		Dons et emprunts	63,179,000,000
Emprunt BRH	0			
Emprunt Bancaire	0		Amortissement de la Dette	16,986,951,840

Détails des Opérations

Article 59.- Les crédits du budget de l'exercice fiscal 2025-2026 sont répartis par entité administrative et par titre de dépenses tels qu'indiqués dans le tableau ci-après :

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2025-2026
DETAIL DES CREDITS PR ENTITE ADMINISTRATIVE DE PREMIER RANG ET PAR TITRE

CODE	INSTITUTION	Crédits de fonctionnement 25-26	Pond.	Crédits d'investissement 25-26	Pond.	Total des crédits 25-26	Pond.
	TOTAL	235,610,000,000	100.0%	109,900,000,000	100.0%	345,510,000,000	100.0%
1	POUVOIR EXECUTIF	221,538,653,557	94.0%	109,588,380,046	99.7%	331,127,033,603	95.8%
11	SECTEUR ECONOMIQUE	27,298,666,539	11.6%	62,155,919,998	56.6%	89,454,586,537	25.9%
1111	MINISTERE DE LA PLANIFICATION ET DE LA COOPERATION EXTERNE	2,621,206,583	1.1%	3,979,678,600	3.6%	6,600,885,183	1.9%
TITRE I	Dépenses de Personnel	1,827,348,035	0.8%	-	0.0%	1,827,348,035	0.5%
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	616,296,698	0.3%	580,000,000	0.5%	1,196,296,698	0.3%
TITRE III	Dépenses d'Immobilisations	90,179,954	0.0%	1,745,678,600	1.6%	1,835,858,554	0.5%
TITRE IV	Dépenses de Transferts	39,648,524	0.0%	-	0.0%	39,648,524	0.0%
TITRE V	Service de la Dette Publique	-	0.0%	-	0.0%	-	0.0%
TITRE VI	Autres dépenses publiques	47,733,372	0.0%	1,654,000,000	1.5%	1,701,733,372	0.5%
TITRE VII	Opérations financières	-	0.0%	-	0.0%	-	0.0%
1112	MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES	15,080,773,877	6.4%	12,989,493,917	11.8%	28,070,267,794	8.1%
TITRE I	Dépenses de Personnel	8,881,600,924	3.8%	-	0.0%	8,881,600,924	2.6%
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	4,156,365,906	1.8%	86,000,000	0.1%	4,242,365,906	1.2%
TITRE III	Dépenses d'Immobilisations	1,007,642,881	0.4%	2,107,730,524	1.9%	3,115,373,405	0.9%
TITRE IV	Dépenses de Transferts	0	0.0%	-	0.0%	0	0.0%
TITRE VI	Autres dépenses publiques	1,035,164,166	0.4%	10,795,763,393	9.8%	11,830,927,559	3.4%
1113	MINIS. DE L'AGRICULTURE, RESSOURCES NATURELLES/DEVELOP/RURAL	2,416,897,960	1.0%	11,511,827,652	10.5%	13,928,725,612	4.0%
TITRE I	Dépenses de Personnel	1,526,415,255	0.6%	-	0.0%	1,526,415,255	0.4%
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	580,795,514	0.2%	6,762,980,000	6.2%	7,323,755,514	2.1%
TITRE III	Dépenses d'Immobilisations	80,207,704	0.0%	50,000,000	0.0%	130,207,704	0.0%
TITRE IV	Dépenses de Transferts	-	0.0%	80,000,000	0.1%	80,000,000	0.0%
TITRE VI	Autres dépenses publiques	249,479,487	0.1%	4,618,867,652	4.2%	4,868,347,139	1.4%
1114	MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	2,529,498,324	1.1%	30,426,580,766	27.7%	32,956,079,090	9.5%
TITRE I	Dépenses de Personnel	1,887,549,898	0.8%	-	0.0%	1,887,549,898	0.5%
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	534,222,965	0.2%	30,000,000	0.0%	564,222,965	0.2%
TITRE III	Dépenses d'Immobilisations	77,505,718	0.0%	18,622,780,766	16.9%	18,700,286,484	5.4%
TITRE IV	Dépenses de Transferts	-	0.0%	-	0.0%	-	0.0%
TITRE VI	Autres dépenses publiques	30,219,743	0.0%	11,773,800,000	10.7%	11,804,019,743	3.4%
1115	MINISTERE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE	1,641,872,854	0.7%	870,839,062	0.8%	2,512,711,916	0.7%
TITRE I	Dépenses de Personnel	1,167,528,410	0.5%	-	0.0%	1,167,528,410	0.3%
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	389,516,321	0.2%	69,379,400	0.1%	488,895,721	0.1%
TITRE III	Dépenses d'Immobilisations	66,729,058	0.0%	71,048,112	0.1%	137,777,170	0.0%
TITRE IV	Dépenses de Transferts	-	0.0%	580,411,550	0.5%	580,411,550	0.2%
TITRE VI	Autres dépenses publiques	18,099,065	0.0%	120,000,000	0.1%	138,099,065	0.0%
1116	MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT	2,439,725,435	1.0%	1,887,500,000	1.7%	4,327,225,435	1.3%
TITRE I	Dépenses de Personnel	1,760,892,541	0.7%	-	0.0%	1,760,892,541	0.5%
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	885,051,114	0.3%	874,000,000	0.8%	1,479,051,114	0.4%
TITRE III	Dépenses d'Immobilisations	59,950,002	0.0%	298,500,000	0.3%	358,450,002	0.1%
TITRE IV	Dépenses de Transferts	-	0.0%	-	0.0%	-	0.0%
TITRE VI	Autres dépenses publiques	13,831,778	0.0%	715,000,000	0.7%	728,831,778	0.2%
1117	MINISTERE DU TOURISME	568,691,506	0.2%	490,000,000	0.4%	1,058,691,506	0.3%
TITRE I	Dépenses de Personnel	317,169,418	0.1%	-	0.0%	317,169,418	0.1%
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	173,143,109	0.1%	460,000,000	0.4%	633,143,109	0.2%
TITRE III	Dépenses d'Immobilisations	75,878,966	0.0%	-	0.0%	75,878,966	0.0%
TITRE IV	Dépenses de Transferts	2,500,000	0.0%	-	0.0%	2,500,000	0.0%
TITRE VI	Autres dépenses publiques	13	0.0%	30,000,000	0.0%	30,000,013	0.0%
12	SECTEUR POLITIQUE	61,219,534,231	26.0%	18,226,991,607	16.6%	79,446,525,838	23.0%
1211	MINISTERE DE LA JUSTICE	33,524,177,404	14.2%	8,004,000,000	7.3%	41,528,177,404	12.0%
TITRE I	Dépenses de Personnel	23,902,961,194	10.1%	-	0.0%	23,902,961,194	6.9%
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	7,668,652,634	3.3%	250,000,000	0.2%	7,918,652,634	2.3%
TITRE III	Dépenses d'Immobilisations	227,293,361	0.1%	7,604,000,000	6.9%	7,831,293,361	2.3%
TITRE IV	Dépenses de Transferts	143,850,315	0.1%	-	0.0%	143,850,315	0.0%
TITRE V	Service de la Dette Publique	-	0.0%	-	0.0%	-	0.0%
TITRE VI	Autres dépenses publiques	1,581,419,900	0.7%	150,000,000	0.1%	1,731,419,900	0.5%
1212	MINISTERE DES HAITIENS VIVANT A L'ETRANGER	308,589,315	0.1%	25,000,000	0.0%	333,589,315	0.1%
TITRE I	Dépenses de Personnel	153,423,715	0.1%	-	0.0%	153,423,715	0.0%
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	77,018,999	0.0%	25,000,000	0.0%	102,018,999	0.0%
TITRE III	Dépenses d'Immobilisations	37,912,499	0.0%	-	0.0%	37,912,499	0.0%
TITRE IV	Dépenses de Transferts	-	0.0%	-	0.0%	-	0.0%
TITRE VI	Autres dépenses publiques	40,234,102	0.0%	-	0.0%	40,234,102	0.0%
1213	MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES	8,859,857,869	3.8%	1,137,000,000	1.0%	9,996,857,869	2.9%

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2025-2026
DETAIL DES CREDITS PR ENTITE ADMINISTRATIVE DE PREMIER RANG ET PAR TITRE

CODE	INSTITUTION	Crédits de fonctionnement 25-26	Pond.	Crédits d'investissement 25-26	Pond.	Total des crédits 25-26	Pond.
TOTAL		235,610,000,000	100.0%	109,900,000,000	100.0%	345,510,000,000	100.0%
TITRE I	Dépenses de Personnel	821,840,106	0.3%	-	0.0%	821,840,106	0.2%
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	456,562,122	0.2%	-	0.0%	456,562,122	0.1%
TITRE III	Dépenses d'Immobilisations	98,404,559	0.0%	1,137,000,000	1.0%	1,235,404,559	0.4%
TITRE IV	Dépenses de Transferts	-	0.0%	-	0.0%	-	0.0%
TITRE V	Service de la Dette Publique	-	0.0%	-	0.0%	-	0.0%
TITRE VI	Autres dépenses publiques	7,483,051,062	3.2%	-	0.0%	7,483,051,062	2.2%
1214	LA PRESIDENCE	3,796,371,089	1.6%	-	0.0%	3,796,371,089	1.1%
TITRE I	Dépenses de Personnel	1,632,194,264	0.7%	-	0.0%	1,632,194,264	0.5%
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	964,099,892	0.4%	-	0.0%	964,099,892	0.3%
TITRE III	Dépenses d'Immobilisations	169,836,904	0.1%	-	0.0%	169,836,904	0.0%
TITRE IV	Dépenses de Transferts	15,287,567	0.0%	-	0.0%	15,287,567	0.0%
TITRE VI	Autres dépenses publiques	1,014,952,462	0.4%	-	0.0%	1,014,952,462	0.3%
1215	LA PRIMATURE	4,099,808,902	1.7%	375,000,000	0.3%	4,474,808,902	1.3%
TITRE I	Dépenses de Personnel	1,565,159,536	0.7%	-	0.0%	1,565,159,536	0.5%
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	1,236,157,239	0.5%	100,000,000	0.1%	1,336,157,239	0.4%
TITRE III	Dépenses d'Immobilisations	137,131,063	0.1%	-	0.0%	137,131,063	0.0%
TITRE IV	Dépenses de Transferts	146,966,659	0.1%	-	0.0%	146,966,659	0.0%
TITRE VI	Autres dépenses publiques	1,014,394,405	0.4%	275,000,000	0.3%	1,289,394,405	0.4%
1216	MINISTERE DE L'INTERIEUR & DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES	5,418,266,086	2.3%	3,229,351,656	2.9%	8,647,617,742	2.5%
TITRE I	Dépenses de Personnel	3,200,127,662	1.4%	-	0.0%	3,200,127,662	0.9%
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	763,442,109	0.3%	131,172,718	0.1%	894,614,827	0.3%
TITRE III	Dépenses d'Immobilisations	227,276,373	0.1%	2,873,178,938	2.6%	3,100,455,311	0.9%
TITRE IV	Dépenses de Transferts	17,000,028	0.0%	-	0.0%	17,000,028	0.0%
TITRE VI	Autres dépenses publiques	1,210,419,914	0.5%	225,000,000	0.2%	1,435,419,914	0.4%
1217	MINISTERE DE LA DEFENSE	5,212,463,566	2.2%	5,456,639,951	5.0%	10,669,103,517	3.1%
TITRE I	Dépenses de Personnel	3,737,632,232	1.6%	-	0.0%	3,737,632,232	1.1%
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	616,763,394	0.3%	51,661,780	0.0%	668,417,174	0.2%
TITRE III	Dépenses d'Immobilisations	202,707,232	0.1%	5,404,978,171	4.9%	5,607,685,403	1.6%
TITRE IV	Dépenses de Transferts	23,479,204	0.0%	-	0.0%	23,479,204	0.0%
TITRE VI	Autres dépenses publiques	631,889,504	0.3%	-	0.0%	631,889,504	0.2%
13	SECTEUR SOCIAL	62,059,860,894	26.3%	28,561,109,885	26.0%	90,610,970,879	26.2%
1311	MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	42,789,643,400	18.2%	12,067,874,605	11.0%	54,857,518,005	15.9%
TITRE I	Dépenses de Personnel	33,859,761,986	14.4%	-	0.0%	33,859,761,986	9.8%
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	5,338,140,714	2.3%	5,439,260,000	4.9%	10,797,400,714	3.1%
TITRE III	Dépenses d'Immobilisations	555,000,000	0.2%	3,568,542,605	3.2%	4,123,542,605	1.2%
TITRE IV	Dépenses de Transferts	300,000,000	0.1%	603,000,000	0.5%	903,000,000	0.3%
TITRE V	Service de la Dette Publique	-	0.0%	-	0.0%	-	0.0%
TITRE VI	Autres dépenses publiques	2,716,740,700	1.2%	2,457,072,000	2.2%	5,173,812,700	1.5%
1312	MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES	2,530,376,483	1.1%	10,892,707,430	9.9%	13,423,083,913	3.9%
TITRE I	Dépenses de Personnel	1,891,930,125	0.8%	-	0.0%	1,891,930,125	0.5%
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	520,498,741	0.2%	44,575,000	0.0%	565,073,741	0.2%
TITRE III	Dépenses d'Immobilisations	29,585,250	0.0%	372,241,445	0.3%	401,806,695	0.1%
TITRE IV	Dépenses de Transferts	38,500,000	0.0%	10,405,890,985	9.5%	10,444,390,985	3.0%
TITRE VI	Autres dépenses publiques	49,882,367	0.0%	70,000,000	0.1%	119,882,367	0.0%
1313	MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION	14,828,489,411	6.3%	4,889,115,000	4.4%	19,717,604,411	5.7%
TITRE I	Dépenses de Personnel	10,625,915,944	4.5%	-	0.0%	10,625,915,944	3.1%
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	2,552,052,110	1.1%	-	0.0%	2,552,052,110	0.7%
TITRE III	Dépenses d'Immobilisations	796,599,310	0.3%	1,530,675,000	1.4%	2,327,474,310	0.7%
TITRE IV	Dépenses de Transferts	670,000,000	0.3%	-	0.0%	670,000,000	0.2%
TITRE VI	Autres dépenses publiques	183,922,047	0.1%	3,358,240,000	3.1%	3,542,162,047	1.0%
1314	MINISTERE A LA CONDITION FEMININE	481,090,274	0.2%	301,300,000	0.3%	782,390,274	0.2%
TITRE I	Dépenses de Personnel	289,149,230	0.1%	-	0.0%	289,149,230	0.1%
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	93,691,295	0.0%	66,300,000	0.1%	159,991,295	0.0%
TITRE III	Dépenses d'Immobilisations	38,046,885	0.0%	-	0.0%	38,046,885	0.0%
TITRE IV	Dépenses de Transferts	-	0.0%	-	0.0%	-	0.0%
TITRE VI	Autres dépenses publiques	60,202,864	0.0%	235,000,000	0.2%	295,202,864	0.1%
1315	MINISTERE DE LA JEUNESSE DES SPORTS ET DE L'ACTION CIVIQUE	1,430,261,426	0.6%	400,112,850	0.4%	1,830,374,276	0.5%
TITRE I	Dépenses de Personnel	872,729,023	0.4%	-	0.0%	872,729,023	0.3%
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	140,376,920	0.1%	-	0.0%	140,376,920	0.0%
TITRE III	Dépenses d'Immobilisations	51,885,585	0.0%	310,112,850	0.3%	361,998,415	0.1%

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2025-2026
DETAIL DES CREDITS PR ENTITE ADMINISTRATIVE DE PREMIER RANG ET PAR TITRE

CODE	INSTITUTION	Crédits de fonctionnement 25-26	Pond.	Crédits d'investissement 25-26	Pond.	Total des crédits 25-26	Pond.
TOTAL		235,610,000,000	100.0%	109,900,000,000	100.0%	345,510,000,000	100.0%
TITRE IV	Dépenses de Transferts	163,250,000	0.1%	-	0.0%	163,250,000	0.0%
TITRE VI	Autres dépenses publiques	202,019,918	0.1%	90,000,000	0.1%	292,019,918	0.1%
14	SECTEUR CULTUREL	3,999,494,102	1.7%	654,358,556	0.6%	4,653,852,658	1.3%
1411	MINISTERE DES CULTES	531,350,593	0.2%	30,000,000	0.0%	561,350,593	0.2%
TITRE I	Dépenses de Personnel	281,655,510	0.1%	-	0.0%	281,655,510	0.1%
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	69,480,433	0.0%	-	0.0%	69,480,433	0.0%
TITRE III	Dépenses d'Immobilisations	27,499,650	0.0%	30,000,000	0.0%	57,499,650	0.0%
TITRE IV	Dépenses de Transferts	100,620,000	0.0%	-	0.0%	100,620,000	0.0%
TITRE VI	Autres dépenses publiques	52,095,000	0.0%	-	0.0%	52,095,000	0.0%
1412	MINISTERE DE LA CULTURE	2,678,174,353	1.1%	424,358,556	0.4%	3,102,532,909	0.9%
TITRE I	Dépenses de Personnel	1,215,695,818	0.5%	-	0.0%	1,215,695,818	0.4%
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	1,252,914,496	0.5%	-	0.0%	1,252,914,496	0.4%
TITRE III	Dépenses d'Immobilisations	64,887,984	0.0%	340,858,556	0.3%	405,746,540	0.1%
TITRE IV	Dépenses de Transferts	75,866,901	0.0%	-	0.0%	75,866,901	0.0%
TITRE VI	Autres dépenses publiques	68,809,154	0.0%	83,500,000	0.1%	152,309,154	0.0%
1413	MINISTERE DE LA COMMUNICATION	789,969,156	0.3%	200,000,000	0.2%	989,969,156	0.3%
TITRE I	Dépenses de Personnel	481,629,483	0.2%	-	0.0%	481,629,483	0.1%
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	254,711,455	0.1%	-	0.0%	254,711,455	0.1%
TITRE III	Dépenses d'Immobilisations	29,601,403	0.0%	200,000,000	0.2%	229,601,403	0.1%
TITRE IV	Dépenses de Transferts	-	0.0%	-	0.0%	-	0.0%
TITRE VI	Autres dépenses publiques	24,026,815	0.0%	-	0.0%	24,026,815	0.0%
15	AUTRES ADMINISTRATIONS	66,961,097,692	28.4%	-	0.0%	66,961,097,692	19.4%
1511	INTERVENTIONS PUBLIQUES	34,466,376,911	14.6%	-	0.0%	34,466,376,911	10.0%
TITRE III	Dépenses d'Immobilisations	100,000,000	0.0%	-	0.0%	100,000,000	0.0%
TITRE IV	Dépenses de Transferts	15,571,989,141	6.6%	-	0.0%	15,571,989,141	4.5%
TITRE VI	Autres dépenses publiques	18,794,387,770	8.0%	-	0.0%	18,794,387,770	5.4%
TITRE VII	Opérations financières	-	0.0%	-	0.0%	-	0.0%
1512	DETTE PUBLIQUE	24,483,099,356	10.4%	-	0.0%	24,483,099,356	7.1%
TITRE V	Service de la Dette Publique	24,483,099,356	10.4%	-	0.0%	24,483,099,356	7.1%
1513	DOTATIONS SPECIALES SUBVENTION AU SECTEUR DE L'ENERGIE	8,011,621,425	3.4%	-	0.0%	8,011,621,425	2.3%
TITRE IV	Dépenses de Transferts	8,011,621,425	3.4%	-	0.0%	8,011,621,425	2.3%
2	POUVOIR LEGISLATIF	3,591,058,182	1.5%	-	0.0%	3,591,058,182	1.0%
22	SECTEUR POLITIQUE	3,591,058,182	1.5%	-	0.0%	3,591,058,182	1.0%
2211	SENAT DE LA REPUBLIQUE	1,723,227,969	0.7%	-	0.0%	1,723,227,969	0.5%
TITRE I	Dépenses de Personnel	1,517,019,200	0.6%	-	0.0%	1,517,019,200	0.4%
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	179,580,000	0.1%	-	0.0%	179,580,000	0.1%
TITRE III	Dépenses d'Immobilisations	21,128,769	0.0%	-	0.0%	21,128,769	0.0%
TITRE IV	Dépenses de Transferts	-	0.0%	-	0.0%	-	0.0%
TITRE VI	Autres dépenses publiques	5,500,000	0.0%	-	0.0%	5,500,000	0.0%
2212	CHAMBRE DES DEPUTES	1,867,830,213	0.8%	-	0.0%	1,867,830,213	0.5%
TITRE I	Dépenses de Personnel	1,819,002,461	0.8%	-	0.0%	1,819,002,461	0.5%
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	47,202,756	0.0%	-	0.0%	47,202,756	0.0%
TITRE III	Dépenses d'Immobilisations	1,624,996	0.0%	-	0.0%	1,624,996	0.0%
TITRE IV	Dépenses de Transferts	-	0.0%	-	0.0%	-	0.0%
TITRE VI	Autres dépenses publiques	-	0.0%	-	0.0%	-	0.0%
3	POUVOIR JUDICIAIRE	4,071,379,993	1.7%	116,700,000	0.1%	4,188,079,993	1.2%
32	SECTEUR POLITIQUE	4,071,379,993	1.7%	116,700,000	0.1%	4,188,079,993	1.2%
3211	CONSEIL SUPERIEUR DU POUVOIR JUDICIAIRE	4,071,379,993	1.7%	116,700,000	0.1%	4,188,079,993	1.2%
TITRE I	Dépenses de Personnel	2,930,248,430	1.2%	-	0.0%	2,930,248,430	0.8%
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	649,793,099	0.3%	-	0.0%	649,793,099	0.2%
TITRE III	Dépenses d'Immobilisations	439,628,372	0.2%	116,700,000	0.1%	556,328,372	0.2%
TITRE IV	Dépenses de Transferts	-	0.0%	-	0.0%	-	0.0%
TITRE VI	Autres dépenses publiques	51,710,092	0.0%	-	0.0%	51,710,092	0.0%
4	ORGANISMES INDEPENDANTS	6,408,908,268	2.7%	194,919,954	0.2%	6,603,828,222	1.9%
41	SECTEUR ECONOMIQUE	1,479,251,371	0.6%	44,919,954	0.0%	1,524,171,325	0.4%
4111	COUR SUPERIEURE DES COMPTES ET DU CONTENTIEUX	1,479,251,371	0.6%	44,919,954	0.0%	1,524,171,325	0.4%
TITRE I	Dépenses de Personnel	748,089,273	0.3%	-	0.0%	748,089,273	0.2%
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	283,722,481	0.1%	-	0.0%	283,722,481	0.1%
TITRE III	Dépenses d'Immobilisations	71,125,344	0.0%	44,919,954	0.0%	116,045,298	0.0%
TITRE IV	Dépenses de Transferts	-	0.0%	-	0.0%	-	0.0%
TITRE VI	Autres dépenses publiques	376,334,273	0.2%	-	0.0%	376,334,273	0.1%
42	SECTEUR POLITIQUE	1,932,426,946	0.8%	-	0.0%	1,932,426,946	0.6%

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2025-2026
DETAIL DES CREDITS PR ENTITE ADMINISTRATIVE DE PREMIER RANG ET PAR TITRE

CODE	INSTITUTION	Crédits de fonctionnement 25-26	Pond.	Crédits d'investissement 25-26	Pond.	Total des crédits 25-26	Pond.
TOTAL		235,610,000,000	100.0%	109,900,000,000	100.0%	345,510,000,000	100.0%
4211	CONSEIL ELECTORAL	1,593,704,624	0.7%	-	0.0%	1,593,704,624	0.5%
TITRE I	Dépenses de Personnel	1,094,318,362	0.5%	-	0.0%	1,094,318,362	0.3%
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	228,961,260	0.1%	-	0.0%	228,961,260	0.1%
TITRE III	Dépenses d'Immobilisations	257,425,002	0.1%	-	0.0%	257,425,002	0.1%
TITRE IV	Dépenses de Transferts	-	0.0%	-	0.0%	-	0.0%
TITRE VI	Autres dépenses publiques	13,000,000	0.0%	-	0.0%	13,000,000	0.0%
4212	OFFICE DE PROTECTION DU CITOYEN	338,722,322	0.1%	-	0.0%	338,722,322	0.1%
TITRE I	Dépenses de Personnel	215,022,936	0.1%	-	0.0%	215,022,936	0.1%
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	104,000,000	0.0%	-	0.0%	104,000,000	0.0%
TITRE III	Dépenses d'Immobilisations	16,699,000	0.0%	-	0.0%	16,699,000	0.0%
TITRE IV	Dépenses de Transferts	-	0.0%	-	0.0%	-	0.0%
TITRE VI	Autres dépenses publiques	3,000,386	0.0%	-	0.0%	3,000,386	0.0%
43	SECTEUR SOCIAL	2,886,808,835	1.2%	150,000,000	0.1%	3,036,808,835	0.9%
4311	UNIVERSITE D'ETAT D'HAITI	2,886,808,835	1.2%	150,000,000	0.1%	3,036,808,835	0.9%
TITRE I	Dépenses de Personnel	1,800,817,753	0.8%	-	0.0%	1,800,817,753	0.5%
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	1,085,991,082	0.5%	100,000,000	0.1%	1,185,991,082	0.3%
TITRE III	Dépenses d'Immobilisations	-	0.0%	50,000,000	0.0%	50,000,000	0.0%
TITRE VI	Autres dépenses publiques	-	0.0%	-	0.0%	-	0.0%
44	SECTEUR CULTUREL	110,421,116	0.0%	-	0.0%	110,421,116	0.0%
4411	ACADEMIE DU CREOLE HAITIEN	110,421,116	0.0%	-	0.0%	110,421,116	0.0%
TITRE I	Dépenses de Personnel	53,687,228	0.0%	-	0.0%	53,687,228	0.0%
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	56,733,888	0.0%	-	0.0%	56,733,888	0.0%
TITRE III	Dépenses d'Immobilisations	-	0.0%	-	0.0%	-	0.0%
TITRE VI	Autres dépenses publiques	-	0.0%	-	0.0%	-	0.0%

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2025-2026
DETAIL DES CREDITS PAR ENTITE ADMINISTRATIVE ET PAR TITRE

CODE INSTITUTION	Projection rectificative fonctionnement 2024-2025	Projection initiale fonctionnement 2025-2026	Variation	Projection rectificative investissement 2024-2025	Projection initiale investissement 2025-2026	Variation	Projection rectificative totale 2024-2025	Projection initiale totale 2025-2026	Variation
TOTAL	209,335,000,000	238,610,000,000	28,275,000,000	114,116,000,000	109,900,000,000	(4,216,000,000)	323,451,000,000	348,510,000,000	22,059,000,000
1 POUVOIR EXECUTIF	196,163,553,557	221,538,553,557	25,355,100,000	114,031,400,000	109,588,380,046	(4,443,019,954)	310,214,953,558	331,127,033,603	20,912,080,045
11 SECTEUR ECONOMIQUE	25,002,990,679	27,298,666,539	2,295,675,860	56,835,452,413	62,155,919,998	5,320,467,584	81,837,543,092	89,454,586,537	7,617,043,444
1111 MINISTRE DE LA PLANIFICATION ET DE LA COOPERATION EXTERNE	2,291,231,464	2,621,206,583	329,975,119	3,384,678,600	3,979,678,600	595,000,000	5,675,910,064	6,600,885,183	924,975,119
1111-1 SERVICES INTERNES	2,291,231,464	2,621,206,583	329,975,119	3,384,678,600	3,979,678,600	595,000,000	5,675,910,064	6,600,885,183	924,975,119
1111-1-11 BUREAU DU MINISTRE	119,102,824	205,092,987	85,990,163	-	-	-	119,102,824	205,092,987	85,990,163
TITRE I Dépenses de Personnel	66,810,730	93,821,347	27,010,617	-	-	-	66,810,730	93,821,347	27,010,617
TITRE II Dépenses de Biens et Services	42,292,086	73,204,744	30,912,658	-	-	-	42,292,086	73,204,744	30,912,658
TITRE IV Dépenses de Transferts	-	28,066,888	28,066,888	-	-	-	-	28,066,888	28,066,888
TITRE VI Autres dépenses publiques	10,000,008	10,000,008	-	-	-	-	10,000,008	10,000,008	-
1111-1-12 DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	1,712,672,306	1,879,307,262	165,634,956	2,937,678,600	3,460,678,600	523,000,000	4,640,350,906	5,339,987,862	699,636,956
TITRE I Dépenses de Personnel	1,157,902,990	1,369,508,730	211,605,740	-	-	-	1,157,902,990	1,369,508,730	211,605,740
TITRE II Dépenses de Biens et Services	350,163,221	359,303,578	9,140,357	100,000,000	660,000,000	460,000,000	450,163,221	1,019,303,578	479,140,357
TITRE III Dépenses d'immobilisations	38,550,548	90,179,954	51,629,406	830,678,600	1,300,678,600	470,000,000	869,229,148	1,390,838,554	521,609,406
TITRE IV Dépenses de Transferts	149,102,196	11,581,635	(137,520,560)	70,000,000	-	(70,000,000)	79,102,196	11,581,635	(207,520,560)
TITRE VI Autres dépenses publiques	16,953,351	37,733,384	20,780,033	1,927,000,000	1,600,000,000	(327,000,000)	1,943,953,351	1,637,733,384	(306,219,967)
1111-1-13 CENTRE DE TECHNI. DE PLANIF. ET D'ECONOMIE APPLIQUEE (CTPEA)	165,866,519	195,216,519	29,350,000	415,000,000	415,000,000	-	580,866,519	610,216,519	29,350,000
TITRE I Dépenses de Personnel	130,961,825	143,461,825	12,500,000	-	-	-	130,961,825	143,461,825	12,500,000
TITRE II Dépenses de Biens et Services	34,904,694	51,754,694	16,850,000	-	-	-	34,904,694	51,754,694	16,850,000
TITRE III Dépenses d'immobilisations	-	-	-	415,000,000	415,000,000	-	-	415,000,000	415,000,000
1111-1-14 CONSEIL NATIONAL DES COOPERATIVES (CNC)	93,160,733	125,160,733	32,000,000	2,600,000	19,000,000	17,000,000	95,160,733	144,160,733	49,000,000
TITRE I Dépenses de Personnel	56,214,790	81,214,790	25,000,000	-	-	-	56,214,790	81,214,790	25,000,000
TITRE II Dépenses de Biens et Services	36,945,943	43,945,943	7,000,000	-	-	-	36,945,943	43,945,943	7,000,000
TITRE VI Autres dépenses publiques	-	-	-	2,000,000	19,000,000	17,000,000	-	19,000,000	17,000,000
1111-1-15 CENTRE NTL DE L'INFORM. GEO SPAT.	200,429,082	217,429,082	17,000,000	40,000,000	85,000,000	45,000,000	240,429,082	302,429,082	62,000,000
TITRE I Dépenses de Personnel	122,341,343	139,341,343	17,000,000	-	-	-	122,341,343	139,341,343	17,000,000
TITRE II Dépenses de Biens et Services	78,087,739	78,087,739	-	-	20,000,000	20,000,000	78,087,739	78,087,739	20,000,000
TITRE III Dépenses d'immobilisations	-	-	-	-	30,000,000	30,000,000	-	30,000,000	30,000,000
TITRE VI Autres dépenses publiques	-	-	-	40,000,000	35,000,000	(5,000,000)	-	35,000,000	(5,000,000)
1112 MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES	13,914,197,750	15,060,773,877	1,166,576,127	11,777,090,642	12,669,493,317	1,210,433,275	25,691,258,392	28,070,267,794	2,379,009,402
1112-1 SERVICES INTERNES	3,551,291,788	3,936,041,788	384,750,000	9,445,110,698	10,667,172,419	1,222,061,721	12,996,402,486	14,603,219,207	1,606,816,721
1112-1-11 BUREAU DU MINISTRE	69,747,022	69,747,022	0	-	-	-	69,747,022	69,747,022	0
TITRE I Dépenses de Personnel	45,313,022	21,291,978	(24,021,044)	-	-	-	45,313,022	21,291,978	(24,021,044)
TITRE II Dépenses de Biens et Services	21,234,000	43,455,044	22,221,044	-	-	-	21,234,000	43,455,044	22,221,044
TITRE VI Autres dépenses publiques	3,200,000	5,000,000	1,800,000	-	-	-	3,200,000	5,000,000	1,800,000
1112-1-12 DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	2,546,899,635	2,796,649,635	249,750,000	9,407,810,688	10,627,612,419	1,220,101,721	11,954,410,333	13,424,262,054	1,469,851,720
TITRE I Dépenses de Personnel	1,205,963,396	1,355,963,396	150,000,000	-	-	-	1,205,963,396	1,355,963,396	150,000,000
TITRE II Dépenses de Biens et Services	770,820,940	750,820,940	(20,000,000)	100,000,000	85,000,000	(14,000,000)	870,820,940	835,820,940	(34,000,000)
TITRE III Dépenses d'immobilisations	96,352,715	65,352,699	(31,000,016)	1,890,321,811	1,799,165,524	(298,943,713)	1,636,671,526	1,864,518,223	227,843,897
TITRE IV Dépenses de Transferts	244,010	0	(244,010)	-	-	-	244,010	0	(244,010)
TITRE VI Autres dépenses publiques	473,518,574	624,512,000	150,993,426	7,757,188,887	8,742,446,094	975,257,207	8,240,707,461	9,366,969,494	1,126,262,033
1112-1-19 FAES	256,002,095	326,002,095	70,000,000	-	-	-	256,002,095	326,002,095	70,000,000
TITRE I Dépenses de Personnel	115,807,917	180,807,917	65,000,000	-	-	-	115,807,917	180,807,917	65,000,000
TITRE II Dépenses de Biens et Services	140,194,178	145,194,178	5,000,000	-	-	-	140,194,178	145,194,178	5,000,000
1112-1-21 UNITE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION	537,791,444	577,791,444	40,000,000	-	31,000,000	31,000,000	537,791,444	608,791,444	71,000,000
TITRE I Dépenses de Personnel	293,367,149	308,367,149	15,000,000	-	-	-	293,367,149	308,367,149	15,000,000
TITRE II Dépenses de Biens et Services	244,424,295	269,424,295	25,000,000	-	-	-	244,424,295	269,424,295	25,000,000
TITRE VI Autres dépenses publiques	-	-	-	-	31,000,000	31,000,000	-	31,000,000	31,000,000
1112-1-22 ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION FINANCIERE	140,851,592	165,851,592	25,000,000	37,600,000	8,565,000	(29,035,000)	178,451,592	174,416,592	(4,035,000)
TITRE I Dépenses de Personnel	57,141,712	67,141,712	10,000,000	-	-	-	57,141,712	67,141,712	10,000,000
TITRE II Dépenses de Biens et Services	83,709,880	98,709,880	15,000,000	-	-	-	83,709,880	98,709,880	15,000,000
TITRE III Dépenses d'immobilisations	-	-	-	37,600,000	8,565,000	(29,035,000)	-	37,600,000	(29,035,000)
1112-2 SERVICES EXTERNES	10,362,905,962	11,144,732,089	781,826,127	2,331,949,944	2,322,316,498	(9,633,446)	12,694,855,906	13,487,048,588	772,192,682
1112-2-13 INSTITUT HAITIEN DE STATISTIQUE ET D'INFORMATIQUE	258,416,911	298,416,911	40,000,000	65,320,000	100,000,000	34,680,000	323,736,911	398,416,911	74,680,000
TITRE I Dépenses de Personnel	154,281,742	174,281,742	20,000,000	-	-	-	154,281,742	174,281,742	20,000,000
TITRE II Dépenses de Biens et Services	75,559,317	95,559,317	20,000,000	-	-	-	75,559,317	95,559,317	20,000,000
TITRE III Dépenses d'immobilisations	28,575,852	28,575,852	-	65,320,000	100,000,000	34,680,000	93,895,852	128,575,852	34,680,000
1112-2-14 DIRECTION GENERALE DU BUDGET	582,644,013	642,470,140	59,826,127	-	-	-	582,644,013	642,470,140	59,826,127
TITRE I Dépenses de Personnel	282,195,370	302,195,370	20,000,000	-	-	-	282,195,370	302,195,370	20,000,000
TITRE II Dépenses de Biens et Services	72,784,634	85,784,634	13,000,000	-	-	-	72,784,634	85,784,634	13,000,000
TITRE III Dépenses d'immobilisations	33,348,948	25,175,075	(8,173,873)	-	-	-	33,348,948	25,175,075	(8,173,873)
TITRE VI Autres dépenses publiques	194,315,061	229,315,061	35,000,000	-	-	-	194,315,061	229,315,061	35,000,000
1112-2-15 DIRECTION GENERALE DES IMPOTS	4,342,979,531	4,642,879,531	300,000,000	107,029,944	258,316,499	150,686,555	4,450,509,475	4,901,196,030	450,686,555
TITRE I Dépenses de Personnel	2,543,769,068	2,543,769,068	100,000,000	-	-	-	2,543,769,068	2,543,769,068	100,000,000
TITRE II Dépenses de Biens et Services	1,421,401,338	1,521,401,338	100,000,000	-	-	-	1,421,401,338	1,521,401,338	100,000,000
TITRE III Dépenses d'immobilisations	342,261,584	392,261,584	50,000,000	86,000,000	200,000,000	114,000,000	428,261,584	592,261,584	164,000,000
TITRE VI Autres dépenses publiques	35,447,541	85,447,541	50,000,000	21,629,944	58,316,499	36,686,555	57,077,485	143,764,040	86,686,555
1112-2-16 ADMINISTRATION GENERALE DES DOUANES	4,878,467,591	5,228,467,591	350,000,000	2,143,000,000	1,914,000,000	(229,000,000)	7,021,467,591	7,142,467,591	121,000,000
TITRE I Dépenses de Personnel	3,466,389,875	3,516,389,875	50,000,000	-	-	-	3,466,389,875	3,516,389,875	50,000,000
TITRE II Dépenses de Biens et Services	963,513,078	1,063,513,078	100,000,000	-	-	-	963,513,078	1,063,513,078	100,000,000
TITRE III Dépenses d'immobilisations	385,447,028	485,447,028	100,000,000	-	-	-	385,447,028	485,447,028	100,000,000
TITRE VI Autres dépenses publiques	63,117,610	63,117,610	-	2,143,000,000	1,914,000,000	(229,000,000)	2,206,117,610	1,977,117,610	(229,000,000)
1112-2-25 INSPECTION GENERALE DES FINANCES	300,497,916	332,497,916	32,000,000	16,000,000	50,000,000	34,000,000	316,497,916	382,497,916	66,000,000
TITRE I Dépenses de Personnel	177,623,360	211,392,717	33,769,357	-	-	-	177,623,360	211,392,717	33,769,357
TITRE II Dépenses de Biens et Services	63,789,071	82,503,202	18,714,131	-	-	-	63,789,071	82,503,202	18,714,131
TITRE III Dépenses d'immobilisations	30,314,131	10,830,643	(19,483,488)	-	-	-	30,314,131	10,830,643	(19,483,488)
TITRE VI Autres dépenses publiques	28,771,354	27,771,354	(1,000,000)	16,000,000	50,000,000	34,000,000	44,771,354	77,771,354	33,000,000
1113 MIN. DE L'AGRICULTURE, RESSOURCES NATURELLES/DEVELOP/RURAL	2,338,897,960	2,416,897,960	78,000,000	10,324,771					

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2025-2026
DETAIL DES CREDITS PAR ENTITE ADMINISTRATIVE ET PAR TITRE

CODE	INSTITUTION	Projection rectificative fonctionnement 2024-2025	Projection initiale fonctionnement 2025-2026	Variation	Projection rectificative investissement 2024-2025	Projection initiale investissement 2025-2026	Variation	Projection rectificative totale 2024-2025	Projection initiale totale 2025-2026	Variation
TOTAL		209,335,000,000	235,610,000,000	28,275,000,000	114,116,000,000	109,900,000,000	(4,216,000,000)	323,451,000,000	345,510,000,000	22,059,000,000
TITRE I	Dépenses de Personnel	1,077,657,885	1,077,657,885	-	-	-	-	1,077,657,885	1,077,657,885	-
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	389,901,053	389,901,053	-	6,569,698,722	6,762,960,000	193,261,278	6,959,599,775	7,152,861,053	193,261,278
TITRE III	Dépenses d'Immobilisations	20,540,880	20,540,880	-	50,000,000	50,000,000	-	70,540,880	70,540,880	-
TITRE IV	Dépenses de Transferts	-	-	-	80,000,000	80,000,000	-	80,000,000	80,000,000	-
TITRE VI	Autres dépenses publiques	210,600,123	210,600,123	-	3,625,073,195	4,618,867,652	993,794,457	3,835,673,318	4,829,467,775	993,794,457
1113-1-13. ORGANISME DE LA VALLEE DE L'ARTIBONITE		242,295,071	252,295,071	10,000,000	-	-	-	242,295,071	252,295,071	10,000,000
TITRE I	Dépenses de Personnel	192,970,445	192,970,445	-	-	-	-	192,970,445	192,970,445	-
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	49,324,626	54,324,626	5,000,000	-	-	-	49,324,626	54,324,626	5,000,000
1113-1-14. INSTITUT NATIONAL DE REFORME AGRICOLE		136,107,383	146,107,383	10,000,000	-	-	-	136,107,383	146,107,383	10,000,000
TITRE I	Dépenses de Personnel	93,642,400	93,642,400	-	-	-	-	93,642,400	93,642,400	-
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	42,464,983	47,464,983	5,000,000	-	-	-	42,464,983	47,464,983	5,000,000
1113-1-16. ORGANISME DE DEVELOPPEMENT DU NORD (ODN)		-	-	-	-	-	-	-	-	-
1113-1-17. INSTITUT NATIONAL DU CAFE D'HAI (INCAH)		68,197,268	76,197,268	8,000,000	-	-	-	68,197,268	76,197,268	8,000,000
TITRE I	Dépenses de Personnel	28,524,301	33,524,301	5,000,000	-	-	-	28,524,301	33,524,301	5,000,000
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	39,672,967	42,672,967	3,000,000	-	-	-	39,672,967	42,672,967	3,000,000
1114. MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS		2,111,498,324	2,529,498,324	418,000,000	27,952,145,696	30,426,580,766	2,474,435,070	30,063,644,000	32,950,070,900	2,886,426,900
11141. SERVICES INTERNES		2,111,498,324	2,529,498,324	418,000,000	27,952,145,696	30,426,580,766	2,474,435,070	30,063,644,000	32,950,070,900	2,886,426,900
1114-1-11. BUREAU DU MINISTRE		64,819,262	64,819,262	-	-	-	-	64,819,262	64,819,262	-
TITRE I	Dépenses de Personnel	51,892,608	51,892,608	-	-	-	-	51,892,608	51,892,608	-
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	10,420,928	10,420,928	-	-	-	-	10,420,928	10,420,928	-
TITRE III	Dépenses d'Immobilisations	2,505,718	2,505,718	-	-	-	-	2,505,718	2,505,718	-
1114-1-12. DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES		1,488,199,329	1,788,199,329	300,000,000	23,609,875,007	24,554,017,433	944,142,426	25,098,074,315	26,342,216,762	1,244,142,426
TITRE I	Dépenses de Personnel	1,125,143,243	1,375,143,243	250,000,000	-	-	-	1,125,143,243	1,375,143,243	250,000,000
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	237,836,351	307,836,351	70,000,000	-	-	-	237,836,351	307,836,351	70,000,000
TITRE III	Dépenses d'Immobilisations	75,000,000	75,000,000	-	15,769,467,644	16,193,017,433	423,549,789	15,844,467,644	16,268,017,433	423,549,789
TITRE VI	Autres dépenses publiques	30,219,735	30,219,735	-	7,840,407,363	8,361,000,000	520,592,637	7,870,927,008	8,381,219,735	520,592,637
1114-1-15. LABOR. NATIONAL DU BATIMENT ET DES TRAV. PUBL.		46,289,308	56,289,308	10,000,000	37,500,000	65,000,000	27,500,000	37,789,308	121,289,308	37,500,000
TITRE I	Dépenses de Personnel	28,903,373	33,903,373	5,000,000	-	-	-	28,903,373	33,903,373	5,000,000
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	17,385,935	22,385,935	5,000,000	-	-	-	17,385,935	22,385,935	5,000,000
TITRE III	Dépenses d'Immobilisations	-	-	-	37,500,000	65,000,000	27,500,000	37,500,000	65,000,000	27,500,000
1114-1-16. OFFICE NATIONAL DU CADASTRE		144,146,548	154,146,548	10,000,000	-	80,000,000	80,000,000	144,146,548	234,146,548	90,000,000
TITRE I	Dépenses de Personnel	103,708,866	103,708,866	-	-	-	-	103,708,866	103,708,866	-
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	40,437,682	50,437,682	10,000,000	-	-	-	40,437,682	50,437,682	10,000,000
TITRE VI	Autres dépenses publiques	-	-	-	80,000,000	80,000,000	-	-	80,000,000	80,000,000
1114-1-17. SERVICES MARITIME ET DE NAVIGATION		65,595,785	80,595,785	15,000,000	-	211,363,333	211,363,333	65,595,785	291,959,118	226,363,333
TITRE I	Dépenses de Personnel	34,710,991	34,710,991	-	-	-	-	34,710,991	34,710,991	-
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	30,884,794	45,884,794	15,000,000	-	-	-	30,884,794	45,884,794	15,000,000
TITRE III	Dépenses d'Immobilisations	-	-	-	94,563,333	94,563,333	-	94,563,333	94,563,333	-
TITRE VI	Autres dépenses publiques	-	-	-	116,800,000	116,800,000	-	-	116,800,000	116,800,000
1114-1-18. CONSEIL NATIONAL DES TELECOMMUNICATIONS		14,223,801	14,223,801	-	-	-	-	14,223,801	14,223,801	-
1114-1-19. BUREAU DES MINES ET DE L'ENERGIE		111,998,492	141,998,492	30,000,000	-	90,200,000	90,200,000	111,998,492	232,198,492	120,200,000
TITRE I	Dépenses de Personnel	72,762,416	90,762,416	18,000,000	-	-	-	72,762,416	90,762,416	18,000,000
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	39,236,076	51,236,076	12,000,000	-	30,000,000	30,000,000	39,236,076	81,236,076	42,000,000
TITRE III	Dépenses d'Immobilisations	-	-	-	60,200,000	60,200,000	-	-	60,200,000	60,200,000
1114-1-20. FONDS D'ENTRETIEN ROUTIER		1,766,099	4,766,099	3,000,000	-	-	-	1,766,099	4,766,099	3,000,000
TITRE I	Dépenses de Personnel	119,730	119,730	-	-	-	-	119,730	119,730	-
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	1,646,369	4,646,369	3,000,000	-	-	-	1,646,369	4,646,369	3,000,000
1114-1-21. CENTRE NATIONAL DES EQUIPEMENTS		-	-	-	-	-	-	-	-	-
1114-1-22. DIRECTION NATIONALE DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT		142,374,472	167,374,472	25,000,000	4,304,770,689	5,426,000,000	1,121,229,311	4,447,145,161	5,593,374,472	1,146,229,311
TITRE I	Dépenses de Personnel	127,701,683	142,701,683	15,000,000	-	-	-	127,701,683	142,701,683	15,000,000
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	14,672,789	24,672,789	10,000,000	-	-	-	14,672,789	24,672,789	10,000,000
TITRE III	Dépenses d'Immobilisations	-	-	-	2,256,694,554	2,210,000,000	(46,694,554)	2,256,694,554	2,210,000,000	(46,694,554)
TITRE VI	Autres dépenses publiques	-	-	-	2,048,076,135	3,216,000,000	1,167,923,865	2,048,076,135	3,216,000,000	1,167,923,865
1114-1-23. AGENCE NATIONALE DE LA REGULATION ET DE LA SECURITE ENERGETIQUE		52,085,228	57,085,228	5,000,000	-	-	-	52,085,228	57,085,228	5,000,000
TITRE I	Dépenses de Personnel	40,383,187	40,383,187	-	-	-	-	40,383,187	40,383,187	-
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	11,702,041	16,702,041	5,000,000	-	-	-	11,702,041	16,702,041	5,000,000
1115. MINISTRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE		1,491,172,854	1,641,872,854	150,000,000	725,874,332	870,839,062	144,964,730	2,217,747,186	2,512,711,916	294,964,730
11151. SERVICES INTERNES		1,491,172,854	1,641,872,854	150,000,000	725,874,332	870,839,062	144,964,730	2,217,747,186	2,512,711,916	294,964,730
1115-1-11. BUREAU DU MINISTRE		72,936,849	72,936,849	-	-	-	-	72,936,849	72,936,849	-
TITRE I	Dépenses de Personnel	65,619,043	65,619,043	-	-	-	-	65,619,043	65,619,043	-
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	7,317,745	7,317,745	-	-	-	-	7,317,745	7,317,745	-
1115-1-12. DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES		906,809,185	976,809,185	70,000,000	725,874,332	870,839,062	144,964,730	1,632,693,517	1,847,648,217	214,954,730
TITRE I	Dépenses de Personnel	697,705,075	737,705,075	40,000,000	-	-	-	697,705,075	737,705,075	40,000,000
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	139,276,048	154,276,048	15,000,000	72,000,000	99,379,400	27,379,400	111,276,048	253,655,448	142,379,400
TITRE III	Dépenses d'Immobilisations	51,728,997	56,728,997	5,000,000	-	71,048,112	71,048,112	51,728,997	127,777,109	76,048,112
TITRE IV	Dépenses de Transferts	-	-	-	689,874,332	580,411,550	(9,462,782)	589,874,332	560,411,550	(9,462,782)
TITRE VI	Autres dépenses publiques	18,099,055	18,099,055	-	64,000,000	120,000,000	56,000,000	82,099,065	138,099,065	56,000,000
1115-1-13. OFFICE DES POSTES		204,914,316	234,914,316	30,000,000	-	-	-	204,914,316	234,914,316	30,000,000
TITRE I	Dépenses de Personnel	165,615,500	190,615,500	25,000,000	-	-	-	165,615,500	190,615,500	25,000,000
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	39,298,816	44,298,816	5,000,000	-	-	-	39,298,816	44,298,816	5,000,000
1115-1-15. DIRECTION GENERALE DES ZONES FRANCHES		89,737,760	99,737,760	10,000,000	-	-	-	89,737,760	99,737,760	10,000,000
TITRE I	Dépenses de Personnel	32,762,151	38,762,151	6,000,000	-	-	-	32,762,151	38,762,151	6,000,000
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	56,975,609	60,975,609	4,000,000	-	-	-	56,975,609	60,975,609	4,000,000
1115-1-16. CENTRE DE FACILITATION DES INVEST(CFI)		217,474,744	257,474,744	40,000,000	-	-	-	217,474,744	257,474,744	40,000,000
TITRE I	Dépenses de Personnel	109,826,641	134,826,641	25,000,000	-	-	-	109,826,641	134,826,641	25,000,000
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	107,648,103	122,648,103	15,000,000	-	-	-	107,648,103	122,648,103	15,000,000
1116. MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT		2,359,775,435	2,439,725,435	79,950,000	2,180,921,226	1,887,500,000	(293,421,226)	4,540,696,661	4,327,225,435	(213,471,226)
11161. SERVICES INTERNES		2,359,775,435	2,439,725,435	79,950,000	2,180,921,226	1,887,500,000	(293,421,226)	4,540,696,661	4,327,225,435	(213,471,226)
1116-1-11. BUREAU DU MINISTRE		229,334,242	229,334,242	-	-	-	-	229,334,242 </		

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2025-2026
DETAIL DES CREDITS PAR ENTITE ADMINISTRATIVE ET PAR TITRE

CODE INSTITUTION	Projection rectificative fonctionnement 2024-2025	Projection initiale fonctionnement 2025-2026	Variation	Projection rectificative investissement 2024-2025	Projection initiale investissement 2025-2026	Variation	Projection rectificative totale 2024-2025	Projection initiale totale 2025-2026	Variation
TOTAL	209,335,000,000	235,610,000,000	26,275,000,000	114,116,000,000	109,900,000,000	(4,216,000,000)	323,451,000,000	345,510,000,000	22,059,000,000
1116-1-13- AGENCE NATIONALE DES AIRES PROTEGEES	385,546,112	425,546,112	40,000,000	-	-	-	385,546,112	425,546,112	40,000,000
TITRE I Dépenses de Personnel	234,760,175	259,760,175	25,000,000	-	-	-	234,760,175	259,760,175	25,000,000
TITRE II Dépenses de Biens et Services	150,785,937	165,785,937	15,000,000	-	-	-	150,785,937	165,785,937	15,000,000
1116-1-14- SERVICE NATIONAL DE GESTION DES RESIDUS SOLIDES	911,453,429	911,453,429	-	-	-	-	911,453,429	911,453,429	-
TITRE I Dépenses de Personnel	658,947,814	658,947,814	-	-	-	-	658,947,814	658,947,814	-
TITRE II Dépenses de Biens et Services	252,505,615	252,505,615	-	-	-	-	252,505,615	252,505,615	-
1117- MINISTRE DU TOURISME	484,616,892	568,691,506	74,074,614	490,000,000	490,000,000	-	984,616,892	1,058,691,506	74,074,614
1117- SERVICES INTERNES	484,616,892	568,691,506	74,074,614	490,000,000	490,000,000	-	984,616,892	1,058,691,506	74,074,614
1117-1-11- BUREAU DU MINISTRE	56,871,960	111,371,960	54,500,000	-	-	-	56,871,960	111,371,960	54,500,000
TITRE I Dépenses de Personnel	44,215,863	69,215,863	25,000,000	-	-	-	44,215,863	69,215,863	25,000,000
TITRE II Dépenses de Biens et Services	8,917,911	16,417,911	7,500,000	-	-	-	8,917,911	16,417,911	7,500,000
TITRE III Dépenses d'Immobilisations	3,738,186	25,738,186	22,000,000	-	-	-	3,738,186	25,738,186	22,000,000
1117-1-12- DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	353,599,051	353,173,665	(425,386)	490,000,000	490,000,000	-	843,599,051	843,173,665	(425,386)
TITRE I Dépenses de Personnel	194,171,387	194,171,387	-	-	-	-	194,171,387	194,171,387	-
TITRE II Dépenses de Biens et Services	106,361,485	106,361,485	-	365,000,000	460,000,000	95,000,000	471,361,485	566,361,485	95,000,000
TITRE III Dépenses d'Immobilisations	50,666,166	50,140,780	(425,386)	65,000,000	-	(65,000,000)	115,666,166	50,140,780	(65,425,386)
TITRE IV Dépenses de Transferts	2,500,000	2,500,000	-	-	-	-	2,500,000	2,500,000	-
TITRE VI Autres dépenses publiques	13	13	-	60,000,000	30,000,000	(30,000,000)	60,000,013	30,000,013	(30,000,000)
1117-1-13- ECOLE HOTELIERE	84,145,881	104,145,881	20,000,000	-	-	-	84,145,881	104,145,881	20,000,000
TITRE I Dépenses de Personnel	48,782,168	53,782,168	5,000,000	-	-	-	48,782,168	53,782,168	5,000,000
TITRE II Dépenses de Biens et Services	35,363,713	50,363,713	15,000,000	-	-	-	35,363,713	50,363,713	15,000,000
12 SECTEUR POLITIQUE	55,480,063,319	61,219,534,231	5,739,470,912	19,103,571,555	18,226,991,607	(876,579,948)	74,583,634,874	79,446,525,838	4,862,890,964
1211- MINISTRE DE LA JUSTICE	30,151,677,494	33,524,177,404	3,372,500,000	9,142,437,800	8,094,000,000	(1,138,437,800)	40,294,115,294	42,618,177,404	2,324,062,200
1211- SERVICES INTERNES	6,119,921,970	6,992,421,970	872,500,000	239,567,890	305,000,000	65,432,110	6,359,489,860	7,297,421,970	937,932,110
1211-1-11- BUREAU DU MINISTRE	177,348,324	177,348,324	-	-	-	-	177,348,324	177,348,324	-
TITRE I Dépenses de Personnel	39,020,677	39,020,677	-	-	-	-	39,020,677	39,020,677	-
TITRE II Dépenses de Biens et Services	15,464,890	15,464,890	-	-	-	-	15,464,890	15,464,890	-
TITRE III Dépenses d'Immobilisations	577,925	577,925	-	-	-	-	577,925	577,925	-
TITRE VI Autres dépenses publiques	122,284,832	122,284,832	-	-	-	-	122,284,832	122,284,832	-
1211-1-12- DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	4,346,994,716	4,871,994,716	525,000,000	239,567,890	305,000,000	65,432,110	4,586,562,606	5,176,994,716	590,432,110
TITRE I Dépenses de Personnel	3,738,521,009	4,088,521,009	350,000,000	-	-	-	3,738,521,009	4,088,521,009	350,000,000
TITRE II Dépenses de Biens et Services	355,475,576	430,475,576	75,000,000	-	-	-	355,475,576	430,475,576	75,000,000
TITRE III Dépenses d'Immobilisations	214,955,347	214,955,347	-	115,000,000	230,000,000	115,000,000	329,955,347	444,955,347	115,000,000
TITRE IV Dépenses de Transferts	2,499,996	2,499,996	-	-	-	-	2,499,996	2,499,996	-
TITRE VI Autres dépenses publiques	35,542,788	135,542,788	100,000,000	124,567,890	75,000,000	(49,567,890)	160,110,678	210,542,788	50,432,110
1211-1-17- UNITE CENTRALE DE RENSEIGNEMENTS FINANCIERS	233,365,283	283,365,283	50,000,000	-	-	-	233,365,283	283,365,283	50,000,000
TITRE I Dépenses de Personnel	133,462,322	153,462,322	20,000,000	-	-	-	133,462,322	153,462,322	20,000,000
TITRE II Dépenses de Biens et Services	99,902,961	129,902,961	30,000,000	-	-	-	99,902,961	129,902,961	30,000,000
1211-1-18- BUREAU DU SECRETAIRE D'ETAT A LA SECURITE PUBLIQUE	195,253,195	230,253,195	35,000,000	-	-	-	195,253,195	230,253,195	35,000,000
TITRE I Dépenses de Personnel	103,758,399	113,758,399	10,000,000	-	-	-	103,758,399	113,758,399	10,000,000
TITRE VI Autres dépenses publiques	91,494,796	116,494,796	25,000,000	-	-	-	91,494,796	116,494,796	25,000,000
1211-1-19- OFFICE NATIONAL D'IDENTIFICATION	925,711,172	1,140,711,172	215,000,000	-	-	-	925,711,172	1,140,711,172	215,000,000
TITRE I Dépenses de Personnel	565,613,168	667,127,869	101,514,701	-	-	-	565,613,168	667,127,869	101,514,701
TITRE II Dépenses de Biens et Services	360,098,004	473,583,303	113,485,299	-	-	-	360,098,004	473,583,303	113,485,299
1211-1-20- BUREAU DU SECRETAIRE D'ETAT A LA JUSTICE	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1211-1-21- ECOLE DE LA MAGISTRATURE	117,449,060	144,949,060	27,500,000	-	-	-	117,449,060	144,949,060	27,500,000
TITRE I Dépenses de Personnel	64,043,349	71,543,349	7,500,000	-	-	-	64,043,349	71,543,349	7,500,000
TITRE II Dépenses de Biens et Services	53,405,711	73,405,711	20,000,000	-	-	-	53,405,711	73,405,711	20,000,000
1211-1-22- COMMISSION NATIONALE D'ASSISTANCE LEGALE	123,800,220	143,800,220	20,000,000	-	-	-	123,800,220	143,800,220	20,000,000
TITRE I Dépenses de Personnel	93,000,000	103,000,000	10,000,000	-	-	-	93,000,000	103,000,000	10,000,000
TITRE II Dépenses de Biens et Services	30,800,220	40,800,220	10,000,000	-	-	-	30,800,220	40,800,220	10,000,000
1212-1-1- SERVICES EXTERNES	24,031,755,434	26,531,755,434	2,500,000,000	8,902,869,910	7,699,000,000	(1,203,869,910)	32,934,625,344	34,230,755,434	1,296,130,090
1212-1-2- POLICE NATIONALE D'HAITI	24,031,755,434	26,531,755,434	2,500,000,000	8,902,869,910	7,699,000,000	(1,203,869,910)	32,934,625,344	34,230,755,434	1,296,130,090
TITRE I Dépenses de Personnel	18,026,527,569	18,866,527,569	840,000,000	-	-	-	18,026,527,569	18,866,527,569	840,000,000
TITRE II Dépenses de Biens et Services	5,395,019,973	6,505,019,973	1,110,000,000	250,000,000	250,000,000	-	5,645,019,973	6,755,019,973	1,110,000,000
TITRE III Dépenses d'Immobilisations	11,760,089	11,760,089	-	8,662,869,910	7,374,000,000	(1,278,869,910)	8,664,629,999	7,366,760,089	(1,278,869,910)
TITRE IV Dépenses de Transferts	141,350,319	141,350,319	-	-	-	-	141,350,319	141,350,319	-
TITRE VI Autres dépenses publiques	457,097,484	1,207,097,484	750,000,000	-	75,000,000	75,000,000	457,097,484	1,282,097,484	825,000,000
1212- MINISTRE DES HAITIENS VIVANT A L'ETRANGER	273,589,315	308,589,315	35,000,000	15,000,000	25,000,000	10,000,000	288,589,315	333,589,315	45,000,000
1212-1-1- SERVICES INTERNES	273,589,315	308,589,315	35,000,000	15,000,000	25,000,000	10,000,000	288,589,315	333,589,315	45,000,000
1212-1-11- BUREAU DU MINISTRE	119,298,662	119,298,662	-	-	-	-	119,298,662	119,298,662	-
TITRE I Dépenses de Personnel	22,417,015	22,417,015	-	-	-	-	22,417,015	22,417,015	-
TITRE II Dépenses de Biens et Services	58,969,183	58,969,183	-	-	-	-	58,969,183	58,969,183	-
TITRE III Dépenses d'Immobilisations	37,912,464	37,912,464	-	-	-	-	37,912,464	37,912,464	-
1212-1-12- DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	154,290,653	189,290,653	35,000,000	15,000,000	25,000,000	10,000,000	169,290,653	214,290,653	45,000,000
TITRE I Dépenses de Personnel	116,006,700	131,006,700	15,000,000	-	-	-	116,006,700	131,006,700	15,000,000
TITRE II Dépenses de Biens et Services	3,049,816	18,049,816	15,000,000	15,000,000	25,000,000	10,000,000	23,049,816	43,049,816	20,000,000
TITRE III Dépenses d'Immobilisations	35	35	-	-	-	-	35	35	-
TITRE VI Autres dépenses publiques	30,234,102	40,234,102	10,000,000	-	-	-	30,234,102	40,234,102	10,000,000
1213- MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES	8,394,857,869	8,859,857,869	465,000,000	25,500,000	1,137,000,000	1,111,500,000	8,420,357,869	9,996,857,869	1,576,500,000
1213-1-1- SERVICES INTERNES	8,394,857,869	8,859,857,869	465,000,000	25,500,000	1,137,000,000	1,111,500,000	8,420,357,869	9,996,857,869	1,576,500,000
1213-1-11- BUREAU DU MINISTRE	209,060,601	206,060,601	(3,000,000)	-	-	-	209,060,601	206,060,601	(3,000,000)
TITRE I Dépenses de Personnel	209,060,601	206,060,601	(3,000,000)	-	-	-	209,060,601	206,060,601	(3,000,000)
1213-1-12- DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	8,185,797,268	8,653,797,268	468,000,000	25,500,000	1,137,000,000	1,111,500,000	8,211,297,268	9,790,797,268	1,579,500,000
TITRE I Dépenses de Personnel	562,779,511	615,779,511	52,999,994	-	-	-	562,779,511	615,779,511	52,999,994
TITRE II Dépenses de Biens et Services	441,562,122	456,562,122	15,000,000	-	-	-	441,562,122	456,562,122	15,000,000
TITRE III Dépenses d'Immobilisations	96,404,559	98,404,559	2,000,000	25,500,000	1,137,000,000	1,111,500,000	123,904,559	1,235,404,559	1,111,500,000
TITRE VI Autres dépenses publiques	7,083,051,076	7,483,051,082	400,000,006	-	-	-	7,083,051,076	7,483,051,082	400,000,006
1214- LA PRESIDENCE	3,696,867,081	3,796,371,089	99,704,008	-	-	-	3,696,867,081	3,796,371,089	99,704,008
1214-1-1- SERVICES INTERNES	3,696,867,081	3,796,371,089	99,704,008	-	-	-	3,696,867,081	3,796,371,089	99,704,

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2025-2026
DETAIL DES CREDITS PAR ENTITE ADMINISTRATIVE ET PAR TITRE

CODE	INSTITUTION	Projection rectificative fonctionnement 2024-2025	Projection initiale fonctionnement 2025-2026	Variation	Projection rectificative investissement 2024-2025	Projection initiale investissement 2025-2026	Variation	Projection rectificative totale 2024-2025	Projection initiale totale 2025-2026	Variation
TOTAL		209,335,000,000	235,610,000,000	26,275,000,000	114,116,000,000	109,900,000,000	(4,216,000,001)	323,451,000,000	345,510,000,000	22,059,000,000
TITRE I	Dépenses de Personnel	925,248,141	625,248,141	(300,000,000)	-	-	-	925,248,141	625,248,141	(300,000,000)
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	424,049,835	824,049,835	400,000,000	-	-	-	424,049,835	824,049,835	400,000,000
TITRE III	Dépenses d'immobilisations	157,156,078	156,860,078	(295,992)	-	-	-	157,156,078	156,860,078	(295,992)
TITRE IV	Dépenses de Transferts	1,438,716	1,438,716	-	-	-	-	1,438,716	1,438,716	-
TITRE VI	Autres dépenses publiques	465,000,015	465,000,015	-	-	-	-	465,000,015	465,000,015	-
1214-1-13- SERVICE DE SECURITE DU PALAIS NATIONAL		621,851,493	621,851,493	-	-	-	-	621,851,493	621,851,493	-
TITRE I	Dépenses de Personnel	183,000,245	183,000,245	-	-	-	-	183,000,245	183,000,245	-
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	134,050,057	134,050,057	-	-	-	-	134,050,057	134,050,057	-
TITRE IV	Dépenses de Transferts	13,848,851	13,848,851	-	-	-	-	13,848,851	13,848,851	-
TITRE VI	Autres dépenses publiques	290,952,340	290,952,340	-	-	-	-	290,952,340	290,952,340	-
1214-1-14- DOTATION POUR COMPTE SPECIAL DU PRESIDENT		200,000,000	200,000,000	-	-	-	-	200,000,000	200,000,000	-
TITRE VI	Autres dépenses publiques	200,000,000	200,000,000	-	-	-	-	200,000,000	200,000,000	-
1215 BUREAU DU PREMIER MINISTRE		4,034,966,998	4,099,808,902	64,841,904	64,500,000	375,000,000	310,500,000	4,099,466,998	4,474,808,902	375,341,904
12151 SERVICES INTERNES		3,738,447,833	3,733,289,737	54,841,904	64,500,000	375,000,000	310,500,000	3,802,947,833	4,168,289,737	365,341,904
1215-1-11- BUREAU DU PREMIER MINISTRE		204,781,331	204,781,331	-	-	-	-	204,781,331	204,781,331	-
TITRE I	Dépenses de Personnel	120,013,620	120,013,620	-	-	-	-	120,013,620	120,013,620	-
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	38,556,513	38,556,513	-	-	-	-	38,556,513	38,556,513	-
TITRE III	Dépenses d'immobilisations	46,211,011	46,211,011	-	-	-	-	46,211,011	46,211,011	-
TITRE VI	Autres dépenses publiques	187	187	-	-	-	-	187	187	-
1215-1-12- ADMINISTRATION GENERALE		2,710,896,757	2,710,738,660	(158,096)	64,500,000	275,000,000	210,500,000	2,775,396,757	2,985,738,660	210,341,904
TITRE I	Dépenses de Personnel	906,193,310	906,193,310	-	-	-	-	906,193,310	906,193,310	-
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	834,666,649	834,666,649	-	-	-	-	834,666,649	834,666,649	-
TITRE III	Dépenses d'immobilisations	91,078,148	90,920,052	(158,096)	-	-	-	91,078,148	90,920,052	(158,096)
TITRE IV	Dépenses de Transferts	144,390,001	144,390,001	-	-	-	-	144,390,001	144,390,001	-
TITRE V	Service de la Dette Publique	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE VI	Autres dépenses publiques	734,568,649	734,568,649	-	64,500,000	275,000,000	210,500,000	799,068,649	1,009,568,649	210,500,000
1215-1-13- DOTATION POUR COMPTE SPECIAL DU PREMIER MINISTRE		59,825,569	59,825,569	-	-	-	-	59,825,569	59,825,569	-
TITRE VI	Autres dépenses publiques	59,825,569	59,825,569	-	-	-	-	59,825,569	59,825,569	-
1215-1-16- CONSEIL DE MODERNISATION DES ENTREPRISES PUBLIQUES		96,540,938	101,540,938	5,000,000	-	-	-	96,540,938	101,540,938	5,000,000
TITRE I	Dépenses de Personnel	55,433,060	55,433,060	-	-	-	-	55,433,060	55,433,060	-
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	41,107,878	46,107,878	5,000,000	-	-	-	41,107,878	46,107,878	5,000,000
1215-1-17- COMMISSION NATIONALE DE LUTTE CONTRE LA DROGUE		123,046,163	133,046,163	10,000,000	-	-	-	123,046,163	133,046,163	10,000,000
TITRE I	Dépenses de Personnel	82,702,123	100,000,000	17,297,877	-	-	-	82,702,123	100,000,000	17,297,877
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	40,344,040	33,046,163	(7,297,877)	-	-	-	40,344,040	33,046,163	(7,297,877)
TITRE IV	Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1215-1-18- BUREAU DE L'ORDONNATEUR NATIONAL		87,950,800	87,950,800	-	-	-	-	87,950,800	87,950,800	-
TITRE I	Dépenses de Personnel	63,138,610	63,138,610	-	-	-	-	63,138,610	63,138,610	-
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	24,812,190	24,812,190	-	-	-	-	24,812,190	24,812,190	-
1215-1-19- COMMISSION NATIONALE DE PASSATION DE MARCHES		351,849,412	376,849,412	25,000,000	-	100,000,000	100,000,000	351,849,412	476,849,412	125,000,000
TITRE I	Dépenses de Personnel	213,821,428	238,821,428	25,000,000	-	-	-	213,821,428	238,821,428	25,000,000
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	138,027,984	138,027,984	-	-	100,000,000	100,000,000	138,027,984	238,027,984	100,000,000
1215-1-21- CONSEIL SUPERIEUR DE LA POLICE NATIONALE		62,215,000	62,215,000	-	-	-	-	62,215,000	62,215,000	-
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	62,215,000	62,215,000	-	-	-	-	62,215,000	62,215,000	-
1215-1-22- BUREAU DE COORD. ET DE SUIVI DES ACCORDS CARICOM/OMC/LEA		38,765,205	53,765,205	15,000,000	-	-	-	38,765,205	53,765,205	15,000,000
TITRE I	Dépenses de Personnel	26,163,250	26,163,250	-	-	-	-	26,163,250	26,163,250	-
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	12,601,955	27,601,955	15,000,000	-	-	-	12,601,955	27,601,955	15,000,000
1215-1-23- APPUI A LA FORMATION		2,576,658	2,576,658	-	-	-	-	2,576,658	2,576,658	-
TITRE IV	Dépenses de Transferts	2,576,658	2,576,658	-	-	-	-	2,576,658	2,576,658	-
12152 SERVICES EXTERNES		296,519,165	306,519,165	10,000,000	-	-	-	296,519,165	306,519,165	10,000,000
1215-2-14- CEFOPAFOP		45,382,370	55,382,370	10,000,000	-	-	-	45,382,370	55,382,370	10,000,000
TITRE I	Dépenses de Personnel	26,921,250	29,421,250	2,500,000	-	-	-	26,921,250	29,421,250	2,500,000
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	18,461,120	25,961,120	7,500,000	-	-	-	18,461,120	25,961,120	7,500,000
TITRE IV	Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1215-2-20- BUREAU DE GESTION DES MILITAIRES DEMOBILISES		21,136,795	21,136,795	-	-	-	-	21,136,795	21,136,795	-
TITRE I	Dépenses de Personnel	15,975,008	15,975,008	-	-	-	-	15,975,008	15,975,008	-
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	5,161,787	5,161,787	-	-	-	-	5,161,787	5,161,787	-
1215-2-24- AGENCE NATIONALE DE SECURITE		230,000,000	230,000,000	-	-	-	-	230,000,000	230,000,000	-
TITRE I	Dépenses de Personnel	10,000,000	10,000,000	-	-	-	-	10,000,000	10,000,000	-
TITRE VI	Autres dépenses publiques	220,000,000	220,000,000	-	-	-	-	220,000,000	220,000,000	-
1216 MINISTRE DE L'INTERIEUR A DES COLLECTIVITES TERRITORIALES		5,194,266,086	5,418,266,086	224,000,000	4,071,633,755	3,229,351,656	(842,282,099)	9,265,899,841	8,647,617,742	(618,282,099)
12161 SERVICES INTERNES		5,194,266,086	5,418,266,086	224,000,000	4,071,633,755	3,229,351,656	(842,282,099)	9,265,899,841	8,647,617,742	(618,282,099)
1216-1-11- BUREAU DU MINISTRE		1,144,166,201	1,144,166,201	-	-	-	-	1,144,166,201	1,144,166,201	-
TITRE I	Dépenses de Personnel	361,490,804	361,490,804	-	-	-	-	361,490,804	361,490,804	-
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	2,710,836	2,710,836	-	-	-	-	2,710,836	2,710,836	-
TITRE III	Dépenses d'immobilisations	52,890,991	52,890,991	-	-	-	-	52,890,991	52,890,991	-
TITRE IV	Dépenses de Transferts	17,000,028	17,000,028	-	-	-	-	17,000,028	17,000,028	-
TITRE VI	Autres dépenses publiques	710,073,542	710,073,542	-	-	-	-	710,073,542	710,073,542	-
1216-1-12- DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES		3,924,324,715	4,069,324,715	145,000,000	4,071,633,755	3,229,351,656	(842,282,099)	7,995,958,470	7,298,676,371	(697,282,099)
TITRE I	Dépenses de Personnel	2,656,400,152	2,736,400,152	80,000,000	-	-	-	2,656,400,152	2,736,400,152	80,000,000
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	643,192,809	658,192,809	15,000,000	-	131,172,718	131,172,718	643,192,809	789,365,527	146,172,718
TITRE III	Dépenses d'immobilisations	169,385,382	174,385,382	5,000,000	4,046,633,755	2,873,178,938	(1,173,454,817)	4,216,019,137	3,047,564,320	(1,168,454,817)
TITRE VI	Autres dépenses publiques	455,346,372	500,346,372	45,000,000	25,000,000	225,000,000	200,000,000	480,346,372	725,346,372	245,000,000
1216-1-15- ORGANISME DE SURVEILLANCE MORNE HOPITAL		24,619,260	39,848,520	15,229,260	-	-	-	24,619,260	39,848,520	15,229,260
TITRE I	Dépenses de Personnel	15,229,260	15,229,260	-	-	-	-	15,229,260	15,229,260	-
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	9,390,000	24,619,260	15,229,260	-	-	-	9,390,000	24,619,260	15,229,260
1216-1-17- SMCRS		-	-	-	-	-	-	-	-	-
1216-1-18- DIRECTION GENERALE DE LA PROTECTION CIVILE		101,155,910	164,926,650	63,770,740	-	-	-	101,155,910	164,926,650	63,770,740
TITRE I	Dépenses de Personnel	63,236,706	87,007,446	23,770,740	-	-	-	63,236,706	87,007,446	23,770,740
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	47,919,204	77,919,204	30,000,000	-	-	-	47,919,204	77,919,204	30,000,000
1217 MINISTRE DE LA DEFENSE		3,734,038,566	5,212,463,566	1,478,425,000	5,784,500,000	5,456,639,951	(327,860,049)	9,518,538,566	10,669,103,517	1,150,564,951
12171 SERVICES INTERNES		3,734,038,566	5,212,463,566	1,478,425,000	5,784,500,000	5,456,639,951	(327,860,049)	9,518,538,566	10,669,103,517	1,150,564,951
1217-1-11- BUREAU DU MINISTRE		174,606,621	751,606,604	576,999,983	-	-	-	174,606,621	751,606,604	576,999,983

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2025-2026
DETAIL DES CREDITS PAR ENTITE ADMINISTRATIVE ET PAR TITRE

CODE	INSTITUTION	Projection rectificative fonctionnement 2024-2025	Projection initiale fonctionnement 2025-2026	Variation	Projection rectificative investissement 2024-2025	Projection initiale investissement 2025-2026	Variation	Projection rectificative totale 2024-2025	Projection initiale totale 2025-2026	Variation
	TOTAL	209,335,000,000	235,610,000,000	26,275,000,000	114,116,000,000	109,900,000,000	(4,216,000,001)	323,451,000,000	345,510,000,000	22,059,000,000
	TITRE I Dépenses de Personnel	85,223,954	225,223,954	140,000,000	-	-	-	85,223,954	225,223,954	140,000,000
	TITRE II Dépenses de Biens et Services	28,337,618	28,337,601	(17)	-	-	-	28,337,618	28,337,601	(17)
	TITRE III Dépenses d'Immobilisations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	TITRE IV Dépenses de Transferts	11,045,049	18,045,049	7,000,000	-	-	-	11,045,049	18,045,049	7,000,000
	TITRE VI Autres dépenses publiques	50,000,000	480,000,000	430,000,000	-	-	-	50,000,000	480,000,000	430,000,000
	1217-1-12. DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	798,038,021	1,304,588,397	506,550,376	170,000,000	171,661,780	1,661,780	968,038,021	1,476,250,177	508,212,156
	TITRE I Dépenses de Personnel	306,707,883	891,375,020	584,667,137	-	-	-	306,707,883	891,375,020	584,667,137
	TITRE II Dépenses de Biens et Services	214,036,311	214,036,311	-	50,000,000	51,661,780	1,661,780	264,036,311	265,698,091	1,661,780
	TITRE III Dépenses d'Immobilisations	142,018,407	141,853,407	(165,000)	120,000,000	120,000,000	-	262,018,407	261,853,407	(165,000)
	TITRE IV Dépenses de Transferts	5,434,155	5,434,155	-	-	-	-	5,434,155	5,434,155	-
	TITRE VI Autres dépenses publiques	129,841,265	51,889,504	(77,951,761)	-	-	-	129,841,265	51,889,504	(77,951,761)
	1217-1-13. FORCES ARMÉES D'HAÏTI	2,781,393,924	3,158,268,585	394,874,661	5,614,500,000	5,284,978,171	(329,521,829)	8,375,893,924	8,441,246,756	65,352,832
	TITRE I Dépenses de Personnel	1,986,110,378	2,621,033,258	634,922,880	-	-	-	1,986,110,378	2,621,033,258	634,922,880
	TITRE II Dépenses de Biens et Services	299,381,482	374,381,482	75,000,000	-	-	-	299,381,482	374,381,482	75,000,000
	TITRE III Dépenses d'Immobilisations	60,853,825	60,853,825	-	5,614,500,000	5,284,978,171	(329,521,829)	6,675,353,825	6,345,831,996	(329,521,829)
	TITRE VI Autres dépenses publiques	415,048,239	100,000,000	(315,048,239)	-	-	-	415,048,239	100,000,000	(315,048,239)
	13 SECTEUR SOCIAL	51,841,589,280	62,058,860,994	10,218,271,714	37,697,017,476	28,551,109,885	(9,145,907,591)	89,538,606,756	90,610,970,879	1,072,364,122
	1311 MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ÉDUCATION PROFESSIONNELLE	34,632,670,729	42,789,643,400	8,156,972,671	12,643,139,398	12,067,874,605	(575,264,793)	47,275,810,127	54,857,518,005	7,581,707,878
	13111 SERVICES INTERNES	34,632,670,729	42,789,643,400	8,156,972,671	12,643,139,398	12,067,874,605	(575,264,793)	47,275,810,127	54,857,518,005	7,581,707,878
	13111-1-11. BUREAU DU MINISTRE	446,173,507	10,317,935,175	9,871,761,668	-	-	-	446,173,507	10,317,935,175	9,871,761,668
	TITRE I Dépenses de Personnel	339,270,429	8,175,000,000	7,835,729,571	-	-	-	339,270,429	8,175,000,000	7,835,729,571
	TITRE II Dépenses de Biens et Services	60,615,233	1,250,000,000	1,189,384,767	-	-	-	60,615,233	250,000,000	1,189,384,767
	TITRE III Dépenses d'Immobilisations	11,287,845	138,750,000	127,462,155	-	-	-	11,287,845	138,750,000	127,462,155
	TITRE IV Dépenses de Transferts	35,000,000	75,000,000	40,000,000	-	-	-	35,000,000	75,000,000	40,000,000
	1311-1-12. DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	32,725,594,522	30,953,805,525	(1,771,788,997)	12,595,159,397	12,002,246,203	(592,913,195)	45,320,753,919	42,956,051,728	(2,364,702,192)
	TITRE I Dépenses de Personnel	27,600,994,109	24,525,000,000	(3,075,994,109)	-	-	-	27,600,994,109	24,525,000,000	(3,075,994,109)
	TITRE II Dépenses de Biens et Services	2,932,734,653	3,760,000,000	817,265,347	6,403,507,065	5,414,260,000	(1,079,247,065)	9,432,241,718	9,164,260,000	(267,981,718)
	TITRE III Dépenses d'Immobilisations	325,282,156	416,250,000	90,967,844	3,206,478,900	3,527,914,203	321,435,302	3,531,701,056	3,944,164,203	412,463,146
	TITRE IV Dépenses de Transferts	115,000,000	225,000,000	109,999,999	758,180,000	603,000,000	(155,180,000)	873,180,000	828,000,000	(45,180,000)
	TITRE VI Autres dépenses publiques	1,751,683,602	2,037,555,525	285,871,923	2,136,993,432	2,457,072,000	320,078,568	3,898,577,034	4,494,627,525	606,050,491
	1311-1-16. COMMISSION NLE DE COOPERATION AVEC L'UNESCO	52,192,841	52,192,841	-	-	-	-	52,192,841	52,192,841	-
	TITRE I Dépenses de Personnel	36,251,249	36,251,249	-	-	-	-	36,251,249	36,251,249	-
	TITRE II Dépenses de Biens et Services	15,941,592	15,941,592	-	-	-	-	15,941,592	15,941,592	-
	1311-1-17. INSTITUT NATIONAL DE FORMATION PROFESSIONNELLE	1,248,260,033	1,283,260,033	45,000,000	47,980,001	65,628,403	17,648,402	1,296,240,034	1,358,888,436	62,648,401
	TITRE I Dépenses de Personnel	1,073,694,443	1,070,714,442	(2,980,001)	-	-	-	1,073,694,443	1,070,714,442	(2,980,001)
	TITRE II Dépenses de Biens et Services	174,565,590	222,545,591	47,980,001	28,381,576	25,000,000	(3,381,576)	202,917,166	247,545,591	44,628,425
	TITRE III Dépenses d'Immobilisations	-	-	-	19,628,425	40,628,403	20,999,978	19,628,425	40,628,403	20,999,978
	1311-1-18. OFFICE NATIONAL DE PARTENARIAT	160,448,826	172,448,826	12,000,000	-	-	-	160,448,826	172,448,826	12,000,000
	TITRE I Dépenses de Personnel	47,796,295	52,796,295	5,000,000	-	-	-	47,796,295	52,796,295	5,000,000
	TITRE II Dépenses de Biens et Services	112,653,531	119,653,531	7,000,000	-	-	-	112,653,531	119,653,531	7,000,000
	1312 MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES	2,233,376,483	2,530,376,483	297,000,000	10,027,099,515	10,892,707,430	(8,613,392,085)	19,260,475,998	13,423,083,913	(5,837,392,085)
	13121 SERVICES INTERNES	2,233,376,483	2,530,376,483	297,000,000	10,027,099,515	10,892,707,430	(8,613,392,085)	19,260,475,998	13,423,083,913	(5,837,392,085)
	1312-1-11. BUREAU DU MINISTRE	159,048,755	159,048,755	-	-	-	-	159,048,755	159,048,755	-
	TITRE I Dépenses de Personnel	155,548,102	155,548,102	-	-	-	-	155,548,102	155,548,102	-
	TITRE II Dépenses de Biens et Services	3,500,653	3,500,653	-	-	-	-	3,500,653	3,500,653	-
	1312-1-12. DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	1,334,226,996	1,404,226,996	150,000,000	10,771,820,240	10,890,465,985	(5,081,354,255)	17,106,047,236	12,174,692,981	(4,931,354,255)
	TITRE I Dépenses de Personnel	1,090,707,640	1,090,707,640	100,000,000	-	-	-	1,090,707,640	1,090,707,640	100,000,000
	TITRE II Dépenses de Biens et Services	166,159,106	216,159,106	50,000,000	30,575,000	44,575,000	14,000,000	196,734,106	260,734,106	64,000,000
	TITRE III Dépenses d'Immobilisations	29,665,250	29,665,250	-	238,000,000	170,000,000	(68,000,000)	267,565,250	199,565,250	(68,000,000)
	TITRE IV Dépenses de Transferts	38,500,000	38,500,000	-	15,473,245,240	10,405,390,985	(5,067,354,255)	15,511,745,240	10,444,390,985	(5,067,354,255)
	TITRE VI Autres dépenses publiques	9,999,000	9,299,000	(700,000)	30,000,000	70,000,000	40,000,000	39,299,000	79,299,000	40,000,000
	1312-1-13. INSTITUT DU BIEN ETRE SOCIAL ET DE RECHERCHES	180,472,868	205,472,868	25,000,000	-	-	-	180,472,868	205,472,868	25,000,000
	TITRE I Dépenses de Personnel	122,611,410	137,611,410	15,000,000	-	-	-	122,611,410	137,611,410	15,000,000
	TITRE II Dépenses de Biens et Services	57,861,458	67,861,458	10,000,000	-	-	-	57,861,458	67,861,458	10,000,000
	1312-1-14. E.P.P.L.S	144,675,547	176,675,547	32,000,000	-	-	-	144,675,547	176,675,547	32,000,000
	TITRE I Dépenses de Personnel	104,861,889	114,861,889	10,000,000	-	-	-	104,861,889	114,861,889	10,000,000
	TITRE II Dépenses de Biens et Services	39,813,658	61,813,658	22,000,000	-	-	-	39,813,658	61,813,658	22,000,000
	1312-1-15. OFFICE NATIONAL DE LA MIGRATION	314,499,892	374,499,892	60,000,000	1,255,279,275	202,241,445	(1,053,037,830)	1,569,779,167	576,741,337	(993,037,830)
	TITRE I Dépenses de Personnel	183,336,026	203,336,026	20,000,000	-	-	-	183,336,026	203,336,026	20,000,000
	TITRE II Dépenses de Biens et Services	131,163,866	171,163,866	40,000,000	-	-	-	131,163,866	171,163,866	40,000,000
	TITRE III Dépenses d'Immobilisations	-	-	-	1,255,279,275	202,241,445	(1,053,037,830)	1,255,279,275	202,241,445	(1,053,037,830)
	1312-1-17. BUREAU DU SECRETAIRE D'ETAT AUX HANDICAPES	100,452,425	130,452,425	30,000,000	-	-	-	100,452,425	130,452,425	30,000,000
	TITRE I Dépenses de Personnel	74,865,058	89,865,058	15,000,000	-	-	-	74,865,058	89,865,058	15,000,000
	TITRE VI Autres dépenses publiques	25,587,367	40,587,367	15,000,000	-	-	-	25,587,367	40,587,367	15,000,000
	1313 MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION	13,328,489,411	14,828,489,411	1,500,000,000	7,461,228,563	4,889,115,000	(2,572,113,563)	20,789,717,974	19,717,604,411	(1,072,113,563)
	13131 SERVICES INTERNES	13,328,489,411	14,828,489,411	1,500,000,000	7,461,228,563	4,889,115,000	(2,572,113,563)	20,789,717,974	19,717,604,411	(1,072,113,563)

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2025-2026
DETAIL DES CREDITS PAR ENTITE ADMINISTRATIVE ET PAR TITRE

CODE	INSTITUTION	Projection rectificative fonctionnement 2024-2025	Projection initiale fonctionnement 2025-2026	Variation	Projection rectificative investissement 2024-2025	Projection initiale investissement 2025-2026	Variation	Projection rectificative totale 2024-2025	Projection initiale totale 2025-2026	Variation
TOTAL		209,335,000,000	235,610,000,000	26,275,000,000	114,116,000,000	109,900,000,000	(4,216,000,001)	323,451,000,000	345,510,000,000	22,059,000,000
1314-1-11- BUREAU DU MINISTRE		112,933,343	164,233,343	51,300,000	-	-	-	112,933,343	164,233,343	51,300,000
TITRE I	Dépenses de Personnel	92,739,893	102,039,893	9,300,000	-	-	-	92,739,893	102,039,893	9,300,000
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	9,188,305	29,188,305	20,000,000	-	-	-	9,188,305	29,188,305	20,000,000
TITRE III	Dépenses d'Immobilisations	7,884,134	22,884,134	15,000,000	-	-	-	7,884,134	22,884,134	15,000,000
TITRE VI	Autres dépenses publiques	3,121,011	10,121,011	7,000,000	-	-	-	3,121,011	10,121,011	7,000,000
1314-1-12- DIRECTION GENERALE		266,856,931	316,856,931	50,000,000	248,200,000	301,300,000	53,100,000	515,056,931	618,156,931	103,100,000
TITRE I	Dépenses de Personnel	187,109,337	187,109,337	-	-	-	-	187,109,337	187,109,337	-
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	64,502,990	64,502,990	-	65,000,000	66,300,000	1,300,000	129,602,990	130,802,990	1,200,000
TITRE III	Dépenses d'Immobilisations	16,162,751	15,162,751	(999,999)	-	-	-	15,162,751	15,162,751	(999,999)
TITRE VI	Autres dépenses publiques	81,853	50,081,853	50,000,000	183,200,000	235,000,000	51,800,000	183,281,853	285,081,853	101,800,000
1315-1-12- MINISTRE DE LA JEUNESSE DES SPORTS ET DE L'ACTION CIVIQUE		1,267,262,363	1,430,261,426	162,999,063	317,350,000	400,112,850	82,762,850	1,584,612,363	1,830,374,276	245,761,913
13151-1-11- BUREAU DU MINISTRE		979,278,323	1,142,277,386	162,999,063	-	-	-	979,278,323	1,142,277,386	162,999,063
TITRE I	Dépenses de Personnel	703,529,151	743,529,151	40,000,000	-	-	-	703,529,151	743,529,151	40,000,000
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	17,533,452	20,533,452	3,000,000	-	-	-	17,533,452	20,533,452	3,000,000
TITRE III	Dépenses d'Immobilisations	2,872,500	22,871,563	19,999,063	-	-	-	2,872,500	22,871,563	19,999,063
TITRE IV	Dépenses de Transferts	63,164,265	163,164,265	100,000,000	-	-	-	63,164,265	163,164,265	100,000,000
TITRE VI	Autres dépenses publiques	192,178,955	192,178,955	-	-	-	-	192,178,955	192,178,955	-
13151-1-12- DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES		287,984,040	287,984,040	-	317,350,000	400,112,850	82,762,850	605,334,040	688,096,890	82,762,850
TITRE I	Dépenses de Personnel	129,199,872	129,199,872	-	-	-	-	129,199,872	129,199,872	-
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	119,843,468	119,843,468	-	243,850,000	310,112,850	66,262,850	119,843,468	119,843,468	-
TITRE III	Dépenses d'Immobilisations	29,014,002	29,014,002	-	-	-	-	29,014,002	29,014,002	-
TITRE IV	Dépenses de Transferts	85,735	85,735	-	73,600,000	90,000,000	16,400,000	85,735	85,735	-
TITRE VI	Autres dépenses publiques	9,840,963	9,840,963	-	-	-	-	9,840,963	9,840,963	-
14- SECTEUR CULTUREL		3,571,253,248	3,999,454,102	428,240,854	385,358,556	654,358,556	269,000,000	3,956,611,804	4,653,852,658	697,240,854
1411- MINISTRE DES CULTES		436,350,593	531,350,593	95,000,000	-	30,000,000	30,000,000	466,350,593	561,350,593	95,000,000
14111- SERVICES INTERNES		436,350,593	531,350,593	95,000,000	-	30,000,000	30,000,000	466,350,593	561,350,593	95,000,000
14111-1-12- DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES		436,350,593	531,350,593	95,000,000	-	30,000,000	30,000,000	466,350,593	561,350,593	95,000,000
TITRE I	Dépenses de Personnel	231,655,510	281,655,510	50,000,000	-	-	-	231,655,510	281,655,510	50,000,000
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	54,480,433	69,480,433	15,000,000	-	-	-	54,480,433	69,480,433	15,000,000
TITRE III	Dépenses d'Immobilisations	17,499,650	27,499,650	10,000,000	-	30,000,000	30,000,000	17,499,650	27,499,650	10,000,000
TITRE IV	Dépenses de Transferts	130,620,000	100,620,000	(30,000,000)	-	-	-	130,620,000	100,620,000	(30,000,000)
TITRE VI	Autres dépenses publiques	2,095,000	52,095,000	50,000,000	-	-	-	2,095,000	52,095,000	50,000,000
1412- MINISTRE DE LA CULTURE		2,409,933,499	2,678,174,353	268,240,854	329,358,556	424,358,556	95,000,000	2,739,292,055	3,102,532,909	363,240,854
14121- SERVICES INTERNES		2,409,933,499	2,678,174,353	268,240,854	329,358,556	424,358,556	95,000,000	2,739,292,055	3,102,532,909	363,240,854
14121-1-11- BUREAU DU MINISTRE		326,311,904	326,052,758	(259,146)	-	-	-	326,311,904	326,052,758	(259,146)
TITRE I	Dépenses de Personnel	106,208,394	106,208,394	-	-	-	-	106,208,394	106,208,394	-
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	109,953,844	109,953,844	-	-	-	-	109,953,844	109,953,844	-
TITRE III	Dépenses d'Immobilisations	51,147,129	50,887,983	(259,146)	-	-	-	51,147,129	50,887,983	(259,146)
TITRE IV	Dépenses de Transferts	55,837,650	55,837,650	-	-	-	-	55,837,650	55,837,650	-
TITRE VI	Autres dépenses publiques	3,164,887	3,164,887	-	-	-	-	3,164,887	3,164,887	-
14121-1-12- DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES		376,442,928	406,442,928	30,000,000	33,500,000	73,500,000	40,000,000	409,942,928	479,942,928	70,000,000
TITRE I	Dépenses de Personnel	185,065,807	185,065,807	-	-	-	-	185,065,807	185,065,807	-
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	118,703,602	121,703,602	3,000,000	-	-	-	118,703,602	121,703,602	3,000,000
TITRE III	Dépenses d'Immobilisations	4,000,001	14,000,001	10,000,000	-	-	-	4,000,001	14,000,001	10,000,000
TITRE IV	Dépenses de Transferts	20,029,251	20,029,251	-	-	-	-	20,029,251	20,029,251	-
TITRE VI	Autres dépenses publiques	48,644,267	66,644,267	17,000,000	33,500,000	73,500,000	40,000,000	82,144,267	139,144,267	57,000,000
14121-1-13- ECOLE NATIONALE DES ARTS		129,465,377	144,465,377	15,000,000	-	-	-	129,465,377	144,465,377	15,000,000
TITRE I	Dépenses de Personnel	97,932,519	116,432,519	18,500,000	-	-	-	97,932,519	116,432,519	18,500,000
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	31,532,858	28,032,858	(3,500,000)	-	-	-	31,532,858	28,032,858	(3,500,000)
14121-1-14- INSTITUT DE SAUVEGARDE DU PATRIMOINE NATIONAL		127,312,896	142,312,896	15,000,000	255,858,556	255,858,556	-	383,171,452	398,171,452	15,000,000
TITRE I	Dépenses de Personnel	83,270,969	93,270,969	10,000,000	-	-	-	83,270,969	93,270,969	10,000,000
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	44,041,927	49,041,927	5,000,000	-	-	-	44,041,927	49,041,927	5,000,000
TITRE III	Dépenses d'Immobilisations	-	-	-	255,858,556	255,858,556	-	-	255,858,556	255,858,556
14121-1-15- THEATRE NATIONAL		127,924,328	142,924,328	15,000,000	-	-	-	127,924,328	142,924,328	15,000,000
TITRE I	Dépenses de Personnel	100,110,877	110,358,686	10,247,809	-	-	-	100,110,877	110,358,686	10,247,809
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	27,813,451	32,565,642	4,752,191	-	-	-	27,813,451	32,565,642	4,752,191
14121-1-16- MUSEE DU PANTHEON NATIONAL		84,974,494	99,974,494	15,000,000	-	45,000,000	45,000,000	129,974,494	144,974,494	15,000,000
TITRE I	Dépenses de Personnel	45,927,701	55,374,494	9,446,793	-	-	-	45,927,701	55,374,494	9,446,793
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	39,046,793	44,600,000	5,553,207	-	45,000,000	45,000,000	39,046,793	44,600,000	5,553,207
TITRE III	Dépenses d'Immobilisations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TITRE VI	Autres dépenses publiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-
14121-1-17- BUREAU D'ETHNOLOGIE		102,477,312	112,477,312	10,000,000	-	-	-	102,477,312	112,477,312	10,000,000
TITRE I	Dépenses de Personnel	46,370,749	46,370,749	-	-	-	-	46,370,749	46,370,749	-
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	56,106,563	66,106,563	10,000,000	-	-	-	56,106,563	66,106,563	10,000,000
14121-1-18- BIBLIOTHEQUE NATIONALE		132,027,902	150,527,902	18,500,000	-	-	-	132,027,902	150,527,902	18,500,000
TITRE I	Dépenses de Personnel	103,698,829	103,698,829	-	-	-	-	103,698,829	103,698,829	-
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	28,329,073	46,829,073	18,500,000	-	-	-	28,329,073	46,829,073	18,500,000
14121-1-19- ARCHIVES NATIONALES		443,520,683	543,520,683	100,000,000	-	-	-	443,520,683	543,520,683	100,000,000
TITRE I	Dépenses de Personnel	250,648,665	275,648,665	25,000,000	-	-	-	250,648,665	275,648,665	25,000,000
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	192,872,018	267,872,018	75,000,000	-	-	-	192,872,018	267,872,018	75,000,000
14121-1-20- ACTIVITES CULTURELLES		318,157,400	318,157,400	-	-	-	-	318,157,400	318,157,400	-
TITRE I	Dépenses de Personnel	318,157,400	318,157,400	-	-	-	-	318,157,400	318,157,400	-
14121-1-24- DIRECTION NATIONALE DU LIVRE		130,549,452	160,549,452	30,000,000	40,000,000	40,000,000	-	170,549,452	200,549,452	30,000,000
TITRE I	Dépenses de Personnel	64,342,230	69,342,230	5,000,000	-	-	-	64,342,230	69,342,230	5,000,000
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	66,207,222	91,207,222	25,000,000	-	-	-	66,207,222	91,207,222	25,000,000
TITRE III	Dépenses d'Immobilisations	-	-	-	40,000,000	40,000,000	-	-	40,000,000	40,000,000
14121-1-25- BUREAU HAITIEN DU DROIT D'AUTEUR		110,768,823	130,768,823	20,000,000	-	10,000,000	10,000,000	120,768,823	140,768,823	20,000,000
TITRE I	Dépenses de Personnel	46,924,476	53,924,476	7,000,000	-	-	-	46,924,476	53,924,476	7,000,000
TITRE II	Dépenses de Biens et Services	63,844,347	76,844,347	13,000,000	-	-	-	63,844,347	76,844,347	13,000,000
TITRE VI	Autres dépenses publiques	-	-	-	10,000,000	10,000,000	-	-	10,000,000	10,000,000
1413- MINISTRE DE LA COMMUNICATION		724,969,156	789,969,156	65,000,000	66,000,000	200,000,000	134,000,000	790,969,156	989,969,156	199,000,000
14131- SERVICES INTERNES		724,969,156	789,969,156	65,000,000	66,000,000	200,000,000				

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2025-2026
DETAIL DES CREDITS PAR ENTITE ADMINISTRATIVE ET PAR TITRE

CODE	INSTITUTION	Projection rectificative fonctionnement 2024-2025	Projection initiale fonctionnement 2025-2026	Variation	Projection rectificative investissement 2024-2025	Projection initiale investissement 2025-2026	Variation	Projection rectificative totale 2024-2025	Projection initiale totale 2025-2026	Variation
	TOTAL	209,335,000,000	235,610,000,000	26,275,000,000	114,116,000,000	109,900,000,000	(4,216,000,000)	323,451,000,000	345,510,000,000	22,059,000,000
1413-1-12	DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	200,922,750	200,922,750	-	66,000,000	200,000,000	134,000,000	266,922,750	400,922,750	134,000,000
	TITRE I Dépenses de Personnel	122,790,292	122,790,292	-	-	-	-	122,790,292	122,790,292	-
	TITRE II Dépenses de Biens et Services	30,569,985	30,569,985	-	-	-	-	30,569,985	30,569,985	-
	TITRE III Dépenses d'Immobilisations	29,601,403	29,601,403	-	66,000,000	200,000,000	134,000,000	95,601,403	229,601,403	134,000,000
	TITRE VI Autres dépenses publiques	17,961,070	17,961,070	-	-	-	-	17,961,070	17,961,070	-
1413-1-13	TELEVISION NATIONALE D HAITI	282,014,220	322,014,220	40,000,000	-	-	-	282,014,220	322,014,220	40,000,000
	TITRE I Dépenses de Personnel	208,288,742	223,288,742	15,000,000	-	-	-	208,288,742	223,288,742	15,000,000
	TITRE II Dépenses de Biens et Services	73,725,478	98,725,478	25,000,000	-	-	-	73,725,478	98,725,478	25,000,000
1413-1-14	RADIO NATIONALE D HAITI	162,350,191	187,350,191	25,000,000	-	-	-	162,350,191	187,350,191	25,000,000
	TITRE I Dépenses de Personnel	105,677,162	115,677,162	10,000,000	-	-	-	105,677,162	115,677,162	10,000,000
	TITRE II Dépenses de Biens et Services	56,673,029	71,673,029	15,000,000	-	-	-	56,673,029	71,673,029	15,000,000
15	AUTRES ADMINISTRATIONS	60,288,557,051	66,961,097,692	6,672,540,641	-	-	-	60,288,557,051	66,961,097,692	6,672,540,641
1511	INTERVENTIONS PUBLIQUES	33,648,742,396	34,466,376,911	817,634,515	-	-	-	33,648,742,396	34,466,376,911	817,634,515
1511-1-11	SUBVENTION AUX FOND DE PENSION	4,230,009,999	4,637,841,311	407,831,312	-	-	-	4,230,009,999	4,637,841,311	407,831,312
	TITRE IV Dépenses de Transferts	4,230,009,999	4,637,841,311	407,831,312	-	-	-	4,230,009,999	4,637,841,311	407,831,312
1511-1-13	AUTRES INSTITUTIONS	2,160,000,000	2,435,000,000	275,000,000	-	-	-	2,160,000,000	2,435,000,000	275,000,000
	TITRE IV Dépenses de Transferts	2,160,000,000	2,435,000,000	275,000,000	-	-	-	2,160,000,000	2,435,000,000	275,000,000
1511-1-49	AUTRES INTERVENTIONS PUBLIQUES	27,258,732,397	27,393,535,600	134,803,203	-	-	-	27,258,732,397	27,393,535,600	134,803,203
	TITRE III Dépenses d'Immobilisations	100,000,000	100,000,000	-	-	-	-	100,000,000	100,000,000	-
	TITRE IV Dépenses de Transferts	5,913,000,001	8,499,147,830	2,586,147,829	-	-	-	5,913,000,001	8,499,147,830	2,586,147,829
	TITRE VI Autres dépenses publiques	21,245,732,396	18,794,387,770	(2,451,344,626)	-	-	-	21,245,732,396	18,794,387,770	(2,451,344,626)
1512	DETTE PUBLIQUE	21,307,890,184	24,483,099,356	3,175,209,172	-	-	-	21,307,890,184	24,483,099,356	3,175,209,172
1512-1	DETTE INTERNE	17,140,378,185	16,724,409,016	(416,569,169)	-	-	-	17,140,378,185	16,724,409,016	(416,569,169)
1512-1-11	INSTITUTIONS FINANCIERES CREATRICES DE MONNAIE	806,236,339	874,066,332	67,829,992	-	-	-	806,236,339	874,066,332	67,829,992
	TITRE V Service de la Dette Publique	806,236,339	874,066,332	67,829,992	-	-	-	806,236,339	874,066,332	67,829,992
1512-1-12	AUTRES INSTITUTIONS FINANCIERES	10,169,398,978	10,184,999,816	15,600,838	-	-	-	10,169,398,978	10,184,999,816	15,600,838
	TITRE V Service de la Dette Publique	10,169,398,978	10,184,999,816	15,600,838	-	-	-	10,169,398,978	10,184,999,816	15,600,838
1512-1-13	AUTRES INSTITUTIONS FINANCIERES	6,165,342,868	5,665,342,868	(500,000,000)	-	-	-	6,165,342,868	5,665,342,868	(500,000,000)
	TITRE V Service de la Dette Publique	6,165,342,868	5,665,342,868	(500,000,000)	-	-	-	6,165,342,868	5,665,342,868	(500,000,000)
15122	DETTE EXTERNE	4,166,911,999	7,758,690,340	3,591,778,341	-	-	-	4,166,911,999	7,758,690,340	3,591,778,341
1512-2-11	DETTE MULTILATERALE	480,224,672	3,080,406,551	2,600,181,879	-	-	-	480,224,672	3,080,406,551	2,600,181,879
	TITRE V Service de la Dette Publique	480,224,672	3,080,406,551	2,600,181,879	-	-	-	480,224,672	3,080,406,551	2,600,181,879
1512-2-12	DETTE BILATERALE	3,686,687,327	4,678,283,789	991,596,462	-	-	-	3,686,687,327	4,678,283,789	991,596,462
	TITRE V Service de la Dette Publique	3,686,687,327	4,678,283,789	991,596,462	-	-	-	3,686,687,327	4,678,283,789	991,596,462
1512-2-13	AUTRES DETTES EXTERNES	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	TITRE V Service de la Dette Publique	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1513	DOTATIONS SPECIALES SUBVENTION AU SECTEUR DE L'ENERGIE	5,331,924,472	8,011,621,425	2,679,696,954	-	-	-	5,331,924,472	8,011,621,425	2,679,696,954
1513-1-11	SUBVENTION A L'EDH	5,185,253,217	8,011,621,425	2,826,368,208	-	-	-	5,185,253,217	8,011,621,425	2,826,368,208
	TITRE IV Dépenses de Transferts	5,185,253,217	8,011,621,425	2,826,368,208	-	-	-	5,185,253,217	8,011,621,425	2,826,368,208
1513-1-12	SUBVENTION PRODUITS PRETOIERS	146,671,255	-	(146,671,255)	-	-	-	146,671,255	-	(146,671,255)
	TITRE IV Dépenses de Transferts	146,671,255	-	(146,671,255)	-	-	-	146,671,255	-	(146,671,255)
2	POUVOIR LEGISLATIF	3,591,058,182	3,591,058,182	(0)	-	-	-	3,591,058,182	3,591,058,182	(0)
2211	SENAT DE LA REPUBLIQUE	1,723,227,969	1,723,227,969	(0)	-	-	-	1,723,227,969	1,723,227,969	(0)
22111	SERVICES INTERNES	1,723,227,969	1,723,227,969	(0)	-	-	-	1,723,227,969	1,723,227,969	(0)
2211-1-11	ASSEMBLEE DES SENATEURS	1,723,227,969	1,723,227,969	(0)	-	-	-	1,723,227,969	1,723,227,969	(0)
	TITRE I Dépenses de Personnel	1,861,267,288	1,517,019,200	(144,248,088)	-	-	-	1,861,267,288	1,517,019,200	(144,248,088)
	TITRE II Dépenses de Biens et Services	48,020,514	179,580,000	131,559,486	-	-	-	48,020,514	179,580,000	131,559,486
	TITRE III Dépenses d'Immobilisations	7,292,251	21,128,769	13,836,518	-	-	-	7,292,251	21,128,769	13,836,518
	TITRE VI Autres dépenses publiques	6,847,936	5,500,000	(1,147,936)	-	-	-	6,847,936	5,500,000	(1,147,936)
2212	CHAMBRE DES DEPUTES	1,867,830,213	1,867,830,213	-	-	-	-	1,867,830,213	1,867,830,213	-
22121	SERVICES INTERNES	1,867,830,213	1,867,830,213	-	-	-	-	1,867,830,213	1,867,830,213	-
2212-1-11	CHAMBRE DES DEPUTES	163,083,956	163,083,956	-	-	-	-	163,083,956	163,083,956	-
	TITRE I Dépenses de Personnel	163,083,956	163,083,956	-	-	-	-	163,083,956	163,083,956	-
2212-1-12	QUESTURE DE LA CHAMBRE DES DEPUTES	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2212-2-11	SECRETARIAT GENERAL	1,704,746,257	1,704,746,257	-	-	-	-	1,704,746,257	1,704,746,257	-
	TITRE I Dépenses de Personnel	1,655,918,505	1,655,918,505	-	-	-	-	1,655,918,505	1,655,918,505	-
	TITRE II Dépenses de Biens et Services	47,202,756	47,202,756	-	-	-	-	47,202,756	47,202,756	-
	TITRE III Dépenses d'Immobilisations	1,624,996	1,624,996	-	-	-	-	1,624,996	1,624,996	-
3	POUVOIR JUDICIAIRE	4,065,079,993	4,065,079,993	-	34,600,000	116,700,000	82,100,000	4,065,079,993	4,181,779,993	122,000,000
3211	CONSEIL SUPERIEUR DU POUVOIR JUDICIAIRE	4,065,079,993	4,065,079,993	-	34,600,000	116,700,000	82,100,000	4,065,079,993	4,181,779,993	122,000,000
32111	SERVICES INTERNES	4,065,079,993	4,065,079,993	-	34,600,000	116,700,000	82,100,000	4,065,079,993	4,181,779,993	122,000,000
3211-1-11	ADMINISTRATION GENERALE	1,409,526,112	1,409,526,112	(100,000)	34,600,000	116,700,000	82,100,000	1,444,126,112	1,526,126,112	82,000,000
	TITRE I Dépenses de Personnel	778,937,651	778,937,651	-	-	-	-	778,937,651	778,937,651	-
	TITRE II Dépenses de Biens et Services	237,920,620	237,920,620	-	-	-	-	237,920,620	237,920,620	-
	TITRE III Dépenses d'Immobilisations	372,031,489	371,931,489	(100,000)	34,600,000	116,700,000	82,100,000	406,631,489	488,631,489	82,000,000
	TITRE VI Autres dépenses publiques	20,636,352	20,636,352	-	-	-	-	20,636,352	20,636,352	-
3211-2-12	COUR DE CASSATION	610,501,849	650,501,849	40,000,000	-	-	-	610,501,849	650,501,849	40,000,000
	TITRE I Dépenses de Personnel	429,589,852	484,589,852	55,000,000	-	-	-	429,589,852	484,589,852	55,000,000
	TITRE II Dépenses de Biens et Services	135,911,997	140,911,997	5,000,000	-	-	-	135,911,997	140,911,997	5,000,000
	TITRE III Dépenses d'Immobilisations	40,000,000	40,000,000	-	-	-	-	40,000,000	40,000,000	-
	TITRE VI Autres dépenses publiques	5,000,000	5,000,000	-	-	-	-	5,000,000	5,000,000	-
3211-2-13	COUR D'APPEL	283,171,918	283,171,918	-	-	-	-	283,171,918	283,171,918	-
	TITRE I Dépenses de Personnel	193,083,445	193,083,445	-	-	-	-	193,083,445	193,083,445	-
	TITRE II Dépenses de Biens et Services	81,672,579	81,672,579	-	-	-	-	81,672,579	81,672,579	-
	TITRE III Dépenses d'Immobilisations	7,751,649	7,751,649	-	-	-	-	7,751,649	7,751,649	-
	TITRE IV Dépenses de Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	TITRE VI Autres dépenses publiques	684,245	684,245	-	-	-	-	684,245	684,245	-
3211-2-14	TRIBUNAL	1,728,280,114	1,728,280,114	-	-	-	-	1,728,280,114	1,728,280,114	-
	TITRE I Dépenses de Personnel	1,493,637,482	1,493,637,482	-	-	-	-	1,493,637,482	1,493,637,482	-
	TITRE II Dépenses de Biens et Services	189,287,903								

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2025-2026
DETAIL DES CREDITS PAR ENTITE ADMINISTRATIVE ET PAR TITRE

CODE INSTITUTION	Projection rectificative fonctionnement 2024-2025	Projection initiale fonctionnement 2025-2026	Variation	Projection rectificative Investissement 2024-2025	Projection initiale Investissement 2025-2026	Variation	Projection rectificative totale 2024-2025	Projection initiale totale 2025-2026	Variation
TOTAL	209,335,000,000	235,810,000,000	26,275,000,000	114,116,000,000	109,900,000,000	(4,216,000,001)	323,451,000,000	345,710,000,000	22,059,000,000
TITRE III Dépenses d'immobilisations	101,125,392	71,125,344	(30,000,048)	50,000,000	44,919,954	(5,080,046)	151,125,392	116,045,298	(35,080,094)
TITRE VI Autres dépenses publiques	333,534,295	376,334,273	42,799,978	-	-	-	333,534,295	376,334,273	42,799,978
4211 CONSEIL ELECTORAL	1,443,704,824	1,593,704,824	150,000,000	-	-	-	1,443,704,824	1,593,704,824	150,000,000
42111 SERVICES INTERNES	1,443,704,824	1,593,704,824	150,000,000	-	-	-	1,443,704,824	1,593,704,824	150,000,000
4211-1-11 CONSEIL ELECTORAL	1,443,704,824	1,593,704,824	150,000,000	-	-	-	1,443,704,824	1,593,704,824	150,000,000
TITRE I Dépenses de Personnel	991,396,560	1,094,318,362	102,921,802	-	-	-	991,396,560	1,094,318,362	102,921,802
TITRE II Dépenses de Biens et Services	181,883,062	228,961,260	47,078,198	-	-	-	181,883,062	228,961,260	47,078,198
TITRE III Dépenses d'immobilisations	257,425,002	257,425,002	-	-	-	-	257,425,002	257,425,002	-
TITRE VI Autres dépenses publiques	13,000,000	13,000,000	-	-	-	-	13,000,000	13,000,000	-
4212 OFFICE DE PROTECTION DU CITOYEN	298,722,322	338,722,322	40,000,000	-	-	-	298,722,322	338,722,322	40,000,000
42121 SERVICES INTERNES	298,722,322	338,722,322	40,000,000	-	-	-	298,722,322	338,722,322	40,000,000
4212-1-12 OFFICE DE PROTECTION DU CITOYEN	298,722,322	338,722,322	40,000,000	-	-	-	298,722,322	338,722,322	40,000,000
TITRE I Dépenses de Personnel	197,369,850	215,022,936	17,653,086	-	-	-	197,369,850	215,022,936	17,653,086
TITRE II Dépenses de Biens et Services	75,854,415	104,000,000	28,145,585	-	-	-	75,854,415	104,000,000	28,145,585
TITRE III Dépenses d'immobilisations	22,497,671	16,699,000	(5,798,671)	-	-	-	22,497,671	16,699,000	(5,798,671)
TITRE VI Autres dépenses publiques	3,000,386	3,000,386	-	-	-	-	3,000,386	3,000,386	-
4311 UNIVERSITE D'ETAT D'HAITI	2,286,808,835	2,886,808,835	600,000,000	-	150,000,000	150,000,000	2,286,808,835	3,036,808,835	750,000,000
43111 SERVICES INTERNES	2,286,808,835	2,886,808,835	600,000,000	-	150,000,000	150,000,000	2,286,808,835	3,036,808,835	750,000,000
4311-1-11- RECTORAT DE L'UNIVERSITE D'ETAT D'HAITI	2,286,808,835	2,886,808,835	600,000,000	-	150,000,000	150,000,000	2,286,808,835	3,036,808,835	750,000,000
TITRE I Dépenses de Personnel	1,700,817,753	1,800,817,753	100,000,000	-	-	-	1,700,817,753	1,800,817,753	100,000,000
TITRE II Dépenses de Biens et Services	585,991,082	1,085,991,082	500,000,000	-	100,000,000	100,000,000	585,991,082	1,185,991,082	600,000,000
TITRE III Dépenses d'immobilisations	-	-	-	-	50,000,000	50,000,000	-	50,000,000	50,000,000
4411 ACADEMIE DU CREOLE HAITIEN	85,421,116	110,421,116	25,000,000	-	-	-	85,421,116	110,421,116	25,000,000
44111 SERVICES INTERNES	85,421,116	110,421,116	25,000,000	-	-	-	85,421,116	110,421,116	25,000,000
4411-1-11- SECRETARIAT TECHNIQUE DE L'ACADEMIE DU CREOLE HAITIEN	85,421,116	110,421,116	25,000,000	-	-	-	85,421,116	110,421,116	25,000,000
TITRE I Dépenses de Personnel	43,687,228	53,687,228	10,000,000	-	-	-	43,687,228	53,687,228	10,000,000
TITRE II Dépenses de Biens et Services	41,733,888	56,733,888	15,000,000	-	-	-	41,733,888	56,733,888	15,000,000

**PRÉSENTATION DU CADRE BUDGÉTAIRE
À MOYEN TERME**

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2025-2026

Tableau des opérations financières de l'Etat
(En Gourdes)

OPERATIONS	BUDGET RECTIFICATIF 2024-2025	PROJECTION		
		BUDGET INITIAL 2025-2026	EXERCICE 2026-2027	EXERCICE 2027-2028
ENVELOPPE GLOBALE	323,451,000,000	345,510,000,000	360,912,400,000	398,454,000,000
A- Recettes totales (A1+A2+A3)	217,535,200,000	243,500,000,000	306,875,000,000	368,008,600,000
A1. Impôt direct	48,610,259,114	52,965,454,965	84,310,446,653	97,248,267,921
A2. Impôt indirect	155,619,997,288	174,052,815,436	198,950,159,416	244,103,594,120
A2.1. sur production locale	24,907,234,961	27,076,860,680	43,100,964,947	49,900,703,932
A2.2. sur le commerce extérieur (y/c autres droits et taxes perçus à l'entrée)	100,808,762,327	112,035,954,756	119,649,194,469	155,702,890,188
A2.3. sur produits pétroliers	29,904,000,000	34,940,000,000	36,200,000,000	38,500,000,000
A3. Autres recettes domestiques	13,304,943,598	16,481,729,599	23,614,393,930	26,656,737,959
B- Dépenses totales (B1+B1.1)	303,371,232,772	328,523,048,159	340,271,448,160	377,568,048,160
B1. Dépenses courantes (B1.1.+B1.2.+B1.3.)	184,690,844,238	213,563,674,357	238,407,111,929	255,222,695,755
B1.1. Fonctionnement de l'Administration	177,742,721,282	197,667,526,847	222,230,964,414	241,546,548,240
Salaires et traitements	102,168,671,293	112,078,495,952	124,392,798,291	133,304,911,823
Biens et services (y/c autres dépenses publiques)	57,419,448,636	60,518,451,125	70,313,822,619	76,285,192,646
Transferts et subventions	18,154,601,353	25,070,579,764	27,524,343,504	31,956,443,772
B1.2. Intérêts	1,228,122,956	7,496,147,515	8,676,147,515	10,676,147,515
Dette interne	431,240,869	5,638,755,385	6,818,755,385	8,818,755,385
Dette externe	796,882,087	1,857,392,130	1,857,392,130	1,857,392,130
B1.3. Dépenses exceptionnelles	5,720,000,000	8,400,000,000	7,500,000,000	3,000,000,000
activités électorales	4,970,000,000	5,400,000,000	4,500,000,000	2,500,000,000
Support aux partis politiques	750,000,000	3,000,000,000	3,000,000,000	500,000,000
C-Solde primaire courant (hors intérêts s/dette) (A-B1.1)	39,792,478,718	45,832,473,158	84,644,035,586	126,462,051,760
D- Solde Budgétaire de base (A-B1 ou C-B1.2.)	32,944,355,762	29,936,325,643	68,467,888,071	112,785,904,245
D1. Dépenses en capital (D1.1.+D1.2.+D1.3)	118,680,388,534	114,959,373,802	101,864,336,231	122,345,352,404
D1.1 Immobilisations	4,564,388,534	5,059,373,803	5,396,936,231	5,742,352,405
D1.2 Investissements publics (financement interne)	43,242,760,000	46,721,000,000	64,497,000,000	92,202,100,481
Trésor Public	36,022,760,000	39,830,000,000	53,502,400,000	86,157,600,001
Annulation dette FMI	1,282,800,000	1,541,000,000	-	-
Autres Financements	5,937,200,000	5,350,000,000	10,994,600,000	6,044,500,480
D1.3 Investissements publics (financement externe)	70,873,240,000	63,179,000,000	31,970,400,000	24,400,829,519
Sur Dons	65,210,629,160	61,727,000,000	30,360,400,000	22,910,499,519
Sur Emprunt	5,662,610,840	1,452,000,000	1,610,000,000	1,490,400,000
y/c FMI	5,662,610,840	1,452,000,000	-	-
TAIWAN	-	-	1,610,000,000	1,490,400,000
E-Solde global (hors dons) (A-B)	(85,836,032,772)	(85,023,048,159)	(33,396,448,160)	(9,559,448,160)
F-Dons (F1+F2)	67,998,908,435	64,447,719,276	30,360,400,000	22,910,499,519
F1. Appui budgétaire global	2,788,279,275	2,720,719,276	-	-
F2. Aide projets	65,210,629,160	61,727,000,000	30,360,400,000	22,910,499,519
G-Solde global incluant dons (E+F)	(17,837,124,337)	(20,575,328,883)	(3,036,048,160)	13,351,051,359
H- Financement (H1+H2)	17,837,124,337	20,575,328,884	3,036,048,160	(13,351,051,360)
H1. Financement externe net	2,292,580,928	(4,449,298,210)	(4,291,298,210)	(4,755,898,210)
H1.1. Tirages sur emprunt	5,662,610,840	1,452,000,000	1,610,000,000	1,490,400,000
H1.2. Amortissement de la dette externe	(3,370,029,912)	(5,901,298,210)	(5,901,298,210)	(6,246,298,210)
H2. Financement interne net	15,544,543,409	25,024,627,094	7,327,346,369	(8,595,153,151)
H2.1. Bons du Trésor	25,034,280,725	29,219,280,725	11,072,400,000	-
H2.2. Autres financements internes des projets	7,220,000,000	6,891,000,000	10,994,600,000	6,044,500,480
H2.3. Amortissement de la dette interne	(16,709,737,316)	(11,085,653,631)	(14,739,653,631)	(14,639,653,631)
H2.4. Institution financière/emprunt BRH	-	-	-	-
H2.5. Emprunt bancaire	-	-	-	-
CAPACITE/BESOIN DE FINANCEMENT		(0)	(0)	0

**PRÉSENTATION DU CADRE DE DÉPENSES
À MOYEN TERME**

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2025-2026
DETAIL DES CREDITS PAR ENTITE ADMINISTRATIVE

CODE	INSTITUTION	CREDIT RECTIFICATIF 2024-2025	CREDIT 2025-2026	Projection 2026-2027	Projection 2027-2028
	TOTAL	323,451,000,001	345,510,000,000	360,912,400,000	398,454,000,000
1	POUVOIR EXECUTIF	310,214,953,558	331,127,033,603	342,249,371,817	376,149,826,899
11	SECTEUR ECONOMIQUE	81,837,543,092	89,454,586,537	71,929,419,253	82,375,424,921
1111	MINISTERE DE LA PLANIFICATION ET DE LA COOPERATION EXTERNE	5,675,910,064	6,600,885,184	9,737,384,293	15,810,745,912
TITRE I	SALAIRES ET TRAITEMENTS	1,534,231,678	1,827,348,036	1,954,811,435	2,000,908,104
TITRE II	BIENS ET SERVICES	607,897,590	754,210,024	802,782,776	854,485,702
TITRE III	TRANSFERTS ET SUBVENTIONS	149,102,196	39,848,524	14,790,082	15,352,105
TITRE IV	INVESTISSEMENTS	3,384,678,600	3,979,678,600	6,965,000,000	12,800,000,000
TITRE V	TRESOR PUBLIC	3,384,678,600	3,979,678,600	6,965,000,000	12,850,000,000
1112	MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES	25,691,258,392	28,070,267,794	20,543,793,497	21,587,845,144
TITRE I	SALAIRES ET TRAITEMENTS	8,341,852,611	8,881,600,924	9,578,312,978	10,248,794,887
TITRE II	BIENS ET SERVICES	5,572,101,129	6,199,172,953	6,697,080,980	7,127,050,737
TITRE III	TRANSFERTS ET SUBVENTIONS	244,010	0	(462)	(479)
TITRE IV	INVESTISSEMENTS	11,777,060,642	12,989,493,917	4,268,400,000	4,212,000,000
TITRE VI	TRESOR PUBLIC	6,503,507,531	8,044,695,401	900,000,000	1,800,000,000
TITRE IV	DONS	5,273,553,111	4,944,798,517	3,368,400,000	2,412,000,000
1113	MINIS. DE L'AGRICULTURE, RESSOURCES NATURELLES/DEVELOP/RURAL	12,663,669,877	13,928,725,612	10,842,152,365	14,672,994,955
TITRE I	SALAIRES ET TRAITEMENTS	1,481,415,255	1,526,415,255	1,633,264,323	1,747,592,825
TITRE II	BIENS ET SERVICES	857,482,705	890,482,705	947,963,042	1,009,155,539
TITRE IV	INVESTISSEMENTS	10,324,771,917	11,511,827,652	8,260,925,000	11,916,246,590
TITRE VI	TRESOR PUBLIC	1,605,919,152	1,946,667,652	3,934,925,000	7,889,840,500
TITRE IV	DONS	8,718,852,765	9,565,160,000	4,326,000,000	4,046,406,090
1114	MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	30,063,644,020	32,955,079,090	21,741,227,805	19,027,804,552
TITRE I	SALAIRES ET TRAITEMENTS	1,599,549,898	1,887,549,898	2,019,678,391	2,161,055,878
TITRE II	BIENS ET SERVICES	511,948,426	641,948,426	683,287,545	727,290,455
TITRE VI	INVESTISSEMENTS	27,952,145,696	30,426,580,766	19,038,261,869	16,139,458,219
TITRE III	TRESOR PUBLIC	6,013,915,316	4,841,282,833	7,012,281,869	8,888,964,790
TITRE IV	DONS	21,938,230,380	25,585,297,933	10,416,000,000	5,760,093,429
TITRE VI	EMRUNTS	-	-	1,610,000,000	1,490,400,000
1115	MINISTERE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE	2,217,747,186	2,512,711,916	2,899,098,586	3,604,007,607
TITRE I	SALAIRES ET TRAITEMENTS	1,071,528,410	1,167,528,410	1,249,255,399	1,336,703,277
TITRE II	BIENS ET SERVICES	420,344,444	474,344,444	504,843,188	537,304,331
TITRE IV	INVESTISSEMENTS	725,874,332	870,839,062	1,145,000,000	1,730,000,000
TITRE VI	TRESOR PUBLIC	341,000,000	515,427,512	865,000,000	1,730,000,000
TITRE IV	DONS	384,874,332	355,411,550	280,000,000	-
TITRE II	BIENS ET SERVICES	663,882,894	678,832,894	722,657,282	769,312,270
TITRE IV	INVESTISSEMENTS	2,180,921,226	1,887,500,000	2,230,000,000	3,084,000,000
TITRE VI	TRESOR PUBLIC	527,471,146	580,500,000	1,110,000,000	2,220,000,000
TITRE IV	DONS	1,653,450,080	1,307,000,000	1,120,000,000	864,000,000
1117	MINISTERE DU TOURISME	984,616,892	1,058,691,506	1,308,950,406	1,781,268,610
TITRE I	SALAIRES ET TRAITEMENTS	287,169,418	317,169,418	339,371,277	363,127,267
TITRE II	BIENS ET SERVICES	204,947,474	249,022,088	264,829,129	281,640,864
TITRE III	TRANSFERTS ET SUBVENTIONS	2,500,000	2,500,000	-	-
TITRE IV	INVESTISSEMENTS	490,000,000	490,000,000	704,750,000	1,136,500,480
TITRE VI	TRESOR PUBLIC	490,000,000	490,000,000	704,750,000	1,136,500,480
12	SECTEUR POLITIQUE	74,583,634,874	79,446,525,838	81,766,486,533	92,251,051,788
1211	MINISTERE DE LA JUSTICE	39,294,115,204	41,528,177,404	46,595,370,461	49,178,448,795
TITRE I	SALAIRES ET TRAITEMENTS	22,763,946,493	23,902,961,194	26,464,935,622	28,539,481,116
TITRE II	BIENS ET SERVICES	7,243,880,596	9,477,365,895	10,542,258,212	11,226,300,341
TITRE III	TRANSFERTS ET SUBVENTIONS	143,850,315	143,850,315	118,176,627	122,667,339
TITRE IV	INVESTISSEMENTS	9,142,437,800	8,004,000,000	8,470,000,000	9,290,000,000
TITRE V	TRESOR PUBLIC	7,865,000,000	7,080,000,000	8,470,000,000	9,290,000,000
TITRE VI	DONS	1,277,437,800	924,000,000	-	-
1212	MINISTERE DES HAITIENS VIVANT A L'ETRANGER	288,589,315	333,589,315	354,225,177	401,244,694
TITRE I	SALAIRES ET TRAITEMENTS	138,423,715	153,423,715	164,163,375	175,654,811

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2025-2026
DETAIL DES CREDITS PAR ENTITE ADMINISTRATIVE

CODE	INSTITUTION	CREDIT RECTIFICATIF 2024-2025	CREDIT 2025-2026	Projection 2026-2027	Projection 2027-2028
TOTAL		323,451,000,001	345,510,000,000	360,912,400,000	398,454,000,000
TITRE II	BIENS ET SERVICES	135,165,600	155,165,600	165,061,802	175,589,882
TITRE II	INVESTISSEMENTS	15,000,000	25,000,000	25,000,000	50,000,000
TITRE III	TRESOR PUBLIC	15,000,000	25,000,000	25,000,000	50,000,000
1213	MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES	8,420,357,869	9,996,857,869	9,439,365,808	10,056,799,886
TITRE I	SALAIRES ET TRAITEMENTS	771,840,112	821,840,106	879,368,913	940,924,737
TITRE II	BIENS ET SERVICES	7,623,017,757	8,038,017,763	8,559,996,895	9,115,075,149
TITRE IV	INVESTISSEMENTS	25,500,000	1,137,000,000	-	-
TITRE V	TRESOR PUBLIC	25,500,000	1,137,000,000	-	-
1214	LA PRESIDENCE	3,696,667,081	3,796,371,089	4,069,825,791	4,323,153,676
TITRE I	SALAIRES ET TRAITEMENTS	1,932,194,264	1,632,194,264	1,746,447,862	1,868,699,213
TITRE II	BIENS ET SERVICES	1,749,185,250	2,148,889,258	2,307,509,449	2,437,982,975
TITRE III	TRANSFERTS ET SUBVENTIONS	15,287,567	15,287,567	15,868,487	16,471,490
TITRE IV	INVESTISSEMENTS	-	-	-	-
1215	LA PRIMATURE	4,099,466,998	4,474,808,902	4,368,638,118	4,656,149,938
TITRE I	SALAIRES ET TRAITEMENTS	1,520,361,659	1,565,159,536	1,674,720,704	1,791,951,153
TITRE II	BIENS ET SERVICES	2,367,638,680	2,387,682,707	2,542,196,427	2,706,712,401
TITRE III	TRANSFERTS ET SUBVENTIONS	146,966,659	146,966,659	151,720,987	157,486,384
TITRE IV	INVESTISSEMENTS	64,500,000	375,000,000	-	-
TITRE VI	TRESOR PUBLIC	64,500,000	375,000,000	-	-
1216	MINISTERE DE L'INTERIEUR & DES COLLECTIVITES TERRITORIALES	9,265,899,841	8,647,617,742	6,823,959,637	8,265,000,962
TITRE I	SALAIRES ET TRAITEMENTS	3,086,356,922	3,200,127,662	3,424,136,598	3,663,826,160
TITRE II	BIENS ET SERVICES	2,090,909,136	2,201,138,396	2,343,076,010	2,494,171,386
TITRE III	TRANSFERTS ET SUBVENTIONS	17,000,028	17,000,028	6,747,029	7,003,416
TITRE IV	INVESTISSEMENTS	4,071,633,755	3,229,351,656	1,050,000,000	2,100,000,000
TITRE VI	TRESOR PUBLIC	1,126,137,389	1,480,651,656	1,050,000,000	2,100,000,000
TITRE IV	DONS	2,935,502,366	1,748,700,000	-	-
1217	MINISTERE DE LA DEFENSE	9,518,538,566	10,669,103,517	11,115,101,533	15,370,253,835
TITRE I	SALAIRES ET TRAITEMENTS	2,378,042,215	3,737,632,232	5,559,266,488	5,948,415,142
TITRE II	BIENS ET SERVICES	1,339,517,147	1,451,352,130	1,794,676,482	1,910,256,105
TITRE III	TRANSFERTS ET SUBVENTIONS	16,479,204	23,479,204	11,158,562	11,582,588
TITRE IV	INVESTISSEMENTS	5,784,500,000	5,456,639,951	3,750,000,000	7,500,000,000
TITRE VI	TRESOR PUBLIC	5,784,500,000	5,456,639,951	3,750,000,000	7,500,000,000
13	SECTEUR SOCIAL	88,800,666,465	89,723,030,608	103,858,555,832	111,179,744,171
1311	MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA FORM. PROFESS.	47,275,810,127	54,857,518,005	63,549,984,022	62,523,695,180
TITRE I	SALAIRES ET TRAITEMENTS	29,098,006,525	33,859,761,986	36,929,945,325	39,515,041,498
TITRE II	BIENS ET SERVICES	5,384,664,202	8,629,881,414	9,588,048,706	10,208,330,372
TITRE III	TRANSFERTS ET SUBVENTIONS	150,000,002	300,000,000	31,139,991	32,323,310
TITRE IV	INVESTISSEMENTS	12,643,139,398	12,067,874,605	17,000,850,000	12,768,000,000
TITRE V	TRESOR PUBLIC	4,492,607,325	4,915,042,605	15,250,850,000	11,580,000,000
TITRE VI	DONS	8,150,532,073	7,152,832,000	1,750,000,000	1,188,000,000
1312	MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES	19,260,475,998	13,423,083,913	16,776,654,283	17,900,237,604
TITRE I	SALAIRES ET TRAITEMENTS	1,731,930,125	1,891,930,125	2,024,365,234	2,166,070,800
TITRE II	BIENS ET SERVICES	462,946,358	599,946,358	638,795,045	680,106,027
TITRE III	TRANSFERTS ET SUBVENTIONS	38,500,000	38,500,000	13,494,004	14,000,776
TITRE IV	INVESTISSEMENTS	17,027,099,515	10,882,707,430	14,100,000,000	15,040,000,000
TITRE VI	TRESOR PUBLIC	2,352,305,985	2,440,547,430	5,000,000,000	6,400,000,000
TITRE IV	DONS	9,012,182,690	7,000,160,000	9,100,000,000	8,640,000,000
TITRE VI	EMPRUNTS	5,662,610,840	1,452,000,000	-	-
1313	MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION	20,051,777,703	18,829,664,140	20,159,340,963	25,946,046,130
TITRE I	SALAIRES ET TRAITEMENTS	9,335,198,869	10,135,198,869	11,594,662,790	12,406,289,185
TITRE II	BIENS ET SERVICES	2,935,350,271	3,135,350,271	3,835,465,042	4,081,330,682
TITRE III	TRANSFERTS ET SUBVENTIONS	320,000,000	670,000,000	-	-
TITRE IV	INVESTISSEMENTS	7,461,228,563	4,889,115,000	4,729,213,131	9,458,426,262
TITRE VI	TRESOR PUBLIC	1,595,215,000	1,745,475,000	4,729,213,131	9,458,426,262
TITRE IV	DONS	5,866,013,563	3,143,640,000	-	-

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2025-2026
DETAIL DES CREDITS PAR ENTITE ADMINISTRATIVE

CODE	INSTITUTION	CREDIT RECTIFICATIF 2024-2025	CREDIT 2025-2026	Projection 2026-2027	Projection 2027-2028
TOTAL		323,451,000,001	345,510,000,000	360,912,400,000	398,454,000,000
1314	MINISTERE A LA CONDITION FEMININE	627,990,274	782,390,274	803,616,654	1,128,347,036
TITRE I	SALAIRES ET TRAITEMENTS	279,849,230	289,149,230	309,389,676	331,046,953
TITRE II	BIENS ET SERVICES	99,941,044	191,941,044	204,226,977	217,300,082
TITRE IV	INVESTISSEMENTS	248,200,000	301,300,000	290,000,000	580,000,000
TITRE VI	TRESOR PUBLIC	248,200,000	301,300,000	290,000,000	580,000,000
1315	MINISTERE DE LA JEUNESSE DES SPORTS ET DE L'ACTION CIVIQUE	1,584,612,363	1,830,374,276	2,568,959,911	3,681,418,222
TITRE I	SALAIRES ET TRAITEMENTS	832,729,023	872,729,023	933,820,055	999,187,458
TITRE II	BIENS ET SERVICES	371,283,340	394,282,403	419,651,331	446,653,674
TITRE III	TRANSFERTS ET SUBVENTIONS	63,250,000	163,250,000	65,488,525	67,977,089
TITRE IV	INVESTISSEMENTS	317,350,000	400,112,850	1,150,000,000	2,167,600,000
TITRE VI	TRESOR PUBLIC	317,350,000	400,112,850	1,150,000,000	2,167,600,000
14	SECTEUR CULTUREL	4,704,552,075	5,541,792,929	5,729,099,600	6,663,174,310
1411	MINISTERE DES CULTES	436,350,593	561,350,593	612,542,417	545,800,107
TITRE I	SALAIRES ET TRAITEMENTS	231,655,510	281,655,510	301,371,398	322,487,393
TITRE II	BIENS ET SERVICES	74,075,083	149,075,083	158,627,465	168,792,502
TITRE III	TRANSFERTS ET SUBVENTIONS	130,620,000	100,620,000	52,543,556	54,540,211
TITRE IV	INVESTISSEMENTS	-	30,000,000	-	-
TITRE VI	TRESOR PUBLIC	-	30,000,000	-	-
1412	MINISTERE DE LA CULTURE	2,739,292,055	3,102,532,909	3,425,169,918	4,204,819,599
TITRE I	SALAIRES ET TRAITEMENTS	1,130,501,216	1,215,695,816	1,300,794,525	1,391,850,142
TITRE II	BIENS ET SERVICES	1,203,565,382	1,386,611,634	1,476,416,950	1,572,040,145
TITRE III	TRANSFERTS ET SUBVENTIONS	75,866,901	75,866,901	57,958,443	60,160,864
TITRE IV	INVESTISSEMENTS	329,358,556	424,358,556	590,000,000	1,180,768,448
TITRE VI	TRESOR PUBLIC	329,358,556	424,358,556	590,000,000	1,180,768,448
1413	MINISTERE DE LA COMMUNICATION	1,528,909,427	1,877,909,427	1,791,387,266	1,912,554,604
TITRE I	SALAIRES ET TRAITEMENTS	897,346,558	972,346,558	1,040,410,817	1,113,239,574
TITRE II	BIENS ET SERVICES	585,562,869	705,562,869	750,976,448	799,315,030
TITRE IV	INVESTISSEMENTS	66,000,000	200,000,000	-	-
TITRE VI	TRESOR PUBLIC	66,000,000	200,000,000	-	-
15	AUTRES ADMINISTRATIONS	60,288,557,051	66,961,097,692	78,965,810,599	83,680,431,708
1511	INTERVENTIONS PUBLIQUES	33,648,742,396	34,466,376,911	38,031,072,386	37,403,955,304
TITRE IV	BIENS ET SERVICES	21,345,732,396	18,894,387,770	20,007,453,571	20,455,459,674
TITRE VI	TRANSFERTS ET SUBVENTIONS	12,303,010,000	15,571,989,141	18,023,618,815	16,948,495,630
1512	DETTE PUBLIQUE	21,307,890,184	24,483,099,356	29,317,099,356	31,562,099,356
TITRE V	INTERETS DE LA DETTE	1,228,122,956	7,496,147,515	8,676,147,515	10,676,147,515
TITRE V	AMORTISSEMENT	20,079,767,228	16,986,951,840	20,640,951,840	20,885,951,840
1513	DOTATIONS SPECIALES SUBVENTION AU SECTEUR DE L'ENERGIE	5,331,924,472	8,011,621,425	11,617,638,858	14,714,377,049
TITRE IV	TRANSFERTS ET SUBVENTIONS	5,331,924,472	8,011,621,425	11,617,638,858	14,714,377,049
2	POUVOIR LEGISLATIF	3,591,058,182	3,591,058,182	5,221,234,753	5,852,467,374
2211	SENAT DE LA REPUBLIQUE	1,723,227,969	1,723,227,969	2,669,263,189	3,372,915,880
TITRE I	SALAIRES ET TRAITEMENTS	1,661,267,268	1,517,019,200	1,860,956,494	1,974,581,232
TITRE II	BIENS ET SERVICES	61,960,701	206,208,769	248,306,895	264,334,648
TITRE III	TRANSFERTS ET SUBVENTIONS	-	-	110,000,000	234,000,000
TITRE IV	INVESTISSEMENTS	-	-	450,000,000	900,000,000
2212	CHAMBRE DES DEPUTES	1,867,830,213	1,867,830,213	2,551,971,564	2,479,551,494
TITRE I	SALAIRES ET TRAITEMENTS	1,819,002,461	1,819,002,461	2,184,078,133	2,336,963,603
TITRE II	BIENS ET SERVICES	48,827,752	48,827,752	133,893,431	142,587,891
TITRE III	TRANSFERTS ET SUBVENTIONS	-	-	234,000,000	-
TITRE IV	INVESTISSEMENTS	-	-	-	-
3	POUVOIR JUDICIAIRE	4,066,079,993	4,188,079,993	5,048,472,793	6,044,470,323
3211	CONSEIL SUPERIEUR DU POUVOIR JUDICIAIRE	4,066,079,993	4,188,079,993	5,048,472,793	6,044,470,323
TITRE I	SALAIRES ET TRAITEMENTS	2,895,248,430	2,930,248,430	3,135,365,820	3,354,841,428
TITRE II	BIENS ET SERVICES	1,136,231,563	1,141,131,563	1,213,106,973	1,289,628,896
TITRE IV	INVESTISSEMENTS	34,600,000	116,700,000	700,000,000	1,400,000,000
TITRE VI	TRESOR PUBLIC	34,600,000	116,700,000	700,000,000	1,400,000,000

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2025-2026
DETAIL DES CREDITS PAR ENTITE ADMINISTRATIVE

CODE	INSTITUTION	CREDIT RECTIFICATIF 2024-2025	CREDIT 2025-2026	Projection 2026-2027	Projection 2027-2028
TOTAL		323,451,000,001	345,510,000,000	360,912,400,000	398,454,000,000
4	ORGANISMES INDEPENDANTS	5,578,908,268	6,603,828,222	8,393,320,636	10,407,235,404
4111	COUR SUPERIEURE DES COMPTES ET DU CONTENTIEUX	1,464,251,371	1,524,171,325	2,003,787,430	2,535,033,819
TITRE I	SALAIRES ET TRAITEMENTS	719,859,496	748,069,273	800,434,122	856,464,511
TITRE II	BIENS ET SERVICES	694,391,875	731,182,098	778,353,308	828,569,308
TITRE IV	INVESTISSEMENTS	50,000,000	44,919,954	425,000,000	850,000,000
TITRE VI	TRESOR PUBLIC	50,000,000	44,919,954	425,000,000	850,000,000
4211	CONSEIL ELECTORAL	1,443,704,624	1,593,704,624	1,701,479,891	1,816,566,335
TITRE I	SALAIRES ET TRAITEMENTS	991,396,560	1,094,318,362	1,170,920,647	1,252,885,093
TITRE II	BIENS ET SERVICES	452,308,064	499,386,262	530,550,244	583,681,242
TITRE IV	INVESTISSEMENTS	-	-	-	-
4212	OFFICE DE PROTECTION DU CITOYEN	298,722,322	338,722,322	361,730,693	386,305,269
TITRE I	SALAIRES ET TRAITEMENTS	197,369,850	215,022,936	230,074,542	246,179,759
TITRE II	BIENS ET SERVICES	101,352,472	123,699,386	131,656,351	140,125,509
TITRE IV	INVESTISSEMENTS	-	-	-	-
4311	UNIVERSITE D'ETAT D'HAITI	2,286,808,835	3,036,808,835	4,183,455,498	5,493,514,480
TITRE I	SALAIRES ET TRAITEMENTS	1,700,817,753	1,800,817,753	1,926,874,996	2,061,756,245
TITRE II	BIENS ET SERVICES	585,991,082	1,085,991,082	1,156,580,502	1,231,758,235
TITRE VI	INVESTISSEMENTS	-	150,000,000	1,100,000,000	2,200,000,000
TITRE II	TRESOR PUBLIC	-	150,000,000	1,100,000,000	2,200,000,000
4411	ACADEMIE DU CREOLE HAITIEN	85,421,116	110,421,116	142,866,925	175,815,501
TITRE I	SALAIRES ET TRAITEMENTS	43,687,228	53,687,228	57,445,334	61,466,507
TITRE II	BIENS ET SERVICES	41,733,888	56,733,888	60,421,591	64,348,994
TITRE IV	INVESTISSEMENTS	-	-	25,000,000	50,000,000
TITRE II	TRESOR PUBLIC	-	-	25,000,000	50,000,000

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2025-2026
PROJECTION DES CREDITS A MOYEN TERME PAR ENTITE ADMINISTRATIVE

INSTITUTION	CREDIT RECTIFICATIF 2024-2025	CREDIT 2025-2026	Projection 2026-2027	Projection 2027-2028
TOTAL	323,451,000,001	345,510,000,000	360,912,400,000	398,454,000,000
POUVOIR EXECUTIF	310,214,953,558	331,127,033,603	342,249,371,817	376,149,826,899
SECTEUR ECONOMIQUE	81,837,543,092	89,454,586,537	71,929,419,253	82,375,424,921
MINISTERE DE LA PLANIFICATION ET DE LA COOPERATION EXTERNE	5,675,910,064	6,600,885,183	9,737,384,293	15,810,745,912
SERVICES INTERNES	5,675,910,064	6,600,885,183	9,737,384,293	15,810,745,912
BUREAU DU MINISTRE	119,102,824	205,092,987	189,457,860	201,785,836
SALAIRES ET TRAITEMENTS	66,810,730	93,821,347	100,844,709	107,412,926
BIENS ET SERVICES	52,292,094	83,204,752	88,613,061	94,372,910
TRANSFERTS ET SUBVENTION	-	28,066,888	-	-
DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	4,640,350,906	5,338,985,862	8,533,342,598	14,115,080,795
SALAIRES ET TRAITEMENTS	1,157,902,990	1,369,508,730	1,464,467,421	1,566,731,018
BIENS ET SERVICES	405,667,120	497,216,896	529,085,094	562,997,672
TRANSFERTS ET SUBVENTION	149,102,196	11,581,636	14,790,082	15,352,105
INVESTISSEMENTS	2,927,678,600	3,460,678,600	6,525,000,000	11,970,000,000
TRESOR PUBLIC	2,927,678,600	3,460,678,600	6,525,000,000	11,970,000,000
CENTRE DE TECHNI. DE PLANIF. ET D'ECONOMIE APPLIQUEE.(CTPEA)	580,066,519	610,216,519	608,622,902	1,022,950,911
SALAIRES ET TRAITEMENTS	130,961,825	143,461,825	153,504,153	164,249,443
BIENS ET SERVICES	34,904,694	51,754,694	55,118,749	58,701,468
INVESTISSEMENTS	415,000,000	415,000,000	400,000,000	800,000,000
TRESOR PUBLIC	415,000,000	415,000,000	400,000,000	800,000,000
CONSEIL NATIONAL DES COOPERATIVES (CNC)	95,160,733	144,160,733	133,702,255	142,827,400
SALAIRES ET TRAITEMENTS	56,214,790	81,214,790	86,899,825	92,982,813
BIENS ET SERVICES	36,945,943	43,945,943	46,802,429	49,844,587
INVESTISSEMENTS	2,000,000	19,000,000	-	-
TRESOR PUBLIC	2,000,000	19,000,000	-	-
CENTRE NTL DE L'INFORM. GEO SPAT.	240,429,082	302,429,082	272,258,679	328,100,969
SALAIRES ET TRAITEMENTS	122,341,343	139,341,343	149,095,237	159,531,904
BIENS ET SERVICES	78,087,739	78,087,739	83,163,442	88,569,066
INVESTISSEMENTS	40,000,000	85,000,000	40,000,000	80,000,000
TRESOR PUBLIC	40,000,000	85,000,000	40,000,000	80,000,000
MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES	25,691,258,392	28,070,267,794	20,543,793,497	21,587,845,144
SERVICES INTERNES	12,996,402,486	14,603,219,207	8,194,625,129	7,983,053,016

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2025-2026
PROJECTION DES CREDITS A MOYEN TERME PAR ENTITE ADMINISTRATIVE

INSTITUTION	CREDIT RECTIFICATIF 2024-2025	CREDIT 2025-2026	Projection 2026-2027	Projection 2027-2028
TOTAL	323,451,000,001	345,510,000,000	360,912,400,000	398,454,000,000
BUREAU DU MINISTRE	69,747,022	69,747,022	74,387,038	79,336,108
SALAIRES ET TRAITEMENTS	45,313,022	21,291,978	22,782,416	24,377,186
BIENS ET SERVICES	24,434,000	48,455,044	51,604,622	54,958,922
EMPRUNT	-	-	-	-
DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	11,954,410,333	13,424,262,054	6,944,884,442	6,634,559,978
SALAIRES ET TRAITEMENTS	1,205,963,396	1,355,963,396	1,525,880,823	1,632,692,481
BIENS ET SERVICES	1,340,692,229	1,440,686,239	1,634,004,081	1,739,867,977
TRANSFERTS ET SUBVENTION	244,010	0	(462)	(479)
INVESTISSEMENTS	9,407,510,698	10,627,612,419	3,785,000,000	3,262,000,000
TRESOR PUBLIC	4,147,557,587	5,691,378,902	425,000,000	850,000,000
DONS	5,259,953,111	4,936,233,517	3,360,000,000	2,412,000,000
FAES	256,002,095	326,002,095	348,096,271	371,689,851
SALAIRES ET TRAITEMENTS	115,807,917	180,807,917	193,464,471	207,006,984
BIENS ET SERVICES	140,194,178	145,194,178	154,631,800	164,682,867
UNITE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION	537,791,444	608,791,444	641,889,724	708,637,320
SALAIRES ET TRAITEMENTS	293,367,149	308,367,149	329,952,849	353,049,549
BIENS ET SERVICES	244,424,295	269,424,295	286,936,874	305,587,771
INVESTISSEMENTS	-	31,000,000	25,000,000	50,000,000
TRESOR PUBLIC	-	31,000,000	25,000,000	50,000,000
ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION FINANCIERE	178,451,592	174,416,592	185,367,654	188,829,760
SALAIRES ET TRAITEMENTS	57,141,712	67,141,712	71,841,632	76,870,546
BIENS ET SERVICES	83,709,880	98,709,880	105,126,022	111,959,214
INVESTISSEMENTS	37,600,000	8,565,000	8,400,000	-
TRESOR PUBLIC	24,000,000	-	-	-
DONS	13,600,000	8,565,000	8,400,000	-
SERVICES EXTERNES	12,694,855,906	13,467,048,588	12,349,168,368	13,604,792,128
INSTITUT HAITIEN DE STATISTIQUE ET D'INFORMATIQUE	323,736,911	398,416,911	318,542,540	340,028,760
SALAIRES ET TRAITEMENTS	154,281,742	174,281,742	186,481,464	199,535,166
BIENS ET SERVICES	104,135,169	124,135,169	132,061,076	140,493,594
INVESTISSEMENTS	65,320,000	100,000,000	-	-

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2025-2026
PROJECTION DES CREDITS A MOYEN TERME PAR ENTITE ADMINISTRATIVE

INSTITUTION	CREDIT RECTIFICATIF 2024-2025	CREDIT 2025-2026	Projection 2026-2027	Projection 2027-2028
TOTAL	323,451,000,001	345,510,000,000	360,912,400,000	398,454,000,000
<i>TRESOR PUBLIC</i>	<i>65,320,000</i>	<i>100,000,000</i>	-	-
DIRECTION GENERALE DU BUDGET	582,644,013	642,470,140	685,615,801	731,664,145
SALAIRES ET TRAITEMENTS	282,195,370	302,195,370	323,349,046	345,983,479
BIENS ET SERVICES	300,448,643	340,274,770	362,266,755	385,680,666
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS	4,450,509,475	4,901,196,030	5,405,924,238	6,190,124,492
SALAIRES ET TRAITEMENTS	2,543,769,068	2,643,769,068	2,828,832,903	3,026,851,206
BIENS ET SERVICES	1,799,110,463	1,999,110,463	2,127,091,335	2,263,273,286
INVESTISSEMENTS	107,629,944	258,316,499	450,000,000	900,000,000
<i>TRESOR PUBLIC</i>	<i>107,629,944</i>	<i>258,316,499</i>	<i>450,000,000</i>	<i>900,000,000</i>
<i>EMPRUNT</i>	-	-	-	-
ADMINISTRATION GENERALE DES DOUANES	7,021,467,591	7,142,467,591	5,583,972,699	5,963,705,741
SALAIRES ET TRAITEMENTS	3,466,389,875	3,616,389,875	3,869,537,166	4,140,404,768
BIENS ET SERVICES	1,412,077,716	1,612,077,716	1,714,435,532	1,823,300,973
INVESTISSEMENTS	2,143,000,000	1,914,000,000	-	-
<i>TRESOR PUBLIC</i>	<i>2,143,000,000</i>	<i>1,914,000,000</i>	-	-
INSPECTION GENERALE DES FINANCES	316,497,916	382,497,916	355,113,091	379,268,990
SALAIRES ET TRAITEMENTS	177,623,360	211,392,717	226,190,208	242,023,522
BIENS ET SERVICES	122,874,556	121,105,199	128,922,883	137,245,468
INVESTISSEMENTS	16,000,000	50,000,000	-	-
<i>TRESOR PUBLIC</i>	<i>16,000,000</i>	<i>50,000,000</i>	-	-
MINIS. DE L'AGRICULTURE, RESSOURCES NATURELLES/DEVELOP/RURAL	12,663,669,877	13,928,725,612	10,842,152,365	14,672,994,955
SERVICES INTERNES	12,663,669,877	13,928,725,612	10,842,152,365	14,672,994,955
BUREAU DU MINISTRE	193,598,289	243,598,289	259,726,945	276,927,580
SALAIRES ET TRAITEMENTS	88,620,224	118,620,224	126,923,640	135,808,294
BIENS ET SERVICES	104,978,065	124,978,065	132,803,305	141,119,286
DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	12,023,471,866	13,210,527,601	10,075,326,031	13,854,240,291
SALAIRES ET TRAITEMENTS	1,077,657,885	1,077,657,885	1,153,093,937	1,233,810,513
BIENS ET SERVICES	621,042,064	621,042,064	661,307,094	704,183,188
INVESTISSEMENTS	10,324,771,917	11,511,827,652	8,260,925,000	11,916,246,590
<i>TRESOR PUBLIC</i>	<i>1,605,919,152</i>	<i>1,946,667,652</i>	<i>3,934,925,000</i>	<i>7,869,840,500</i>

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2025-2026
PROJECTION DES CREDITS A MOYEN TERME PAR ENTITE ADMINISTRATIVE

INSTITUTION	CREDIT RECTIFICATIF 2024-2025	CREDIT 2025-2026	Projection 2026-2027	Projection 2027-2028
TOTAL	323,451,000,001	345,510,000,000	360,912,400,000	398,454,000,000
DONS	8,718,852,765	9,565,160,000	4,326,000,000	4,046,406,090
ORGANISME DE LA VALLEE DE L'ARTIBONITE	242,295,071	252,295,071	269,684,103	288,272,711
SALAIRES ET TRAITEMENTS	192,970,445	197,970,445	211,828,376	226,656,362
BIENS ET SERVICES	49,324,626	54,324,626	57,855,727	61,616,349
INSTITUT NATIONAL DE REFORME AGRAIRE	136,107,383	146,107,383	156,097,575	166,771,654
SALAIRES ET TRAITEMENTS	93,642,400	98,642,400	105,547,368	112,935,684
BIENS ET SERVICES	42,464,983	47,464,983	50,550,207	53,835,970
INSTITUT NATIONAL DU CAFE D'HAITI (INCAH)	68,197,268	76,197,268	81,317,712	86,782,718
SALAIRES ET TRAITEMENTS	28,524,301	33,524,301	35,871,002	38,381,972
BIENS ET SERVICES	39,672,967	42,672,967	45,446,710	48,400,746
MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	30,063,644,020	32,956,079,090	21,741,227,805	19,027,804,552
SERVICES INTERNES	30,063,644,020	32,956,079,090	21,741,227,805	19,027,804,552
BUREAU DU MINISTRE	64,819,262	64,819,262	69,279,448	74,046,958
SALAIRES ET TRAITEMENTS	51,892,608	51,892,608	55,525,091	59,411,847
BIENS ET SERVICES	12,926,654	12,926,654	13,754,358	14,635,111
DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	25,078,074,336	26,342,216,762	17,804,194,871	14,899,561,382
SALAIRES ET TRAITEMENTS	1,125,143,243	1,375,143,243	1,471,403,270	1,574,401,499
BIENS ET SERVICES	343,056,086	413,056,086	439,529,732	467,701,664
INVESTISSEMENTS	23,609,875,007	24,554,017,433	15,893,261,869	12,857,458,219
TRESOR PUBLIC	5,776,415,316	4,194,719,500	6,667,261,869	8,198,964,790
DONS	17,833,459,691	20,359,297,933	7,616,000,000	3,168,093,429
EMPRUNT	-	-	1,610,000,000	1,490,400,000
LABOR. NATIONAL DU BATIMENT ET DES TRAV. PUBL.	83,789,308	121,289,308	80,117,630	104,206,659
SALAIRES ET TRAITEMENTS	28,903,373	33,903,373	36,276,609	38,815,972
BIENS ET SERVICES	17,385,935	22,385,935	23,841,021	25,390,687
INVESTISSEMENTS	37,500,000	65,000,000	20,000,000	40,000,000
TRESOR PUBLIC	37,500,000	65,000,000	20,000,000	40,000,000
OFFICE NATIONAL DU CADASTRE	144,146,548	234,146,548	164,684,618	175,943,961
SALAIRES ET TRAITEMENTS	103,708,866	103,708,866	110,968,487	118,736,281
BIENS ET SERVICES	40,437,682	50,437,682	53,716,131	57,207,680

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2025-2026
PROJECTION DES CREDITS A MOYEN TERME PAR ENTITE ADMINISTRATIVE

INSTITUTION	CREDIT RECTIFICATIF 2024-2025	CREDIT 2025-2026	Projection 2026-2027	Projection 2027-2028
TOTAL	323,451,000,001	345,510,000,000	360,912,400,000	398,454,000,000
INVESTISSEMENTS	-	80,000,000	-	-
<i>TRESOR PUBLIC</i>	-	80,000,000	-	-
SERVICES MARITIME ET DE NAVIGATION	65,595,785	291,959,118	261,008,066	441,784,294
SALAIRES ET TRAITEMENTS	34,710,991	34,710,991	37,140,760	39,740,614
BIENS ET SERVICES	30,884,794	45,884,794	48,867,306	52,043,680
INVESTISSEMENTS	-	211,363,333	175,000,000	350,000,000
<i>TRESOR PUBLIC</i>	-	211,363,333	175,000,000	350,000,000
CONSEIL NATIONAL DES TELECOMMUNICATIONS	14,223,801	14,223,801	15,219,467	16,284,830
SALAIRES ET TRAITEMENTS	14,223,801	14,223,801	15,219,467	16,284,830
BUREAU DES MINES ET DE L'ENERGIE	111,998,492	232,198,492	301,682,206	462,027,128
SALAIRES ET TRAITEMENTS	72,762,416	90,762,416	97,115,785	103,913,890
BIENS ET SERVICES	39,236,076	51,236,076	54,566,421	58,113,238
INVESTISSEMENTS	-	90,200,000	150,000,000	300,000,000
<i>TRESOR PUBLIC</i>	-	90,200,000	150,000,000	300,000,000
FONDS D'ENTRETIEN ROUTIER	1,766,099	4,766,099	5,076,494	5,407,107
SALAIRES ET TRAITEMENTS	119,730	119,730	128,111	137,079
BIENS ET SERVICES	1,646,369	4,646,369	4,948,383	5,270,028
DIRECTION NATIONALE DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT	4,447,145,161	5,593,374,472	2,978,967,321	2,783,363,651
SALAIRES ET TRAITEMENTS	127,701,683	142,701,683	152,690,801	163,379,157
BIENS ET SERVICES	14,672,789	24,672,789	26,276,520	27,984,494
INVESTISSEMENTS	4,304,770,689	5,426,000,000	2,800,000,000	2,592,000,000
<i>TRESOR PUBLIC</i>	200,000,000	200,000,000	-	-
<i>DONS</i>	4,104,770,689	5,226,000,000	2,800,000,000	2,592,000,000
AGENCE NATIONALE DE REGULATION DU SECTEUR ENERGETIQUE	52,085,228	57,085,228	60,997,684	65,178,583
SALAIRES ET TRAITEMENTS	40,383,187	40,383,187	43,210,010	46,234,711
BIENS ET SERVICES	11,702,041	16,702,041	17,787,674	18,943,872
MINISTERE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE	2,217,747,186	2,512,711,916	2,899,098,586	3,604,007,607
SERVICES INTERNES	2,217,747,186	2,512,711,916	2,899,098,586	3,604,007,607
BUREAU DU MINISTRE	72,936,849	72,936,849	78,005,839	83,427,280
SALAIRES ET TRAITEMENTS	65,619,043	65,619,043	70,212,376	75,127,242

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2025-2026
PROJECTION DES CREDITS A MOYEN TERME PAR ENTITE ADMINISTRATIVE

INSTITUTION	CREDIT RECTIFICATIF 2024-2025	CREDIT 2025-2026	Projection 2026-2027	Projection 2027-2028
TOTAL	323,451,000,001	345,510,000,000	360,912,400,000	398,454,000,000
BIENS ET SERVICES	7,317,806	7,317,806	7,793,463	8,300,038
DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	1,632,683,517	1,847,648,247	2,188,656,662	2,845,087,404
SALAIRES ET TRAITEMENTS	697,705,075	737,705,075	789,344,430	844,598,540
BIENS ET SERVICES	209,104,110	239,104,110	254,312,232	270,488,864
INVESTISSEMENTS	725,874,332	870,839,062	1,145,000,000	1,730,000,000
TRESOR PUBLIC	341,000,000	516,427,512	865,000,000	1,730,000,000
DONS	384,874,332	355,411,550	280,000,000	-
OFFICE DES POSTES	204,914,316	234,914,316	251,136,824	268,480,511
SALAIRES ET TRAITEMENTS	165,615,500	190,615,500	203,959,585	218,235,686
BIENS ET SERVICES	39,298,816	44,298,816	47,178,239	50,244,825
DIRECTION GENERALE DES ZONES FRANCHES	89,737,760	99,737,760	106,414,525	113,538,847
SALAIRES ET TRAITEMENTS	32,762,151	38,762,151	41,475,502	44,378,787
BIENS ET SERVICES	56,975,609	60,975,609	64,939,024	69,160,060
CENTRE DE FACILITATION DES INVEST(CFI)	217,474,744	257,474,744	274,884,736	293,473,566
SALAIRES ET TRAITEMENTS	109,826,641	134,826,641	144,264,506	154,363,021
BIENS ET SERVICES	107,648,103	122,648,103	130,620,230	139,110,545
MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT	4,540,696,661	4,327,225,435	4,856,812,301	5,890,758,141
SERVICES INTERNES	4,540,696,661	4,327,225,435	4,856,812,301	5,890,758,141
BUREAU DU MINISTRE	229,334,242	229,334,242	244,713,214	261,124,876
SALAIRES ET TRAITEMENTS	94,449,173	94,449,173	101,060,615	108,134,858
BIENS ET SERVICES	134,885,069	134,885,069	143,652,598	152,990,017
DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	3,014,362,878	2,760,891,652	3,183,601,036	4,103,367,753
SALAIRES ET TRAITEMENTS	707,735,379	747,735,379	820,076,856	877,482,235
BIENS ET SERVICES	125,706,273	125,656,273	133,524,181	141,885,517
INVESTISSEMENTS	2,180,921,226	1,887,500,000	2,230,000,000	3,084,000,000
TRESOR PUBLIC	527,471,146	580,500,000	1,110,000,000	2,220,000,000
DONS	1,653,450,080	1,307,000,000	1,120,000,000	864,000,000
AGENCE NATIONALE DES AIRES PROTEGEES	385,546,112	425,546,112	454,505,410	485,437,979
SALAIRES ET TRAITEMENTS	234,760,175	259,760,175	277,943,387	297,399,424
BIENS ET SERVICES	150,785,937	165,785,937	176,562,023	188,038,554

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2025-2026
PROJECTION DES CREDITS A MOYEN TERME PAR ENTITE ADMINISTRATIVE

INSTITUTION	CREDIT RECTIFICATIF 2024-2025	CREDIT 2025-2026	Projection 2026-2027	Projection 2027-2028
TOTAL	323,451,000,001	345,510,000,000	360,912,400,000	398,454,000,000
SERVICE NATIONAL DE GESTION DES RESIDUS SOLIDES	911,453,429	911,453,429	973,992,641	1,040,827,533
SALAIRES ET TRAITEMENTS	658,947,814	658,947,814	705,074,161	754,429,352
BIENS ET SERVICES	252,505,615	252,505,615	268,918,480	286,398,181
MINISTERE DU TOURISME	984,616,892	1,058,691,506	1,308,950,406	1,781,268,610
SERVICES INTERNES	984,616,892	1,058,691,506	1,308,950,406	1,781,268,610
BUREAU DU MINISTRE	56,871,960	111,371,960	118,828,526	126,786,272
SALAIRES ET TRAITEMENTS	44,215,863	69,215,863	74,060,973	79,245,242
BIENS ET SERVICES	12,656,097	42,156,097	44,767,552	47,541,031
DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	843,599,051	843,173,665	1,078,937,606	1,535,783,351
SALAIRES ET TRAITEMENTS	194,171,387	194,171,387	207,763,384	222,306,821
BIENS ET SERVICES	156,927,664	156,502,278	166,424,222	176,976,050
TRANSFERTS ET SUBVENTION	2,500,000	2,500,000	-	-
INVESTISSEMENTS	490,000,000	490,000,000	704,750,000	1,136,500,480
TRESOR PUBLIC	490,000,000	490,000,000	704,750,000	1,136,500,480
ECOLE HOTELIERE	84,145,881	104,145,881	111,184,274	118,698,987
SALAIRES ET TRAITEMENTS	48,782,168	53,782,168	57,546,920	61,575,204
BIENS ET SERVICES	35,363,713	50,363,713	53,637,354	57,123,782
SECTEUR POLITIQUE	74,583,634,874	79,446,525,838	81,766,486,533	92,251,051,788
MINISTERE DE LA JUSTICE	39,294,115,204	41,528,177,404	45,595,370,461	49,178,448,795
SERVICES INTERNES	6,359,489,860	7,297,421,970	8,763,966,400	10,501,486,745
BUREAU DU MINISTRE	177,348,324	177,348,324	189,068,179	201,563,308
SALAIRES ET TRAITEMENTS	39,020,677	39,020,677	41,752,124	44,674,773
BIENS ET SERVICES	138,327,647	138,327,647	147,316,054	156,888,535
DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	4,586,562,606	5,176,994,716	6,499,974,701	8,084,197,316
SALAIRES ET TRAITEMENTS	3,738,521,009	4,088,521,009	4,446,717,480	4,757,987,703
BIENS ET SERVICES	605,973,711	780,973,711	830,662,225	883,516,007
TRANSFERTS ET SUBVENTION	2,499,996	2,499,996	2,594,996	2,693,606
INVESTISSEMENTS	239,567,890	305,000,000	1,220,000,000	2,440,000,000
TRESOR PUBLIC	215,000,000	305,000,000	1,220,000,000	2,440,000,000
DONS	24,567,890	-	-	-

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2025-2026
PROJECTION DES CREDITS A MOYEN TERME PAR ENTITE ADMINISTRATIVE

INSTITUTION	CREDIT RECTIFICATIF 2024-2025	CREDIT 2025-2026	Projection 2026-2027	Projection 2027-2028
TOTAL	323,451,000,001	345,510,000,000	360,912,400,000	398,454,000,000
UNITE CENTRALE DE RENSEIGNEMENTS FINANCIERS	233,365,283	283,365,283	302,551,338	323,038,198
SALAIRES ET TRAITEMENTS	133,462,322	153,462,322	164,204,685	175,699,012
BIENS ET SERVICES	99,902,961	129,902,961	138,346,653	147,339,186
BUREAU DU SECRETAIRE D'ETAT A LA SECURITE PUBLIQUE	195,253,195	230,253,195	245,788,445	262,373,301
DEPENSES DE PERSONNEL	103,758,399	113,758,399	121,721,467	130,241,991
BIENS ET SERVICES	91,494,796	116,494,796	124,066,958	132,131,310
OFFICE NATIONAL D'IDENTIFICATION	925,711,172	1,140,711,172	1,218,193,038	1,300,944,719
SALAIRES ET TRAITEMENTS	565,613,168	667,127,869	713,826,819	763,794,697
BIENS ET SERVICES	360,098,004	473,583,303	504,366,218	537,150,022
ECOLE DE LA MAGISTRATURE	117,449,060	144,949,060	154,728,466	165,168,573
SALAIRES ET TRAITEMENTS	64,043,349	71,543,349	76,551,383	81,909,980
BIENS ET SERVICES	53,405,711	73,405,711	78,177,082	83,258,593
COMMISSION NATIONALE D'ASSISTANCE LEGALE	123,800,220	143,800,220	153,662,234	164,201,330
SALAIRES ET TRAITEMENTS	93,000,000	103,000,000	110,210,000	117,924,700
BIENS ET SERVICES	30,800,220	40,800,220	43,452,234	46,276,630
SERVICES EXTERNES	32,934,625,344	34,230,755,434	36,831,404,061	38,676,962,051
POLICE NATIONALE D'HAITI	32,934,625,344	34,230,755,434	36,831,404,061	38,676,962,051
SALAIRES ET TRAITEMENTS	18,026,527,569	18,666,527,569	20,789,951,644	22,467,248,259
BIENS ET SERVICES	5,863,877,546	7,723,877,546	8,675,870,786	9,239,740,059
TRANSFERTS ET SUBVENTION	141,350,319	141,350,319	115,581,631	119,973,733
INVESTISSEMENTS	8,902,869,910	7,699,000,000	7,250,000,000	6,850,000,000
TRESOR PUBLIC	7,650,000,000	6,775,000,000	7,250,000,000	6,850,000,000
DONS	1,252,869,910	924,000,000	-	-
EMPRUNT	-	-	-	-
MINISTERE DES HAITIENS VIVANT A L'ETRANGER	288,589,315	333,589,315	354,225,177	401,244,694
SERVICES INTERNES	288,589,315	333,589,315	354,225,177	401,244,694
BUREAU DU MINISTRE	119,298,662	119,298,662	126,975,598	135,148,007
SALAIRES ET TRAITEMENTS	22,417,015	22,417,015	23,986,206	25,665,240
BIENS ET SERVICES	96,881,647	96,881,647	102,989,392	109,482,766
TRANSFERTS ET SUBVENTION	-	-	-	-

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2025-2026
PROJECTION DES CREDITS A MOYEN TERME PAR ENTITE ADMINISTRATIVE

INSTITUTION	CREDIT RECTIFICATIF 2024-2025	CREDIT 2025-2026	Projection 2026-2027	Projection 2027-2028
TOTAL	323,451,000,001	345,510,000,000	360,912,400,000	398,454,000,000
INVESTISSEMENTS	-	-	-	-
TRESOR PUBLIC	-	-	-	-
DONS	-	-	-	-
EMPRUNT	-	-	-	-
DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	169,290,653	214,290,653	227,249,579	266,096,687
SALAIRES ET TRAITEMENTS	116,006,700	131,006,700	140,177,169	149,989,571
BIENS ET SERVICES	38,283,953	58,283,953	62,072,410	66,107,116
TRANSFERTS ET SUBVENTION	-	-	-	-
INVESTISSEMENTS	15,000,000	25,000,000	25,000,000	50,000,000
TRESOR PUBLIC	15,000,000	25,000,000	25,000,000	50,000,000
DONS	-	-	-	-
EMPRUNT	-	-	-	-
MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES	8,420,357,869	9,996,857,869	9,439,365,808	10,056,799,886
SERVICES INTERNES	8,420,357,869	9,996,857,869	9,439,365,808	10,056,799,886
BUREAU DU MINISTRE	209,060,601	206,060,601	220,484,843	235,918,782
SALAIRES ET TRAITEMENTS	209,060,601	206,060,601	220,484,843	235,918,782
BIENS ET SERVICES	-	-	-	-
TRANSFERTS ET SUBVENTION	-	-	-	-
INVESTISSEMENTS	-	-	-	-
TRESOR PUBLIC	-	-	-	-
DONS	-	-	-	-
EMPRUNT	-	-	-	-
DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	8,211,297,268	9,790,797,268	9,218,880,965	9,820,881,104
SALAIRES ET TRAITEMENTS	562,779,511	615,779,505	658,884,070	705,005,955
BIENS ET SERVICES	7,623,017,757	8,038,017,763	8,559,996,895	9,115,875,149
TRANSFERTS ET SUBVENTION	-	-	-	-
INVESTISSEMENTS	25,500,000	1,137,000,000	-	-
TRESOR PUBLIC	25,500,000	1,137,000,000	-	-
LA PRESIDENCE	3,696,667,081	3,796,371,089	4,069,825,799	4,323,153,678
SERVICES INTERNES	3,696,667,081	3,796,371,089	4,069,825,799	4,323,153,678

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2025-2026
PROJECTION DES CREDITS A MOYEN TERME PAR ENTITE ADMINISTRATIVE

INSTITUTION	CREDIT RECTIFICATIF 2024-2025	CREDIT 2025-2026	Projection 2026-2027	Projection 2027-2028
TOTAL	323,451,000,001	345,510,000,000	360,912,400,000	398,454,000,000
BUREAU DU PRESIDENT	901,922,811	901,922,811	964,602,639	1,031,641,144
SALAIRES ET TRAITEMENTS	823,945,878	823,945,878	881,622,090	943,335,636
BIENS ET SERVICES	77,976,933	77,976,933	82,980,550	88,305,508
ADMINISTRATION GENERALE DU PALAIS NATIONAL	1,972,892,777	2,072,596,785	2,229,410,245	2,358,180,856
SALAIRES ET TRAITEMENTS	925,248,141	625,248,141	669,015,511	715,846,597
BIENS ET SERVICES	1,046,205,920	1,445,909,928	1,558,901,347	1,640,784,123
TRANSFERTS ET SUBVENTION	1,438,716	1,438,716	1,493,387	1,550,136
SERVICE DE SECURITE DU PALAIS NATIONAL	621,851,493	621,851,493	662,812,915	706,486,678
SALAIRES ET TRAITEMENTS	183,000,245	183,000,245	195,810,262	209,516,980
BIENS ET SERVICES	425,002,397	425,002,397	452,627,553	482,048,344
TRANSFERTS ET SUBVENTION	13,848,851	13,848,851	14,375,100	14,921,354
DOTATION POUR COMPTE SPECIAL DU PRESIDENT	200,000,000	200,000,000	213,000,000	226,845,000
BIENS ET SERVICES	200,000,000	200,000,000	213,000,000	226,845,000
BUREAU DU PREMIER MINISTRE	4,099,466,998	4,474,808,902	4,368,638,118	4,656,149,938
SERVICES INTERNES	3,802,947,833	4,168,289,737	4,041,918,226	4,307,896,883
BUREAU DU PREMIER MINISTRE	204,781,331	204,781,331	218,461,131	233,058,259
SALAIRES ET TRAITEMENTS	120,013,620	120,013,620	128,414,574	137,403,594
BIENS ET SERVICES	84,767,711	84,767,711	90,046,557	95,654,665
ADMINISTRATION GENERALE	2,775,396,757	2,985,738,660	2,886,284,104	3,074,234,576
SALAIRES ET TRAITEMENTS	906,193,310	906,193,310	969,626,841	1,037,500,720
BIENS ET SERVICES	1,660,313,446	1,660,155,350	1,767,610,847	1,882,023,676
TRANSFERTS ET SUBVENTION	144,390,001	144,390,001	149,046,416	154,710,180
INVESTISSEMENTS	64,500,000	275,000,000	-	-
<i>TRESOR PUBLIC</i>	<i>64,500,000</i>	<i>275,000,000</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
DOTATION POUR COMPTE SPECIAL DU PREMIER MINISTRE	59,825,569	59,825,569	63,714,231	67,855,656
BIENS ET SERVICES	59,825,569	59,825,569	63,714,231	67,855,656
CONSEIL DE MODERNISATION DES ENTREPRISES PUBLIQUES	96,540,938	101,540,938	108,418,264	115,762,018
SALAIRES ET TRAITEMENTS	55,433,060	55,433,060	59,313,374	63,465,310
BIENS ET SERVICES	41,107,878	46,107,878	49,104,890	52,296,708
COMMISSION NATIONALE DE LUTTE CONTRE LA DROGUE	123,046,163	133,046,163	142,194,164	151,971,784

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2025-2026
PROJECTION DES CREDITS A MOYEN TERME PAR ENTITE ADMINISTRATIVE

INSTITUTION	CREDIT RECTIFICATIF 2024-2025	CREDIT 2025-2026	Projection 2026-2027	Projection 2027-2028
TOTAL	323,451,000,001	345,510,000,000	360,912,400,000	398,454,000,000
SALAIRES ET TRAITEMENTS	82,702,123	100,000,000	107,000,000	114,490,000
BIENS ET SERVICES	40,344,040	33,046,163	35,194,164	37,481,784
BUREAU DE L'ORDONNATEUR NATIONAL	87,950,800	87,950,800	93,983,295	100,430,001
SALAIRES ET TRAITEMENTS	63,138,610	63,138,610	67,558,313	72,287,395
BIENS ET SERVICES	24,812,190	24,812,190	26,424,982	28,142,606
COMMISSION NATIONALE DE PASSATION DE MARCHES	351,849,412	476,849,412	402,538,731	429,981,443
SALAIRES ET TRAITEMENTS	213,821,428	238,821,428	256,538,928	273,426,653
BIENS ET SERVICES	138,027,984	138,027,984	146,999,803	156,554,790
INVESTISSEMENTS	-	100,000,000	-	-
<i>TRESOR PUBLIC</i>	-	100,000,000	-	-
CONSEIL SUPERIEUR DE LA POLICE NATIONALE	62,215,000	62,215,000	66,258,975	70,565,808
BIENS ET SERVICES	62,215,000	62,215,000	66,258,975	70,565,808
BUREAU DE COORD. ET DE SUIVI DES ACCORDS CARICOM/OMC/ZLEA	38,765,205	53,765,205	57,390,760	61,261,132
SALAIRES ET TRAITEMENTS	26,163,250	26,163,250	27,994,678	29,954,305
BIENS ET SERVICES	12,601,955	27,601,955	29,396,082	31,306,827
APPUI A LA FORMATION	2,576,658	2,576,658	2,674,571	2,776,205
TRANSFERTS ET SUBVENTION	2,576,658	2,576,658	2,674,571	2,776,205
SERVICES EXTERNES	296,519,165	306,519,165	326,719,892	348,253,055
CEFOPAFOP	45,382,370	55,382,370	59,129,330	63,130,140
SALAIRES ET TRAITEMENTS	26,921,250	29,421,250	31,480,738	33,684,389
BIENS ET SERVICES	18,461,120	25,961,120	27,648,593	29,445,751
BUREAU DE GESTION DES MILITAIRES DEMOBILISES	21,136,795	21,136,795	22,590,562	24,144,415
SALAIRES ET TRAITEMENTS	15,975,008	15,975,008	17,093,259	18,289,787
BIENS ET SERVICES	5,161,787	5,161,787	5,497,303	5,854,628
AGENCE NATIONALE DE SECURITE	230,000,000	230,000,000	245,000,000	260,978,500
SALAIRES ET TRAITEMENTS	10,000,000	10,000,000	10,700,000	11,449,000
BIENS ET SERVICES	220,000,000	220,000,000	234,300,000	249,529,500
MINISTERE DE L'INTERIEUR & DES COLLECTIVITES TERRITORIALES	9,265,899,841	8,647,617,742	6,823,959,637	8,265,000,962
SERVICES INTERNES	9,265,899,841	8,647,617,742	6,823,959,637	8,265,000,962
BUREAU DU MINISTRE	1,144,166,201	1,144,166,201	1,208,722,002	1,288,760,416

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2025-2026
PROJECTION DES CREDITS A MOYEN TERME PAR ENTITE ADMINISTRATIVE

INSTITUTION	CREDIT RECTIFICATIF 2024-2025	CREDIT 2025-2026	Projection 2026-2027	Projection 2027-2028
TOTAL	323,451,000,001	345,510,000,000	360,912,400,000	398,454,000,000
SALAIRES ET TRAITEMENTS	361,490,804	361,490,804	386,795,160	413,870,821
BIENS ET SERVICES	765,675,369	765,675,369	815,179,813	867,886,179
TRANSFERTS ET SUBVENTION	17,000,028	17,000,028	6,747,029	7,003,416
DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	7,995,958,470	7,298,676,371	5,396,640,895	6,742,888,052
SALAIRES ET TRAITEMENTS	2,656,400,152	2,736,400,152	2,927,948,163	3,132,904,534
BIENS ET SERVICES	1,267,924,563	1,332,924,563	1,418,692,733	1,509,983,518
INVESTISSEMENTS	4,071,633,755	3,229,351,656	1,050,000,000	2,100,000,000
TRESOR PUBLIC	1,136,131,389	1,480,651,656	1,050,000,000	2,100,000,000
DONS	2,935,502,366	1,748,700,000	-	-
ORGANISME DE SURVEILLANCE MORNE HOPITAL	24,619,260	39,846,520	42,514,820	45,359,760
SALAIRES ET TRAITEMENTS	15,229,260	15,229,260	16,295,308	17,435,980
BIENS ET SERVICES	9,390,000	24,619,260	26,219,512	27,923,780
DIRECTION GENERALE DE LA PROTECTION CIVILE	101,155,910	164,926,650	176,081,919	187,992,734
SALAIRES ET TRAITEMENTS	53,236,706	87,007,446	93,097,967	99,614,825
BIENS ET SERVICES	47,919,204	77,919,204	82,983,952	88,377,909
MINISTERE DE LA DEFENSE	9,518,538,566	10,669,103,517	11,115,101,533	15,370,253,835
SERVICES INTERNES	9,518,538,566	10,669,103,517	11,115,101,533	15,370,253,835
BUREAU DU MINISTRE	174,606,621	751,606,604	793,527,725	846,010,694
SALAIRES ET TRAITEMENTS	85,223,954	225,223,954	240,989,631	257,858,905
BIENS ET SERVICES	78,337,618	508,337,601	541,379,545	576,569,215
TRANSFERTS ET SUBVENTION	11,045,049	18,045,049	11,158,549	11,582,574
DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	968,038,021	1,476,250,177	2,137,346,889	2,981,541,470
SALAIRES ET TRAITEMENTS	306,707,883	891,375,020	953,771,271	1,020,535,260
BIENS ET SERVICES	485,895,983	407,779,222	433,575,604	461,006,196
TRANSFERTS ET SUBVENTION	5,434,155	5,434,155	13	14
INVESTISSEMENTS	170,000,000	171,661,780	750,000,000	1,500,000,000
TRESOR PUBLIC	170,000,000	171,661,780	750,000,000	1,500,000,000
FORCES ARMEES D'HAITI	8,375,893,924	8,441,246,736	8,184,226,919	11,542,701,671
SALAIRES ET TRAITEMENTS	1,986,110,378	2,621,033,258	4,364,505,586	4,670,020,977
BIENS ET SERVICES	775,283,546	535,235,307	819,721,333	872,680,694
INVESTISSEMENTS	5,614,500,000	5,284,978,171	3,000,000,000	6,000,000,000

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2025-2026
PROJECTION DES CREDITS A MOYEN TERME PAR ENTITE ADMINISTRATIVE

INSTITUTION	CREDIT RECTIFICATIF 2024-2025	CREDIT 2025-2026	Projection 2026-2027	Projection 2027-2028
TOTAL	323,451,000,001	345,510,000,000	360,912,400,000	398,454,000,000
TRESOR PUBLIC	5,614,500,000	5,284,978,171	3,000,000,000	6,000,000,000
SECTEUR SOCIAL	89,538,606,736	90,610,970,879	104,806,365,806	112,191,469,130
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA FORM. PROFESS.	47,275,810,127	54,857,518,005	63,549,984,022	62,523,695,180
SERVICES INTERNES	47,275,810,127	54,857,518,005	63,549,984,022	62,523,695,180
BUREAU DU MINISTRE	446,173,507	10,317,935,175	10,948,907,211	11,703,587,055
SALAIRES ET TRAITEMENTS	339,270,429	8,175,000,000	8,747,250,000	9,359,557,500
BIENS ET SERVICES	71,903,078	2,067,935,175	2,201,657,211	2,344,029,555
TRANSFERTS ET SUBVENTION	35,000,000	75,000,000	-	-
DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES INTERNES	45,320,753,919	42,956,051,728	50,828,711,625	48,786,084,476
SALAIRES ET TRAITEMENTS	27,600,994,109	24,525,000,000	26,941,750,000	28,827,672,500
BIENS ET SERVICES	5,009,600,411	6,203,805,525	7,004,971,634	7,458,088,665
TRANSFERTS ET SUBVENTION	115,000,002	225,000,000	31,139,991	32,323,310
INVESTISSEMENTS	12,595,159,397	12,002,246,203	16,850,850,000	12,468,000,000
TRESOR PUBLIC	4,472,978,000	4,874,414,203	15,100,850,000	11,280,000,000
DONS	8,122,180,497	7,127,832,000	1,750,000,000	1,188,000,000
COMMISSION NLE DE COOPERATION AVEC L'UNESCO	52,192,841	52,192,841	55,766,632	59,585,407
SALAIRES ET TRAITEMENTS	36,251,249	36,251,249	38,788,836	41,504,055
BIENS ET SERVICES	15,941,592	15,941,592	16,977,795	18,081,352
INSTITUT NATIONAL DE FORMATION PROFESSIONNELLE	1,296,240,034	1,358,888,436	1,532,675,507	1,778,277,738
SALAIRES ET TRAITEMENTS	1,073,694,443	1,070,714,442	1,145,664,453	1,225,860,965
BIENS ET SERVICES	174,565,590	222,545,591	237,011,054	252,416,773
INVESTISSEMENTS	47,980,001	65,628,403	150,000,000	300,000,000
TRESOR PUBLIC	19,628,425	40,628,403	150,000,000	300,000,000
DONS	28,351,576	25,000,000	-	-
OFFICE NATIONAL DE PARTENARIAT	160,449,826	172,449,826	183,923,046	196,160,504
SALAIRES ET TRAITEMENTS	47,796,295	52,796,295	56,492,036	60,446,478
BIENS ET SERVICES	112,653,531	119,653,531	127,431,011	135,714,026
MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES	19,260,475,998	13,423,083,913	16,776,654,283	17,900,237,604
SERVICES INTERNES	19,260,475,998	13,423,083,913	16,776,654,283	17,900,237,604
BUREAU DU MINISTRE	159,048,755	159,048,755	170,164,665	182,057,550

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2025-2026
PROJECTION DES CREDITS A MOYEN TERME PAR ENTITE ADMINISTRATIVE

INSTITUTION	CREDIT RECTIFICATIF 2024-2025	CREDIT 2025-2026	Projection 2026-2027	Projection 2027-2028
TOTAL	323,451,000,001	345,510,000,000	360,912,400,000	398,454,000,000
SALAIRES ET TRAITEMENTS	155,548,102	155,548,102	166,436,469	178,087,022
BIENS ET SERVICES	3,500,653	3,500,653	3,728,195	3,970,528
DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	17,106,047,236	12,174,692,981	15,658,998,967	16,706,183,152
SALAIRES ET TRAITEMENTS	1,090,707,640	1,190,707,640	1,274,057,175	1,363,241,177
BIENS ET SERVICES	205,019,356	255,019,356	271,447,788	288,935,198
TRANSFERTS ET SUBVENTION	38,500,000	38,500,000	13,494,004	14,006,776
INVESTISSEMENTS	15,771,820,240	10,690,465,985	14,100,000,000	15,040,000,000
TRESOR PUBLIC	2,352,305,985	2,238,305,985	5,000,000,000	6,400,000,000
DONS	7,756,903,415	7,000,160,000	9,100,000,000	8,640,000,000
EMPRUNT	5,662,610,840	1,452,000,000	-	-
INSTITUT DU BIEN ETRE SOCIAL ET DE RECHERCHES	180,472,868	205,472,868	219,516,661	234,521,466
SALAIRES ET TRAITEMENTS	122,611,410	137,611,410	147,244,209	157,551,303
BIENS ET SERVICES	57,861,458	67,861,458	72,272,453	76,970,162
E.P.P.L.S	144,675,547	176,675,547	188,733,767	201,615,973
SALAIRES ET TRAITEMENTS	104,861,889	114,861,889	122,902,221	131,505,377
BIENS ET SERVICES	39,813,658	61,813,658	65,831,546	70,110,596
OFFICE NATIONAL DE LA MIGRATION	1,569,779,167	576,741,337	399,859,065	426,937,752
SALAIRES ET TRAITEMENTS	183,336,026	203,336,026	217,569,548	232,799,416
BIENS ET SERVICES	131,163,866	171,163,866	182,289,517	194,138,336
INVESTISSEMENTS	1,255,279,275	202,241,445	-	-
TRESOR PUBLIC	-	202,241,445	-	-
BUREAU DU SECRETAIRE D'ETAT AUX HANDICAPES	100,452,425	130,452,425	139,381,158	148,921,711
DEPENSES DE PERSONNEL	74,865,058	89,865,058	96,155,612	102,886,505
BIENS ET SERVICES	25,587,367	40,587,367	43,225,546	46,035,206
MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION	20,789,717,974	19,717,604,411	21,107,150,937	26,957,771,088
SERVICES INTERNES	20,789,717,974	19,717,604,411	21,107,150,937	26,957,771,088
BUREAU DU MINISTRE	160,480,515	160,480,515	171,461,578	183,194,898
SALAIRES ET TRAITEMENTS	109,965,853	109,965,853	117,663,463	125,899,905
BIENS ET SERVICES	50,514,662	50,514,662	53,798,115	57,294,993
DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	19,891,297,188	18,669,183,625	19,987,879,385	25,762,851,232

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2025-2026
PROJECTION DES CREDITS A MOYEN TERME PAR ENTITE ADMINISTRATIVE

INSTITUTION	CREDIT RECTIFICATIF 2024-2025	CREDIT 2025-2026	Projection 2026-2027	Projection 2027-2028
TOTAL	323,451,000,001	345,510,000,000	360,912,400,000	398,454,000,000
SALAIRES ET TRAITEMENTS	9,225,233,016	10,025,233,016	11,476,999,327	12,280,389,280
BIENS ET SERVICES	2,884,835,609	3,084,835,609	3,781,666,927	4,024,035,690
TRANSFERTS ET SUBVENTION	320,000,000	670,000,000	-	-
INVESTISSEMENTS	7,461,228,563	4,889,115,000	4,729,213,131	9,458,426,262
TRESOR PUBLIC	1,595,215,000	1,745,475,000	4,729,213,131	9,458,426,262
DONS	5,866,013,563	3,143,640,000	-	-
CENTRE AMBULANCIER NATIONAL	737,940,271	887,940,271	947,809,974	1,011,724,959
SALAIRES ET TRAITEMENTS	440,717,075	490,717,075	525,067,270	561,821,979
BIENS ET SERVICES	297,223,196	397,223,196	422,742,704	449,902,979
MINISTERE A LA CONDITION FEMININE	627,990,274	782,390,274	803,616,654	1,128,347,036
SERVICES INTERNES	627,990,274	782,390,274	803,616,654	1,128,347,036
BUREAU DU MINISTRE	112,933,343	164,233,343	175,304,289	187,123,695
SALAIRES ET TRAITEMENTS	92,739,893	102,039,893	109,182,686	116,825,473
BIENS ET SERVICES	20,193,450	62,193,450	66,121,604	70,298,222
DIRECTION GENERALE	515,056,931	618,156,931	628,312,364	941,223,341
SALAIRES ET TRAITEMENTS	187,109,337	187,109,337	200,206,991	214,221,480
BIENS ET SERVICES	79,747,594	129,747,594	138,105,374	147,001,861
INVESTISSEMENTS	248,200,000	301,300,000	290,000,000	580,000,000
TRESOR PUBLIC	248,200,000	301,300,000	290,000,000	580,000,000
MINISTERE DE LA JEUNESSE DES SPORTS ET DE L'ACTION CIVIQUE	1,584,612,363	1,830,374,276	2,568,959,911	3,681,418,222
SERVICES INTERNES	1,584,612,363	1,830,374,276	2,568,959,911	3,681,418,222
BUREAU DU MINISTRE	979,278,323	1,142,277,386	1,111,819,468	1,186,176,956
SALAIRES ET TRAITEMENTS	703,529,151	743,529,151	795,576,192	851,266,525
BIENS ET SERVICES	212,584,907	235,583,970	250,782,570	266,962,217
TRANSFERTS ET SUBVENTION	63,164,265	163,164,265	65,460,707	67,948,214
DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	605,334,040	688,096,890	1,457,140,443	2,495,241,266
SALAIRES ET TRAITEMENTS	129,199,872	129,199,872	138,243,863	147,920,933
BIENS ET SERVICES	158,698,433	158,698,433	168,868,761	179,691,456
TRANSFERTS ET SUBVENTION	85,735	85,735	27,818	28,875
INVESTISSEMENTS	317,350,000	400,112,850	1,150,000,000	2,167,600,000

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2025-2026
PROJECTION DES CREDITS A MOYEN TERME PAR ENTITE ADMINISTRATIVE

INSTITUTION	CREDIT RECTIFICATIF 2024-2025	CREDIT 2025-2026	Projection 2026-2027	Projection 2027-2028
TOTAL	323,451,000,001	345,510,000,000	360,912,400,000	398,454,000,000
<i>TRESOR PUBLIC</i>	<i>317,350,000</i>	<i>400,112,850</i>	<i>1,150,000,000</i>	<i>2,167,600,000</i>
SECTEUR CULTUREL	3,966,611,804	4,653,852,658	4,781,289,626	5,651,449,352
MINISTERE DES CULTES	436,350,593	561,350,593	512,542,417	545,800,107
SERVICES INTERNES	436,350,593	561,350,593	512,542,417	545,800,107
DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	436,350,593	561,350,593	512,542,417	545,800,107
SALAIRES ET TRAITEMENTS	231,655,510	281,655,510	301,371,396	322,467,393
BIENS ET SERVICES	74,075,083	149,075,083	158,627,465	168,792,502
TRANSFERTS ET SUBVENTION	130,620,000	100,620,000	52,543,556	54,540,211
INVESTISSEMENTS	-	30,000,000	-	-
<i>TRESOR PUBLIC</i>	<i>-</i>	<i>30,000,000</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
MINISTERE DE LA CULTURE	2,739,292,055	3,102,532,909	3,425,169,918	4,204,819,599
SERVICES INTERNES	2,739,292,055	3,102,532,909	3,425,169,918	4,204,819,599
BUREAU DU MINISTRE	326,311,904	326,052,758	346,014,135	367,238,684
SALAIRES ET TRAITEMENTS	106,208,394	106,208,394	113,642,982	121,597,990
BIENS ET SERVICES	164,265,860	164,006,714	174,412,710	185,479,830
TRANSFERTS ET SUBVENTION	55,837,650	55,837,650	57,958,443	60,160,864
DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	409,942,928	479,942,928	412,385,895	440,106,880
SALAIRES ET TRAITEMENTS	185,065,807	185,065,807	198,020,413	211,881,842
BIENS ET SERVICES	171,347,870	201,347,870	214,365,482	228,225,038
TRANSFERTS ET SUBVENTION	20,029,251	20,029,251	-	-
INVESTISSEMENTS	33,500,000	73,500,000	-	-
<i>TRESOR PUBLIC</i>	<i>33,500,000</i>	<i>73,500,000</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
ECOLE NATIONALE DES ARTS	129,465,377	144,465,377	154,437,789	165,099,159
SALAIRES ET TRAITEMENTS	97,932,519	116,432,519	124,582,795	133,303,591
BIENS ET SERVICES	31,532,858	28,032,858	29,854,994	31,795,568
INSTITUT DE SAUVEGARDE DU PATRIMOINE NATIONAL	383,171,452	398,171,452	552,029,589	962,410,512
SALAIRES ET TRAITEMENTS	83,270,969	93,270,969	99,799,937	106,785,932
BIENS ET SERVICES	44,041,927	49,041,927	52,229,652	55,624,580
INVESTISSEMENTS	255,858,556	255,858,556	400,000,000	800,000,000
<i>TRESOR PUBLIC</i>	<i>255,858,556</i>	<i>255,858,556</i>	<i>400,000,000</i>	<i>800,000,000</i>

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2025-2026
PROJECTION DES CREDITS A MOYEN TERME PAR ENTITE ADMINISTRATIVE

INSTITUTION	CREDIT RECTIFICATIF 2024-2025	CREDIT 2025-2026	Projection 2026-2027	Projection 2027-2028
TOTAL	323,451,000,001	345,510,000,000	360,912,400,000	398,454,000,000
THEATRE NATIONAL	127,924,328	142,924,328	152,766,203	163,286,425
SALAIRES ET TRAITEMENTS	100,110,877	110,358,686	118,083,794	126,349,660
BIENS ET SERVICES	27,813,451	32,565,642	34,682,409	36,936,765
MUSEE DU PANTHEON NATIONAL	84,974,494	144,974,494	156,749,709	214,753,141
SALAIRES ET TRAITEMENTS	45,927,701	55,374,494	59,250,709	63,398,258
BIENS ET SERVICES	39,046,793	44,600,000	47,499,000	50,586,435
INVESTISSEMENTS	-	45,000,000	50,000,000	100,768,448
TRESOR PUBLIC	-	45,000,000	50,000,000	100,768,448
BUREAU D ETHNOLOGIE	102,477,312	112,477,312	145,020,191	178,069,587
SALAIRES ET TRAITEMENTS	46,370,749	46,370,749	49,616,701	53,089,871
BIENS ET SERVICES	56,106,563	66,106,563	70,403,490	74,979,716
INVESTISSEMENTS	-	-	25,000,000	50,000,000
TRESOR PUBLIC	-	-	25,000,000	50,000,000
BIBLIOTHEQUE NATIONALE	132,027,902	150,527,902	185,830,710	221,839,495
SALAIRES ET TRAITEMENTS	103,698,829	103,698,829	110,957,747	118,724,789
BIENS ET SERVICES	28,329,073	46,829,073	49,872,963	53,114,705
INVESTISSEMENTS	-	-	25,000,000	50,000,000
TRESOR PUBLIC	-	-	25,000,000	50,000,000
ARCHIVES NATIONALES	443,520,683	543,520,683	580,227,771	619,417,296
SALAIRES ET TRAITEMENTS	250,648,665	275,648,665	294,944,072	315,590,157
BIENS ET SERVICES	192,872,018	267,872,018	285,283,699	303,827,140
ACTIVITES CULTURELLES	318,157,400	318,157,400	338,837,631	360,862,077
DEPENSES DE SERVICES ET CHARGES DIVERSES	318,157,400	318,157,400	338,837,631	360,862,077
DIRECTION NATIONALE DU LIVRE	170,549,452	200,549,452	221,331,878	282,839,430
SALAIRES ET TRAITEMENTS	64,342,230	69,342,230	74,196,186	79,389,919
BIENS ET SERVICES	66,207,222	91,207,222	97,135,691	103,449,511
INVESTISSEMENTS	40,000,000	40,000,000	50,000,000	100,000,000
TRESOR PUBLIC	40,000,000	40,000,000	50,000,000	100,000,000
BUREAU HAITIEN DU DROIT D AUTEUR	110,768,823	140,768,823	179,538,419	228,896,912
SALAIRES ET TRAITEMENTS	46,924,476	53,924,476	57,699,189	61,738,133

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2025-2026
PROJECTION DES CREDITS A MOYEN TERME PAR ENTITE ADMINISTRATIVE

INSTITUTION	CREDIT RECTIFICATIF 2024-2025	CREDIT 2025-2026	Projection 2026-2027	Projection 2027-2028
TOTAL	323,451,000,001	345,510,000,000	360,912,400,000	398,454,000,000
BIENS ET SERVICES	63,844,347	76,844,347	81,839,230	87,158,779
INVESTISSEMENTS	-	10,000,000	40,000,000	80,000,000
TRESOR PUBLIC	-	10,000,000	40,000,000	80,000,000
MINISTERE DE LA COMMUNICATION	790,969,156	989,969,156	843,577,292	900,829,646
SERVICES INTERNES	790,969,156	989,969,156	843,577,292	900,829,646
BUREAU DU MINISTRE	79,681,995	79,681,995	84,960,691	90,589,458
SALAIRES ET TRAITEMENTS	19,873,287	19,873,287	21,264,417	22,752,926
BIENS ET SERVICES	59,808,708	59,808,708	63,696,274	67,836,532
DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	266,922,750	400,922,750	214,448,673	228,887,878
SALAIRES ET TRAITEMENTS	122,790,292	122,790,292	131,385,612	140,582,605
BIENS ET SERVICES	78,132,458	78,132,458	83,063,061	88,305,272
INVESTISSEMENTS	66,000,000	200,000,000	-	-
TRESOR PUBLIC	66,000,000	200,000,000	-	-
TELEVISION NATIONALE D HAITI	282,014,220	322,014,220	344,061,588	367,620,186
SALAIRES ET TRAITEMENTS	208,288,742	223,288,742	238,918,954	255,643,281
BIENS ET SERVICES	73,725,478	98,725,478	105,142,634	111,976,905
RADIO NATIONALE D'HAITI	182,350,191	187,350,191	200,106,339	213,732,124
SALAIRES ET TRAITEMENTS	105,677,162	115,677,162	123,774,563	132,438,783
BIENS ET SERVICES	56,673,029	71,673,029	76,331,776	81,293,341
AUTRES ADMINISTRATIONS	60,288,557,051	66,961,097,692	78,965,810,599	83,680,431,708
INTERVENTIONS PUBLIQUES	33,648,742,396	34,466,376,911	38,031,072,386	37,403,955,304
SUBVENTION AUX FONDS DE PENSION	4,230,009,999	4,637,841,311	5,097,542,890	5,322,386,186
SUBVENTIONS, QUOTES-PARTS ET CONTRIB., ALLOC, INDEMNISATIONS	4,230,009,999	4,637,841,311	5,097,542,890	5,322,386,186
AUTRES INSTITUTIONS	2,160,000,000	2,435,000,000	3,165,858,030	3,639,605,038
SUBVENTIONS, QUOTES-PARTS ET CONTRIB., ALLOC, INDEMNISATIONS	2,160,000,000	2,435,000,000	3,165,858,030	3,639,605,038
AUTRES INTERVENTIONS PUBLIQUES	27,258,732,397	27,393,535,600	29,767,671,466	28,441,964,080
BIENS ET SERVICES	21,345,732,396	18,894,387,770	20,007,453,571	20,455,459,674
TRANSFERTS ET SUBVENTION	5,913,000,001	8,499,147,830	9,760,217,895	7,986,504,406
DETTE PUBLIQUE	21,307,890,184	24,483,099,356	29,317,099,356	31,562,099,356
DETTE INTERNE	17,140,978,185	16,724,409,016	21,558,409,016	23,458,409,016

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2025-2026
PROJECTION DES CREDITS A MOYEN TERME PAR ENTITE ADMINISTRATIVE

INSTITUTION	CREDIT RECTIFICATIF 2024-2025	CREDIT 2025-2026	Projection 2026-2027	Projection 2027-2028
TOTAL	323,451,000,001	345,510,000,000	360,912,400,000	398,454,000,000
INSTITUTIONS FINANCIERES CREATRICES DE MONNAIE	806,236,339	874,066,332	1,208,066,332	1,208,066,332
DEPENSES DE SERVICES ET CHARGES DIVERSES	235,870,180	256,169,661	436,169,661	436,169,661
AMORTISSEMENT DE LA DETTE	570,366,160	617,896,671	771,896,671	771,896,671
AUTRES INSTITUTIONS FINANCIERES	10,169,398,978	10,184,999,816	11,184,999,816	13,184,999,816
DEPENSES DE SERVICES ET CHARGES DIVERSES	195,370,690	5,382,585,724	6,382,585,724	8,382,585,724
AMORTISSEMENT DE LA DETTE	9,974,028,288	4,802,414,092	4,802,414,092	4,802,414,092
AUTRES CREANCIERS INTERNES	6,165,342,868	5,665,342,868	9,165,342,868	9,065,342,868
AMORTISSEMENT DE LA DETTE	6,165,342,868	5,665,342,868	9,165,342,868	9,065,342,868
DETTE EXTERNE	4,166,911,999	7,758,690,340	7,758,690,340	8,103,690,340
DETTE MULTILATERALE	480,224,672	3,080,406,551	3,080,406,551	3,425,406,551
DEPENSES DE SERVICES ET CHARGES DIVERSES	62,974,699	63,990,890	63,990,890	63,990,890
AMORTISSEMENT DE LA DETTE	417,249,972	3,016,415,660	3,016,415,660	3,361,415,660
DETTE BILATERALE	3,686,687,327	4,678,283,789	4,678,283,789	4,678,283,789
DEPENSES DE SERVICES ET CHARGES DIVERSES	733,907,388	1,793,401,240	1,793,401,240	1,793,401,240
AMORTISSEMENT DE LA DETTE	2,952,779,939	2,884,882,549	2,884,882,549	2,884,882,549
DOTATIONS SPECIALES SUBVENTION AU SECTEUR DE L'ENERGIE	5,331,924,472	8,011,621,425	11,617,638,858	14,714,377,049
SUBVENTION A L'EDH	5,185,253,217	8,011,621,425	11,617,638,858	14,714,377,049
SUBVENTIONS, QUOTES-PARTS ET CONTRIB. ALLOC. INDEMNISATIONS	5,185,253,217	8,011,621,425	11,617,638,858	14,714,377,049
SUBVENTION PRODUITS PRETOLIERS	146,671,255	-	-	-
SUBVENTIONS, QUOTES-PARTS ET CONTRIB. ALLOC. INDEMNISATIONS	146,671,255	-	-	-
POUVOIR LEGISLATIF	3,591,058,182	3,591,058,182	5,221,234,753	5,852,467,374
SENAT DE LA REPUBLIQUE	1,723,227,969	1,723,227,969	2,669,263,189	3,372,915,880
SERVICES INTERNES	1,723,227,969	1,723,227,969	2,669,263,189	3,372,915,880
ASSEMBLEE DES SENATEURS	1,723,227,969	1,723,227,969	2,669,263,189	3,372,915,880
SALAIRES ET TRAITEMENTS	1,661,267,268	1,517,019,200	1,860,956,494	1,974,581,232
BIENS ET SERVICES	61,960,701	206,208,769	248,306,695	264,334,648
TRANSFERTS ET SUBVENTION	-	-	110,000,000	234,000,000
INVESTISSEMENTS	-	-	450,000,000	900,000,000
TRESOR PUBLIC	-	-	450,000,000	900,000,000
CHAMBRE DES DEPUTES	1,867,830,213	1,867,830,213	2,551,971,564	2,479,551,494

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2025-2026
PROJECTION DES CREDITS A MOYEN TERME PAR ENTITE ADMINISTRATIVE

INSTITUTION	CREDIT RECTIFICATIF 2024-2025	CREDIT 2025-2026	Projection 2026-2027	Projection 2027-2028
TOTAL	323,451,000,001	345,510,000,000	360,912,400,000	398,454,000,000
SERVICES INTERNES	1,867,830,213	1,867,830,213	2,551,971,564	2,479,551,494
CHAMBRE DES DEPUTES	163,083,956	163,083,956	728,145,333	528,326,006
SALAIRES ET TRAITEMENTS	163,083,956	163,083,956	412,245,333	441,102,506
BIENS ET SERVICES	-	-	81,900,000	87,223,500
TRANSFERTS ET SUBVENTION	-	-	234,000,000	-
SECRETARIAT GENERAL	1,704,746,257	1,704,746,257	1,823,826,231	1,951,225,488
SALAIRES ET TRAITEMENTS	1,655,918,505	1,655,918,505	1,771,832,800	1,895,861,096
BIENS ET SERVICES	48,827,752	48,827,752	51,993,431	55,364,391
POUVOIR JUDICIAIRE	4,066,079,993	4,188,079,993	5,048,472,793	6,044,470,323
CONSEIL SUPERIEUR DU POUVOIR JUDICIAIRE	4,066,079,993	4,188,079,993	5,048,472,793	6,044,470,323
SERVICES INTERNES	4,066,079,993	4,188,079,993	5,048,472,793	6,044,470,323
ADMINISTRATION GENERALE	1,444,126,112	1,526,126,112	2,203,073,840	3,002,969,719
SALAIRES ET TRAITEMENTS	778,937,651	778,937,651	833,463,287	891,805,717
BIENS ET SERVICES	630,588,461	630,488,461	669,610,554	711,164,003
INVESTISSEMENTS	34,600,000	116,700,000	700,000,000	1,400,000,000
TRESOR PUBLIC	34,600,000	116,700,000	700,000,000	1,400,000,000
COUR DE CASSATION	610,501,849	650,501,849	694,907,418	742,349,956
SALAIRES ET TRAITEMENTS	429,589,852	464,589,852	497,111,142	531,908,922
BIENS ET SERVICES	180,911,997	185,911,997	197,796,277	210,441,035
COUR D'APPEL	283,171,918	283,171,918	302,504,752	323,159,473
SALAIRES ET TRAITEMENTS	193,083,445	193,083,445	206,599,286	221,061,236
BIENS ET SERVICES	90,088,473	90,088,473	95,905,466	102,098,237
TRIBUNAUX	1,728,280,114	1,728,280,114	1,847,986,783	1,975,991,174
SALAIRES ET TRAITEMENTS	1,493,637,482	1,493,637,482	1,598,192,106	1,710,065,553
BIENS ET SERVICES	234,642,632	234,642,632	249,794,677	265,925,621
ORGANISMES INDEPENDANTS	5,578,908,268	6,603,828,222	8,393,320,636	10,407,235,404
COUR SUPERIEURE DES COMPTES ET DU CONTENTIEUX	1,464,251,371	1,524,171,325	2,003,787,430	2,535,033,819
SERVICES INTERNES	1,464,251,371	1,524,171,325	2,003,787,430	2,535,033,819
CONSEIL DE LA COUR	1,464,251,371	1,524,171,325	2,003,787,430	2,535,033,819
SALAIRES ET TRAITEMENTS	719,859,496	748,069,273	800,434,122	856,464,511

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2025-2026
PROJECTION DES CREDITS A MOYEN TERME PAR ENTITE ADMINISTRATIVE

INSTITUTION	CREDIT RECTIFICATIF 2024-2025	CREDIT 2025-2026	Projection 2026-2027	Projection 2027-2028
TOTAL	323,451,000,001	345,510,000,000	360,912,400,000	398,454,000,000
BIENS ET SERVICES	694,391,875	731,182,098	778,353,308	828,569,308
INVESTISSEMENTS	50,000,000	44,919,954	425,000,000	850,000,000
TRESOR PUBLIC	50,000,000	44,919,954	425,000,000	850,000,000
CONSEIL ELECTORAL	1,443,704,624	1,593,704,624	1,701,479,891	1,816,566,335
SERVICES INTERNES	1,443,704,624	1,593,704,624	1,701,479,891	1,816,566,335
CONSEIL ELECTORAL	1,443,704,624	1,593,704,624	1,701,479,891	1,816,566,335
SALAIRES ET TRAITEMENTS	991,396,560	1,094,318,362	1,170,920,647	1,252,885,093
BIENS ET SERVICES	452,308,064	499,366,262	530,559,244	563,681,242
OFFICE DE PROTECTION DU CITOYEN	298,722,322	338,722,322	361,730,893	386,305,269
SERVICES INTERNES	298,722,322	338,722,322	361,730,893	386,305,269
OFFICE DE PROTECTION DU CITOYEN	298,722,322	338,722,322	361,730,893	386,305,269
SALAIRES ET TRAITEMENTS	197,369,850	215,022,936	230,074,542	246,179,759
BIENS ET SERVICES	101,352,472	123,699,386	131,656,351	140,125,509
UNIVERSITE D'ETAT D'HAITI	2,286,808,835	3,036,808,835	4,183,455,498	5,493,514,480
SERVICES INTERNES	2,286,808,835	3,036,808,835	4,183,455,498	5,493,514,480
RECTORAT DE L UNIVERSITE D ETAT D HAITI	2,286,808,835	3,036,808,835	4,183,455,498	5,493,514,480
SALAIRES ET TRAITEMENTS	1,700,817,753	1,800,817,753	1,926,874,996	2,061,756,245
BIENS ET SERVICES	585,991,082	1,085,991,082	1,156,580,502	1,231,758,235
INVESTISSEMENTS	-	150,000,000	1,100,000,000	2,200,000,000
TRESOR PUBLIC	-	150,000,000	1,100,000,000	2,200,000,000
ACADEMIE DU CREOLE HAITIEN	85,421,116	110,421,116	142,866,925	175,815,501
SERVICES INTERNES	85,421,116	110,421,116	142,866,925	175,815,501
SECRETIARIAT TECHNIQUE DE L'ACADEMIE DU CREOLE HAITIEN	85,421,116	110,421,116	142,866,925	175,815,501
SALAIRES ET TRAITEMENTS	43,687,228	53,687,228	57,445,334	61,466,507
BIENS ET SERVICES	41,733,888	56,733,888	60,421,591	64,348,994
INVESTISSEMENTS	-	-	25,000,000	50,000,000
TRESOR PUBLIC	-	-	25,000,000	50,000,000

BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE FISCAL 2025-2026

Article 60.- Les crédits prévus pour assurer le service de la Dette Publique, pour l'exercice fiscal 2025-2026, s'élèvent à **Vingt quatre milliards quatre cent quatre-vingt-trois millions quatre-vingt dix-neuf mille trois cent cinquante six gourdes (HTG 24 483 099 356,00)**, répartis suivant le tableau ci-dessous:

PREVISIONS DU SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE			
	INTÉRÊT	AMORTISSEMENT	TOTAL
TOTAL DETTE PUBLIQUE	7,496,147,515	16,986,951,840	24,483,099,356
1512-1-DETTE INTERNE	5,638,755,385	11,085,653,631	16,724,409,016
1512-1-11-INSTITUTIONS FINANCIERES CREATRICES DE MONNAIE	256,169,661	617,896,671	874,066,332
1512-1-12-AUTRES INSTITUTIONS FINANCIERES	5,382,585,724	4,802,414,092	10,184,999,816
1512-1-13-AUTRES CREANCIERS INTERIEURS		5,665,342,868	5,665,342,868
1512-2-DETTE EXTERNE	1,857,392,130	5,901,298,210	7,758,690,340
1512-2-11-DETTE PUBLIQUE MULTILATERALE	63,990,890	3,016,415,660	3,080,406,551
1512-2-12-DETTE PUBLIQUE BILATERALE	1,793,401,240	2,884,882,549	4,678,283,789

CHAPITRE IV

DISPOSITIONS RELATIVES AU CONTRÔLE DES OPÉRATIONS BUDGÉTAIRES

- Article 61.-** Tout chèque émis à l'ordre d'un ministère ou service public, bénéficiant d'une allocation budgétaire, ne peut être endossé que pour dépôt au compte «Trésor Public» ou, si les raisons sont bien spécifiées et conformes aux Lois en vigueur, aux sous comptes courants de fonctionnement ou d'investissement de l'institution bénéficiaire. Le paiement en numéraire d'un tel chèque est formellement interdit.
- Article 62.-** Les chèques émis par le Trésor Public ont un délai de validité de douze (12) mois à compter de la date d'émission. Tout chèque non valide peut être réémis suivant une analyse au cas par cas et selon les procédures et modalités définies par le Ministère de l'Economie et des Finances, sur requête motivée du bénéficiaire ou de l'institution pour le compte duquel le chèque a été émis.
- Article 63.-** Les entreprises individuelles, les sociétés anonymes et les sociétés de personnes doivent adopter la période allant d'octobre de l'année N à septembre de l'année N+1 comme période financière.
- Article 64.-** Les chèques émis par le «Trésor Public», à l'exception de ceux des pensionnaires, ne sont pas négociables. Ils ne peuvent être encaissés que par le bénéficiaire. L'agent public ou tout autre bénéficiaire, se trouvant en incapacité temporaire, peut solliciter de son institution soit un virement sur son compte en banque, soit la remise de son chèque à son mandataire.
- Article 65.-** Les chèques, devenus sans objet, doivent être retournés sans délai au Ministère de l'Economie et des Finances pour annulation selon la procédure régissant la matière.
- Article 66.-** Les restitutions, au compte «Trésor Public», de sommes payées pour un service non rendu ou fourni partiellement, une avance sur dépense réglée par un tiers en cours d'exercice, donnent lieu à un rétablissement de crédit.
- Article 67.-** Le rétablissement de crédit a pour objet de restituer au profit de l'institution les crédits qu'elle a indûment ou provisoirement consommés, à concurrence des remboursements obtenus.
- Article 68.-** Le rétablissement de crédits est initié par l'Ordonnateur sur la base de la preuve du remboursement de la dépense.

- Article 69.-** Les frais réguliers de soutien, à partir de l'alimentation des cartes de débit, doivent être soumis au visa préalable du contrôleur financier accompagné d'une liste en annexe mentionnant, entre autres, les nom et prénom (s), le NIF, le salaire brut, le montant accordé et le pourcentage du frais de soutien par rapport au salaire brut.
- Article 70.-** L'utilisation régulière de recharge par cartes téléphoniques et l'abonnement mensuel au profit d'un agent public sont mutuellement exclusifs.
- Article 71.-** Il est fait injonction aux compagnies de téléphonie fournissant les services post-payés d'indiquer le NIF ou le NINU rattaché au numéro de téléphone dans la facture soumise à l'Administration Publique pour paiement.
- Article 72.-** Tous les contrats à titre onéreux conclus par l'État haïtien avec des tiers sont libellés et payés en Gourde.
- Article 73.-** Il est institué, depuis l'exercice fiscal 2015-2016, le Compte Unique du Trésor (CUT), en vertu du principe de l'unité de caisse et de trésorerie, afin de déterminer à tout moment la position consolidée des disponibilités des comptes du Trésor Public domiciliés à la Banque de la République d'Haïti.
- Article 73-1-** Le CUT est constitué d'un compte courant central, de comptes secondaires de recettes et de sous-comptes courants de dépenses.
- Tous les comptes courants de fonctionnement et d'investissement sont transformés en sous-comptes courants de dépenses du compte courant central.
- Des comptes secondaires sont tenus pour les recettes fiscales, douanières et diverses.
- Les comptes secondaires de recettes sont nivelés quotidiennement de façon automatique au profit du compte central du Trésor.
- Le nivellement des comptes de dépenses est automatique.
- Article 73-2-** Les comptes courants secondaires de recettes et les comptes d'opération sont placés sous le contrôle des postescomptables.
- Article 73-3-** Les recettes générées par les activités d'une institution de l'Administration d'État sont déposées dans un compte secondaire de recettes qui sera nivelé. Les dépenses de ces institutions seront exécutées à partir des comptes d'opération du poste comptable dont elles font partie.
- Article 74.-** Le sous-compte courant de fonctionnement d'une institution de l'Administration d'État ne peut être en aucun cas renfloué à partir de crédits d'investissement, de même que le sous-compte courant d'investissement ne peut être à partir des crédits de fonctionnement.
- Article 75.-** Les opérations sur les comptes d'opération de dépenses des Organismes Publics sont réalisées en conformité aux lois et règlements régissant la matière.
- Article 75-1-** Les comptes d'opération ne peuvent être utilisés pour la rémunération de personnel, sauf ceux alimentés à partir des crédits des Interventions Publiques ou d'un projet. Par contre, les organismes autonomes peuvent rémunérer leurs personnels à partir des sous comptes d'opération du compte courant central qu'ils détiennent.
- Article 76.-** Les engagements pris au-delà des crédits budgétaires fixés par le présent budget, les engagements contraires aux lois et règlements en vigueur n'obligent point l'État haïtien. Toute personne physique ou morale qui aura contracté de tels engagements sera réputée pécuniairement responsable, sans préjudice des poursuites pénales ou civiles qui pourraient être intentées contre elle. La Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif (CSCCA) prendra les mesures nécessaires en vue d'appliquer cette disposition.
- Article 77.-** L'article 80 de la loi du 4 mai 2016 remplaçant le décret du 16 février 2005 sur le processus d'élaboration et d'exécution des lois de finances se lit désormais comme suit :
- Tous les actes portant engagement de dépenses sont soumis au visa préalable du contrôleur financier, à l'exception des dépenses d'intelligence.*
- Ces actes sont examinés au regard de l'imputation de la dépense, de la disponibilité des crédits, de l'application des dispositions d'ordre financier, de la vérification des prix par rapport aux prix ordinai-*

rement appliqués à des produits ou prestations similaires, des lois et règlements et de leur conformité avec les autorisations parlementaires.

Le contrôleur financier peut obtenir communication de toutes les pièces propres à justifier les engagements de dépenses y relatifs et à éclairer sa décision. Si les pièces lui paraissent entachées d'irrégularités au regard des dispositions qui précèdent, le contrôleur financier refuse le visa.

En cas de désaccord persistant, le contrôleur financier en informe le Ministre chargé des Finances. L'ordonnateur concerné peut solliciter un passer-outre auprès du Ministre chargé des Finances.

- Article 78.-** Par suite de l'analyse d'un dossier, le contrôleur financier et/ou le comptable public soumettent un ensemble de recommandations motivant leurs refus de visa ou de mise en paiement. L'Ordonnateur peut solliciter une main levée en conséquence. Toute main levée sollicitée, par un ordonnateur auprès du Ministre Chargé des Finances, engage la responsabilité personnelle et pécuniaire de cet ordonnateur.
- Article 79.-** Un agent public émargeant à l'un des alinéas 110, 111, 112 et 113 du Budget Général ne peut détenir sous quelque forme que ce soit, un contrat de travail avec son institution d'attache ou toute autre institution de l'administration d'État, sauf si ledit contrat concerne des prestations de services spécialisés sur une période n'excédant pas un trimestre non renouvelable ou des prestations dans les établissements publics d'enseignement classique à partir du nouveau secondaire et d'enseignement supérieur public (cours, travaux de recherche, études et encadrement) .
- Article 80.-** L'agent public ne peut émarger en même temps aux crédits budgétaires de plus d'une institution, sauf s'il est mis à disposition ou s'il remplit la fonction d'enseignant à temps partiel, c'est-à-dire bénéficiant de deux chaires au plus à côté de son emploi principal.
- Toutefois, cette disposition ne s'applique pas à l'enseignement classique à partir du nouveau secondaire et à l'enseignement supérieur public, compte tenu de l'insuffisance des ressources humaines et de la flexibilité d'horaire qui y est pratiqué (enseignement dispensé le soir et en fin de semaine).
- Article 81.-** Tout avis de mouvement dans le personnel, tout projet de contrat d'embauche, ayant pour effet d'augmenter la masse salariale, doit être visé par un Contrôleur Financier de la Direction Générale du Budget, attestant la disponibilité du crédit avant la signature de l'Ordonnateur. Les institutions ont jusqu'au 15 mai de l'exercice en cours pour transmettre au Ministère de l'Économie et des Finances leurs avis de mouvement.
- Article 82.-** Il est institué un régime spécifique applicable à l'arrêt, à la levée et, le cas échéant, à la cessation définitive du paiement des traitements des fonctionnaires. Ce régime détermine les cas d'ouverture de l'arrêt de paiement, fixe les conditions de sa levée et précise, à cet effet, les prérogatives respectives du Ministère de l'Économie et des Finances et du Premier Ministre.
- Article 82-1-** Un arrêt de paiement peut être décidé dans les situations suivantes :
- à la demande de l'institution d'affectation du fonctionnaire concerné ;
 - à l'initiative du Ministère de l'Économie et des Finances, dans le cadre de ses activités de contrôle visant à assainir la feuille de paie des institutions publiques, notamment par la vérification sur place des agents lors des opérations de paiement direct par chèque ;
 - à la demande expresse du fonctionnaire concerné.
- Article 82-2-** La levée d'un arrêt de paiement ne peut intervenir que si l'institution d'affectation du fonctionnaire transmet, avant la clôture de l'exercice fiscal suivant celui de l'adoption de la mesure, les pièces justificatives attestant la reprise effective de service. Cette demande doit comprendre notamment :
- une requête officielle de l'administration ;
 - un rapport de présence dûment constaté ;
 - tout autre document jugé pertinent au regard de la situation du fonctionnaire concerné.
- Article 82-3-** Si, avant la clôture de l'exercice fiscal suivant celui au cours duquel l'arrêt de paiement a été prononcé, aucun avis de cessation dûment validé par le Premier Ministre ni aucune demande de reprise de paiement émanant de l'institution d'affectation n'ont été transmis au Ministère de l'Économie et des Finances, la

reprise de paiement ne peut alors être sollicitée que par le Premier Ministre, dans les mêmes conditions que celles prévues à l'alinéa précédent.

Article 82-4- À l'expiration d'un délai de deux exercices fiscaux suivant l'adoption de la mesure d'arrêt de paiement, faute de transmission au Ministère de l'Économie et des Finances d'un avis de cessation validé par le Premier Ministre ou d'une demande de reprise émanant de l'institution d'affectation, le Ministère de l'Économie et des Finances saisit le Premier Ministre en vue de l'adoption d'une décision de cessation définitive de fonction pour abandon de poste

Article 83.- Aucune requête au titre du service de la dette interne ne peut être honorée si l'acte portant engagement de la dépense y relative n'a pas été préalablement visé par le contrôleur financier. En aucun cas, le passer outre du Ministre de l'Economie et des Finances ne peut être accordé.

Article 84.- L'article 34 du décret du 9 octobre 2015 modifiant celui du 18 février 2011 et révisant celui du 6 octobre 2004 sur la pension civile de retraite se lit désormais ainsi :

L'agent public qui a reçu sa pension ne peut recommencer une carrière dans la Fonction Publique. Toutefois, il peut travailler sur base contractuelle ou exercer une fonction dans l'Administration.

- Au cas où le bénéficiaire prêterait ses services à l'État, il devra opter pour le montant de la pension qui lui est déjà allouée ou pour les indemnités ou appointements afférents à la fonction ou au poste occupé.

- Les nouveaux appointements et indemnités ne seront pas assujettis à la retenue mensuelle légale et la pension liquidée ne sera pas révisée.

Article 85.- Il est fixé, par arrêté pris en Conseil des Ministres, la date de clôture des engagements de l'exercice fiscal relatifs aux charges liées à la constatation préalable du service fait. Ces actes sont examinés au regard de l'imputation de la dépense, de la disponibilité des crédits, de l'application des dispositions d'ordre financier, de la vérification des prix par rapport aux prix ordinairement appliqués à des produits ou prestations similaires, des Lois et règlements, de leur conformité avec les autorisations parlementaires.

Article 86.- Les fonctionnaires et employés (agents de sécurité, secrétaires de direction, chauffeurs, gardiens de bâtiment public, les ménagères et les assistantes), affectés directement au service des Grands Commis, bénéficient, en lieu et place de la rémunération pour des travaux fournis en heures supplémentaires, d'une prime de fonction mensuelle n'excédant pas 50% du salaire de base.

Article 87.- Les primes d'efficacité et d'efficience octroyées aux agents publics ne peuvent être, en aucun cas, accordées sur une base mensuelle.

Article 88.- Les frais de déplacement accordés, à partir des ressources du Trésor Public, sont destinés à couvrir tous les frais relatifs au séjour d'un Grand Commis ou d'un agent de la Fonction publique à l'étranger ou dans une région autre que son lieu d'affectation dans le cadre de l'exercice de ses fonctions. Le barème relatif aux frais de déplacements est ainsi établi :

FONCTION	DÉPLACEMENT A L'EXTÉRIEUR DU PAYS		DÉPLACEMENTS A L'INTERIEUR DU PAYS
	Europe Asie Afrique	Autres destinations	Entre les départements
*Ministres *Sénateurs *Secrétaires d'Etat *Députés *S.G. / Présidence & Primature	€ 550.00	\$550.00	HTG 35,000.00
*Directeurs Généraux *Directeurs de Cabinet *Directeurs Généraux Adjoints	€ 475.00	\$475.00	HTG 31,500.00
*Directeurs, Directeurs Adjoints *Membres de Cabinet	€ 400.00	\$400.00	HTG 25,000.00
*Cadres	€ 325.00	\$325.00	HTG 25,000.00
*Techniciens	€ 325.00	\$325.00	HTG 25,000.00
*Autres catégories incluant les délégués	€ 325.00	\$325.00	HTG 25,000.00
*Chauffeurs et Agents de sécurité	€ 325.00	\$325.00	HTG 21,000.00
*Consultants/Experts/Invités	€ 325.00	\$325.00	HTG 25,000.00

- Dans le cas de déplacement du Président de la République et du Premier Ministre, les frais de déplacement sont fixés suivant un barème spécial.

- Dans le cas d'une délégation, les frais de déplacement de tous les membres seront alignés sur ceux du Chef de la délégation.

Article 89.- Lorsque les frais de déplacement sont couverts par une organisation tierce, un montant complémentaire ne dépassant pas 40% peut être accordé à titre de complément de perdiem.

Article 90.- Les délégations de plus de huit (8) personnes au niveau des ministères doivent être soumises à l'approbation du Premier Ministre avant l'avis de conformité du contrôleur financier. Sans cette approbation, aucun remboursement ne sera accordé le cas échéant.

Article 91.- Tout remboursement relatif aux déplacements de personnes requiert une preuve de voyage, notamment la carte d'embarquement accompagnée d'un ordre de mission; exception faite pour le Président de la République, le Premier Ministre, le Président du Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire, les Présidents de la Chambre des Députés et du Sénat, les Membres du Conseil de la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux administratif.

Article 92.- Toute personne, autre que les agents publics, en mission pour le compte des pouvoirs publics, peut également bénéficier de frais de voyage équivalant à celui d'un cadre.

Article 93.- Dans le cadre de subventions permanentes ou d'allocations octroyées à des institutions publiques n'émargeant pas au budget ou à des institutions privées, les organes de contrôle de l'État peuvent intervenir à tout moment pour vérifier l'utilisation des fonds avancés et s'enquérir de l'état d'avancement des activités financées.

Article 94.- Toute personne qui n'occupe plus une fonction dans l'Administration publique ou qui n'a ni droit ni qualité pour détenir un bien appartenant à l'État (véhicule, matériel informatique, arme à feu,...) doit le rendre sans délai au service concerné, sous peine de poursuites pénales sans préjudices des dommages et intérêts. Les ordonnateurs prendront les dispositions nécessaires pour le suivi et la mise en application de cette mesure.

Article 95.- 1.- Tout véhicule de l'État ayant huit (8) années de service et plus est considéré déclassé, par simple notification à la Cour Supérieure des Comptes et de Contentieux Administratif (CSCCA), pour être vendu prioritairement à son utilisateur à sa valeur de récupération estimée à un vingtième (1/20) du prix d'acquisition suivant le taux moyen d'acquisition (TMA) de la Banque de la République d'Haïti en vigueur à la date de l'offre de vente au futur acquéreur.

2.- Tout véhicule de l'État ayant entre cinq (5) et moins de huit (8) années de service peut être considéré déclassé, par simple notification à la Cour Supérieure des Comptes et de Contentieux Administratif (CSCCA) pour être vendu, selon les modalités suivantes, prioritairement à son utilisateur si ce dernier est un fonctionnaire ayant le rang de Directeur ou Directeur Adjoint, de Coordonnateur ou Coordonnateur Adjoint :

- entre cinq (5) ans et moins de six (6) ans de service : quatre vingtièmes (4/20) de son prix d'acquisition suivant le taux moyen d'acquisition (TMA) de la Banque de République d'Haïti en vigueur à la date de l'offre de vente au futur acquéreur ;

- entre six (6) ans et moins de sept (7) ans de service : trois vingtièmes (3/20) de son prix d'acquisition suivant le taux moyen d'acquisition (TMA) de la Banque de République d'Haïti en vigueur à la date de l'offre de vente au futur acquéreur;

- entre sept (7) ans et moins de huit (8) ans de service : deux vingtièmes (2/20) de son prix d'acquisition suivant le taux moyen d'acquisition (TMA) de la Banque de République d'Haïti en vigueur à la date de l'offre de vente au futur acquéreur;

3.- En cas de désistement de l'utilisateur, mentionné au premier paragraphe du présent article, l'offre est soumise aux fonctionnaires appartenant à la même Direction Technique de l'utilisateur par ordre de rang. En cas de désistement des membres de la Direction Technique ou de support, l'offre est soumise aux fonctionnaires de la même institution par ordre de rang. En cas de désistement des membres de la

même institution, le véhicule en question sera soumis à la vente à l'encan.

4.- Les modalités d'application de ces dispositions seront définies par Arrêté pris en Conseil des Ministres.

Article 96.- 1.- Toute motocyclette de l'État ayant trois années de service ou plus, autre que celle dont la durée de vie utile dépasse cinq (5) ans, est considérée déclassée par simple notification à la Cour Supérieure des Comptes et de Contentieux Administratif (CSCCA), pour être vendue prioritairement à son utilisateur à sa valeur de récupération estimée au quart (1/4) du prix d'acquisition suivant le taux moyen d'acquisition (TMA) de la Banque de la République d'Haïti en vigueur à la date de l'offre de vente au futur acquéreur. La motocyclette dont la durée de vie utile est supérieure à cinq (5) ans est considérée déclassée après cinq (5) années de services.

2.- En cas de désistement de l'utilisateur, l'offre est soumise aux fonctionnaires appartenant à la même Direction Technique de l'utilisateur. En cas de désistement des membres de la Direction Technique ou de support, l'offre est soumise aux fonctionnaires de la même institution. En cas de désistement des membres de la même institution, la motocyclette en question sera soumise à la vente à l'encan.

3.- Les modalités d'application de ces dispositions seront définies par Arrêté pris en Conseil des Ministres.

Article 97.- Exceptionnellement, le véhicule de moins de cinq (5) années de service, ayant subi des dommages importants suite à notamment un accident et que le coût de sa réparation dépasse sa valeur comptable, est considéré déclassé par simple notification à la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif (CSCCA). Le véhicule déclassé dans ces circonstances sera vendu à sa valeur de récupération, déterminée par un spécialiste de son concessionnaire.

Les modalités d'application de ces dispositions seront définies par Arrêté pris en Conseil des Ministres.

Article 98.- Le véhicule déclassé est exonéré de la Taxe touristique (TT) et de la Taxe pour la Protection de L'Environnement (TPE).

Article 99.- Les subventions accordées à partir du Trésor Public, au nom de la population ou des collectivités, sont assujetties au contrôle du ministère concerné ainsi qu'à celui du Ministère de l'Economie et des Finances et de la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif.

Article 100.- Aucune dépense relative au *Titre IV : Dépenses de transferts ne peut être effectuée à partir du Titre VI: Autres Dépenses publiques*.

Article 101.- A la troisième semaine du mois d'octobre 2025, le Ministre de l'Economie et des Finances communique à la Banque de la République d'Haïti le relevé de toutes les dépenses engagées au cours de l'exercice 2024-2025.

Article 102.- Le Ministre de l'Economie et des Finances transmet à la Chambre des Députés et au Sénat, le 31 décembre de chaque exercice fiscal, un état récapitulatif de tous les engagements non exécutés et le solde disponible au compte Trésor Public pour l'exercice clos le 30 septembre.

Article 103.- Le montant correspondant à la balance entre le total des dépenses engagées et le total des débours faits au titre de l'année fiscale accomplie est inscrit dans un fonds de compensation. Ce fonds est destiné à prendre en charge le paiement différé des engagements de l'exercice budgétaire clos.

Article 104.- Au 31 mars, soit six mois après la clôture de l'exercice fiscal, les activités du fonds de compensation prennent fin et, à la décision du Ministre de l'Economie et des Finances, le solde, à date, est pris en compte à travers l'encours de la dette publique ou dans le financement des opérations budgétaires de l'exercice en cours.

Article 105.- Le Ministre chargé des Finances, ordonnateur principal unique des recettes du Budget de l'État et des comptes spéciaux, soumet à la Chambre des Députés et au Sénat, dans les 30 jours suivant chaque trimestre, un rapport sur la balance générale des comptes en comptabilité et un rapport sur l'état de l'exécution de la Loi de Finances (base engagement et base paiement).

Le bilan financier de la Banque de la République d'Haïti et de toutes les autres institutions de l'État haïtien seront soumis à la Chambre des Députés et au Sénat de la République dans les 15 jours suivant

chaque trimestre.

- Article 106.-** Il est fait obligation aux institutions de l'Administration d'État de faire parvenir, au Ministère de l'Economie et des Finances pour être acheminé à la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif, au plus tard le 31 octobre, l'inventaire au coût d'acquisition de leurs immobilisations corporelles. Défense est faite aux contrôleurs financiers et aux comptables publics d'autoriser ou de payer une dépense sans la soumission de cet inventaire.
- Article 107.-** Toute entreprise ou société ayant octroyé des stages pratiques d'au moins trois (3) mois avec des frais de stages obtiendra une réduction équivalente sur la taxe sur masse salariale.
- Article 108.-** Lors des passations de marchés publics, pour une différenciation financière de moins de 18% des propositions de l'offre financière, le marché devra être accordé à la firme ayant sous-traité le plus haut niveau de la valeur de son marché à des jeunes sociétés (*de moins de cinq ans*) formées d'au moins 50% de jeunes de moins de 45 ans.
- Article 109.-** Le recours à la caution de garantie n'est pas obligatoire pour toute jeune société dont le Conseil d'Administration ou de Direction est formé d'au moins 50% de jeunes de moins de 45 ans. Toutefois, le Conseil d'Administration ou son représentant doit signer une déclaration notariée qui l'engage à maintenir son offre pendant la durée de validité fixée pour celle-ci et à être déclaré inéligible pendant deux (2) ans pour participer à un marché public en cas de non-respect des obligations fixées dans le dossier d'appel d'offres.
- Article 110.-** Pour une différenciation financière de moins de 15% des propositions de l'offre financière, l'autorité contractante devra accorder le marché à la plus jeune société dont le poids de jeunes de moins de 45 ans dans le Conseil d'Administration ou de Direction est le plus élevé.
- Article 111.-** Désormais, les contrats de loyers avec l'Etat sont conclus pour une période de cinq (5) ans, comme des dépenses engagées d'avance, payables annuellement. La présente disposition ne déroge en rien aux obligations de soumettre lesdits contrats à la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif en vue de l'obtention de son avis favorable. Les Services de Contrôle du Ministère de l'Economie et des Finances veilleront à ce que le paiement de la Contribution Foncière des Propriétés Bâties (CFPB) soit correctement pris en compte, soit en payant directement à l'administration fiscale, soit en procédant à un prélèvement à la source.
- Article 112.-** Le processus pour le renouvellement des contrats conclus pour une période de cinq (5) ans est entamé dès la quatrième année afin de disposer à temps d'un nouveau contrat validé par la CSCCA.
- Article 113.-** Pour les besoins de paiement, à partir de la dette publique, des arriérés de loyer des immeubles logeant certaines institutions publiques, il est fait obligation aux institutions concernées de soumettre au Ministère de l'Economie et des Finances, dans les meilleurs délais
- Le dernier contrat ayant l'avis favorable de la CSCCA ;
 - Tous les projets de contrats transmis à la CSCCA qui n'ont pas pu être validés ;
 - Le procès-verbal de constat prouvant qu'effectivement l'institution occupe lesdits lieux ;
 - La reconnaissance de dette dûment signée par l'ordonnateur de l'institution locataire.
- Article 114.-** Désormais, les contrats de service de sécurité et de gardiennage avec l'Etat sont conclus pour une période de trois (3) ans, payables annuellement. La présente disposition ne déroge en rien aux obligations de soumettre lesdits contrats à la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif en vue de l'obtention de son avis favorable.
- Article 115.-** Le processus pour le renouvellement des contrats conclus pour une période de trois (3) ans est entamé dès la deuxième année afin de disposer à temps d'un nouveau contrat validé par la CSCCA.
- Article 116.-** Pour les besoins de paiement, à partir de la dette publique, des arriérés de paiement des services de sécurité et de gardiennage des immeubles logeant certaines institutions publiques, il est fait obligation aux institutions concernées de soumettre au Ministère de l'Economie et des Finances, dans les meilleurs délais

- Le dernier contrat ayant l'avis favorable de la CSCCA ;
- Tous les projets de contrats transmis à la CSCCA qui n'ont pas pu être validés ;
- Le procès-verbal de constat prouvant qu'effectivement l'institution n'a pas interrompu les services ;
- La reconnaissance de dette dûment signée par l'ordonnateur de l'institution.

Article 117.- La législation fiscale en application avant la date du 1^{er} octobre 2025 est remise en vigueur.

Article 118.- Le Décret du 19 décembre 2022 portant Code Fiscal entrera en vigueur à partir du 1^{er} octobre 2026.

DISPOSITIONS FINALES

Article 119.- Les mesures à caractère fiscal, contenues dans le Décret établissant le Budget Général de l'exercice 2024-2025, restent en vigueur jusqu'à ce qu'une nouvelle disposition vienne les modifier.

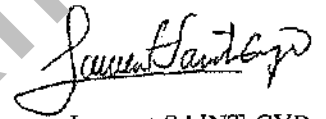
Article 120.- Le présent Décret portant Budget Général de l'exercice 2025-2026 abroge toutes les lois ou dispositions de lois, tous décrets ou dispositions de décrets, tous décrets-lois ou dispositions de décrets-lois qui lui sont contraires et sera publié et exécuté à la diligence des Ministres de l'Économie et des Finances et de la Planification et de la Coopération Externe, chacun en ce qui le concerne.

Donné au Palais National, à Port-au-Prince, le 9 octobre 2025, An 222^e de l'Indépendance.

Par le Conseil Présidentiel de Transition :

Pour le Conseil :

Le Conseiller-Président


Laurent SAINT-CYR

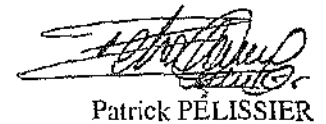
Le Premier Ministre


Alix Didier FILS-AIMÉ

Le Ministre de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales


Paul Antoine BIEN-AIMÉ

Le Ministre de la Justice et de la Sécurité Publique


Patrick PÉLISSIER

Le Ministre des Affaires Étrangères et des Cultes


Jean-Victor Harvel JEAN-BAPTISTE

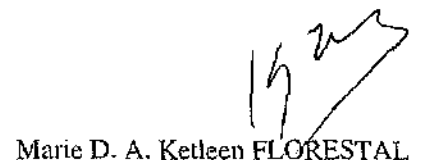
La Ministre des Haïtiens vivant à l'étranger


J. E. Kathia VERRIER

Le Ministre de l'Économie et des Finances


Alfred Fils METELLUS

La Ministre de la Planification et de la Coopération Externe


Marie D. A. Ketleen FLORESTAL

Le Ministre de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural


 Vernet JOSEPH

Le Ministre des Travaux Publics, Transports et Communications


 Raphaël HOSTY

Le Ministre du Commerce et de l'Industrie


 James MONAZARD

Le Ministre du Tourisme


 John Herrick DESSOURCES

Le Ministre de l'Environnement


 Moïse JEAN-PIERRE Fils

Le Ministre de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle


 Augustin ANTOINE

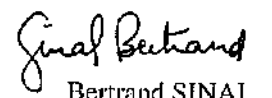
Le Ministre de la Culture et de la Communication


 Patrick DELATOUR

Le Ministre des Affaires Sociales et du Travail


 Georges Wilbert FRANCK

Le Ministre de la Santé Publique et de la Population


 Bertrand SINAL

La Ministre de la Condition Féminine et des Droits de la Femme


 Pédrica SAINT JEAN

La Ministre de la Jeunesse, des Sports et de l'Action Civique


 Niola Lynn Sarah DEVALIS OCTAVIUS

Le Ministre de la Défense


 Jean Michel MOÏSE

**PRÉSENTATION GÉNÉRALE
DES RESSOURCES BUDGÉTAIRES**

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2025-2026

VOIES ET MOYENS DU BUDGET

CLASSES PAR NATURE

(En Gourdes)

Exercice 2025-2026

TOTAL DES VOIES & MOYENS

345,510,000,001

RESSOURCES

307,947,719,276

RECETTES COURANTES

243,500,000,000

Recettes fiscales

229,386,383,147

Recettes non fiscales

14,113,616,853

AUTRES RESSOURCES

64,447,719,276

Dons

64,447,719,276

FINANCEMENT

37,562,280,725

Emprunts externes

1,452,000,000

Autres Financements

6,891,000,000

Bons du Trésor

29,219,280,725

Emprunt BRH

-

VOIES ET MOYENS DU BUDGET

Exercice 2025-2026



BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2025-2026

RESUME DES PREVISIONS DE RECETTES COURANTES

Par champ de taxation

Exercice 2025-2026

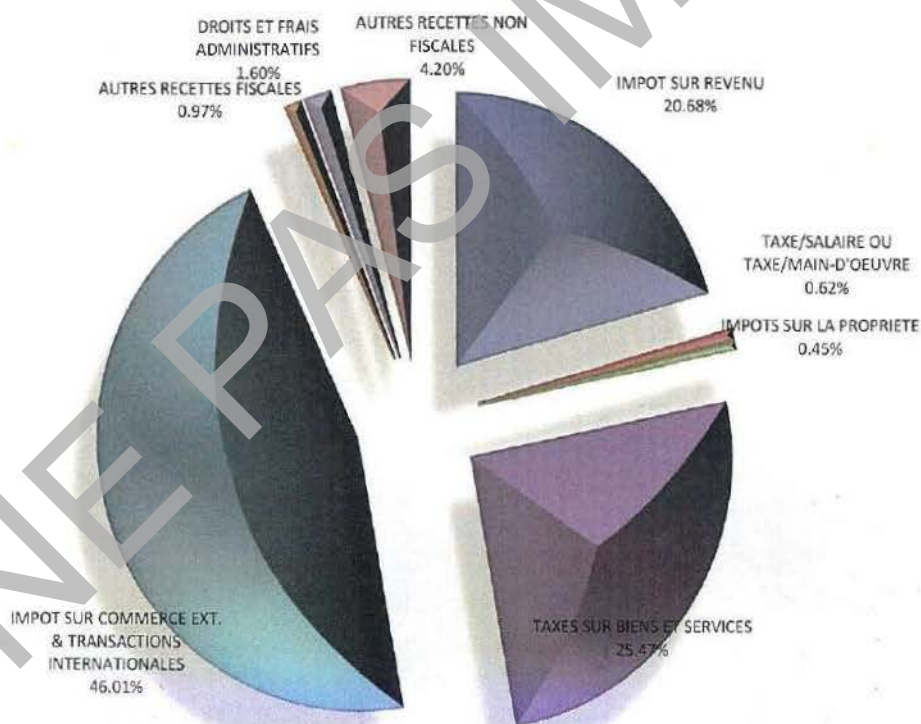
(En Gourdes)

PARAGRAPHE	MONTANT	POURCENTAGE (%)
IMPOT SUR REVENU	50,352,893,436	20.68
TAXE/SALAIRE OU TAXE/MAIN-D'OEUVRE	1,504,776,942	0.62
IMPOTS SUR LA PROPRIETE	1,107,784,586	0.45
TAXES SUR BIENS ET SERVICES	62,016,860,680	25.47
IMPOT SUR COMMERCE EXT. & TRANSACTIONS INTERNATIONALES	112,035,954,756	46.01
AUTRES RECETTES FISCALES	2,368,112,746	0.97
DROITS ET FRAIS ADMINISTRATIFS	3,890,348,478	1.60
AUTRES RECETTES NON FISCALES	10,223,268,376	4.20
TOTAL	243,500,000,000	100.00

RESUME DES PREVISIONS DE RECETTES COURANTES

Par champ de taxation

Exercice 2025-2026

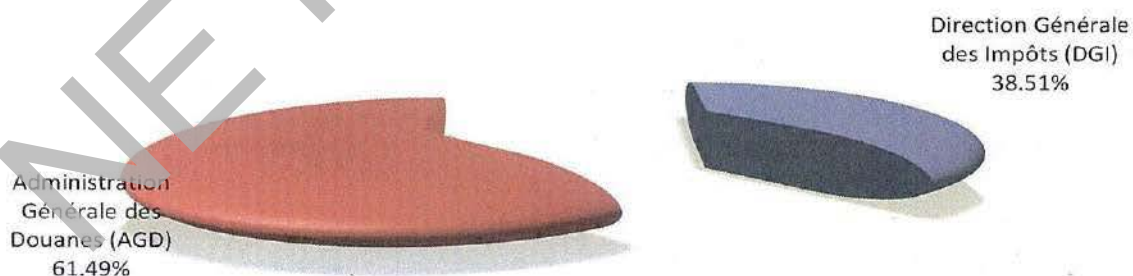


BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2025-2026
RESUME DES PREVISIONS DE RECETTES COURANTES

Par Institution de perception
Exercice 2025-2026
 (En gourdes)

<u>Direction Générale des Impôts (DGI)</u>	92,660,000,000
TCA	20,481,007,533
IMPOT SUR REVENU	50,352,893,436
ACCISE	1,450,470,013
AUTRES	20,375,629,017
SUB/TOTAL1	92,660,000,000
<u>Administration Générale des Douanes (AGD)</u>	147,940,000,000
DROITS D'ACCISES	18,029,974,298
TAXE SUR VEHICULES A MOTEUR	2,568,751,528
IMPOT / COMMERCE EXTERIEUR ET TRANSACTIONS INTERNATIONALES	87,474,031,226
RECETTES NON FISCALES	952,268,333
AUTRES	38,914,974,616
SUB/TOTAL2	147,940,000,000
<u>TRESOR PUBLIC</u>	2,900,000,000
<u>Revenus des Domaines et de l'entreprise</u>	2,900,000,000
APPORT DES ENTREPRISES PUBLIQUES	2,900,000,000
TOTAL	243,500,000,000

RESUME DES PREVISIONS DE RECETTES COURANTES
 Par Institution de perception
 Exercice 2025-2026



BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2025-2026
STRUCTURE DES PERCEPTIONS PREVUES PAR LA DGI
Exercice 2025-2026
(En Gourdes)

DGI	MONTANT	POURCENTAGE (%)
TCA	20,481,007,533	22.1
IMPOT SUR REVENU	50,352,893,436	54.3
ACCISE	1,450,470,013	1.6
AUTRES	20,375,629,017	22.0
TOTAL	92,660,000,000	100.00

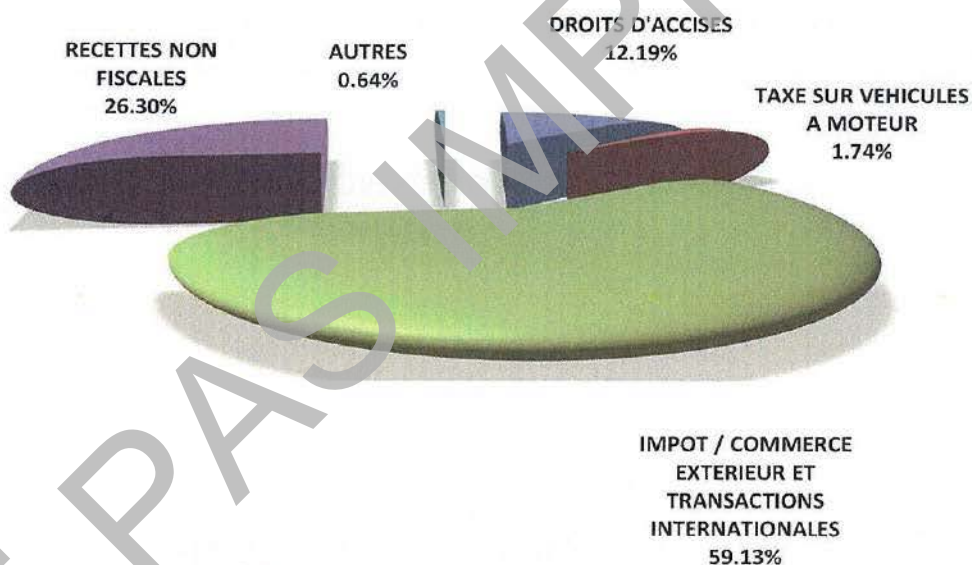
STRUCTURE DES PERCEPTIONS PREVUES PAR LA DGI
Exercice 2025-2026



BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2025-2026
STRUCTURE DES PERCEPTIONS PREVUES POUR L'AGD
Exercice 2025-2026

AGD	MONTANT	POURCENTAGE (%)
DROITS D'ACCISES	18,029,974,298	12.2
TAXE SUR VEHICULES A MOTEUR	2,568,751,528	1.7
IMPOT / COMMERCE EXTERIEUR ET TRANSACTIONS INTERNATIONALES	87,474,031,226	59.1
RECETTES NON FISCALES	38,914,974,616	26.3
AUTRES	952,268,333	0.6
SUB/TOTAL1	147,940,000,000	100.00

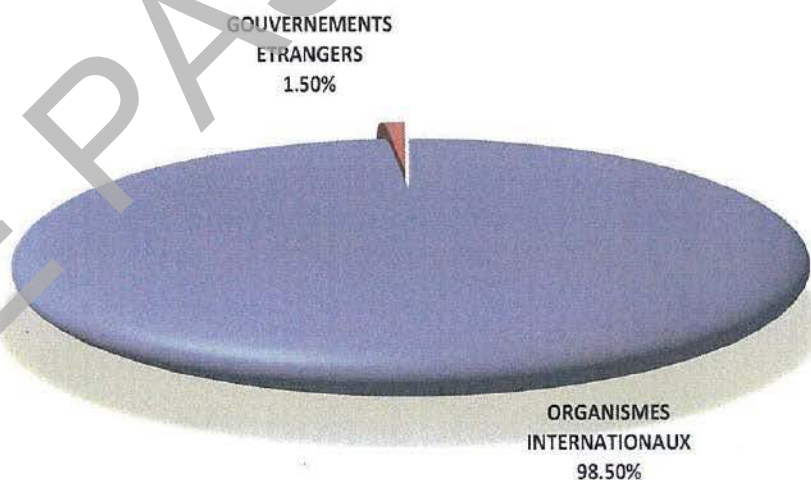
STRUCTURE DES PERCEPTIONS PREVUES PAR L'AGD
Exercice 2025-2026



BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2025-2026
RESUME DES AIDES-PROJETS PREVUS PAR SOURCE
Exercice 2025-2026
(En gourdes)

AIDE PROJETS	61,727,000,000
ORGANISMES INTERNATIONAUX	60,803,000,000
BM	34,478,870,000
BID	22,394,165,000
CDB	1,058,965,000
FIDA	1,178,760,000
UE	1,692,240,000
GOUVERNEMENTS ETRANGERS	924,000,000
CANADA	924,000,000
TOTAL	61,727,000,000

RESUME DES DONS PREVUS PAR SOURCE
Exercice 2025-2026



BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2024-2025
DETAIL DES APPUIS BUDGETAIRES PREVUS PAR SOURCE
Exercice 2025-2026
(En gourdes)

APPUIS BUDGETAIRES DIRECTS		2,720,719,276
ORGANISMES INTERNATIONAUX		2,720,719,276
UNION EUROPEENNE	2,720,719,276	
GOUVERNEMENTS ETRANGERS		-
TOTAL		2,720,719,276

RESUME DES DONS PREVUS PAR SOURCE
Exercice 2025-2026

GOUVERNEMENTS
ETRANGERS
0.00%

ORGANISMES
INTERNATIONAUX
100.00%



BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2025-2026

RESUME DU FINANCEMENT PREVU PAR SOURCE

Exercice 2025-2026

(En gourdes)

FINANCEMENT TOTAL		37,562,280,725
FINANCEMENT EXTERNE		1,452,000,000
FMI	1,452,000,000	
FINANCEMENT INTERNE		29,219,280,725
BONS DU TRESOR	29,219,280,725	
AUTRES FINANCEMENTS INTERNES DES PROJETS		6,891,000,000
ANNULATION DE LA DETTE DU FMI	1,541,000,000	
AUTRES FONDS DE CONTREPARTIE (AFC)	5,350,000,000	
BESOIN OU CAPACITE DE FINANCEMENT		

FINANCEMENT PREVU PAR SOURCE

Exercice 2025-2026



BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2025-2026
DETAILS DES AUTRES FINANCEMENTS INTERNES DES PROJETS
Exercice 2025-2026
(En gourdes)

TOTAL	6,891,000,000
FONDS D'ENTRETIEN ROUTIER	1,630,000,000
FONDS DE DEVELOPPEMENT DU TOURISME	50,000,000
ANNULATION DE LA DETTE DU FMI	1,541,000,000
FONDS NATIONAL DE L'EDUCATION	3,670,000,000



BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2025-2026

DETAILS DES VOIES ET MOYENS DU BUDGET

EXERCICE 2025-2026

(en Gaïdies)

PREVISION DES RESSOURCES

	NATURE	DGI	AGD		AUTRES	TOTAL
	Recettes courantes + Dons + Prêts+Financement	92,560,000,000	113,000,000,000	34,940,000,000	104,910,000,001	345,510,000,001
	Ressources hors Dons et Emprunts	92,660,000,000	113,000,000,000	34,940,000,000	2,900,000,000	243,500,000,000
	Recettes courantes	92,660,000,000	113,000,000,000	34,940,000,000	2,900,000,000	243,500,000,000
ARTICLE 1	RECETTES FISCALES	82,395,651,479	112,047,731,867	34,840,000,000	-	229,383,383,147
10	Impôts sur le revenu	50,352,893,436	-	-	-	50,352,893,436
100	<i>Sociétés et autres personnes morales</i>	19,102,008,747	-	-	-	19,102,008,747
1001	<i>Impôt base bénéfice réel</i>	19,102,008,747	-	-	-	19,102,008,747
101	<i>Personnes physiques</i>	31,250,886,690	-	-	-	31,250,886,690
1010	<i>Impôt sur le salaire</i>	31,250,886,690	-	-	-	31,250,886,690
11	Taxe sur le salaire ou taxe sur main-œuvre	1,504,776,942	-	-	-	1,504,776,942
110	<i>Taxe sur la masse salariale</i>	1,504,776,942	-	-	-	1,504,776,942
12	Impôts sur la propriété	1,107,784,586	-	-	-	1,107,784,586
120	<i>Propriété immobilière</i>	140,688,106	-	-	-	140,688,106
1200	<i>Taxe additionnelle sur CFPE</i>	140,688,106	-	-	-	140,688,106
121	<i>Droits de successions et donations</i>	786,465,324	-	-	-	786,465,324
1210	<i>Droit proportionnel d'enregistrement</i>	786,465,324	-	-	-	786,465,324
122	<i>Droits sur transactions mobilières et immobilières</i>	22,638,302	-	-	-	22,638,302
1220	<i>Droit proportionnel d'enregistrement</i>	22,638,302	-	-	-	22,638,302
123	<i>Droits sur autres actes relatifs à la propriété</i>	1,438,724	-	-	-	1,438,724
1230	<i>Droit proportionnel d'enregistrement</i>	1,438,724	-	-	-	1,438,724
124	<i>Divers impôts sur la propriété</i>	154,224,436	-	-	-	154,224,436
1241	<i>Divers impôts sur la propriété non ventilés ailleurs</i>	154,224,436	-	-	-	154,224,436
125	<i>Droits d'hypothèque</i>	1,263,610	-	-	-	1,263,610
129	<i>Pénalités, amendes et frais de poursuite / Impôts sur la propriété</i>	1,068,083	-	-	-	1,068,083
13	Taxes sur les biens et services	27,075,860,880	48,622,170,423	10,979,753,107	-	86,578,784,209
130	<i>Taxe sur le chiffre d'affaires (T.C.A.)</i>	20,481,007,533	38,903,197,704	-	-	59,384,205,238
1300	<i>Taxe sur le chiffre d'affaires à l'importation</i>	-	38,903,197,704	-	-	38,903,197,704
1301	<i>Taxe sur le chiffre d'affaires intérieur</i>	20,481,007,533	-	-	-	20,481,007,533
131	<i>Droits d'accises</i>	1,450,470,813	7,050,221,191	10,979,753,107	-	19,480,444,310
1310	<i>Droits d'accises ordinaires sur boissons alcoolisées et non alcoolisées</i>	-	7,050,221,191	-	-	7,050,221,191
13103	<i>Boissons spiritueuses</i>	-	7,050,221,191	-	-	7,050,221,191
1312	<i>Droits d'accises ordinaires sur allumettes et cigarettes</i>	659,039,045	-	-	-	659,039,045
13120	<i>Allumettes</i>	1,272,847	-	-	-	1,272,847
13121	<i>Cigarettes</i>	657,766,198	-	-	-	657,766,198
1314	<i>Droits d'accises ordinaires sur les combustibles et lubrifiants</i>	-	-	8,306,126,274	-	8,306,126,274
13140	<i>Gas propane, butane et casuilles</i>	-	-	8,306,126,274	-	8,306,126,274
1315	<i>Droits d'accises variables sur combustibles et lubrifiants</i>	-	-	2,673,625,832	-	2,673,625,832
13151	<i>Gasoil acide variable</i>	-	-	2,673,625,832	-	2,673,625,832
1316	<i>Droits d'accises contrebandes</i>	791,430,968	-	-	-	791,430,968
13160	<i>Bière</i>	791,430,968	-	-	-	791,430,968
132	<i>Taxes sur services déterminés</i>	615,753,290	-	-	-	615,753,290
1320	<i>Taxes sur les services d'assurance</i>	615,753,290	-	-	-	615,753,290
133	<i>Taxes sur utilisation des biens mobiliers et immobiliers</i>	3,584,132,364	2,568,751,528	-	-	6,152,883,892
1330	<i>Contributions patentes et licences</i>	3,584,132,364	-	-	-	3,584,132,364
13300	<i>Émission (partie restant 20 %) pour compte du Trésor</i>	3,584,132,364	-	-	-	3,584,132,364
1331	<i>Taxes sur les véhicules à moteur</i>	-	2,568,751,528	-	-	2,568,751,528
13310	<i>Taxe lève immatriculation véhicules</i>	-	2,257,702,648	-	-	2,257,702,648
13311	<i>Taxe touristique</i>	-	311,048,880	-	-	311,048,880
134	<i>Diverses taxes sur biens et services</i>	964,605,061	-	-	-	964,605,061
1341	<i>Taxe sur tickets de voyage</i>	964,605,061	-	-	-	964,605,061
139	<i>Pénalités, amendes et frais de poursuite / taxes sur biens et services</i>	892,418	-	-	-	892,418
14	Impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales	-	63,513,784,333	23,960,246,893	-	87,474,031,226
140	<i>Droits d'importation</i>	-	32,522,161,866	20,341,158,673	-	52,863,320,539

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2025-2026

DETAILS DES VOIES ET MOYENS DU BUDGET

EXERCICE 2025-2026

(en Guirades)

PREVISION DES RESSOURCES

	NATURE	DGI	AGD	AUTRES	TOTAL
	Recettes courantes + Dons + Prêts+Financement	92,560,000,000	113,000,000,000	34,940,000,000	104,210,000,000
1400	Droits de Douane	-	32,522,181,866	20,341,158,673	52,863,320,539
141	Autres perceptions à l'importation	-	28,520,807,541	3,619,088,220	33,139,895,761
1430	Frais de vérification	-	27,168,261,752	-	27,168,261,752
1411	Droit de transit	-	14,720	3,819,088,220	3,819,102,940
1412	Droit d'entrepôt	-	2,163	-	2,163
1419	Recettes à l'importation non ventilées ailleurs	-	2,352,528,906	-	2,352,528,906
149	Pénalités, amendes et frais de poursuite / Impôts sur commerce extérieur et transactions internationales	-	1,470,814,928	-	1,470,814,928
1490	Pénalités, amendes et frais de poursuite / importation	-	1,028,336,915	-	1,028,336,915
1491	Pénalités, amendes et frais de poursuite / divers impôts sur commerce extérieur et transactions internationales	-	441,478,011	-	441,478,011
15	Autres recettes fiscales	2,368,335,838	11,778,912	-	2,368,112,746
150	Impôts de capitation	231,308,770	-	-	231,308,770
1500	Carte d'identité fiscale	231,308,770	-	-	231,308,770
151	Droits de timbre	1,421,076,148	11,778,912	-	1,432,855,060
1510	Droits de timbre fixe	1,421,076,148	-	-	1,421,076,148
15100	Droit de fonctionnement	1,421,076,148	-	-	1,421,076,148
1511	Droits de timbre proportionnel	-	11,778,912	-	11,778,912
15111	Autres droits de timbre proportionnel	-	11,778,912	-	11,778,912
152	Droits fixe d'enregistrement	11,741,496	-	-	11,741,496
1521	Sur actes judiciaires et extrajudiciaires	11,741,496	-	-	11,741,496
153	Diverses autres recettes fiscales	515,721,539	-	-	515,721,539
1530	Taxe sur appels téléphoniques	515,721,539	-	-	515,721,539
159	Pénalités, amendes et frais de poursuite / autres recettes fiscales	176,487,881	-	-	176,487,881
ARTICLE 2	RECETTES NON FISCALES	10,261,340,521	952,268,333	2,900,000,000	14,113,618,853
20	Revenus des Domaines et de l'entreprise	7,966,267	-	2,900,000,000	2,907,866,267
200	Revenus provenant des entreprises publiques non financières et des institutions financières	-	-	2,900,000,000	2,900,000,000
2000	Apports des entreprises publiques	-	-	2,900,000,000	2,900,000,000
201	Revenus de la propriété	7,966,267	-	-	7,966,267
2010	Affermage des biens domaniaux (tenants)	7,966,267	-	-	7,966,267
21	Droits et frais administratifs, ventes non industrielles et accessoires	2,938,080,145	952,268,333	-	3,890,348,478
210	Droits administratifs	2,843,772,060	-	-	2,843,772,060
2100	Droit de passeport	2,113,956,539	-	-	2,113,956,539
2101	Droit de Permis de conduire	589,793,874	-	-	589,793,874
2109	Autres droits administratifs non ventilés ailleurs	140,021,947	-	-	140,021,947
211	Frais administratifs	94,308,085	952,268,333	-	1,046,576,417
2116	Vente de fournitures administratives divers	-	33,589,634	-	33,589,634
2118	Taxe d'immigration et d'émigration	1,167,462	28,283,092	-	29,450,554
2119	Autres frais administratifs non ventilés ailleurs	93,140,823	890,395,608	-	983,536,431
22	Amendes et sanctions	143,134,884	-	-	143,134,884
220	Amendes courtoisannes	143,134,884	-	-	143,134,884
23	Autres recettes non fiscales	7,172,167,225	-	-	7,172,167,225
231	Produits divers	7,172,167,225	-	-	7,172,167,225
ARTICLE 5	DONS	-	-	64,447,719,276	64,447,719,276
50	Dons pour dépenses courantes	-	-	2,720,719,276	2,720,719,276
501	Dons extérieurs	-	-	2,720,719,276	2,720,719,276
5010	Dons d'organismes internationaux	-	-	2,720,719,276	2,720,719,276
51	Dons pour dépenses en capital	-	-	61,727,000,000	61,727,000,000
510	Dons intérieurs	-	-	61,727,000,000	61,727,000,000
5100	Dons d'autres administrations	-	-	61,727,000,000	61,727,000,000

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2025-2026

DETAILS DES VOIES ET MOYENS DU BUDGET

EXERCICE 2025-2026

(en Gourdes)

PREVISION DES RESSOURCES

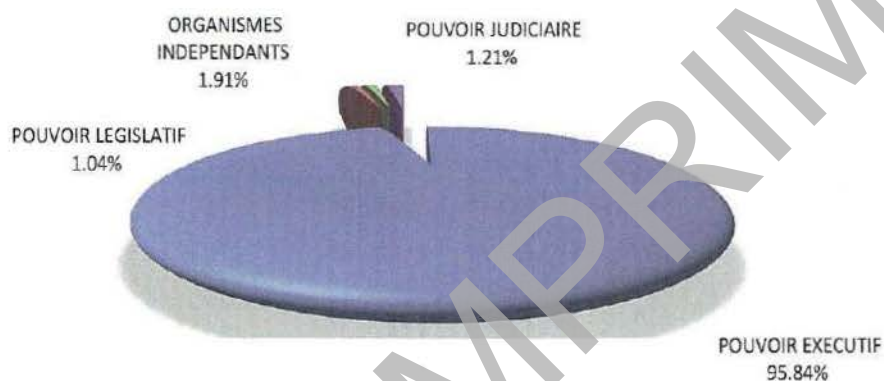
	NATURE	DGI	AGD		AUTRES	TOTAL
	Recettes courantes + Dons + Prêts+Financement	92,660,000,000	113,000,000,000	34,940,000,000	104,910,000,001	345,510,000,001
511	<i>Dons extérieurs</i>	-	-		60,803,000,000	60,803,000,000
5110	<i>Dons d'organismes internationaux</i>				60,803,000,000	60,803,000,000
ARTICLE 8	EMPRUNTS	-	-		37,562,280,725	37,562,280,725
80	Emprunts intérieurs	-	-		36,110,280,725	36,110,280,725
801	<i>Emprunts auprès des autres institutions financières</i>				5,350,000,000	5,350,000,000
802	<i>Souscriptions de bons du Trésor</i>				29,219,280,725	29,219,280,725
809	<i>Autres emprunts internes</i>				1,541,000,000	1,541,000,000
81	Emprunts extérieurs	-	-		1,452,000,000	1,452,000,000
810	<i>Emprunts auprès d'autres Etats - Dette bilatérale</i>				1,452,000,000	1,452,000,000

**PRÉSENTATION GÉNÉRALE
DES CRÉDITS BUDGÉTAIRES PAR INSTITUTION**

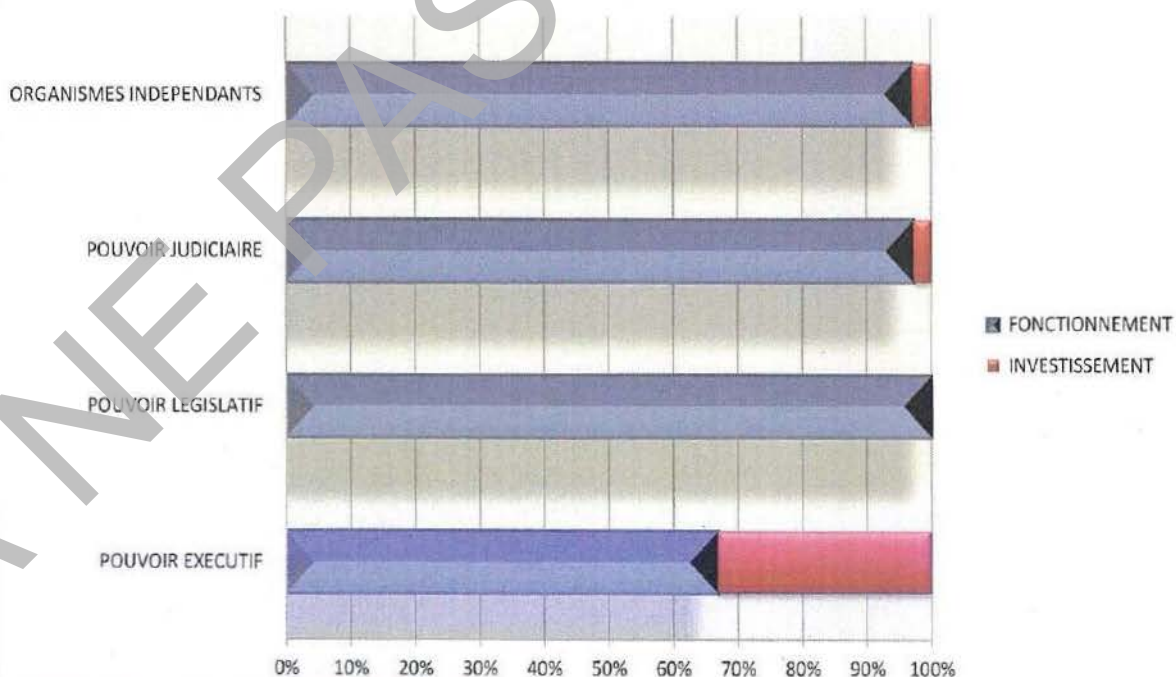
BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2025-2026

CATEGORIE INSTITUTIONNELLE	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
POUVOIR EXECUTIF	221,538,653,557	109,588,380,046	331,127,033,603
POUVOIR LEGISLATIF	3,591,058,182	-	3,591,058,182
POUVOIR JUDICIAIRE	4,071,379,993	116,700,000	4,188,079,993
ORGANISMES INDEPENDANTS	6,408,908,268	194,919,954	6,603,828,222
TOTAL	235,610,000,000	109,900,000,000	345,510,000,000

Crédits budgétaires 2025-2026 par catégorie institutionnelle



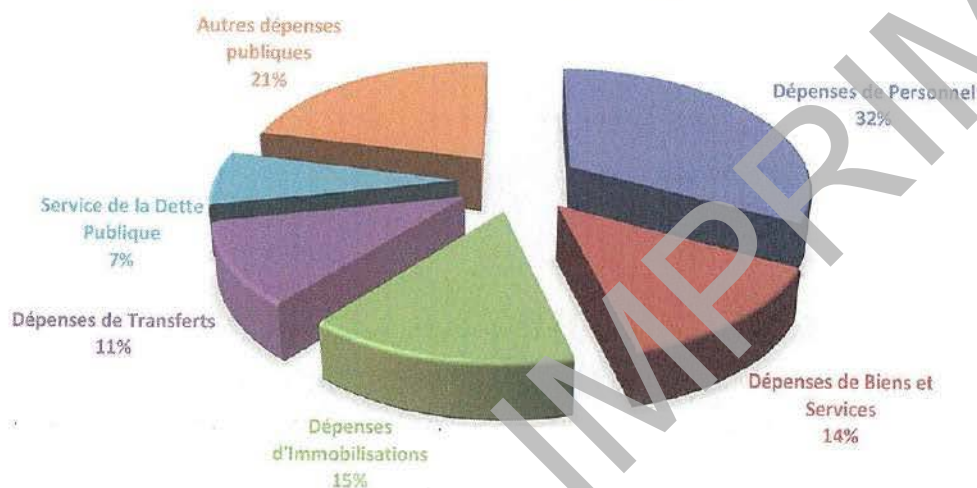
Crédits budgétaires 2025-2026 par catégorie institutionnelle et par nature



BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2025-2026

TITRE	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Dépenses de Personnel	112,078,495,952	-	112,078,495,952
Dépenses de Biens et Services	31,695,930,746	15,100,308,898	46,796,239,644
Dépenses d'Immobilisations	5,059,373,803	46,479,145,521	51,538,519,324
Dépenses de Transferts	25,320,579,764	11,669,302,535	36,989,882,299
Service de la Dette Publique	24,483,099,356	-	24,483,099,356
Autres dépenses publiques	36,972,520,379	36,651,243,045	73,623,763,424
TOTAL	235,610,000,000	109,900,000,000	345,510,000,000

CRÉDITS BUDGÉTAIRES 2025-2026 PAR TITRE



Crédits budgétaires 2025-2026 par titre



**CRÉDITS BUDGETAIRES
DU POUVOIR EXÉCUTIF**

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2025-2026

Effectif de la fonction publique par tranche d'âge et par sexe

Groupe d'Age	Hommes	Femmes	TOTAL
Moins de 30 ans	1,761	979	2,740
30 ans-35 ans	4,811	2,203	7,014
35ans-40 ans	9,589	3,970	13,559
40 ans-45 ans	12,206	4,673	16,879
45 ans-50 ans	12,675	4,654	17,329
50 ans-55 ans	11,168	4,253	15,421
55 ans-60 ans	9,078	3,397	12,475
60 ans et +	10,353	4,252	14,605
TOTAL	71,641	28,381	100,022

Répartition du personnel de la fonction publique par sexe

Féminin
28.37%

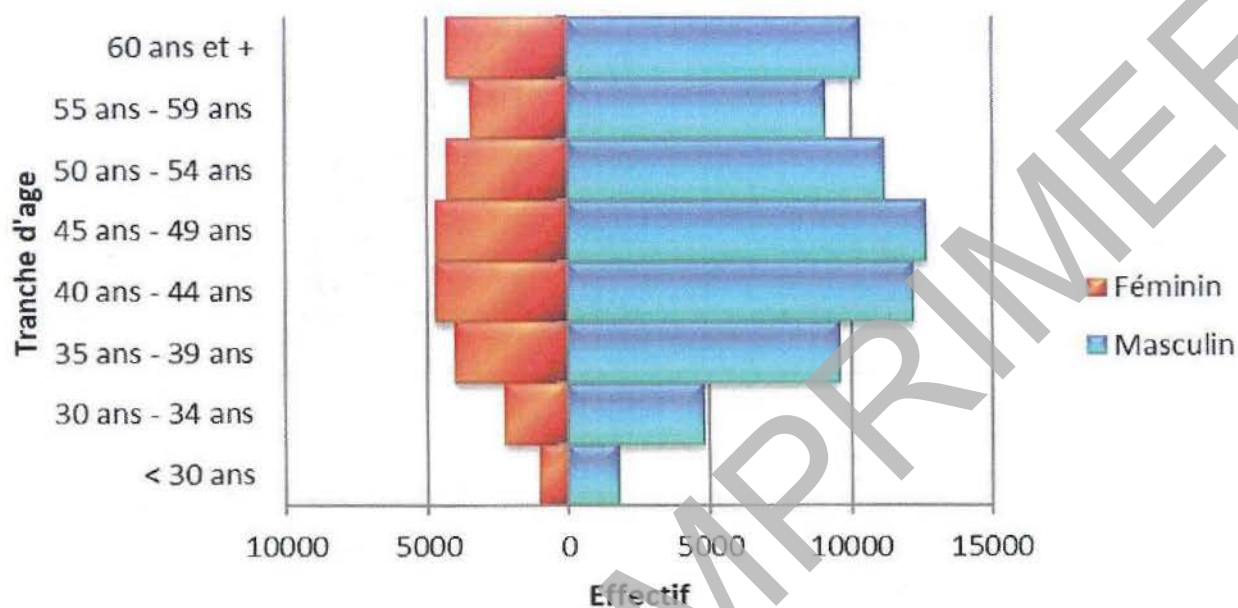


Masculin
71.63%

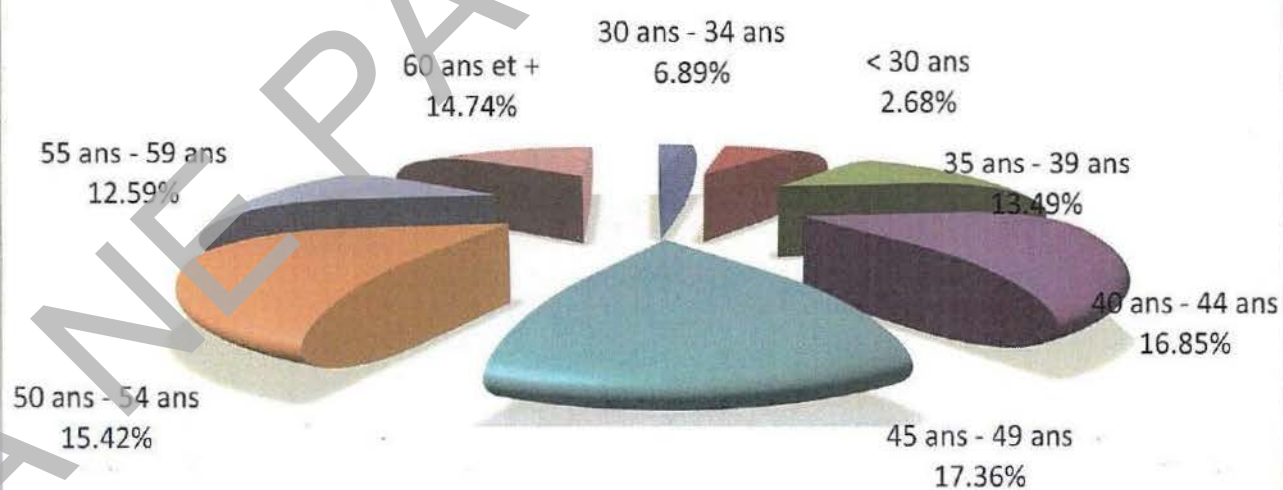


BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2025-2026

Répartition du personnel de la fonction publique par tranche d'âge et par sexe



Répartition du personnel de la fonction publique par tranche d'âge



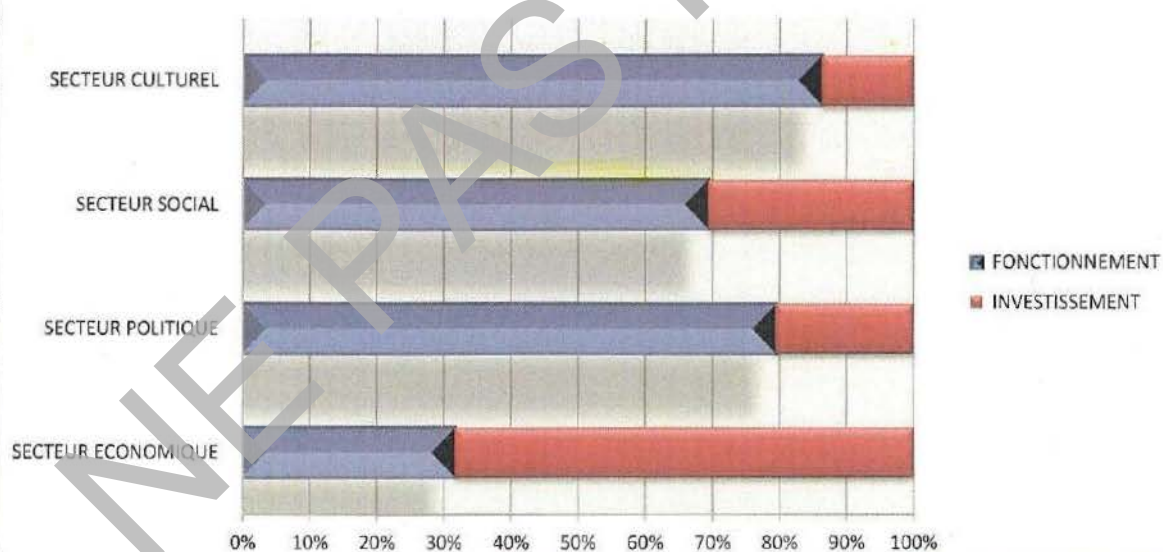
BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2025-2026

SECTEUR	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
SECTEUR ECONOMIQUE	28,777,917,910	62,200,839,951	90,978,757,861
SECTEUR POLITIQUE	70,814,399,352	18,343,691,607	89,158,090,959
SECTEUR SOCIAL	64,946,669,829	28,701,109,885	93,647,779,714
SECTEUR CULTUREL	4,109,915,218	654,358,556	4,764,273,774
AUTRES ADMINISTRATIONS	66,961,097,692	-	66,961,097,692
TOTAL	235,610,000,000	109,900,000,000	345,510,000,000

Crédits budgétaires 2025-2026 par secteur



Crédits budgétaires 2025-2026 par secteur et par nature



**POUVOIR EXÉCUTIF
SECTEUR ÉCONOMIQUE**

**PRÉSENTATION ET CRÉDITS
DU MINISTÈRE DE LA PLANIFICATION
ET DE LA COOPÉRATION EXTERNE**

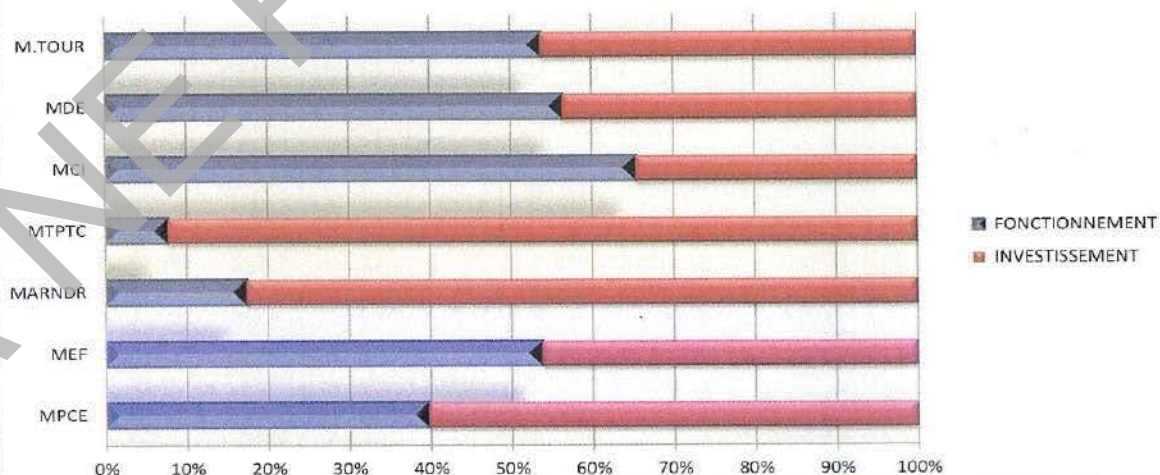
BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2025-2026

ENTITE ADMINISTRATIVE	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
MINISTERE DE LA PLANIFICATION ET DE LA COOPERATION EXTERNE	2,621,206,583	3,979,678,600	6,600,885,183
MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES	15,080,773,877	12,989,493,917	28,070,267,794
MINIS. DE L'AGRICULTURE, RESSOURCES NATURELLES/DEVELOP/RURAL	2,416,897,960	11,511,827,652	13,928,725,612
MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	2,529,498,324	30,426,580,766	32,956,079,090
MINISTERE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE	1,641,872,854	870,839,062	2,512,711,916
MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT	2,439,725,435	1,887,500,000	4,327,225,435
MINISTERE DU TOURISME	568,691,506	490,000,000	1,058,691,506
TOTAL	27,298,666,539	62,155,919,998	89,454,586,537

Pondération des crédits budgétaires 2025-2026 du secteur économique



Crédits budgétaires 2025-2026 du secteur économique



BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2025-2026

1111 - MINISTRE DE LA PLANIFICATION ET DE LA COOPERATION EXTERNE

a) Cadre légal, Mission et Attributions

Le Ministère de la Planification et de la Coopération Externe est créé par le Décret du 10 février 1989 et régi par celui du 6 janvier 2016. Sa mission et ses principales attributions sont :

- Donner des orientations, définir les priorités de développement socio-économique à travers les plans globaux tant à l'échelon national que local ;
- S'assurer de la cohérence des plans sectoriels avec les orientations globales indiquées et maintenir des relations fonctionnelles avec les ministères ;
- Impulser et soutenir l'effort du développement national et local à travers la concertation entre les institutions et les secteurs concernés ;
- Assurer la mise en oeuvre ainsi que le suivi et l'évaluation des plans et programmes élaborés par le Ministère ;
- Coordonner l'élaboration et la mise en oeuvre du schéma national d'aménagement du territoire ;
- Appuyer, par le biais des Directions techniques déconcentrées, l'élaboration et la mise en oeuvre, à l'échelon de l'arrondissement, de stratégies locales de développement et de schémas locaux de développement et d'aménagement du territoire ;
- Appuyer les Collectivités Territoriales dans leurs activités de planification du développement et fournir un support technique à la mise en oeuvre de leurs plans et programmes ;
- Coordonner l'élaboration de la programmation de l'investissement public et son insertion dans le Budget National en conformité avec les plans, programmes et projets établis ;
- Programmer l'investissement public tant sur le plan national que local ;
- Assurer la mise en oeuvre de la programmation de l'investissement public eu égard aux prérogatives et aux besoins des institutions et secteurs concernés ;
- Encourager l'investissement privé dans le cadre du mouvement coopératif et le Partenariat Public-Privé.

b) Structure Organisationnelle

Le Ministère de la Planification et de la Coopération Externe est organisé suivant une structure hiérarchisée placée sous l'autorité d'un Ministre auquel peuvent être adjoints un ou des Secrétaires d'Etat. Les différents niveaux administratifs sont les suivants :

- Une structure Centrale comprenant une Direction Générale assistée d'une Direction Administrative, de six (6) Directions Techniques, de deux (2) Unités de Coordination, d'une (1) Unité Informatique et de dix (10) Directions Départementales ;
- Trois (3) Services Externes.

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2025-2026

c) Objectifs pour l'année fiscale 2025-2026

· Réviser les lois organiques du MPCE et des structures rattachées et les soumettre en Conseil des Ministres ;

· Renforcer la coordination des stratégies et politiques globales de développement à travers un cadre de dialogue avec les partenaires techniques et financiers ;

· Identifier et promouvoir les pôles régionaux et locaux de développement dans le cadre des exercices de conception et de mise en oeuvre des projets de structuration et de développement territorial dans les dix (10) départements ;

· Améliorer les rapports de coopération et assurer un meilleur suivi de l'aide au développement en mettant l'accent sur le renforcement des capacités du Secrétariat Technique de Coordination de l'Aide ;

· Conduire en collaboration avec le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales des actions en aménagement du territoire pouvant contribuer au rétablissement de la paix, de la sécurité et de l'ordre public ;

· Elaborer un cadre de collecte et de traitement de données relatives aux évaluations portant sur les besoins urgents des secteurs affectés par la crise socio-économique actuelle et proposer un plan de relance en conformité avec les priorités du Gouvernement pour la période de transition ;

· Restructurer et redéfinir les priorités des services de la coopération externe, en collaboration avec le Ministère de l'Économie et des Finances (MEF) ;

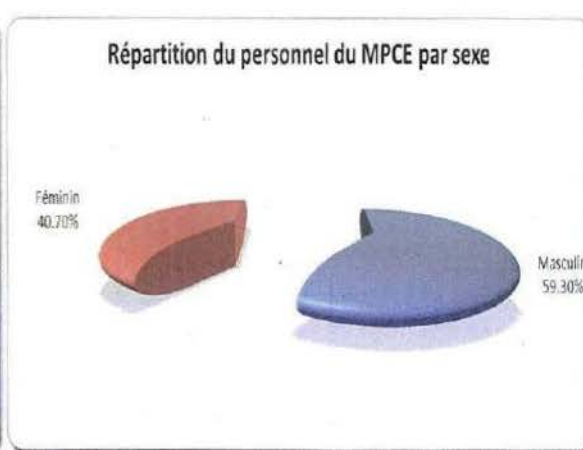
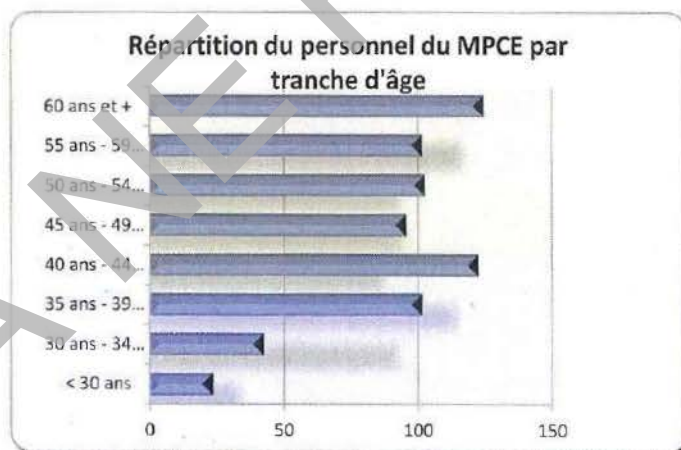
· Mise en place de mécanismes accélérés de suivi des décaissements sollicités et réalisés pour les projets inscrits au PIP pour faciliter leur exécution.

d) Situation des agents publics permanents au mois d'août 2025

o Effectif et masse salariale

Personnel Régulier (PR)						
	Effectif			Age Moyen	Masse Salariale	Salaire moyen
	Hommes	Femmes	Total			
	450	289	739	50	33,922,150	45,903
Bureau du Ministre et Direction Générale	370	226	596	50	27,159,000	45,569
CTPEA	33	28	61	54	3,063,450	50,220
CNC	16	12	28	54	1,189,050	42,466
CNIGS	31	23	54	42	2,510,650	46,494

COMPOSITION DU PERSONNEL REGULIER DU MPCE

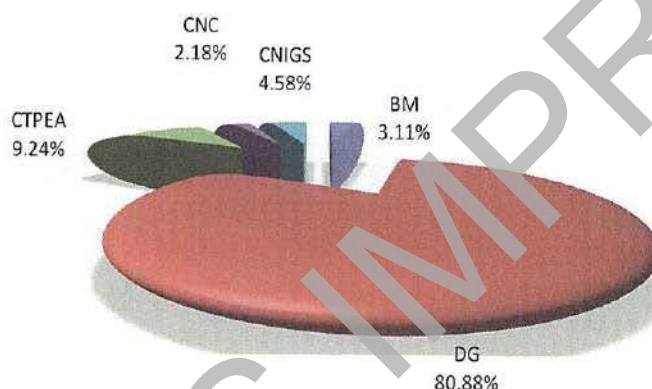


BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2025-2026

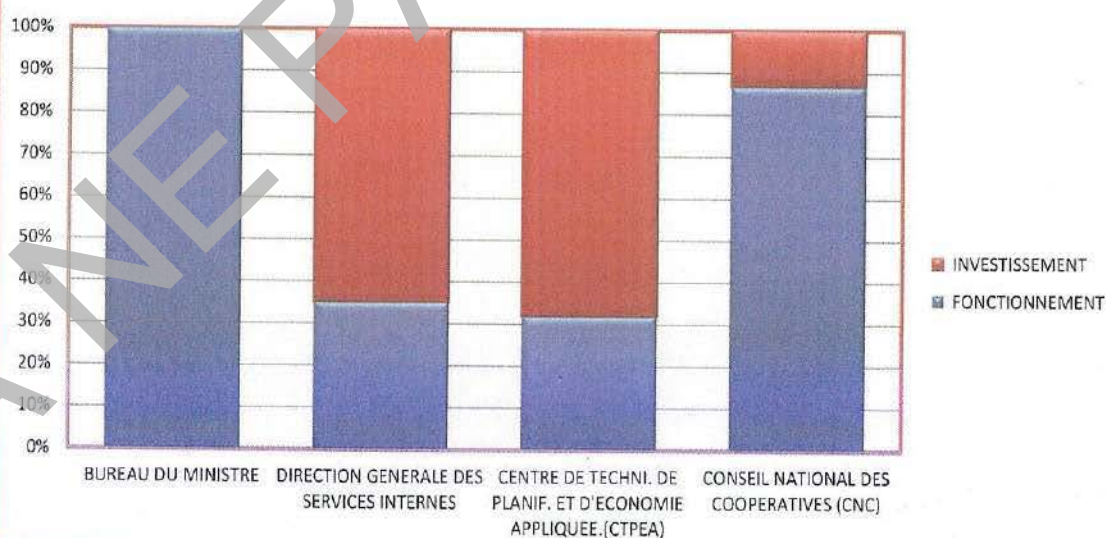
1111 MINISTERE DE LA PLANIFICATION ET DE LA COOPERATION EXTERNE

	SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
1111-1-11-	BUREAU DU MINISTRE	205,092,987	-	205,092,987
1111-1-12-	DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	1,878,307,262	3,460,678,600	5,338,985,862
1111-1-13-	CENTRE DE TECHNI. DE PLANIF. ET D'ECONOMIE APPLIQUEE.(CTPEA)	195,216,519	415,000,000	610,216,519
1111-1-14-	CONSEIL NATIONAL DES COOPERATIVES (CNC)	125,160,733	19,000,000	144,160,733
1111-1-15-	CENTRE NTL DE L'INFORMATION GEO SPATIALE	217,429,082	85,000,000	302,429,082
	TOTAL	2,621,206,583	3,979,678,600	6,600,885,183

Pondération des crédits budgétaires du MPCE 2025-2026 par section



Crédits budgétaires du MPCE 2025-2026 par section



**PRÉSENTATION ET CRÉDITS
DU MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES**

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2025-2026

1112 - MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

a) Cadre légal, Mission et Attributions

Le Ministère de l'Economie et des Finances est régi par le Décret du 13 mars 1987. Sa mission et ses principales attributions sont:

- Formuler et mettre en application la politique économique et financière de l'Etat ;
- Déterminer la politique générale de l'Etat, assurer la perception des impôts et taxes, gérer les biens de l'Etat;
- Coordonner les travaux d'élaboration du Budget Général de la République et en assurer l'exécution ;
- Assurer la gestion de la trésorerie ;
- Juger de l'opportunité des dépenses de l'Etat ;
- Etablir, avec le concours de la Banque Centrale, la politique monétaire du pays et en superviser l'exécution ;
- Veiller à l'application des lois sur l'établissement, l'organisation, le fonctionnement et le contrôle des banques, bureaux de change, institutions de crédit et compagnies d'assurance ;
- Fixer les normes de la comptabilité publique et veiller à leur application ;
- Entreprendre des études de conjoncture et de prévisions économiques ;
- Participer à l'élaboration des plans et programmes de développement économique national ;
- Encourager les investissements nationaux et étrangers et stimuler la création de nouveaux emplois ;
- Veiller à l'observance des clauses financières des contrats régissant les entreprises concessionnaires de services publics ;
- Exercer le contrôle financier des collectivités territoriales, des entreprises et établissements publics ou mixtes ;
- Représenter l'Etat dans les entreprises mixtes et d'Etat à caractère financier, commercial et industriel et contrôler leurs activités ;
- Donner son avis écrit et motivé sur tout projet de loi à caractère économique, fiscal ou financier ;
- Négocier et signer tout contrat, accord, convention et traité à incidence économique et entraînant des obligations financières pour l'Etat ;
- Exercer toutes autres attributions de nature économique et financière découlant de la mission qui lui est assignée.

b) Structure Organisationnelle

Le Ministère de l'Economie et des Finances est organisé suivant une structure hiérarchisée placée sous l'autorité d'un Ministre auquel peuvent être adjoints un ou des Secrétaire d'Etat. Les différents niveaux administratifs sont les suivants :

- Une Structure Centrale comprenant une Direction Générale assistée d'une Direction Administrative, de cinq (5) Directions Techniques, de deux(2) Unités Techniques, d'une (1) Unité de Coordination et de Dix (10) Directions Départementales ;
- Huit (8) Services Externes.

c) Objectifs pour l'année fiscale 2025-2026

- Réviser les lois organiques du MEF et des structures rattachées et les soumettre en Conseil des Ministres ;
- Renforcer les capacités de l'Administration Générale des Douanes à lutter efficacement contre le blanchiment des avoirs, les marchandises illicites et irrégulièrement transportées (contrebande), le trafic de personnes et d'organes, le trafic illicite de la drogue, des armes à feu et des munitions et d'autres crimes transnationaux ;
- Promouvoir l'investissement privé en Haiti à travers l'établissement d'un fonds de garantie pour le développement des Petites et Moyennes Entreprises;

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2025-2026

- Faciliter la mise à disposition suffisante et à temps de la trésorerie nécessaire à l'application d'un processus budgétaire basé sur des plans d'actions réalisables;
- Mener, à travers l'Inspection Générale des Finances (IGF), les audits internes des dépenses de tous les ministères impliqués dans l'utilisation des ressources d'urgence fournies par le guichet de choc alimentaire du FMI et rapporter ces audits internes à la Cour Supérieure des comptes et du contentieux administratif (CSCCA) ;
- Faciliter l'échange d'informations et la disponibilité de données financières en interconnectant les organismes de perception et la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) ;;
- Identifier le potentiel fiscal des différentes collectivités territoriales en Haïti ;
- Renforcer les capacités opérationnelles des organismes de perception dans les dix (10) départements en vue d'optimiser les recettes mobilisables ;
- Promouvoir une collaboration entre les institutions et corps de contrôle sous la direction du MEF et autres institutions de l'Etat mandatées pour lutter contre la corruption et autres crimes financiers ;
- Promouvoir les actions (programmes et projets) susceptibles de stimuler la création d'emplois, notamment au profit des jeunes et des femmes;
- Créer un cadre rationnel et pragmatique de relance économique, notamment en collaboration avec le MPCE, le MCI, la BRH, le secteur privé et les PTFs ;
- Adopter des politiques économiques favorables au développement des secteurs, branches et filières porteurs de croissance ;
- Assurer le renforcement de la gestion des finances publiques et travailler sur les conditions de mise en œuvre effective du Code Général des Impôts et du nouveau Code Douanier ;
- Procéder, dans les meilleurs délais, à une revue des effectifs afin de déterminer les ajustements nécessaires en fonction des missions et en raison de la déperdition en ressources humaines durant la récente période.

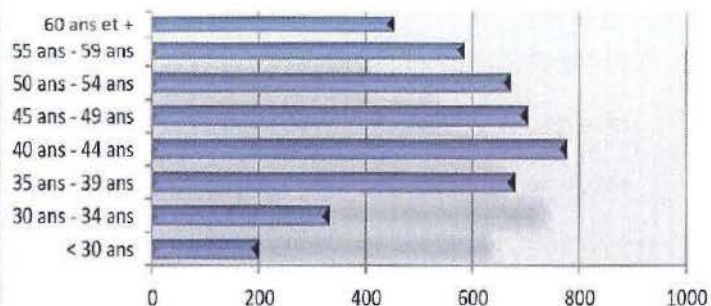
d) Situation des agents publics permanents au mois d'août 2025

o Effectif et masse salariale

Personnel Régulier (PR)						
	Effectif			Age Moyen	Masse Salariale	Salaire moyen
	Hommes	Femmes	Total			
	2966	1417	4383	46	204,917,557	48,921
Services internes	440	213	653	49	33,962,690	52,010
Bureau du Ministre et Direction Générale	423	201	624	47	32,805,840	52,573
FAES	0	0	0	0	-	-
ULCC	0	0	0	0	-	-
ENAF	17	12	29	50	1,156,850	39,891
Services techniquement déconcentrés	2526	1204	3730	44	170,954,867	45,832
IHSI	44	27	71	50	3,287,550	46,303.52
DGB	94	49	143	40	7,237,750	50,614
DGI	1151	633	1784	48	75,316,767	42,218
AGD	1193	477	1670	45	81,829,250	49,000
IGF	44	18	62	40	3,283,550	52,960

COMPOSITION DU PERSONNEL REGULIER DU MEF

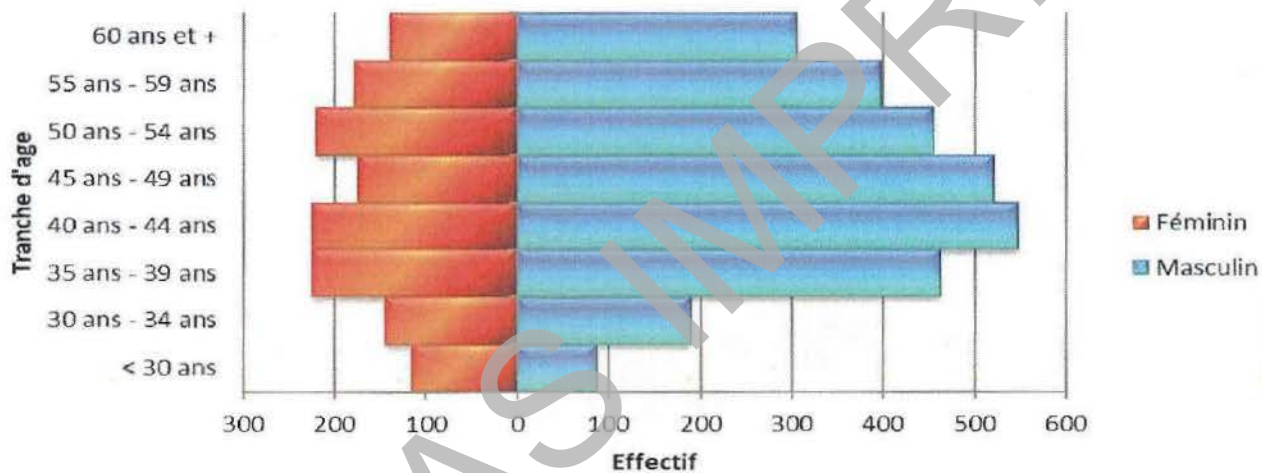
Répartition du personnel du MEF par tranche d'âge



Répartition du personnel du MEF par sexe



Répartition du personnel du MEF par tranche d'âge et par sexe

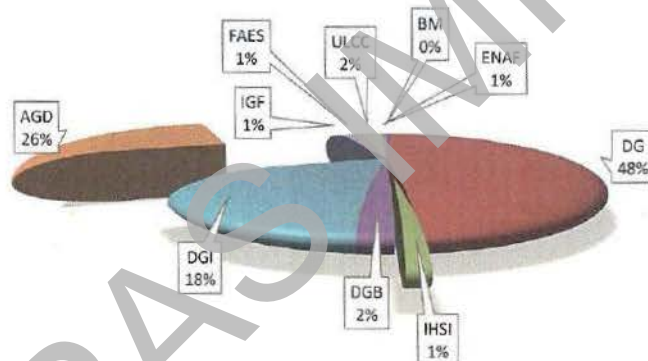


BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2025-2026

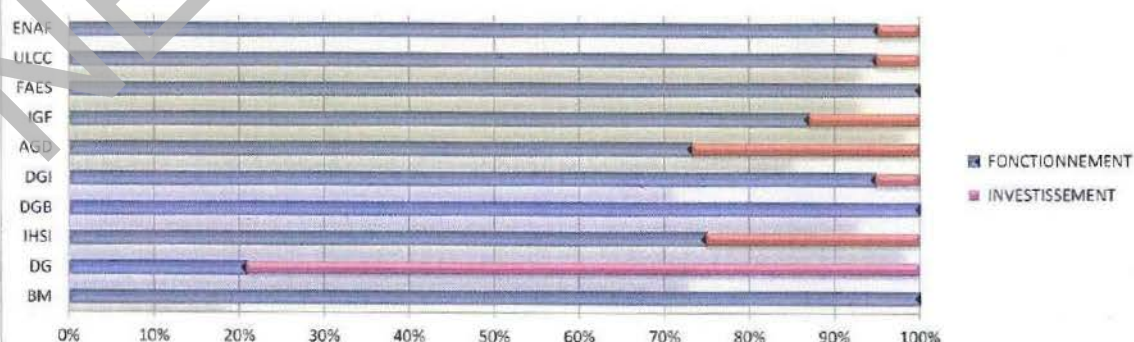
1112 MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
1112-1-11- BUREAU DU MINISTRE	69,747,022	-	69,747,022
1112-1-12- DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	2,796,649,635	10,627,612,419	13,424,262,054
1112-2-13- INSTITUT HAITIEN DE STATISTIQUE ET D'INFORMATIQUE	298,416,911	100,000,000	398,416,911
1112-2-14- DIRECTION GENERALE DU BUDGET	642,470,140	-	642,470,140
1112-2-15- DIRECTION GENERALE DES IMPOTS	4,642,879,531	258,316,499	4,901,196,030
1112-2-16- ADMINISTRATION GENERALE DES DOUANES	5,228,467,591	1,914,000,000	7,142,467,591
1112-2-25- INSPECTION GENERALE DES FINANCES	332,497,916	50,000,000	382,497,916
1112-1-19- FAES	326,002,095	-	326,002,095
1112-1-21- UNITE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION	577,791,444	31,000,000	608,791,444
1112-1-22- ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION FINANCIERE	165,851,592	8,565,000	174,416,592
TOTAL	15,080,773,877	12,989,493,917	28,070,267,794

Pondération des crédits budgétaires du MEF 2025-20256 par section



Crédits budgétaires 2025-2026 du MEF par section et par nature



**PRÉSENTATION ET CRÉDITS
DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
DES RESSOURCES NATURELLES
ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL**

1113- MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DES RESSOURCES NATURELLES ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL**a) Cadre légal, Mission et Attributions**

Le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural est créé et régi par le Décret du 30 septembre 1987. Sa mission et ses principales attributions sont :

- Formuler, appliquer, orienter, faire respecter la politique économique du Gouvernement dans les domaines de l'agriculture et de l'élevage, des ressources naturelles renouvelables et du développement rural ;
- Fixer les objectifs du Gouvernement en matière de politique agricole et d'élevage ;
- Mettre en œuvre tous les moyens susceptibles de stimuler et de soutenir l'accroissement de la production agricole et de l'élevage destinés en priorité à la consommation nationale ;
- Orienter, organiser et encourager la recherche agricole et faciliter la vulgarisation des résultats ;
- Elaborer la politique du Gouvernement en matière de gestion des ressources naturelles renouvelables, en ce qui concerne l'inventaire, la conservation et l'exploitation des sols, des eaux, des forêts et de la faune ;
- Définir les objectifs du Gouvernement en matière de développement rural et contribuer à leur réalisation ;
- Participer à la réalisation du cadastre physique et juridique des aires rurales en vue d'en faciliter l'aménagement et la valorisation ;
- Faciliter l'accès des habitants du milieu rural aux facteurs de production tels: terres, eaux, crédits, engrais, semences, informations et technologies appropriées ;
- Coordonner l'assistance technique et financière accordée aux Organismes Gouvernementaux et non Gouvernementaux dans les domaines de l'agriculture et de l'élevage, des ressources naturelles renouvelables et du développement rural et entretenir des relations avec les institutions étrangères publiques ou privées, internationales ou régionales œuvrant dans ces domaines.

b) Structure Organisationnelle

Le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural est organisé suivant une structure hiérarchisée placée sous l'autorité d'un Ministre auquel peuvent être adjoints un ou des Secrétaires d'Etat. Les différents niveaux administratifs sont les suivants :

- Une Structure Centrale comprenant une Direction Générale assistée d'une Direction Administrative, de cinq (5) Directions Techniques, d'une (1) Unité de Coordination et de dix (10) Directions Départementales ;
- Trois (3) Services Externes.

c) Objectifs pour l'année fiscale 2025-2026

- Réviser les lois organiques du MARNDR et des structures rattachées et les soumettre en Conseil des Ministres ;
- Renforcer les filières de production agricole en Haïti ;
- Renforcer les travaux de maîtrise des crues et de protection de la population contre les inondations et toutes autres catastrophes naturelles ;
- Obtenir des informations actualisées sur le potentiel agricole en Haïti en réalisant des enquêtes sur les capacités productives agricoles sur le territoire national ;
- Améliorer l'accès aux matériels et intrants agricoles en Haïti à travers des programmes d'appui à la mécanisation agricole et d'acquisition d'intrants et de fertilisants ;
- Renforcer le dispositif de contrôle sanitaire des denrées alimentaires en modernisant les services publics de protection zoosanitaire et d'innocuité des aliments ;
- Aménager les nouvelles terres irriguées à travers la construction et la réhabilitation des systèmes d'irrigation ;
- Renforcer le cadre de sécurisation des investissements et des infrastructures agricoles ;
- Poursuivre l'octroi des prêts, à travers le fonds de la Banque Nationale de Développement Agricole (BNDA), aux agriculteurs afin de favoriser la croissance du secteur agricole ;
- Renforcer les infrastructures existantes par la réhabilitation de certains sites protégés en vue de conserver les ressources naturelles ;
- Consolider le secteur de la pêche et de l'aquaculture en subventionnant les matériels et équipements adaptés ;
- Développer et renforcer des filières porteuses animales et végétales aptes à contribuer à la réduction de l'insécurité alimentaire et à la croissance économique globale ;

Renforcer les infrastructures agricoles par l'aménagement des bassins versants et la mise en place de l'agroforesterie, la réappropriation et la redynamisation des fermes de l'État et des Bureaux Agricoles Communaux.

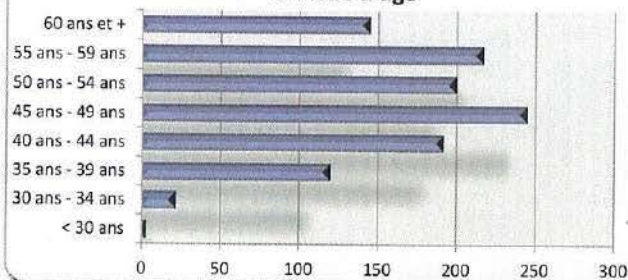
d) Situation des agents publics permanents au mois d'août 2025

o Effectif et masse salariale

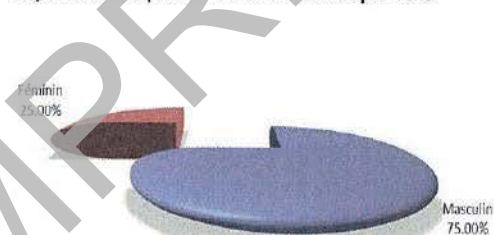
Personnel Régulier (PR)						
	Effectif			Age Moyen	Masse Salariale	Salaire moyen
	Hommes	Femmes	Total			
	852	284	1136	51	49,775,100	43,816
Bureau du Ministre et Direction Générale	659	231	890	48	39,937,850	44,874
ODVA	125	20	145	54	5,538,150	38,194
INARA	53	24	77	54	3,338,400	43,356
INCAH	15	9	24	48	960,700	40,029

COMPOSITION DU PERSONNEL REGULIER DU MARNDR

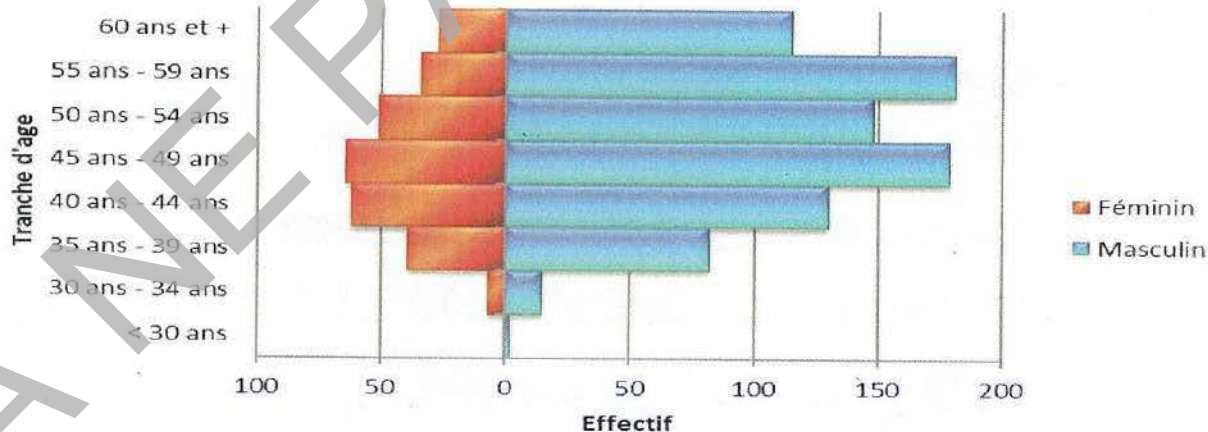
Répartition du personnel du MARNDR par tranche d'âge



Répartition du personnel du MARNDR par sexe



Répartition du personnel du MARNDR par tranche d'âge et par sexe

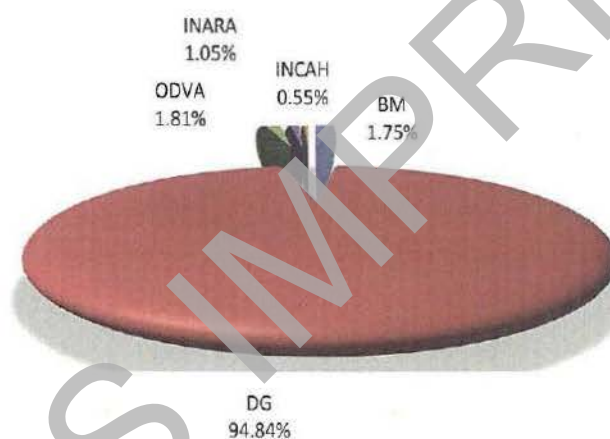


BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2025-2026

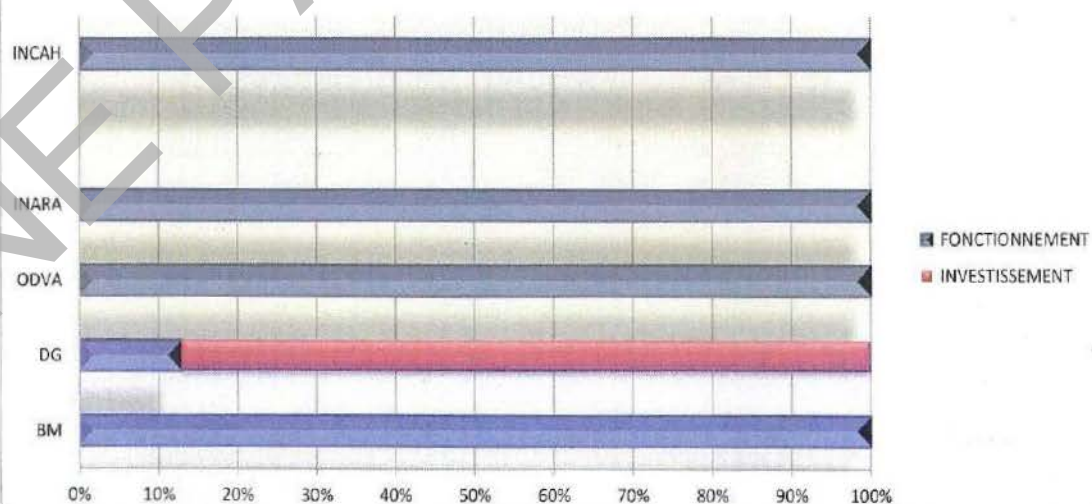
1113 MINISTERE DE L'AGRICULTURE DES RESSOURCES NATURELLES ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
1113-1-11- BUREAU DU MINISTRE	243,598,289	-	243,598,289
1113-1-12- DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	1,698,699,949	11,511,827,652	13,210,527,601
1113-1-13- ORGANISME DE LA VALLEE DE L'ARTIBONITE	252,295,071	-	252,295,071
1113-1-14- INSTITUT NATIONAL DE REFORME AGRAIRE	146,107,383	-	146,107,383
1113-1-16- ORGANISME DE DEVELOPPEMENT DU NORD (ODN)	-	-	-
1113-1-17- INSTITUT NATIONAL DU CAFE D'HAITI (INCAH)	76,197,268	-	76,197,268
TOTAL	2,416,897,960	11,511,827,652	13,928,725,612

Pondération des crédits budgétaires du MARNDR 2025-2026 par section



Crédits budgétaires 2025-2026 du MARNDR par section et par nature



**PRÉSENTATION ET CRÉDITS
DU MINISTÈRE DES TRAVAUX
PUBLICS TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS**

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2025-2026

1114- MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

a) Cadre légal, Mission et Attributions

Le Ministère des Travaux Publics Transports et Communications est créé et régi par le Décret du 18 octobre 1983. Sa mission et ses principales attributions sont :

- Concevoir, définir et concrétiser la politique du gouvernement dans les domaines : Travaux Publics, Transports, Communications, Eau Potable, Energie ;
- Assurer l'étude, la planification, l'exécution, l'entretien, le contrôle, la supervision et l'évaluation de toutes les infrastructures physiques relatives aux équipements urbains et ruraux, aux routes, ports et aéroports, aux systèmes de télécommunications, aux systèmes d'alimentation en eau potable ;
- Etablir les règlements d'urbanisme et les normes techniques de construction ;
- Réglementer et contrôler la prestation des services fournis par des entités publiques et privées agissant dans les différents domaines relevant de sa compétence.

b) Structure organisationnelle

Le Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications est organisé suivant une structure hiérarchisée placée sous l'autorité d'un Ministre auquel peuvent être adjoints un ou des Secrétaires d'Etat. Les différents niveaux administratifs sont les suivants :

- Une Structure Centrale comprenant une Direction Générale assistée d'une Coordination Technique, d'une Direction Administrative, de cinq (5) Directions Techniques, d'une (1) Unité de Coordination et de dix (10) Directions Départementales ;
- Neuf (9) Services Externes.

c) Objectifs pour l'année fiscale 2025-2026

- Réviser les lois organiques du MTPTC et des structures rattachées et les soumettre en Conseil des Ministres ;
- Initier de grands travaux de réhabilitation routière et de construction de nouvelles voies afin de désenclaver certaines zones qui, sous l'effet des bandes criminelles, ont été interdites d'accès ;
- Augmenter le taux de branchement au réseau d'eau potable à partir de la réhabilitation des Systèmes d'Adduction d'Eau Potable (SAEP) dans les dix (10) départements ;
- Accroître l'accès à l'électricité dans les zones rurales et urbaines par le biais de l'extension du réseau, l'électrification de certaines communes, la réhabilitation de la centrale de Péligre, la construction de nouvelles centrales et le développement des micro-réseaux ;
- Mettre en place un système de contrôle de la qualité de l'énergie électrique et améliorer la performance technique et économique du système ; ;
- Évaluer et réviser les codes maritime, aérien et minier;
- Renforcer le programme d'entretien routier et veiller au bon fonctionnement du FER ;
- Mettre en place un dispositif de contrôle interne afin de renforcer la capacité du Ministère dans la prise de décision, de reddition de comptes et de lutte contre la corruption au sein du Ministère ;
- Procéder à l'inventaire, l'étude, la construction et la réhabilitation de voies urbaines, agricoles et nationales et autres infrastructures publiques, de concert avec les municipalités et les ministères concernés.

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2025-2026

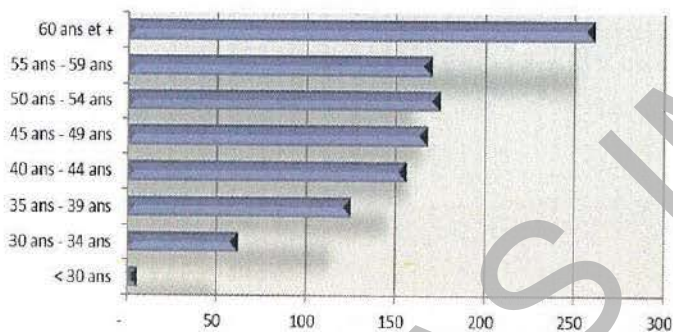
d) Situation des agents publics permanents au mois d'août 2025

o Effectif et masse salariale

Personnel Régulier (PR)						
	Effectif			Age Moyen	Masse Salariale	Salaire moyen
	Hommes	Femmes	Total			
	830	285	1,115	54	40,575,900	36,391
Bureau du Ministre et Direction Générale	658	202	860	52	30,287,500	35,218
LNBTP	24	6	30	57	1,293,150	43,105
ONACA	64	26	90	48	3,686,400	40,960
SEMANAH	20	11	31	45	1,260,350	40,656
CONATEL	15	3	18	62	541,450	30,081
BME	45	31	76	51	3,024,700	39,799
FER	0	0	0	0	-	-
CNE	0	0	0	0	-	-
DINEPA	4	6	10	62	482,350	48,235

COMPOSITION DU PERSONNEL REGULIER DU MTPTC

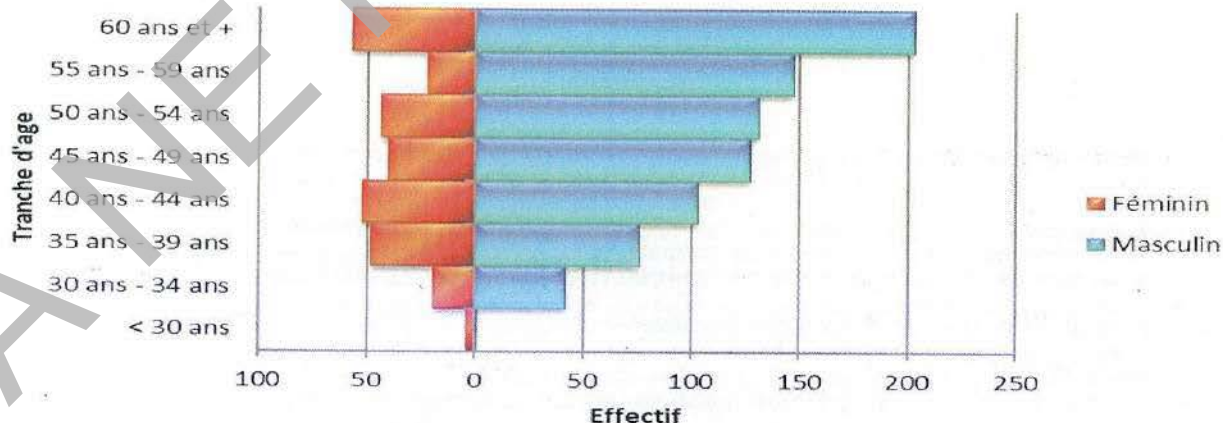
Répartition du personnel du MTPTC par tranche d'âge



Répartition du personnel du MTPTC par sexe



Répartition du personnel du MTPTC par tranche d'âge et par sexe

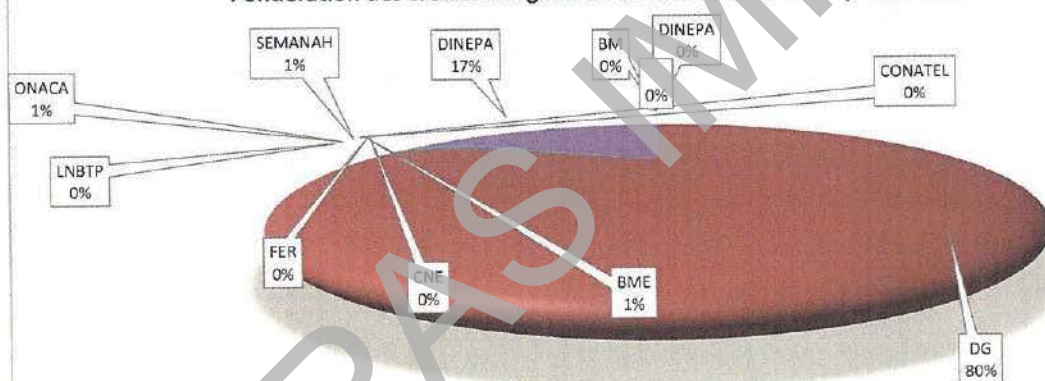


BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2025-2026

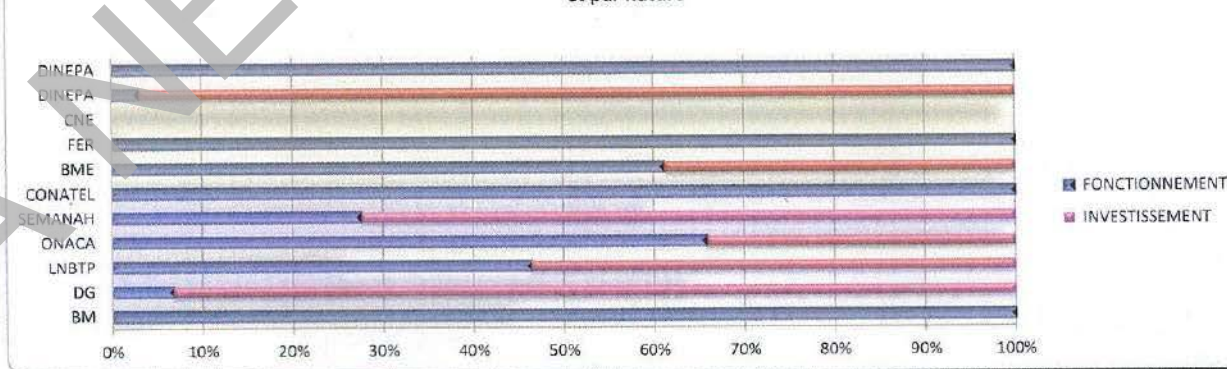
1114 MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET COMMUNICATION

SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
1114-1-11- BUREAU DU MINISTRE	64,819,262	-	64,819,262
1114-1-12- DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	1,788,199,329	24,554,017,433	26,342,216,762
1114-1-15- LABOR. NATIONAL DU BATIMENT ET DES TRAV. PUBL.	56,289,308	65,000,000	121,289,308
1114-1-16- OFFICE NATIONAL DU CADASTRE	154,146,548	80,000,000	234,146,548
1114-1-17- SERVICES MARITIME ET DE NAVIGATION	80,595,785	211,363,333	291,959,118
1114-1-18- CONSEIL NATIONAL DES TELECOMMUNICATIONS	14,223,801	-	14,223,801
1114-1-19- BUREAU DES MINES ET DE L'ENERGIE	141,998,492	90,200,000	232,198,492
1114-1-20- FONDS D'ENTRETIEN ROUTIER	4,766,099	-	4,766,099
1114-1-21- CENTRE NATIONAL DES EQUIPEMENTS	-	-	-
1114-1-22- DIRECTION NATIONALE DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT	167,374,472	5,426,000,000	5,593,374,472
1114-1-23- AUTORITE NATIONALE DE REGULATION DU SECTEUR ENERGETIQUE	57,085,228	-	57,085,228
TOTAL	2,529,498,324	30,426,580,766	32,956,079,090

Pondération des crédits budgétaires du MTPTC 2025-2026 par section



Crédits budgétaires 2025-2026 du MTPTC par section et par nature



**PRÉSENTATION ET CRÉDITS
DU MINISTÈRE DU COMMERCE
ET DE L'INDUSTRIE**

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2025-2026

II15 - MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

a) Cadre légal, Mission et Attributions

Le Ministère du Commerce et de l'Industrie est créé et régi par le Décret du 13 mars 1987. Sa mission et ses principales sont :

- Formuler et appliquer la Politique du Gouvernement en matière commerciale et industrielle ;
- Etudier toute mesure tendant à promouvoir le développement du Commerce et de l'Industrie ;
- Coordonner toute négociation portant sur des Accords Conventions, Traités en matière Commerciale, Industrielle ou dans le domaine de l'intégration économique ;
- Veiller à l'application à l'échelle nationale des Lois, Arrêtés, Règlements et Communiqués relatifs aux activités Commerciales et Industrielles ;
- Définir et coordonner les activités de Promotion Commerciale et Industrielle à l'étranger ;
- Superviser et orienter les activités des organismes publics ou semi-publics sous sa tutelle ;
- Servir d'intermédiaire entre les Chambres de Commerce et d'Industrie et les Associations de Protection du Consommateur.

b) Structure Organisationnelle

Le Ministère du commerce et de l'Industrie est organisé suivant une structure hiérarchisée placée sous l'autorité d'un Ministre auquel peuvent être adjoints un ou des Secrétaires d'Etat. Les différents niveaux administratifs sont les suivants :

- Une Structure Centrale comprenant une Direction Générale assistée d'une Direction Administrative et de sept (7) Directions Techniques ;
- Trois (3) Services Externes.

c) Objectifs pour l'année fiscale 2025-2026

- Réviser les lois organiques du MCI et des structures rattachées et les soumettre en Conseil des Ministres ;
- Protéger les consommateurs à travers la modernisation et la dynamisation du contrôle de qualité des produits en renforçant les capacités de la Direction du Contrôle de la Qualité et de la Protection des Consommateurs du MCI ;
- Promouvoir les filières porteuses pour accroître le potentiel commercial interne et externe d'Haïti ;
- Assister les petites et moyennes entreprises dans la formalisation de leurs activités ;
- Vulgariser les normes en matière de commerce international pour aider les exportateurs et les importateurs haïtiens ;
- Renforcer les programmes de support financier dédiés aux entrepreneurs locaux notamment ceux de la région du Sud ;
- Accélérer le processus d'octroi de subvention ciblée au secteur transport ;
- Améliorer le climat des affaires pour attirer les investissements directs étrangers (IDE)
- Mobiliser des ressources via des mécanismes innovants (partenariat public-privé ...) tout en privilégiant l'entrepreneuriat chez les jeunes et les femmes jeunesse et féminin ;
- Accélérer la mise en œuvre du projet de guichet unique et le portail d'information pour faciliter l'accès aux des investisseurs ;
- Soutenir, les petites entreprises locales affectées par la crise sécuritaire à travers la mise en place de programmes d'appui financier et technique ;

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2025-2026

- Mettre en place un dispositif de contrôle interne afin de renforcer la capacité du Ministère dans la prise de décision, de reddition de compte et de lutte contre la corruption au sein du Ministère.
- Créer et gérer des micro-parcs, des centrales d'achat et de distribution ;
- Améliorer le service postal universel à travers la mise en place d'un système moderne de gestion des courriers.

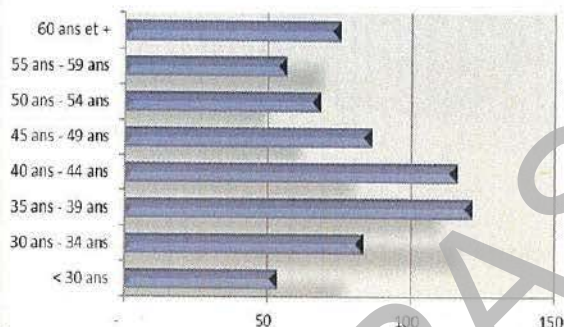
d) Situation des agents publics permanents au mois d'août 2025

o Effectif et masse salariale

Personnel Régulier (PR)						
	Effectif			Age Moyen	Masse Salariale	Salaire moyen
	Hommes	Femmes	Total			
	402	256	658	54	31,549,550	47,948
Bureau du Ministre et Direction Générale	389	252	641	45	30,541,350	47,646
OPH	1	0	1	65	101,900	101,900
DGZF	12	4	16	51	906,300	56,644
CFI	0	0	0	0	-	-

COMPOSITION DU PERSONNEL REGULIER DU MCI

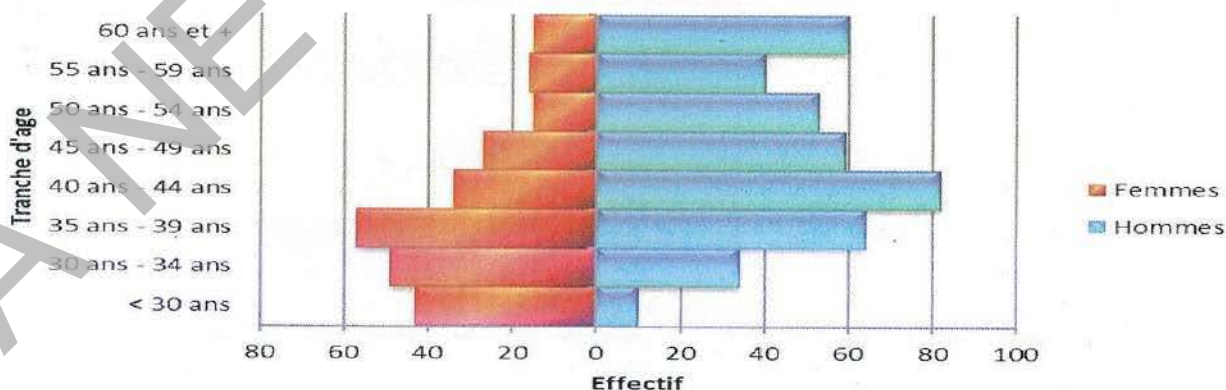
Répartition du personnel du MCI par tranche d'âge



Répartition du personnel du MCI par sexe



Répartition du personnel du MCI par tranche d'âge et par sexe



BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2025-2026

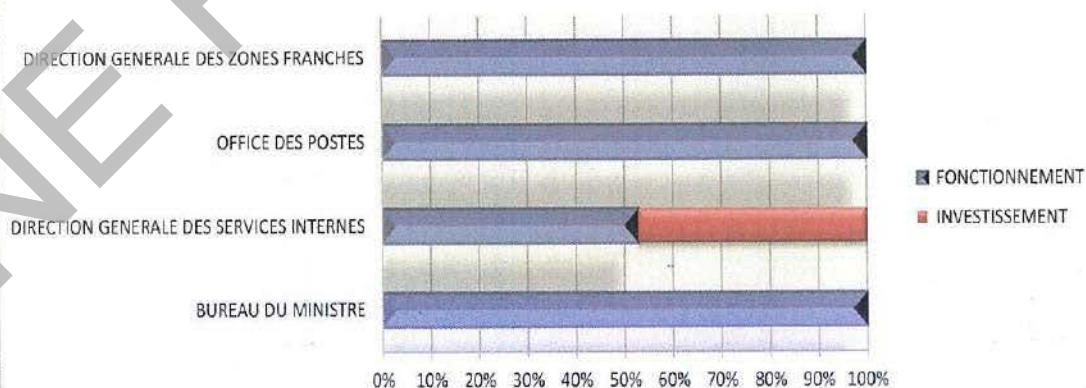
1115 MINISTERE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
1115-1-11- BUREAU DU MINISTRE	72,936,849	-	72,936,849
1115-1-12- DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	976,809,185	870,839,062	1,847,648,247
1115-1-13- OFFICE DES POSTES	234,914,316	-	234,914,316
1115-1-15- DIRECTION GENERALE DES ZONES FRANCHES	99,737,760	-	99,737,760
1115-1-16- CENTRE DE FACILITATION DES INVEST(CFI)	257,474,744	-	257,474,744
TOTAL	1,641,872,854	870,839,062	2,512,711,916

Pondération des crédits budgétaires du MCI 2025-2026 par section



Crédits budgétaires 2025-2026 du MCI par section et par nature



**PRÉSENTATION ET CRÉDITS
DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT**

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2025-2026

116. MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

a) Cadre légal, Mission et Attributions

Le Ministère de l'Environnement est régi par le Décret du 5 août 2020. Sa mission et ses principales attributions sont:

- Formuler, promouvoir et faire appliquer la politique du gouvernement en matière de garantie de pérennité des ressources renouvelables, d'amélioration du cadre de vie de la population et de protection des écosystèmes pour un développement durable;
- Coordonner l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action pour l'environnement ;
- Promouvoir, encourager, exécuter et participer à des recherches tendant à améliorer la connaissance des divers écosystèmes du pays et des phénomènes environnementaux qui le touchent;
- Identifier, créer et gérer des aires à protéger, des zones réservées et des parcs nationaux;
- Prendre toutes mesures, de concert avec les autorités compétentes, pour prévoir ou prévenir les catastrophes naturelles;
- Accorder une attention particulière aux problèmes de gestion de pôles géographiques de développement en regard de leurs incidences sur la démographie, les migrations et la dégradation de l'environnement;
- Promouvoir, orienter, appuyer et participer à la coordination des initiatives de protection d'écosystèmes naturels, de la diversité biologique, d'espèces animales ou végétales menacées de disparition.
- Faciliter la participation des populations concernées, des organisations civiques, des institutions non gouvernementales et des collectivités territoriales aux consultations menant à des décisions pouvant affecter le cadre de vie des communautés.

b) Structure Organisationnelle

Le Ministère de l'Environnement est organisé suivant une structure hiérarchisée placée sous l'autorité d'un Ministre auquel peuvent être adjoints un ou des Secrétaires d'Etat. Les différents niveaux administratifs sont les suivants : Services Centraux; Services techniquement déconcentrés et Services territorialement déconcentrés.

- Les Services Centraux du Ministère regroupent : le Bureau du Ministre; la Direction Générale; et les Directions Centrales.

c) Objectifs pour l'année fiscale 2025-2026

- Réviser les lois organiques du MDE et des structures rattachées et les soumettre en Conseil des Ministres;
- Promouvoir une gestion rationnelle des ressources naturelles et conserver la biodiversité;
- Lutter contre la désertification, la déforestation et la dégradation des terres et sauvegarder la faune et la flore;
- Renforcer le cadre de sécurisation des aires protégées et assurer de façon plus globale la surveillance environnementale ;
- Mettre en place les chantiers d'infrastructures adaptées pour renforcer la résilience du pays et travailler à la transition écologique pour supporter l'atteinte de l'objectif 15 des Objectifs de Développement Durable (ODD) ;
- Installer des pompes solaires pour augmenter la disponibilité de l'eau au profit de l'agriculture et des ménages
- Renforcer l'intervention du Service National de Gestion des Résidus Solides (SNGRS) pour lutter contre l'insalubrité ;
- Redynamiser les centres de germoplasme pour la réhabilitation de l'environnement ;

- Réhabiliter les voies à l'intérieur des parcs naturels et des réserves afin d'en faire des destinations touristiques ;
- Lutter contre les plantes envahissantes et proliférantes terrestres et hydriques;
- Renforcer les structures départementales pour une meilleure coordination avec les municipalités et les structures déconcentrées de l'État ;
- Soutenir l'accroissement de l'offre de gaz propane et la réduction de la demande en combustibles forestiers ;
- Appuyer les campagnes agricoles par l'installation de pompes à énergie alternative et le curage des canaux d'irrigation ;
- Mettre en place des dispositifs afin de rendre effectif le système de normalisation pollueur-payeur.

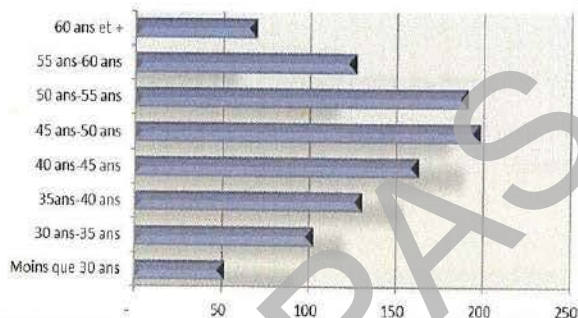
d) Situation des agents publics permanents au mois d'août 2025

o Effectif et masse salariale

Personnel Régulier (PR)						
	Effectif			Age Moyen	Masse Salariale	Salaire moyen
	Hommes	Femmes	Total			
	723	304	937	45	42,457,050	935,765
Bureau du Ministre et Direction Générale	386	151	537	47	25,868,800	48,173
Agence Nationale des Aires Protégées	80	10	90	46	3,220,150	-
Service National de Gestion des Résidus Solides	257	143	400	44	13,368,100	33,420

COMPOSITION DU PERSONNEL REGULIER DU MDE

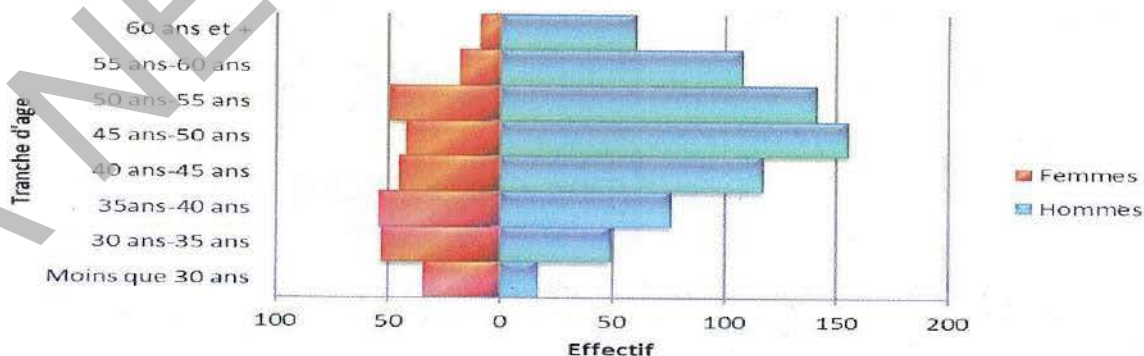
Répartition du personnel du MDE par tranche d'âge



Répartition du personnel du MDE par sexe



Répartition du personnel du MDE par tranche d'âge et par sexe



BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2025-2026

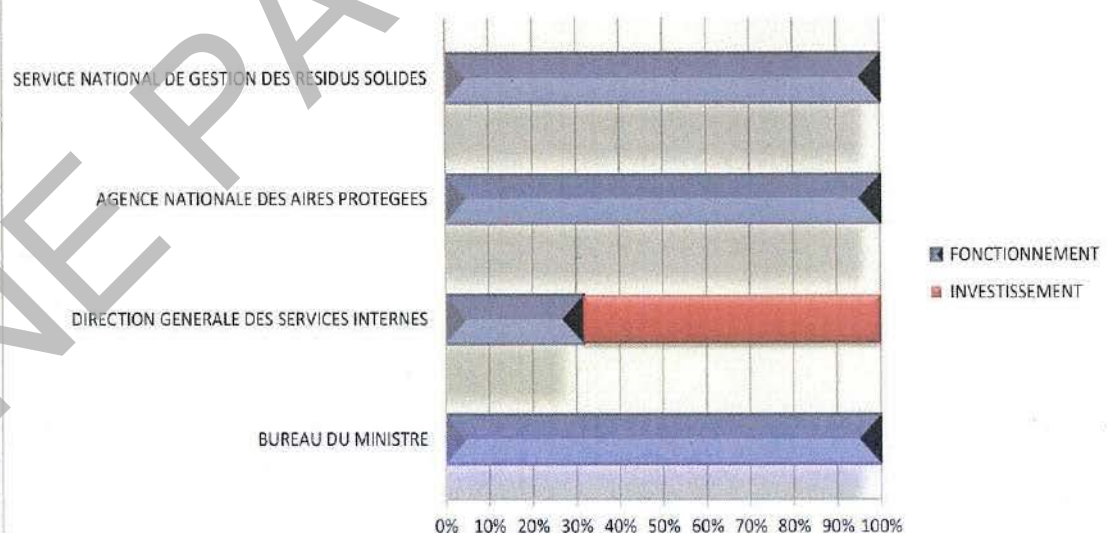
1116 MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT

SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
1116-1-11- BUREAU DU MINISTRE	229,334,242	-	229,334,242
1116-1-12- DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	873,391,652	1,887,500,000	2,760,891,652
1116-1-13- AGENCE NATIONALE DES AIRES PROTEGEES	425,546,112	-	425,546,112
1116-1-14- SERVICE NATIONAL DE GESTION DES RESIDUS SOLIDES	911,453,429	-	911,453,429
TOTAL	2,439,725,435	1,887,500,000	4,327,225,435

Pondération des crédits budgétaires du MDE 2025-2026 par section



Crédits budgétaires 2025-2026 du MDE par section et par nature



**PRÉSENTATION ET CRÉDITS
DU MINISTÈRE DU TOURISME**

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2025-2026

1117- MINISTÈRE DU TOURISME

a) Cadre légal, Mission et Attributions

Le Ministère du Tourisme est régi par la Loi du 23 mai 2002. Sa mission et ses principales attributions sont :

- Contribuer à l'expansion du tourisme international vers Haïti;
- Développer le tourisme interne par la création, l'amélioration, la promotion et la mise en valeur de l'équipement touristique;
- Préparer et diffuser à l'étranger du matériel de promotion touristique, tels dépliants, brochures, livres, diapositives, photographies et films;
- Organiser dans le pays, dans le but de propagande, des visites de personnalités internationales connues dans différents secteurs ;
- Concevoir et réaliser des programmes de publicité à la radio, à la télévision des pays émetteurs de touristes; produire des films touristiques sur Haïti et sur les divers sites touristiques du pays; et utiliser des firmes de publicité ou de relations publiques pour la représentation du Ministère à l'étranger.

b) Structure Organisationnelle

Le Ministère du Tourisme est organisé suivant une structure hiérarchisée placée sous l'autorité d'un Ministre auquel peuvent être adjoints un ou des Secrétaires d'Etat. Les différents niveaux administratifs sont les suivants :

- Une Structure Centrale comprenant une Direction Générale assistée d'une Direction Administrative, de quatre (4) Directions Techniques et de trois (3) Directions Départementales.
- Un (1) Service Externe.

c) Objectifs pour l'année fiscale 2025-2026

- Réviser les lois organiques du Ministère du Tourisme et des structures rattachées et les soumettre en Conseil des Ministres ;
- Intensifier l'offre de services touristiques destinés aux haïtiens de la Diaspora ;
- Protéger le patrimoine touristique national à travers la réalisation d'un schéma directeur d'aménagement touristique ;
- Renforcer les activités du tourisme balnéaire dans le Grand Nord ;
- Apporter des assistances techniques adaptées aux entrepreneurs locaux du secteur touristique ;
- Évaluer les besoins urgents et à moyen terme des secteurs impliqués dans l'industrie touristique, victimes du climat de violence et d'insécurité, et prendre les mesures appropriées, de concert avec les institutions concernées, pour les accompagner dans le cadre de la relance des activités ;
- Définir avec le Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP) des contenus audiovisuels pour sensibiliser les jeunes sur l'importance et la protection des sites naturels et historiques ;
- Renforcer les capacités des acteurs du secteur touristique en organisant des séances de formation continue au profit des guides, des hôteliers, des restaurateurs et agents de voyage ;
- Mettre en place avec le Ministère du Commerce et de l'Industrie (MCI) des programmes de supports financiers pour les petites et moyennes entreprises du secteur touristique ;

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2025-2026

- Créer une plateforme numérique pour la promotion de la destination touristique haïtienne ;
- Rendre opérationnel le Conseil National du Tourisme ;
- Réaliser un audit administratif et financier des différents organismes autonomes du Ministère du Tourisme et s'assurer de la mise en place et du fonctionnement régulier de leur Conseil d'Administration ;
- Appuyer la POLITOUR afin d'accomplir efficacement sa mission de surveillance et de sécurisation des sites et activités touristiques ;
- Contribuer à la réalisation d'un inventaire et à l'élaboration d'un plan de protection des parcs historiques, naturels et archéologiques.

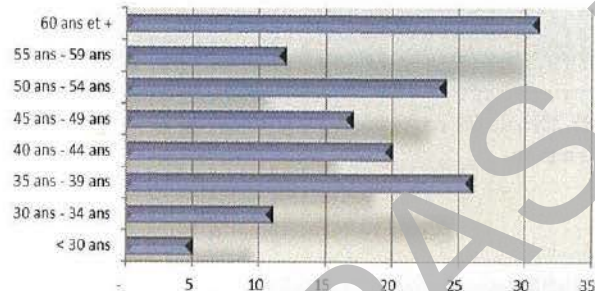
d) Situation des agents publics permanents au mois d'août 2025

o Effectif et masse salariale

Personnel Régulier (PR)						
	Effectif			Age Moyen	Masse Salariale	Salaire moyen
	Hommes	Femmes	Total			
Services internes	79	67	146	48	6,505,275	44,557
Bureau du Ministre et Direction Générale	63	48	111	52	5,077,675	45,745
Ecole Hotelière	16	19	35	43	1,427,600	40,789

COMPOSITION DU PERSONNEL REGULIER DU MINISTERE DU TOURISME

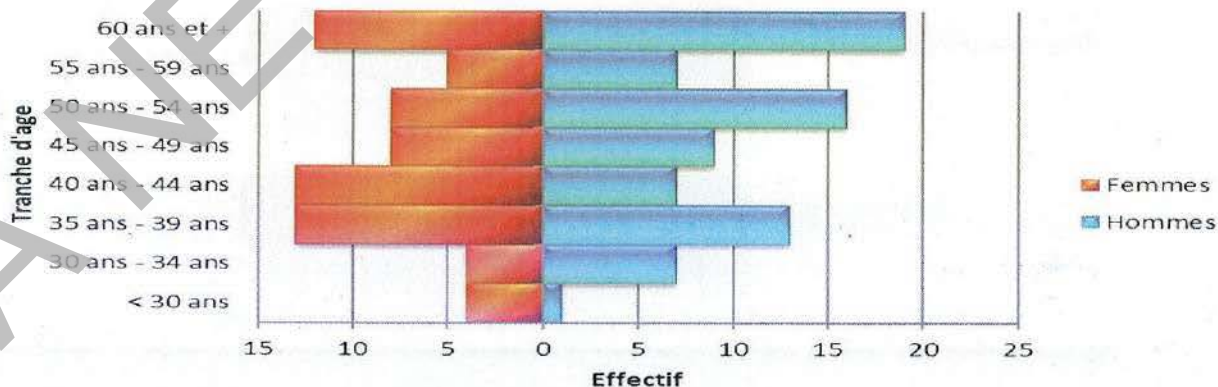
Répartition du personnel du MT par tranche d'âge



Répartition du personnel du MT par sexe



Répartition du personnel du MT par tranche d'âge et par sexe

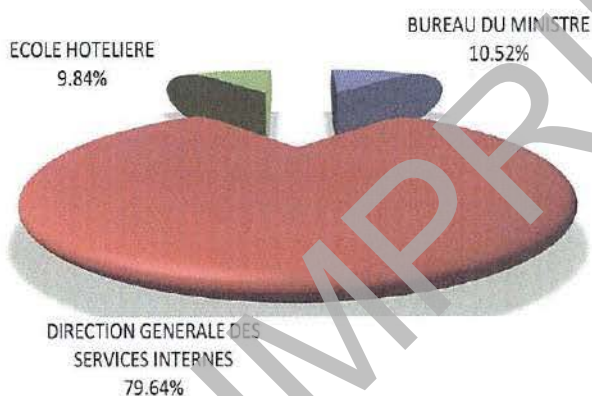


BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2025-2026

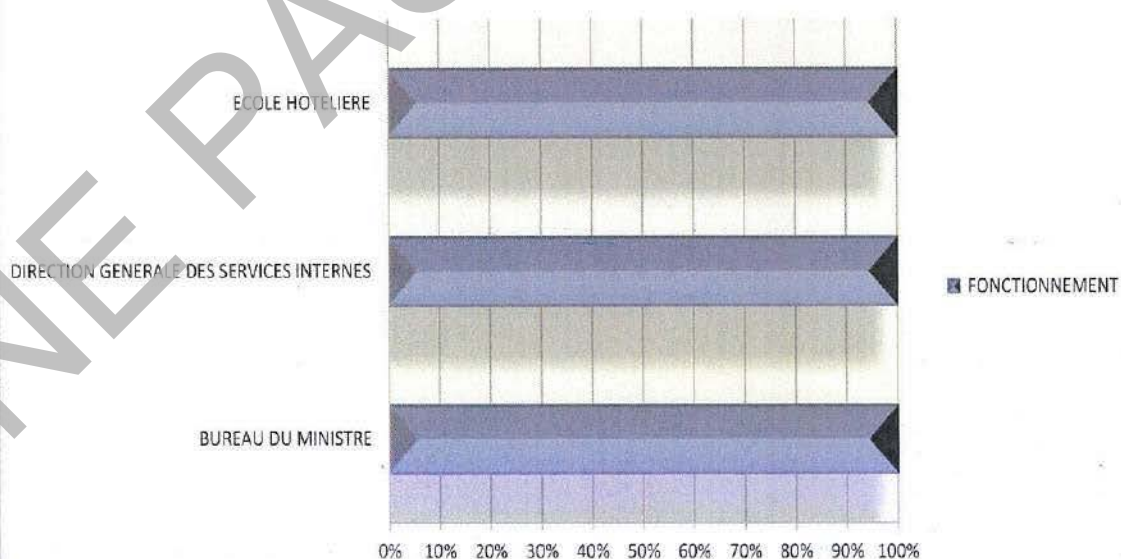
1117 MINISTERE DU TOURISME

SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
1117-1-11- BUREAU DU MINISTRE	111,371,960	-	111,371,960
1117-1-12- DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	353,173,665	490,000,000	843,173,665
1117-1-13- ECOLE HOTELIERE	104,145,881	-	104,145,881
TOTAL	568,691,506	490,000,000	1,058,691,506

Pondération des crédits budgétaires 2025-2026 du MT par section



Crédits budgétaires 2025-2026 du MT par section et par nature

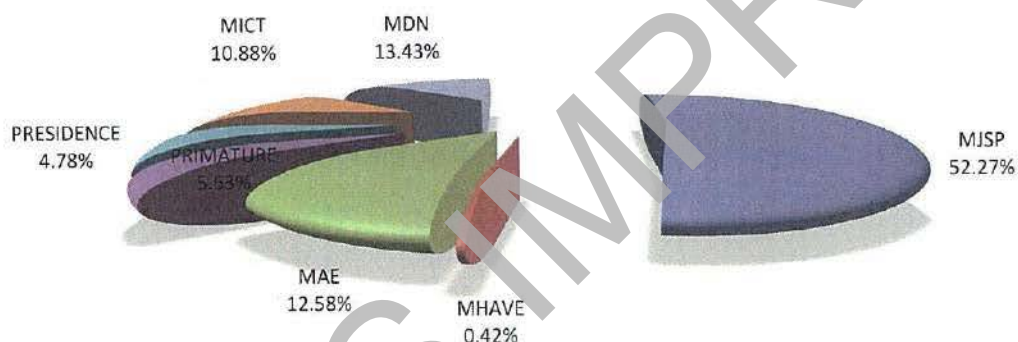


**POUVOIR EXÉCUTIF
SECTEUR POLITIQUE**

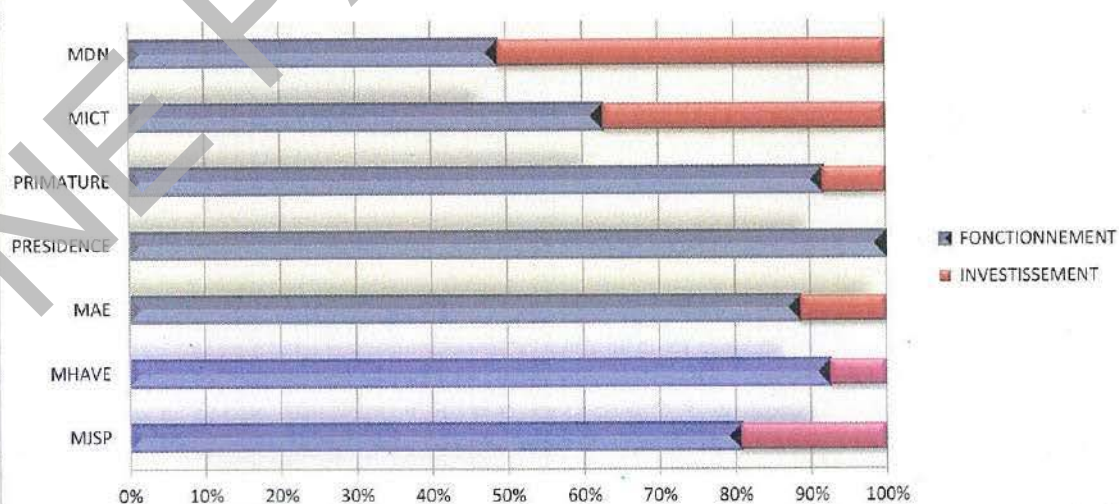
BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2025-2026

ENTITE ADMINISTRATIVE	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
1211 MINISTERE DE LA JUSTICE	33,524,177,404	8,004,000,000	41,528,177,404
1212 MINISTERE DES HAITIENS VIVANT A L'ETRANGER	308,589,315	25,000,000	333,589,315
1213 MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES	8,859,857,869	1,137,000,000	9,996,857,869
1214 LA PRESIDENCE	3,796,371,089	-	3,796,371,089
1215 LA PRIMATURE	4,099,808,902	375,000,000	4,474,808,902
1216 MINISTERE DE L'INTERIEUR & DES COLLECTIVITES TERRITORIALES	5,418,266,086	3,229,351,656	8,647,617,742
1217 MINISTERE DE LA DEFENSE	5,212,463,566	5,456,639,951	10,669,103,517
TOTAL	61,219,534,231	18,226,991,607	79,446,525,838

Pondération des crédits budgétaires 2025-2026 du Secteur Politique par entité administrative



Crédits budgétaires 2025-2026 du Secteur Politique par entité administrative et par nature



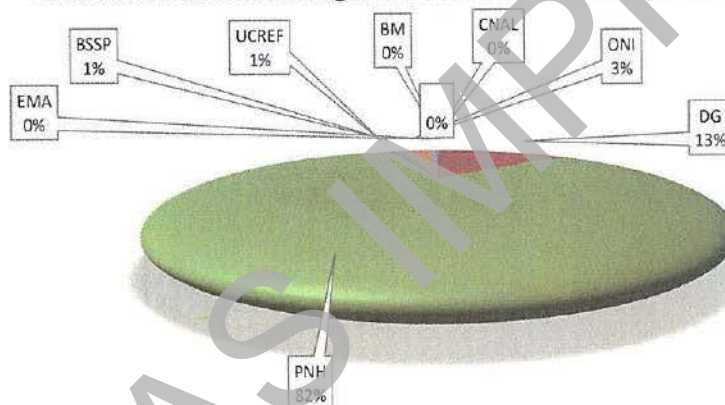
**PRÉSENTATION ET CRÉDITS
DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE
ET DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2025-2026

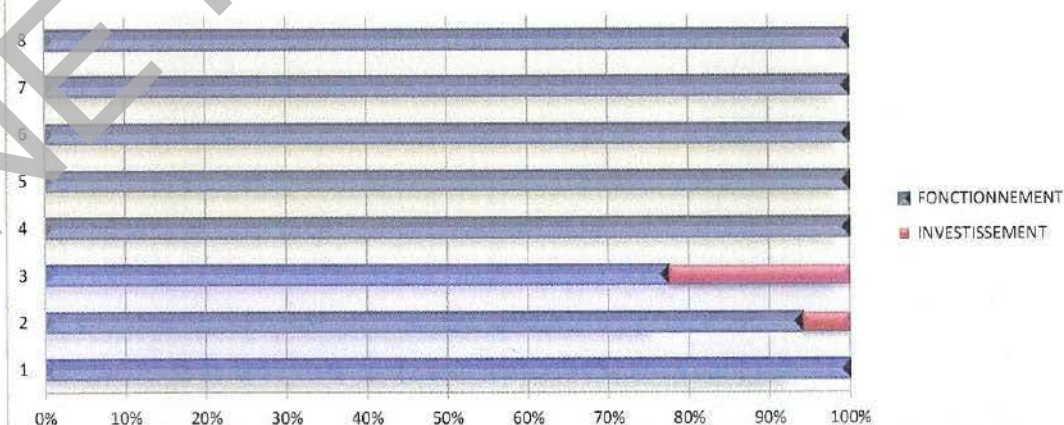
1211 MINISTERE DE LA JUSTICE ET DE LA SECURITE PUBLIQUE

SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
1211-1-11- BUREAU DU MINISTRE	177,348,324	-	177,348,324
1211-1-12- DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	4,871,994,716	305,000,000	5,176,994,716
1211-2-16- POLICE NATIONALE D'HAITI	26,531,755,434	7,699,000,000	34,230,755,434
1211-1-17- UNITE CENTRALE DE RENSEIGNEMENTS FINANCIERS	283,365,283	-	283,365,283
1211-1-18- BUREAU DU SECRETAIRE D'ETAT A LA SECURITE PUBLIQUE	230,253,195	-	230,253,195
1211-1-19- OFFICE NATIONAL D'IDENTIFICATION	1,140,711,172	-	1,140,711,172
1211-1-21- COMMISSION NATIONALE D'ASSITANCE LEGALE	144,949,060	-	144,949,060
1211-1-22- COMMISSION NATIONALE D'ASSITANCE LEGALE	143,800,220	-	143,800,220
TOTAL	33,524,177,404	8,004,000,000	41,528,177,404

Pondération des crédits budgétaires 2025-20256 du MJSP par section



Crédits budgétaires 2025-20256 du MJSP par section et par nature



BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2025-2026

a) Cadre légal, Mission et Attributions

Le Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique est créé et régi par le Décret du 28 décembre 2005. Sa mission et ses principales attributions sont :

- Formuler et appliquer la politique du gouvernement dans le domaine de l'administration de la justice ;
- Organiser l'institution judiciaire ;
- Préparer les projets de Loi, de Décret et d'Arrêté ;
- Présenter des rapports sur l'état de l'administration de la justice, sur les matières de Législation, sur la Statistique de la Justice Civile, Commerciale et Criminelle ;
- Proposer au Gouvernement des mesures ponctuelles en matière de Justice et de Sécurité Publique ;
- Donner délégation de pouvoir et de signature conformément à la Loi.

b) Structure Organisationnelle

Le Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique est organisé suivant une structure hiérarchisée placée sous l'autorité d'un Ministre auquel peuvent être adjoints un ou des Secrétaires d'Etat. Les différents niveaux administratifs sont les suivants :

- Une Structure Centrale comprenant une Direction Générale assistée d'une Direction Administrative, de trois (3) Directions Techniques et de quatre (4) Directions Départementales ;
- Quatre (4) Services Externes.

c) Objectifs pour l'année fiscale 2025-2026

- Réviser les lois organiques du MJSP et des structures rattachées et les soumettre en Conseil des Ministres ;
- Renforcer les capacités des forces de police, notamment en évaluant et en optimisant l'utilisation du personnel, des équipements et matériels de l'institution policière, tout en renforçant sa gouvernance ;
- Améliorer l'exécution des décisions de justice et accroître la crédibilité de la justice ;
- Renforcer la lutte contre la criminalité, notamment l'enlèvement et la séquestration par une mobilisation nationale constante impliquant les acteurs publics et la société civile ;
- Assurer le traitement égalitaire des justiciables et l'effectivité de l'indépendance du juge de l'information ainsi que la communication en matière judiciaire ;
- Intensifier la lutte contre l'insécurité et la prolifération des gangs armés pour une meilleure protection des vies et des biens des citoyens ;
- Améliorer les conditions de détention et respecter les droits de la personne détenue à travers la construction et la réhabilitation de prisons ;
- Moderniser les infrastructures judiciaires à travers le renforcement des capacités des cours d'appels et tribunaux de paix ;
- Renforcer le système d'état civil en modernisant le registre civil en Haïti ;
- Renforcer le contrôle des Bureaux d'État Civil et consolider les efforts de formation des officiers ;
- Redéfinir le plan d'opération visant au démantèlement des groupes armés et criminels à travers le pays ;
- Renforcer l'effectif de la PNH en compétences et adapter la qualité de la formation des policiers ;
- Renforcer la réglementation et veiller au contrôle des compagnies de sécurité privées conjointement avec le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales ;
- Mettre en place un parquet financier national spécialisé en charge de la grande délinquance économique et financière et un parquet de lutte contre la criminalité transnationale ;

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2025-2026

- Veiller à l'évaluation et à l'actualisation du système d'identification des électeurs ;
- Reformer les Parquets près les Cours et Tribunaux de Première Instance pour les rendre plus efficaces.

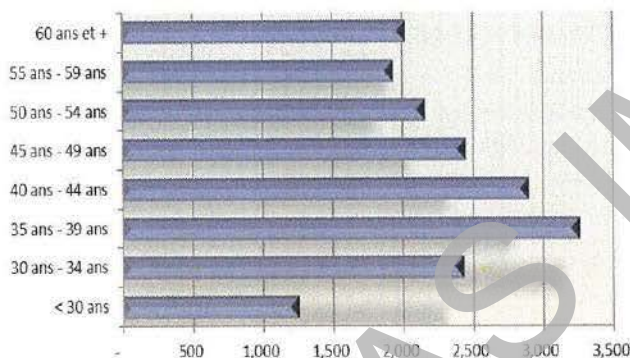
d) Situation des agents publics permanents au mois d'août 2025

o Effectif et masse salariale

Personnel Régulier (PR)						
	Effectif			Age Moyen	Masse Salariale	Salaire moyen
	Hommes	Femmes	Total			
	14,797	3,522	18,319	55	777,998,300	42,469
Services internes	3,004	1,121	4,125	57	149,997,000	36,363
Bureau du Ministre et Direction Générale	2960	1101	4,061	56	147,094,350	36,221
UCREF	22	11	33	45	1,410,350	42,738
BSESP	1	0	1	65	117,350	-
EMA	21	9	30	55	1,374,950	45,832
CNAL	1	0	1	65	117,350	-
Services techniquement déconcentrés	11,793	2,401	14,194	43	628,001,300	44,244
PNH	11793	2401	14,194	43	628,001,300	44,244

COMPOSITION DU PERSONNEL REGULIER DU MJSP

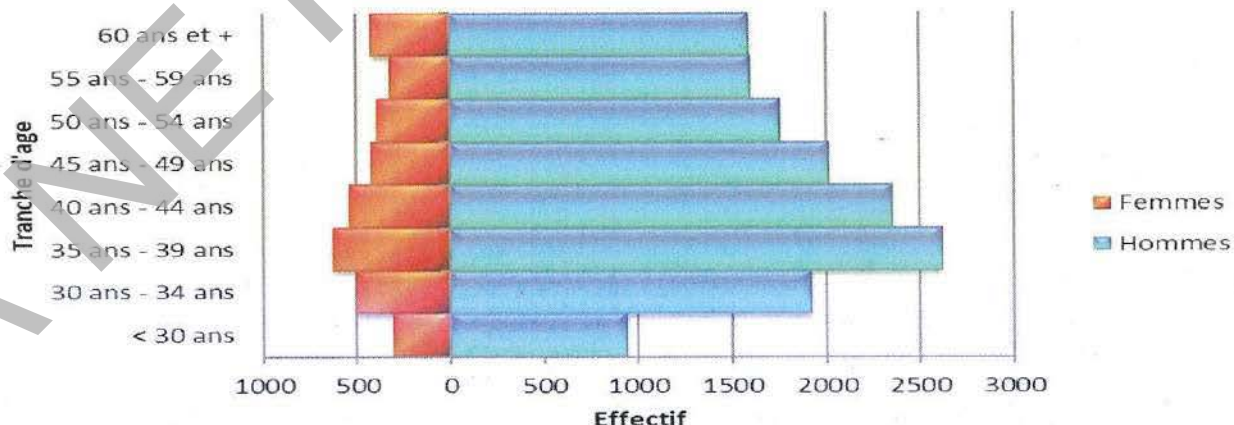
Répartition du personnel du MJSP par tranche d'âge



Répartition du personnel du MJSP par sexe



Répartition du personnel du MJSP par tranche d'âge et par sexe



**PRÉSENTATION ET CRÉDITS
DU MINISTÈRE DES HAÏTIENS
VIVANT À L'ÉTRANGER**

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2025-2026**1212 - MINISTÈRE DES HAÏTIENS VIVANT A L'ETRANGER****a) Cadre légal, Mission et Attributions**

Le Ministère des Haïtiens Vivant à l'Etranger est régi par le Décret du 16 mars 2004. Sa mission et ses principales attributions sont :

- Promouvoir et formaliser la plus large participation des communautés haïtiennes vivant à l'étranger au processus de développement socio-économique du pays ;
- Appuyer l'intégration des membres des diverses communautés haïtiennes déjà à l'étranger ;
- Aménager, conjointement avec les autres instances gouvernementales concernées, les structures d'accueil propices à la réinsertion des cadres qui veulent retourner au pays ;
- Formaliser et dynamiser les liens multiformes qui existent entre les diverses communautés haïtiennes vivant à l'étranger et les composantes nationales, d'une part, entre ces communautés et le gouvernement haïtien, d'autre part ;
- Créer en coordination avec les instances gouvernementales concernées, un cadre global d'investissement de ressources financières et humaines impliquant le développement des potentialités de formulation, d'évaluation et de suivi de projet ;
- Participer à la redéfinition d'une politique migratoire.

b) Structure Organisationnelle

Le Ministère des Haïtiens Vivant à l'Etranger est organisé suivant une structure hiérarchisée placée sous l'autorité d'un Ministre auquel peuvent être adjoints un ou des Secrétaires d'Etat. Les différents niveaux administratifs sont les suivants :

- Une Structure Centrale comprenant une Direction Générale assistée d'une Direction Administrative, de trois (3) Directions Techniques.

c) Objectifs pour l'année fiscale 2025-2026

- Faciliter les investissements de la diaspora et les transferts de compétences dans les secteurs de croissance ciblés : Agriculture, Commerce et industrie, Tourisme, Énergie, Construction, Transport et Communication, Environnement ;
- Mettre en place une commission mixte (Diaspora-État) comme organe responsable de la facilitation, de la structuration et du suivi, auprès du Gouvernement haïtien, des projets de développement conçus par la Diaspora ;
- Sensibiliser les acteurs de la diaspora sur la politique de sécurité publique et de défense du pays ;
- Mettre en place des mécanismes pour faciliter l'échange et le transfert de compétences, particulièrement dans les domaines liés aux priorités nationales ;
- Travailler avec les organismes compétents à l'élaboration d'un cadre légal qui favorise la participation active de la diaspora à la vie politique et économique nationale ;

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2025-2026

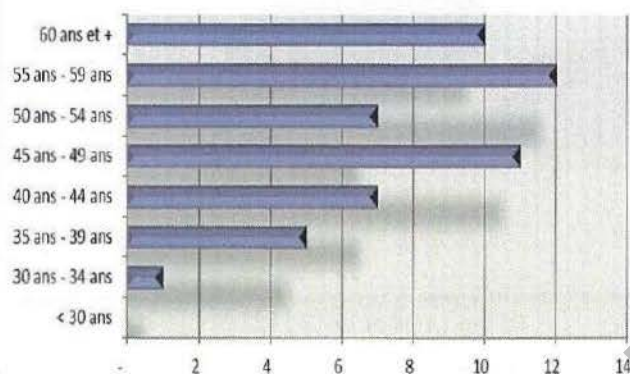
d) Situation des agents publics permanents au mois d'août 2025

o Effectif et masse salariale

Personnel Régulier (PR)						
	Effectif			Age Moyen	Masse Salariale	Salaire moyen
	Hommes	Femmes	Total			
Services internes	39	14	53	51	2,389,400	45,083
Bureau du Ministre et Direction Générale	39	14	53	51	2,389,400	45,083

COMPOSITION DU PERSONNEL REGULIER DU MHAVE

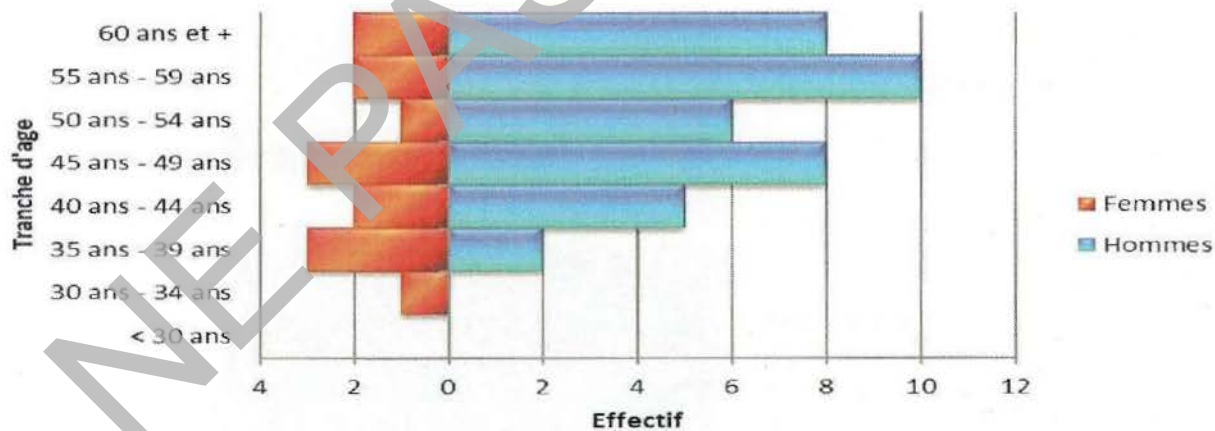
Répartition du personnel du MHAVE par tranche d'âge



Répartition du personnel du MHAVE par sexe



Répartition du personnel du MHAVE par tranche d'âge et par sexe

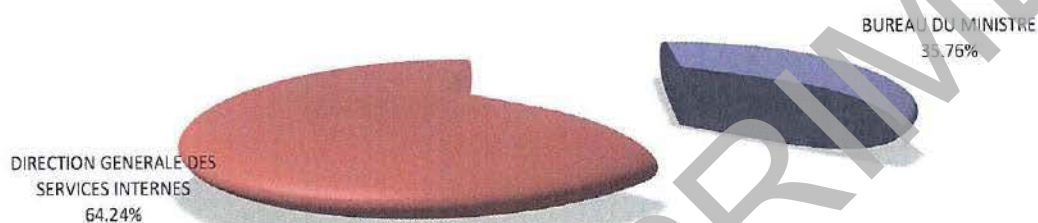


BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2025-2026

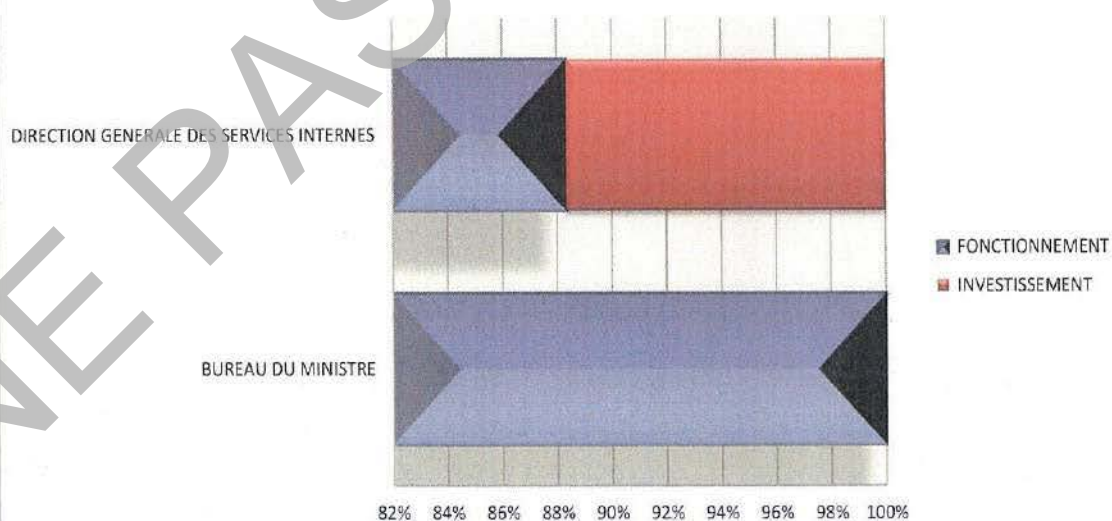
1212 MINISTERE DES HAITIENS VIVANT A L'ETRANGER

SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
1212-1-11- BUREAU DU MINISTRE	119,298,662	-	119,298,662
1212-1-12- DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	189,290,653	25,000,000	214,290,653
TOTAL	308,589,315	25,000,000	333,589,315

Pondération des crédits budgétaires 2025-2026 du MHAVE par section



Crédits budgétaires 2025-2026 du MHAVE par section et par nature



**PRÉSENTATION ET CRÉDITS
DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES**

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2025-2026

1213. - MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

a) Cadre légal, Mission et Attributions

Le Ministère des Affaires Étrangères est créé et régi par le Décret du 17 août 1987. Sa principale mission est de planifier et d'assurer la politique extérieure de la République d'Haïti.

b) Structure Organisationnelle

Le Ministère des Affaires Étrangères est organisé suivant une structure hiérarchisée placée sous l'autorité d'un Ministre auquel peuvent être adjoints un ou des Secrétaires d'Etat. Les différents niveaux administratifs sont les suivants :

- Une Structure Centrale comprenant une Direction Générale assistée d'une Direction Administrative et de huit (8) Directions Techniques;

c) Objectifs pour l'année fiscale 2025-2026

- Réviser les lois organiques du MAEC et des structures rattachées et les soumettre en Conseil des Ministres ;
- Poursuivre la modernisation et la consolidation des approches stratégiques concernant la coopération Sud-Sud et toute la coopération internationale aux fins du développement ;
- Poursuivre les initiatives de redressement de la qualité de notre diplomatie à l'étranger en relevant le niveau du personnel diplomatique et consulaire
- Intensifier les contacts et la collaboration avec les organisations et organismes du système des Nations Unies pour le Développement ;
- Adopter des mesures, de concert avec les institutions compétentes, pour garantir la liberté de croyance et le bon fonctionnement des espaces culturels dans le respect des lois de la République, des traditions, de la paix et de l'ordre public ;
- Protéger et défendre les intérêts des migrants haïtiens en renforçant les capacités des missions diplomatiques et consulaires.
- Contribuer à la négociation de nouveaux accords bilatéraux et multilatéraux propices aux investissements en y associant notamment un volet relatif au développement économique des collectivités locales;
- Mobiliser les principaux partenaires internationaux en vue d'alimenter le basket fund et d'obtenir leur appui technique (expertise) dans le cadre de l'organisation des élections générales ;
- Effectuer un inventaire et une revue des différents accords conclus, ainsi que la participation et le niveau de représentation du pays au sein des instances internationales.

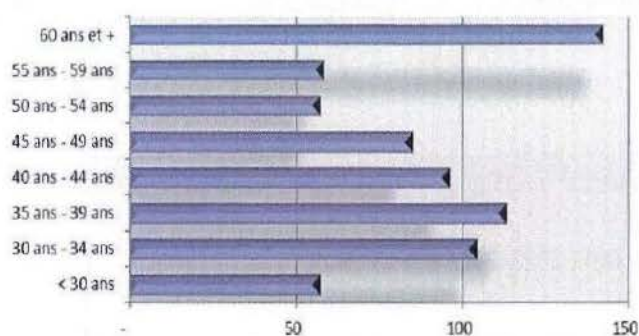
d) Situation des agents publics permanents au mois d'août 2025

o Effectif et masse salariale

Personnel Régulier (PR)						
	Effectif			Age Moyen	Masse Salariale	Salaire moyen
	Hommes	Femmes	Total			
Services Internes	477	235	712	47	37,519,300	52,696
Bureau du Ministre et Direction Générale	477	235	712	47	37,519,300	52,696

COMPOSITION DU PERSONNEL REGULIER DU MAE

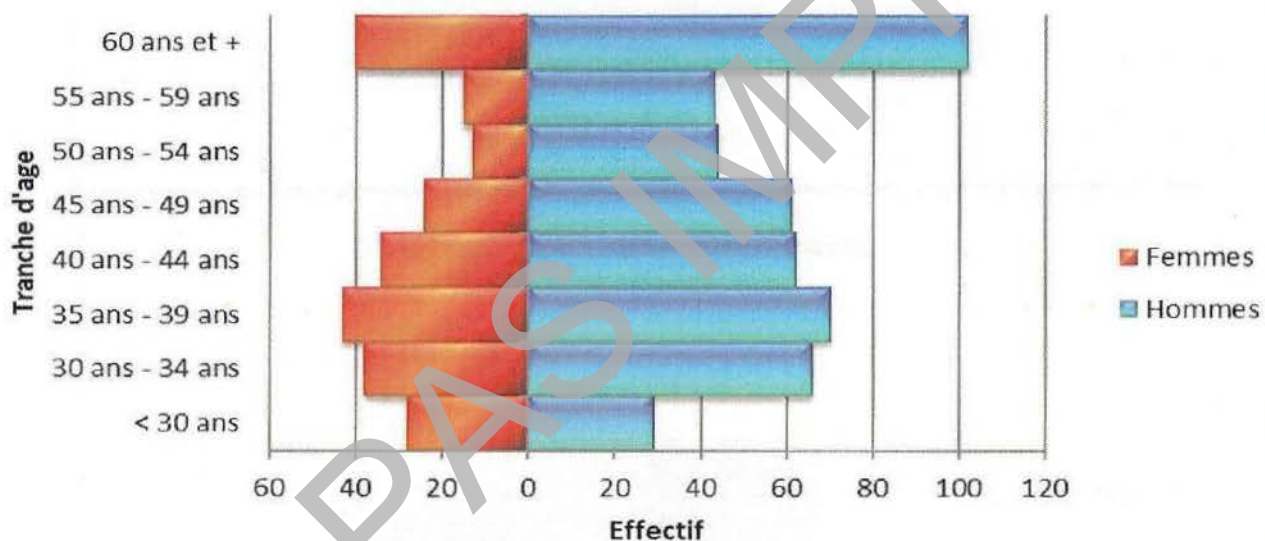
Répartition du personnel du MAE par tranche d'âge



Répartition du personnel du MAE par sexe



Répartition du personnel du MAE par tranche d'âge et par sexe

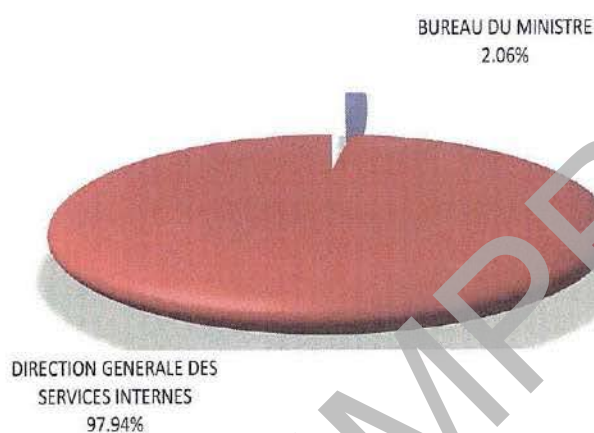


BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2025-2026

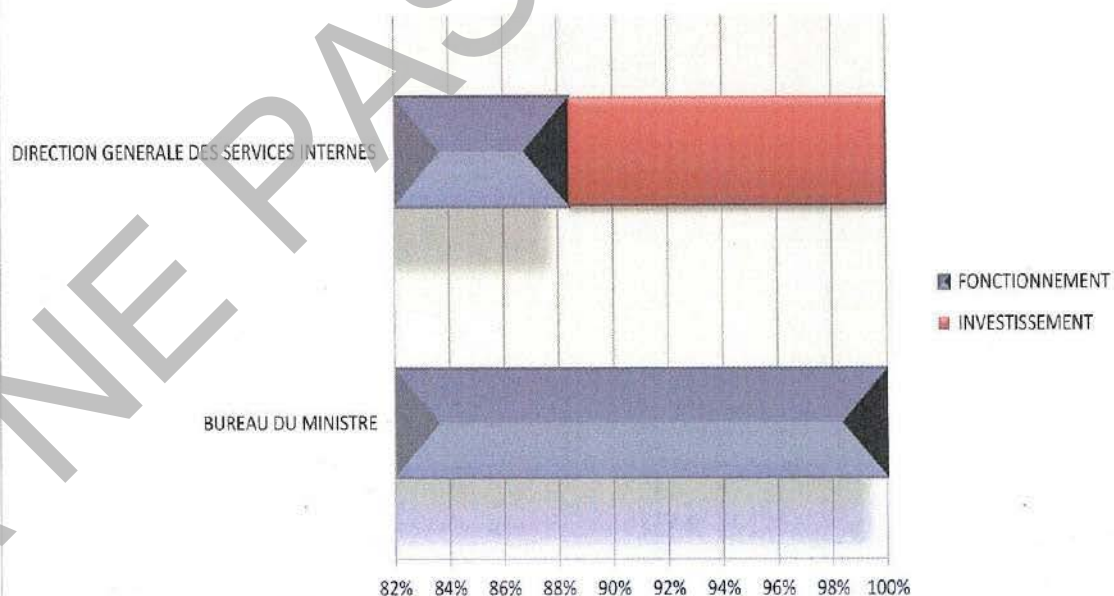
1213 MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
1213-1-11- BUREAU DU MINISTRE	206,060,601	-	206,060,601
1213-1-12- DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	8,653,797,268	1,137,000,000	9,790,797,268
TOTAL	8,859,857,869	1,137,000,000	9,996,857,869

Pondération des Crédits budgétaires du MAE 2025-2026 par section



Crédits budgétaires 2025-2026 du MAE par section et par nature



**PRÉSENTATION ET CRÉDITS
DE LA PRÉSIDENCE**

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2025-2026

1214 - LA PRÉSIDENCE

a) Cadre légal, Mission et Attributions

La Présidence est régie par le Décret du 6 janvier 2016. Sa mission et ses principales attributions sont :

- Veiller au respect et à l'exécution de la Constitution et à la stabilité des Institutions ;
- Négocier et signer tous traités, conventions et accords internationaux et les soumettre à la ratification de l'Assemblée Nationale;
- Accréditer les Ambassadeurs et les Envoyés Extraordinaires auprès des Puissances Etrangères ;
- Recevoir les lettres de créance des Ambassadeurs des puissances étrangères et accorder l'exequatur aux Consuls ;
- Faire sceller les lois du Sceau de la République et les promulguer dans les délais prescrits par la Constitution ;
- Assurer la gestion des questions d'intendance du Président de la République et le suivi administratif de toutes les décisions qu'il aura prises ;
- Assurer la gestion administrative et financière des services de la Présidence de la République ;
- Assurer le suivi administratif de toutes les décisions, notamment, des projets de loi adoptés en Conseil des Ministres ainsi que des lois votées par le Parlement ;
- Gérer les ordres de décoration de la République ;
- Recevoir les dépôts de tous les textes à caractère officiel ou légal et s'assurer, le cas échéant, de leur publication au Journal officiel de la République quand la responsabilité présidentielle est engagée.

b) Structure organisationnelle

La Présidence est placée sous l'autorité du Président de la République et comprend :

- Le Secrétariat Privé du Président de la République ;
- Le Cabinet Particulier du Président de la République ;
- Le Secrétariat Général de la Présidence.

c) Objectifs pour l'année fiscale 2025-2026

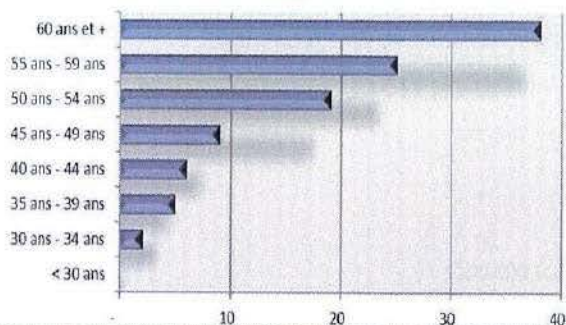
d) Situation des agents publics permanents au mois d'août 2025

o Effectif et masse salariale

Personnel Régulier (PR)						
	Effectif			Age Moyen	Masse Salariale	Salaire moyen
	Hommes	Femmes	Total			
Services internes	70	34	104	57	6,086,600	58,525

COMPOSITION DU PERSONNEL REGULIER DE LA PRESIDENCE

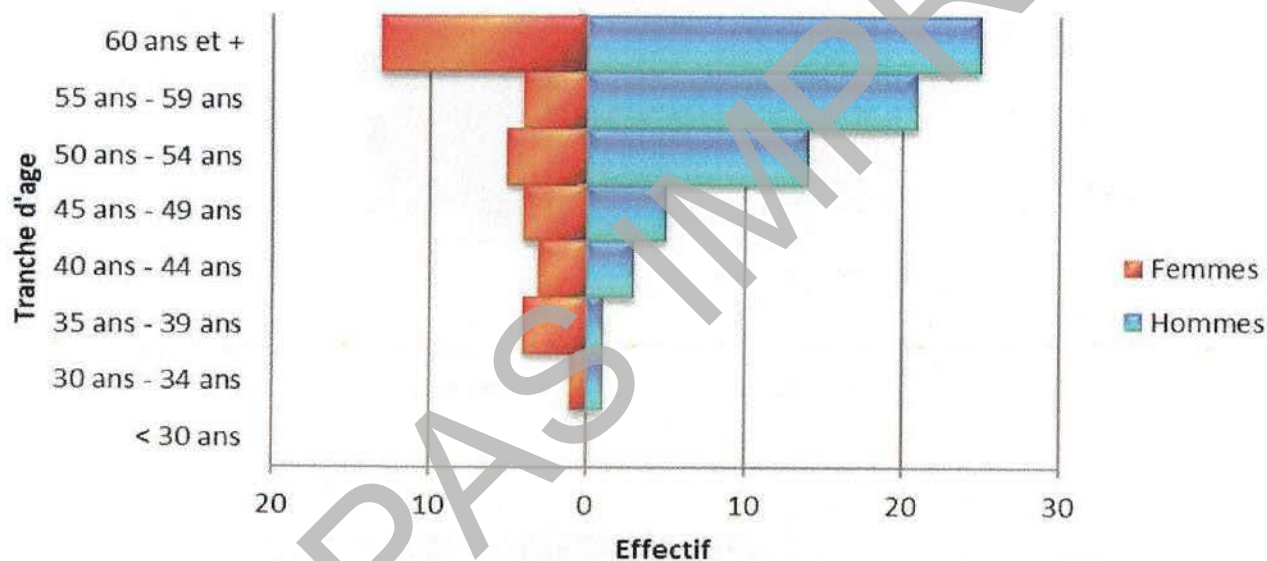
Répartition du personnel de la Présidence par tranche d'âge



Répartition du personnel de la Présidence par sexe



Répartition du personnel de la Présidence par tranche d'âge et par sexe



BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2025-2026

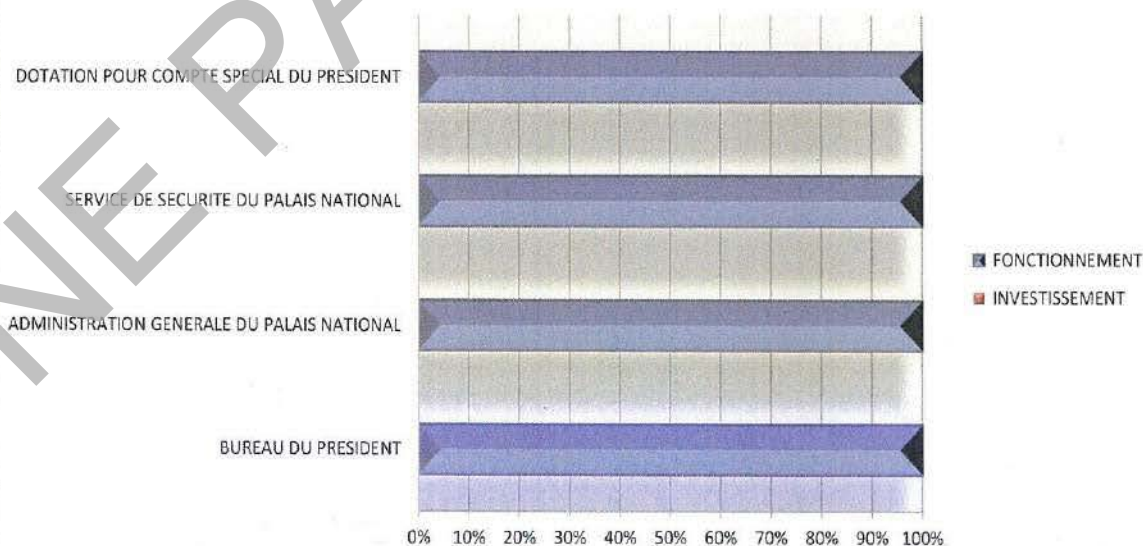
1214 LA PRESIDENCE

SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
1214-1-11- BUREAU DU PRESIDENT	901,922,811	-	901,922,811
1214-1-12- ADMINISTRATION GENERALE DU PALAIS NATIONAL	2,072,596,785	-	2,072,596,785
1214-1-13- SERVICE DE SECURITE DU PALAIS NATIONAL	621,851,493	-	621,851,493
1214-1-14- DOTATION POUR COMPTE SPECIAL DU PRESIDENT	200,000,000	-	200,000,000
TOTAL	3,796,371,089	-	3,796,371,089

Pondération des crédits budgétaires 2025-2026 de la Présidence par section



Crédits budgétaires 2025-2026 de la Présidence par section et par nature



**PRÉSENTATION ET CRÉDITS
DE LA PRIMATURE**

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2025-2026

1215- LA PRIMATURE

a) Cadre légal, Mission et Attributions

La Primature est régie par les Articles 155 à 165 de la Constitution de 1987. Sa mission et ses principales attributions sont :

- Réformer en profondeur l'Administration Publique, principal levier de l'Etat dans l'accomplissement de sa mission ;
- Mettre en place les mesures immédiates permettant de garantir un climat de sécurité et de justice propice au développement économique et social;
- Appliquer une politique sociale visant la satisfaction des besoins de base de la population et l'intégration nationale.

b) Structure organisationnelle

La Primature est placée sous l'autorité du Premier Ministre et comprend :

- Le Secrétariat privé du Premier Ministre ;
- Quatre Ministres Délégués et deux Organes Stratégiques ;
- Le Cabinet technique du Premier Ministre ;
- Le Secrétariat Général de la Primature ;
- Treize (13) Unités et de deux (2) Services Externes.

c) Objectifs pour l'année fiscale 2025-2026

- Assurer une meilleure coordination de l'action gouvernementale ;
- Développer la transparence dans l'action publique et stimuler une citoyenneté active ;
- Poursuivre la réforme de l'Administration Centrale à travers le renforcement des capacités d'intervention de l'Office de Management des Ressources Humaines (OMRH) ;
- Améliorer l'efficacité du système national de passation des marchés publics;
- Renforcer l'intégration économique régionale pour le développement du pays ;
- Améliorer la gestion des carrières des agents de la Fonction Publique à travers le recrutement, la formation et la professionnalisation des ressources humaines de l'administration.

d) Situation des agents publics permanents au mois d'août 2025

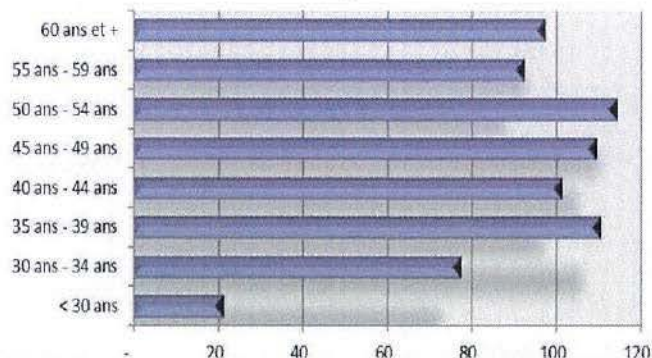
o Effectif et masse salariale

Personnel Régulier (PR)						
	Effectif			Age Moyen	Masse Salariale	Salaire moyen
	Hommes	Femmes	Total			
	488	233	721	50	35,637,900	49,428
Services internes	469	221	690	42	34,501,700	50,002
Bureau du Premier Ministre et Administration	352	160	512	50	23,615,600	46,124
CMEP	13	7	20	47	1,688,850	84,443
CONALD	25	19	44	46	2,467,450	56,078
BON	10	2	12	57	362,550	30,213
CNMP	59	28	87	45	5,753,300	66,130
CSPN	0	0	-	0	-	-
BAC02	10	5	15	49	613,950	40,930
Services techniquement déconcentrés	19	12	31	54	1,136,200	47,495
CEFOPAFOP	9	5	14	56	493,950	35,282
BGMD	10	7	17	53	642,250	12,213

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2025-2026

COMPOSITION DU PERSONNEL REGULIER DE LA PRIMATURE

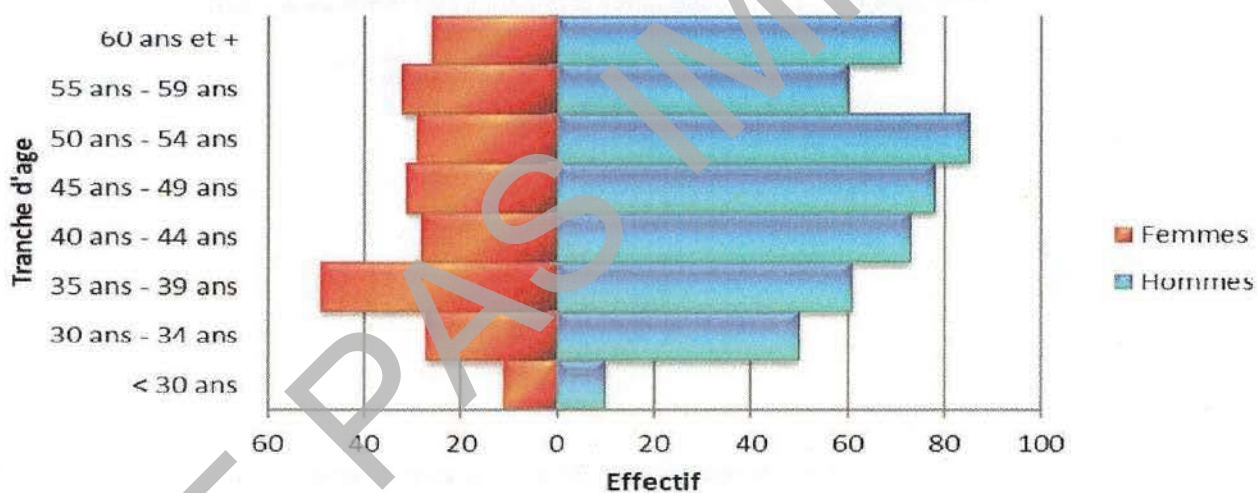
Répartition du personnel de la Primature par tranche d'âge



Répartition du personnel de la Primature par sexe



Répartition du personnel de la Primature par tranche d'âge et par sexe

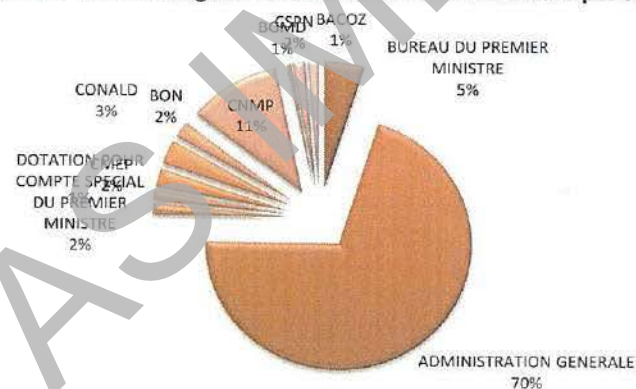


BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2025-2026

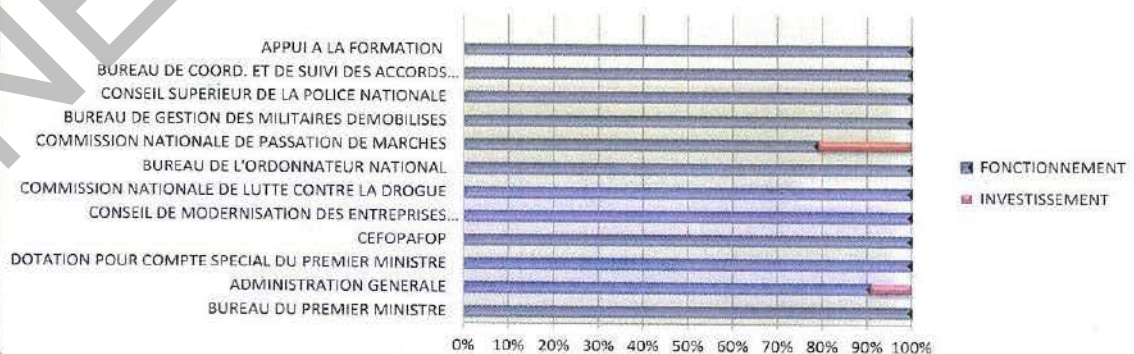
1215 LA PRIMATURE

	SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
1215-1-11-	BUREAU DU PREMIER MINISTRE	204,781,331	-	204,781,331
1215-1-12-	ADMINISTRATION GENERALE	2,710,738,660	275,000,000	2,985,738,660
1215-1-13-	DOTATION POUR COMPTE SPECIAL DU PREMIER MINISTRE	59,825,569	-	59,825,569
1215-2-14-	CEFOPAFOP	55,382,370	-	55,382,370
1215-1-16-	CONSEIL DE MODERNISATION DES ENTREPRISES PUBLIQUES	101,540,938	-	101,540,938
1215-1-17-	COMMISSION NATIONALE DE LUTTE CONTRE LA DROGUE	133,046,163	-	133,046,163
1215-1-18-	BUREAU DE L'ORDONNATEUR NATIONAL	87,950,800	-	87,950,800
1215-1-19-	COMMISSION NATIONALE DE PASSATION DE MARCHES	376,849,412	100,000,000	476,849,412
1215-2-20-	BUREAU DE GESTION DES MILITAIRES DEMOBILISES	21,136,795	-	21,136,795
1215-1-21-	CONSEIL SUPERIEUR DE LA POLICE NATIONALE	62,215,000	-	62,215,000
1215-1-22-	BUREAU DE COORD. ET DE SUIVI DES ACCORDS CARICOM/OMC/ZLEA	53,765,205	-	53,765,205
1215-1-23-	APPUI A LA FORMATION	2,576,658	-	2,576,658
	TOTAL	3,869,808,902	375,000,000	4,244,808,902

Pondération des crédits budgétaires 2025-2026 de la Primature par section



Crédits budgétaires 2025-2026 de la Primature par section et par nature



**PRÉSENTATION ET CRÉDITS
DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2025-2026

1216 - MINISTÈRE DE L'INTERIEUR ET DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

a) Cadre légal, Mission et Attributions

Le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales est régi par le Décret du 17 mai 1990.

Sa mission et ses principales attributions sont :

- Concevoir, définir et concrétiser la Politique du Gouvernement en ce qui concerne la tutelle des Collectivités Territoriales, l'Immigration et l'Emigration et la Protection Civile ;
- Prendre, en matière de protection civile, toutes les mesures de prévention et de secours que requiert la sauvegarde des populations, notamment en cas de calamités publiques ;
- Veiller au respect des prescrits constitutionnels en ce qui a trait aux garanties individuelles et aux droits fondamentaux ;
- Veiller à l'exécution des lois et mesures visant à garantir la sécurité intérieure de l'Etat, tout en tenant compte des garanties constitutionnelles ;
- Veiller à l'application des lois et mesures sur l'Immigration et l'Emigration.

b) Structure organisationnelle

Le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales est organisé suivant une structure hiérarchisée placée sous l'autorité d'un Ministre auquel peuvent être adjoints un ou des Secrétaires d'Etat. Les différents niveaux administratifs sont les suivants :

- Une Structure Centrale comprenant une Direction Générale assistée d'une Direction Administrative et de Cinq (5) Directions Techniques.
- Deux (2) Services Externes.

c) Objectifs pour l'année fiscale 2025-2026

- Réviser les lois organiques du MICT et des structures rattachées et les soumettre en Conseil des Ministres ;
- Mettre en place un système d'informations sur les activités criminelles portant atteinte aux intérêts fondamentaux de la Nation dans divers domaines (cybercriminalité, blanchiment, vandalisme, terrorisme, gangstérisme, proxénétisme, traite des personnes, migrations clandestines, trafics illicites, etc.), accessible pour les autorités judiciaires et policières.
- Améliorer les finances locales et la capacité de gestion des collectivités territoriales ;
- Renforcer les mécanismes de coordination avec les ministères concernés afin de mettre en cohérence les diverses questions touchant les frontières telles que : les douanes, l'immigration, les réfugiés, l'intégrité des frontières, ainsi que l'application transfrontalière de la loi y compris un soutien stratégique à la lutte contre la contrebande, à la lutte contre la cybercriminalité et aux autres crimes transnationaux ;
- Appuyer le Secrétariat Permanent de Gestion des Risques et des Désastres (SPGRD) dans les interventions d'urgences dans le cadre des catastrophes, tout en créant la synergie entre les services des pompiers, la police, les services techniques et les services sanitaires (ambulances, hôpitaux, etc.) ;
- Mettre en place, en coordination avec les Ministères concernés, un plan de sécurisation du processus électoral sur le territoire national : possibilité de plan de renfort (Backup) pour tous les points-clés de contrôle du système ;
- Contribuer au renforcement de la gouvernance de la sécurité publique, notamment en mettant en place des dispositifs institutionnels et légaux de sécurité, de renseignement, ainsi que des mécanismes de contrôle du territoire ;

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2025-2026

- Faciliter la participation des collectivités territoriales dans le processus de révision constitutionnelle ;
- Mobiliser les collectivités territoriales dans le processus de préparation et d'organisation des élections, de concert avec les institutions concernées.

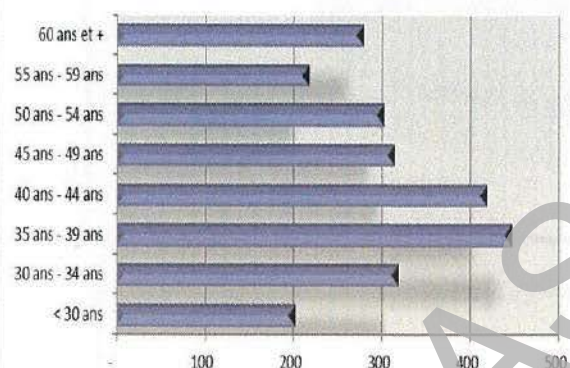
d) Situation des agents publics permanents au mois d'août 2025

o Effectif et masse salariale

Personnel Régulier (PR)						
	Effectif			Age Moyen	Masse Salariale	Salaire moyen
	Hommes	Femmes	Total			
	1,658	833	2,491	50	134,834,100	54,129
Bureau du Ministre et Direction Générale	1657	833	2,490	49	134,732,200	54,109
OSMH	0	0	-	0	-	-
Protection Civile	1	0	1	51	101,900	1,998

COMPOSITION DU PERSONNEL REGULIER DU MICT

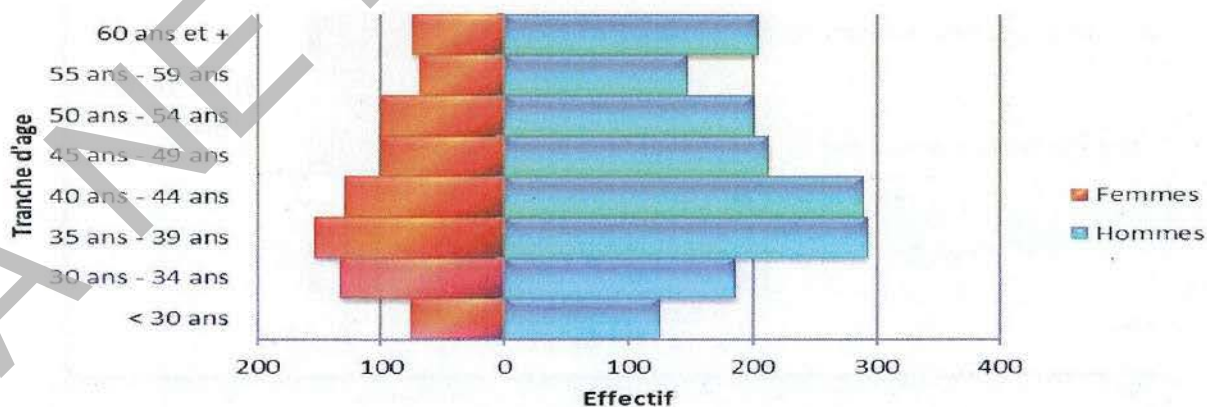
Répartition du personnel du MICT par tranche d'âge



Répartition du personnel du MICT par sexe



Répartition du personnel du MICT par tranche d'âge et par sexe

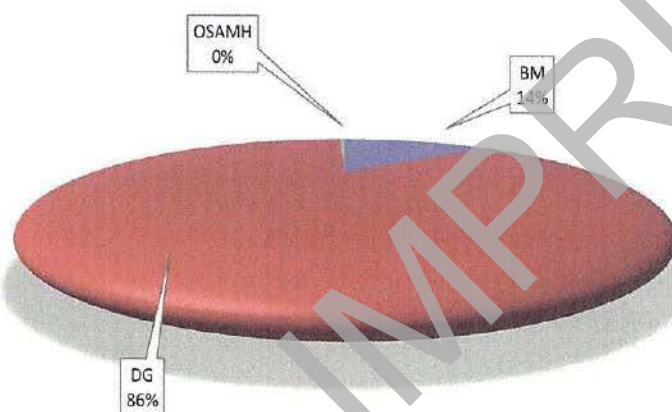


BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2025-2026

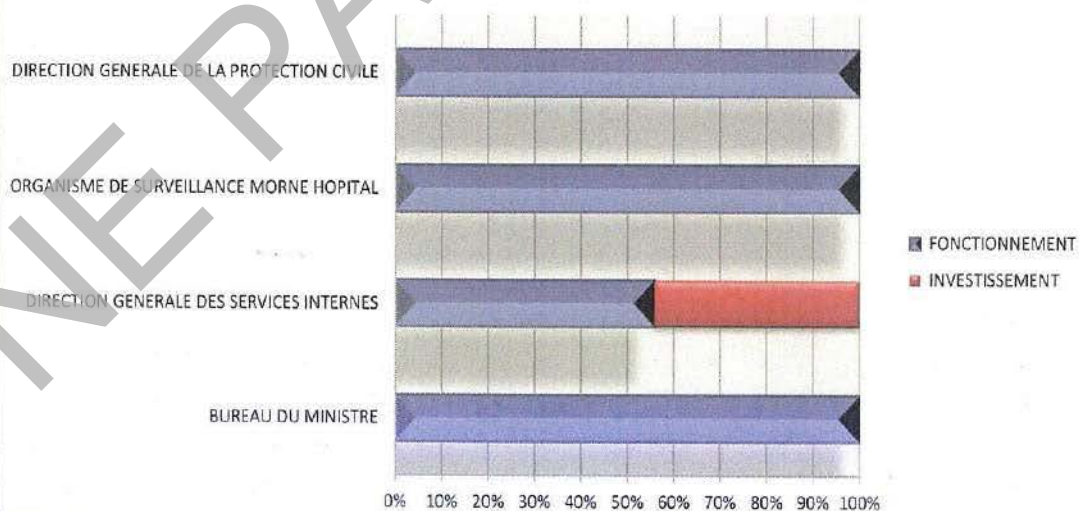
1216 MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
1216-1-11- BUREAU DU MINISTRE	1,144,166,201	-	1,144,166,201
1216-1-12- DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	4,069,324,715	3,229,351,656	7,298,676,371
1216-1-15- ORGANISME DE SURVEILLANCE MORNE HOPITAL	39,848,520	-	39,848,520
1216-1-18- DIRECTION GENERALE DE LA PROTECTION CIVILE	164,926,650	-	164,926,650
TOTAL	5,418,266,086	3,229,351,656	8,647,617,742

Pondération des crédits budgétaires 2025-2026 du MICT par section



Crédits budgétaires 2025-2026 du MICT par section et par nature



**PRÉSENTATION ET CRÉDITS
DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE**

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2025-2026

1217 - MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

a) Cadre légal, Mission et Attributions

Le Ministère de la Défense Nationale est régi par le décret du 9 octobre 2015. Ses principales mission et attributions sont :

- Assurer la défense du territoire terrestre, frontalier, maritime, fluvial et aérien de la République;
- Assurer la sécurité et l'intégrité matérielle du territoire, de la population, et contribuer à la sécurité nationale dans toutes ses dimensions;
- Participer au maintien de la paix sur tout le territoire de la République dans les cas de force majeure;
- Participer à l'élaboration et à la coordination des mesures à prendre, en cas de guerre, de troubles civils ou de catastrophes naturelles;
- Veiller au développement, à la modernisation et à l'entretien des infrastructures militaires;
- Pourvoir au respect des lois, mesures, alliances, conventions, accords, traités et autres instruments juridiques relatifs à la Défense ;
- Assurer le contrôle de la fabrication, l'achat, la vente, la distribution des armes de guerre, munitions, équipements et explosifs, sur le territoire national, conformément aux législations internationale et nationale ;
- Etablir les cartes militaires de la République;
- Elaborer et superviser la politique de formation et d'éducation professionnelles des membres des forces de défense en vue d'assurer leur polyvalence et leur intégration;
- Participer à l'élaboration et à la mise en oeuvre des plans nationaux de lutte contre les trafics-illicites de biens, de stupéfiants, d'armes et de personnes, la piraterie et le terrorisme, dans le cadre des accords, traités et conventions relatifs au crime transnational organisé ;
- Délivrer, s'il ya lieu, les permis de construire dans le voisinage d'un ouvrage à caractère militaire;
- Contrôler l'acquisition, l'importation, l'exportation ainsi que l'utilisation de l'équipement et du matériel militaire;
- Collecter et gérer toutes les informations relatives à la défense nationale ;
- Coordonner la participation des forces de défense aux tâches de développement ;
- Participer à l'organisation et à la supervision des activités du Service Civique Mixte Obligatoire (SCMO) en conformité avec les dispositions de l'article 268 de la Constitution;
- Assurer la gestion des décorations militaires;
- Participer à la lutte contre la cybercriminalité;
- Participer à l'organisation et à la supervision du Service Militaire en conformité avec les dispositions de l'article 268 de la Constitution;
- Exercer toutes autres attributions découlant de sa mission en conformité avec la Constitution et la loi .

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2025-2026

b) Structure organisationnelle

Le Ministère de la Défense Nationale est organisé suivant une structure hiérarchisée placée sous l'autorité d'un Ministre auquel peuvent être adjoints un ou des Secrétaires d'Etat. Les différents niveaux administratifs sont les suivants :

- Une Structure Centrale comprenant une Direction Générale assistée d'une Direction Administrative et de Quatre (4) Directions Techniques;
- Un (1) Service Externe.

c) Objectifs pour l'année fiscale 2025-2026

- Réviser les lois organiques du Ministère de la Défense et des structures rattachées et les soumettre en Conseil des Ministres ;
- Assurer la sécurité et l'intégrité du territoire, de la population et contribuer à la sécurité nationale dans toutes ses dimensions ;
- Assister la population civile, en cas de catastrophes ou de situations d'urgence, notamment en renforçant les moyens destinés à la défense civile du territoire ;
- Participer activement de concert avec la Police Nationale d'Haiti (PNH) dans la lutte contre la prolifération des gangs armés, la lutte contre le trafic d'armes et stupéfiants et la lutte contre la cybercriminalité ;
- Renforcer le contrôle des frontières terrestres, maritimes, fluviales et aériennes ;
- Recruter de nouvelles classes de militaire en vue de leur déploiement pour la protection des sites publics stratégiques ;
- Participer activement à la gestion des risques, désastres et catastrophes naturelles ;
- Engager les militaires des Forces Armées d'Haiti dans les opérations de nettoyage et de sécurisation de certains quartiers de la zone métropolitaine.

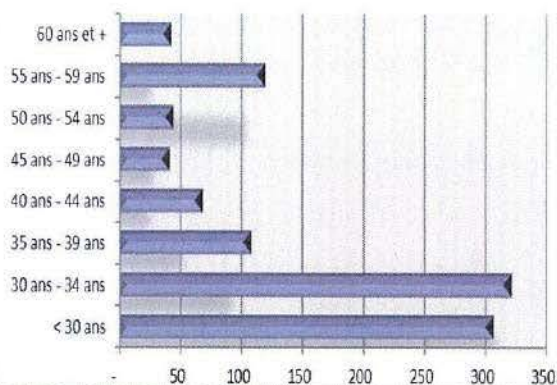
d) Situation des agents publics permanents au mois d'août 2025

o Effectif et masse salariale

Personnel Régulier (PR)						
	Effectif			Age Moyen	Masse Salariale	Salairé moyen
	Hommes	Femmes	Total			
	967	244	1,211	41	42,413,200	35,023
Bureau du Ministre et Direction Générale	148	76	224	47	10,802,150	48,224
Forces Armées d'Haiti	819	168	987	34	31,611,050	32,027

COMPOSITION DU PERSONNEL REGULIER DU MDN

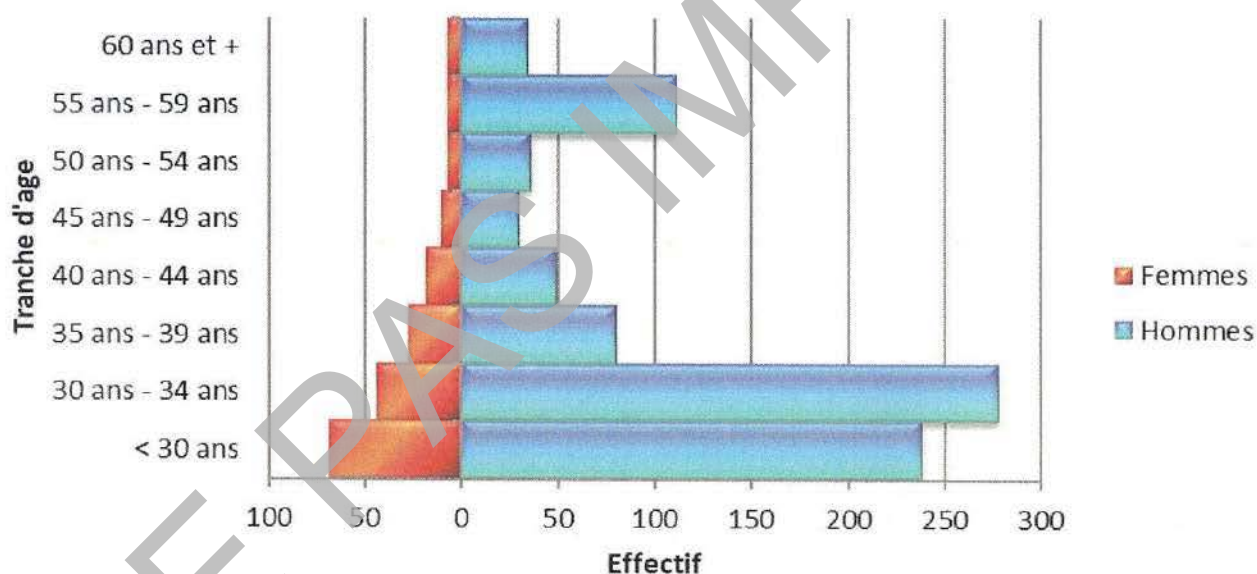
Répartition du personnel du MDN par tranche d'âge



Répartition du personnel du MDN par sexe



Répartition du personnel du MDN par tranche d'âge et par sexe

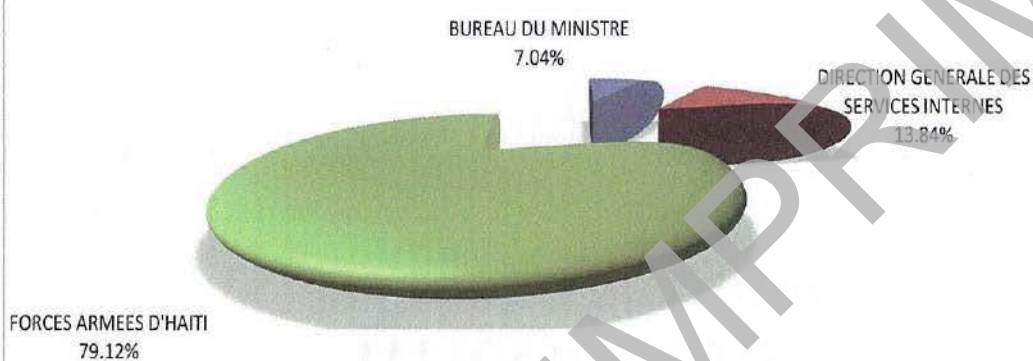


BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2025-2026

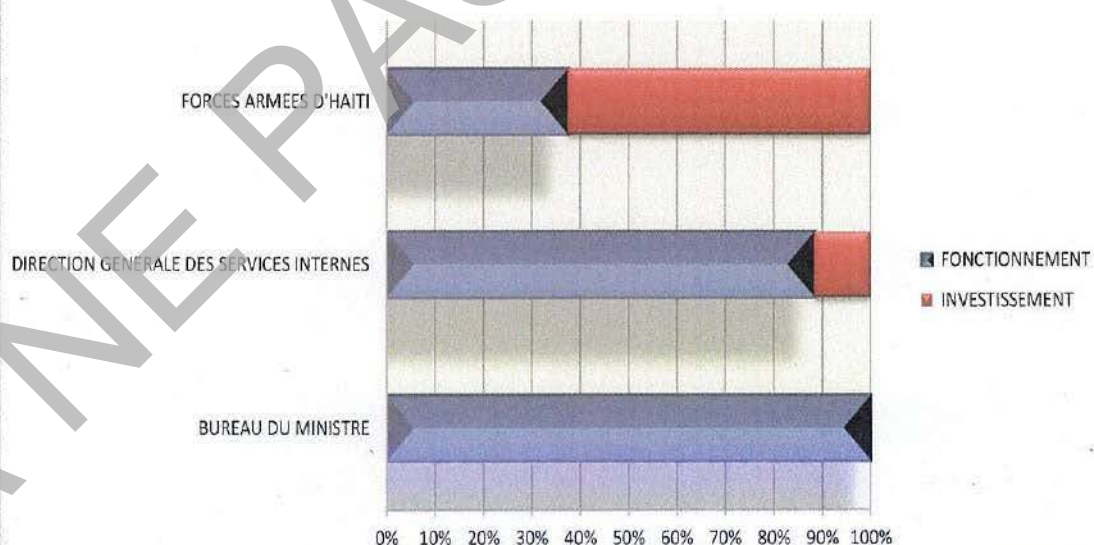
1217 MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
1217-1-11- BUREAU DU MINISTRE	751,606,604	-	751,606,604
1217-1-12- DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	1,304,588,397	171,661,780	1,476,250,177
1217-1-13- FORCES ARMEES D'HAITI	3,156,268,565	5,284,978,171	8,441,246,736
TOTAL	5,212,463,566	5,456,639,951	10,669,103,517

Pondération des crédits budgétaires 2025-2026 du MDN par section



Crédits budgétaires 2025-2026 du MDN par section et par nature

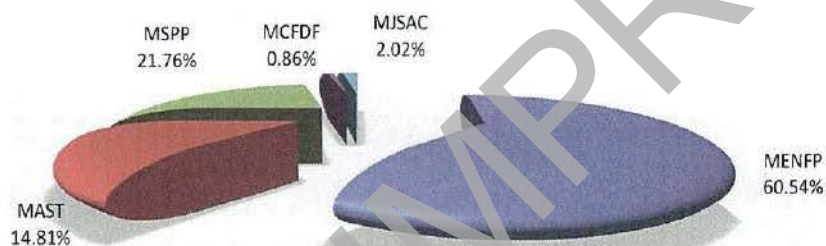


**POUVOIR EXÉCUTIF
SECTEUR SOCIAL**

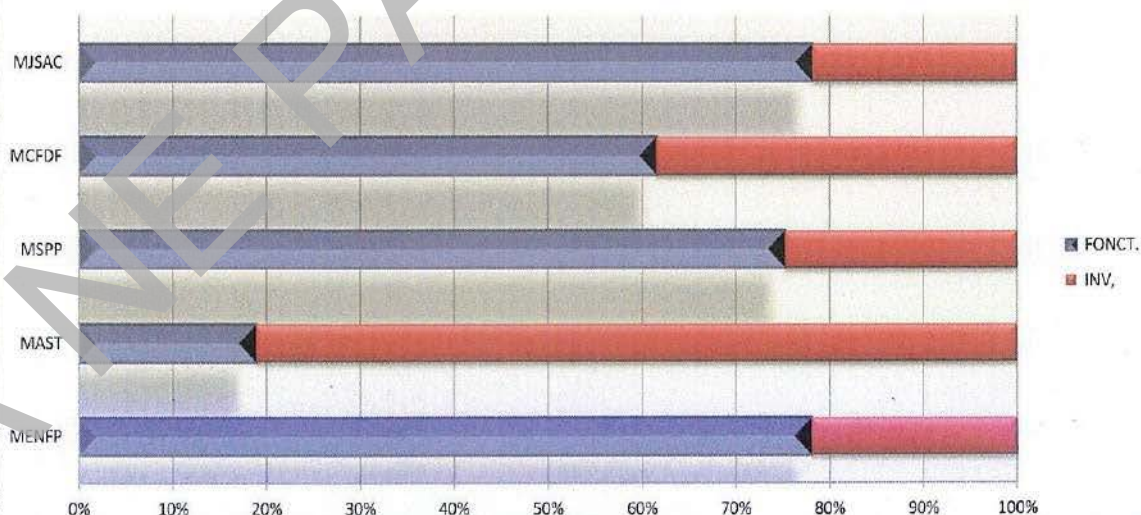
BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2025-2026

ENTITE ADMINISTRATIVE	FONCT.	INV.	TOTAL
1311 MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA FORM. PROFESS.	42,789,643,400	12,067,874,605	54,857,518,005
1312 MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES	2,530,376,483	10,892,707,430	13,423,083,913
1313 MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION	14,828,489,411	4,889,115,000	19,717,604,411
1314 MINISTERE A LA CONDITION FEMININE	481,090,274	301,300,000	782,390,274
1315 MINISTERE DE LA JEUNESSE DES SPORTS ET DE L'ACTION CIVIQUE	1,430,261,426	400,112,850	1,830,374,276
TOTAL	62,059,860,994	28,551,109,885	90,610,970,879

Pondération des crédits budgétaires 2025-2026 du secteur social par entité administrative



Crédits budgétaires 2025-2026 du secteur social par entité administrative



**PRÉSENTATION ET CRÉDITS
DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2025-2026

LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

a) **Cadre légal, Mission et Attributions**

Le Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle est régi par le Décret du 8 mai 1989. Sa mission et ses principales attributions sont :

- Formuler et appliquer la politique du Pouvoir Exécutif dans les domaines de l'Education ;
- Elaborer la politique éducative nationale aux niveaux préscolaire, fondamental, secondaire et professionnel ;
- Veiller à l'application de la Politique Nationale d'Enseignement Supérieur ;
- Définir les objectifs d'enseignement et élaborer des programmes éducatifs conformes aux objectifs retenus ;
- Réaliser les activités relatives à l'administration de l'éducation notamment : la planification, la programmation, la promotion, le développement et l'application de l'éducation dans tous ses aspects et à tous les niveaux ;
- Autoriser le fonctionnement des établissements privés d'enseignement relevant de sa compétence ;
- Contrôler et évaluer les établissements d'enseignement tant du secteur public que du secteur privé ;
- Développer des programmes de recherche et d'expérimentation pédagogique ;
- Délivrer des Diplômes, titres et certificats nationaux et veiller à l'équivalence des études et à la validation des Diplômes, des Certificats et titres Etrangers avec les Organismes Nationaux Compétents ;
- Assurer la Coordination de l'assistance technique dans le domaine de l'Education.

b) **Structure Organisationnelle**

Le Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle est organisé suivant une structure hiérarchisée placée sous l'autorité d'un Ministre auquel peuvent être adjoints un ou des Secrétaire d'Etat. Les différents niveaux administratifs sont les suivants :

- Une Structure Centrale comprenant une Direction Générale assistée d'une Direction Administrative, de neuf (9) Directions Techniques et de dix (10) Directions Départementales ;
- Quatre (4) Services Externes.

c) **Objectifs pour l'année fiscale 2025-2026**

- Réviser les lois organiques du MENFP et des structures rattachées et les soumettre pour validation en Conseil des Ministres ;
- Renforcer les capacités de planification, de suivi et d'évaluation du MENFP par la mise en place d'un système d'information fiable et régulièrement alimenté pour la prise de décision stratégique ;
- Etablir des cartes scolaires pour les niveaux préscolaire, fondamental, secondaire et centres de formation professionnelle dans toutes les communes du pays ;
- Faciliter la participation des acteurs du système éducatif aux efforts de rétablissement de la paix, de la sécurité et de l'ordre public ;
- Restructurer les curricula et programmes en fonction de la nouvelle vision éducative ;
- Assurer l'accès équitable et la participation de tous les enfants à l'éducation préscolaire et fondamentale ;
- Accroître la part du secteur public dans les deux premiers cycles du fondamental à travers la réhabilitation d'anciennes écoles et la construction de nouvelles écoles ;
- Appuyer, de concert avec le Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP), les écoles notamment celles des quartiers à risque dans la prise en charge de la santé mentale des enfants et des enseignants ;
- Renforcer l'enseignement supérieur par le recyclage des professeurs et des corps de métiers ;

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2025-2026

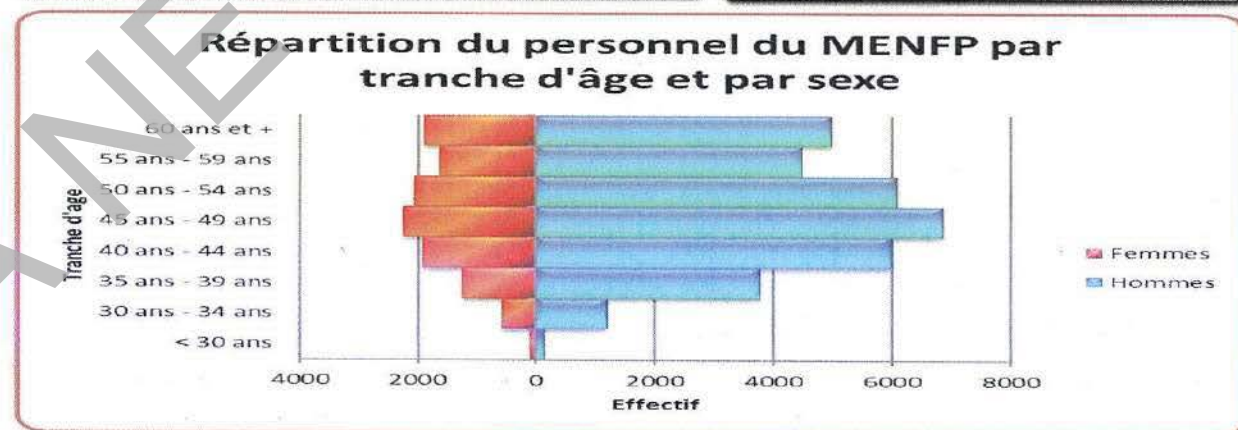
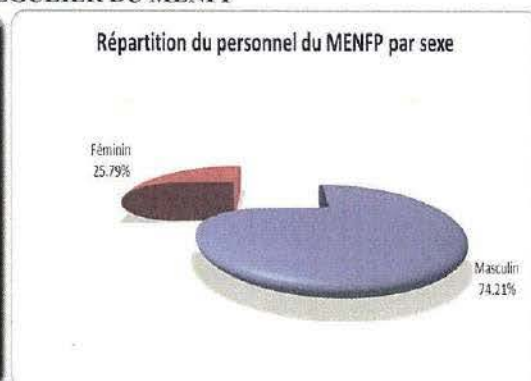
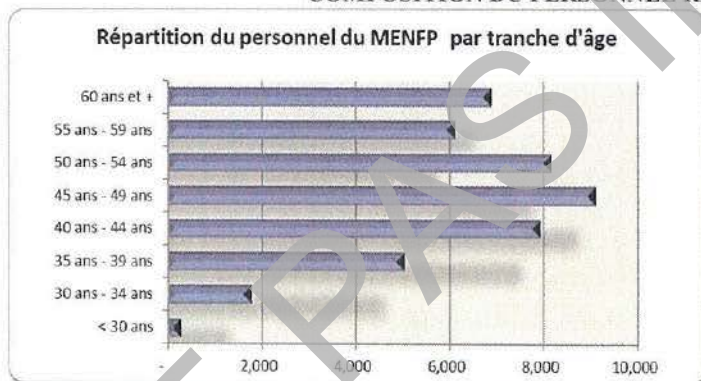
- Améliorer la réforme de la gouvernance du secteur en finalisant le processus de recensement des écoles, des enseignants et des élèves à travers le Système d'information et de Gestion de l'Education (SIGE) permettant aux écoles d'avoir les accréditations requises et aux élèves et enseignants les identifiants nécessaires ;
- Améliorer les fournitures de services de cantines scolaires ;
- Veiller à l'application de la loi sur les frais de scolarité permettant de supporter les parents d'élèves les plus vulnérables ;
- Améliorer l'accès et la qualité de l'enseignement supérieur en région à travers le renforcement des universités publiques ;
- Développer l'alphabétisation et promouvoir l'éducation non formelle de qualité en augmentant les possibilités d'intégration des alphabétisés à la vie socioéconomique par la mise en place de nouveaux dispositifs efficaces ;
- Poursuivre la lutte contre les disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire.

d) Situation des agents publics permanents au mois d'août 2025

o Effectif et masse salariale

Personnel Régulier (PR)						
	Effectif			Age Moyen	Masse Salariale	Salaire moyen
	Hommes	Femmes	Total			
Services internes	33,483	11,637	45,120	50	1,365,448,150	30,263
Bureau du Ministre et Direction Générale	32683	11351	44,034	50	1,324,153,200	30,071
SEA	0	0	0	0	-	-
CNHCU	18	8	26	55	1,296,000	23,780
INFP	772	275	1,047	52	39,189,650	37,430
ONAPE	10	3	13	40	809,300	62,254

COMPOSITION DU PERSONNEL REGULIER DU MENFP

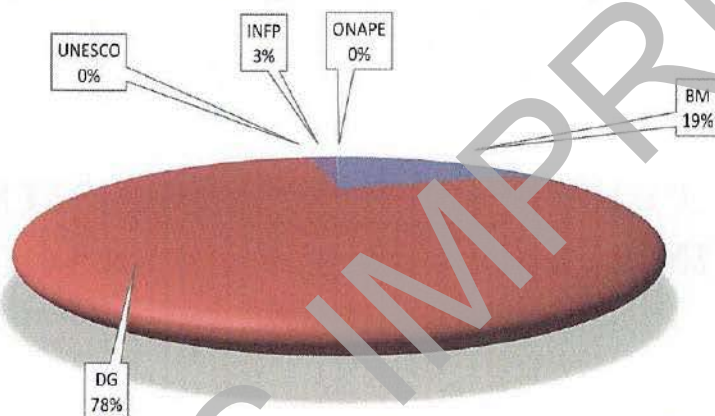


BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2025-2026

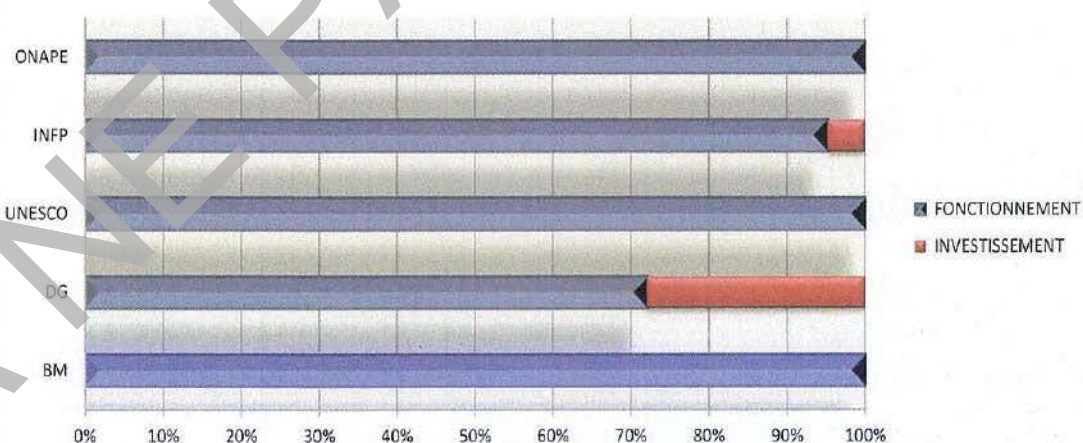
1311 MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
1311-1-11- BUREAU DU MINISTRE	10,317,935,175	-	10,317,935,175
1311-1-12- DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	30,953,805,525	12,002,246,203	42,956,051,728
1311-1-15- COMMISSION NLE DE COOPERATION AVEC L'UNESCO	52,192,841	-	52,192,841
1311-1-17- INSTITUT NATIONAL DE FORMATION PROFESSIONNELLE	1,293,260,033	65,628,403	1,358,888,436
1311-1-18- OFFICE NATIONAL DE PARTENARIAT	172,449,826	-	172,449,826
TOTAL	42,789,643,400	12,067,874,605	54,857,518,005

Pondération des crédits budgétaires 2025-2026 du MENFP par section



Crédits budgétaires 2025-2026 du MENFP par section et par nature



**PRÉSENTATION ET CRÉDITS
DU MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DU TRAVAIL**

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2025-2026

1312 - MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DU TRAVAIL

a) Cadre légal, Mission et Attributions

Le Ministère des Affaires Sociales et du Travail est régi par le Décret du 25 octobre 1983. Sa mission et ses principales attributions sont:

- Définir et exécuter la politique sociale du Gouvernement ;
- Veiller au respect de la liberté du travail et des obligations qui en découlent ;
- Assurer la protection du travailleur, tant dans le secteur formel qu'informel et l'harmonie du travail et du capital ;
- Etablir un régime approprié de sécurité Sociale contre les risques physiologiques, économiques, sociaux et autres ;
- Créer, autoriser, encourager et superviser les œuvres de prévoyance et d'assistance sociale tant publiques que privées ;
- Assurer, sur le plan Technique et Administratif, le contrôle et la supervision de toutes les institutions de Défense Sociale ;
- Entretenir des rapports avec les Organismes Internationaux de travail et d'Affaires Sociales ;
- Recommander et préparer la participation du Gouvernement aux Congrès et Conférences sur les Affaires Sociales.

b) Structure organisationnelle

Le Ministère des Affaires Sociales et du Travail est organisé suivant une structure hiérarchisée placée sous l'autorité d'un Ministre auquel peuvent être adjoints un ou des Secrétaires d'Etat. Les différents niveaux administratifs sont les suivants :

- Une Structure Centrale comprenant une Direction Générale assistée d'une Direction Administrative, de cinq (5) Directions Techniques et de quatre (4) Directions Départementales ;
- Quatre (4) Services Externes .

c) Objectifs pour l'année fiscale 2025-2026

- Réviser les lois organiques du MAST et des structures rattachées et les soumettre en Conseil des Ministres pour validation ;
- Faciliter l'accès aux services sociaux de base à travers la poursuite, avec les ministères concernés, des programmes d'appui aux communautés vulnérables ;
- Mettre en œuvre avec les opérateurs des parcs industriels des programmes sociaux en faveur des ouvriers ;
- Mettre en place des services structurés d'accompagnement pour les personnes handicapées ;
- Travailler à l'expansion du Système d'Information du MAST (SIMAST) pour avoir la localisation et une meilleure connaissance de la population vulnérable sur tout le territoire ;
- Renforcer les structures d'accueil et les centres d'hébergement pour la réinsertion sociale des enfants des rues et des rapatriés ;
- Améliorer l'offre de services visant le respect des personnes âgées à travers le renforcement des capacités des centres d'hébergement pour les personnes du 3ème âge.
- Evaluer et assurer le respect des avantages sociaux prévus par la loi ;
- Renforcer les filets de protection sociale en vue de soutenir les familles face aux chocs économiques, aux catastrophes naturelles et autres crises ;
- Prendre toutes les dispositions nécessaires pour que les garanties prévues par le code du travail soient respectées.

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2025-2026

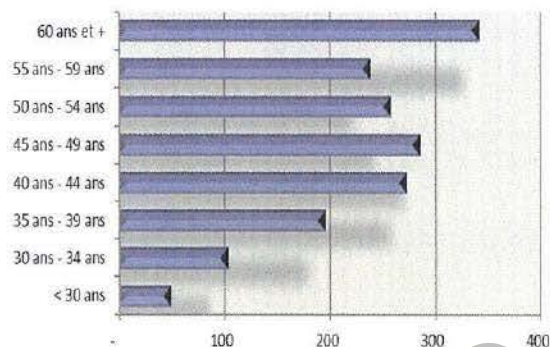
d) Situation des agents publics permanents au mois d'août 2025

o Effectif et masse salariale

Personnel Régulier (PR)						
	Effectif			Age Moyen	Masse Salariale	Salaire moyen
	Hommes	Femmes	Total			
	1,094	643	1,737	48	70,092,550	40,353
Bureau du Ministre et Direction Générale	809	422	1,231	52	50,510,100	41,032
IBESR	78	57	135	50	5,620,050	112,401
EPPLS	64	32	96	50	3,830,150	76,956
ONM	110	116	226	40	8,317,450	205,751
SEIPH	33	16	49	48	1,814,800	37,037

COMPOSITION DU PERSONNEL REGULIER DU MAST

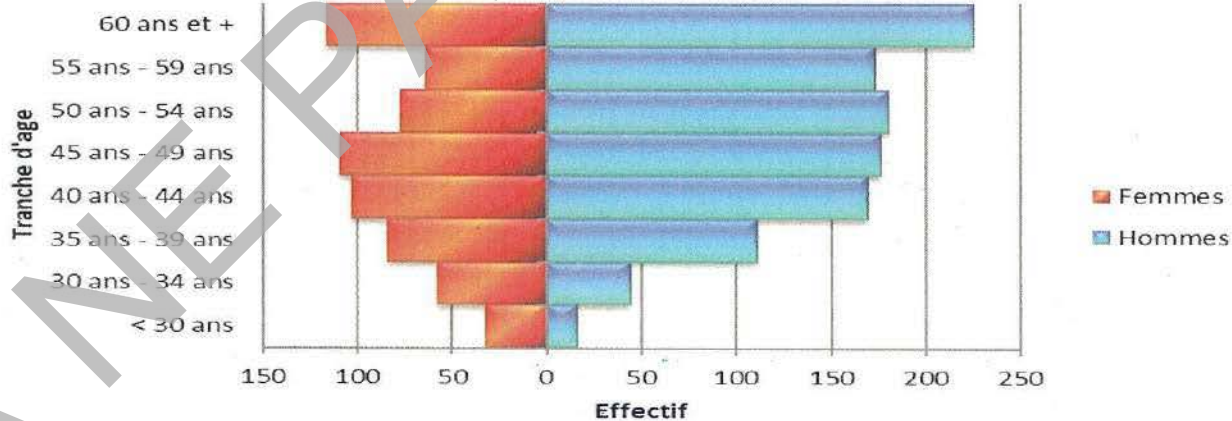
Répartition du personnel du MAST par tranche d'âge



Répartition du personnel du MAST par sexe



Répartition du personnel du MAST par tranche d'âge

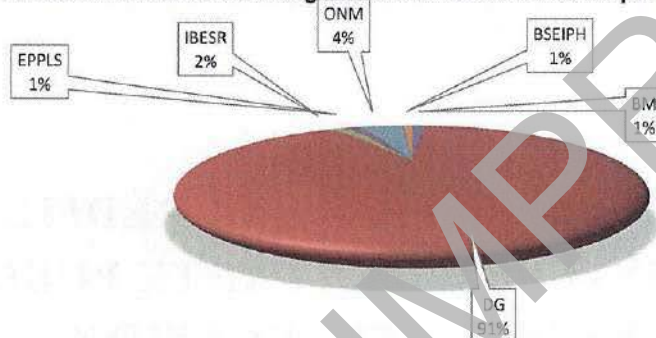


BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2025-2026

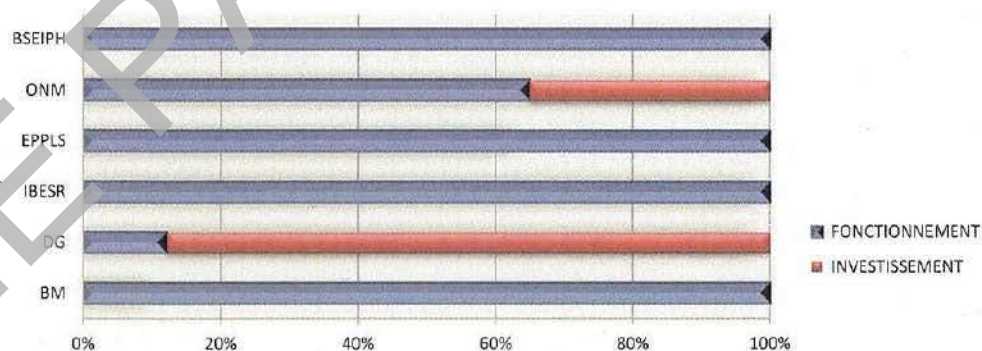
1312 MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES ET DU TRAVAIL

SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
1312-1-11- BUREAU DU MINISTRE	159,048,755	-	159,048,755
1312-1-12- DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	1,484,226,996	10,690,465,985	12,174,692,981
1312-1-13- INSTITUT DU BIEN ETRE SOCIAL ET DE RECHERCHES	205,472,868	-	205,472,868
1312-1-14- E.P.P.L.S	176,675,547	-	176,675,547
1312-1-15- OFFICE NATIONAL DE LA MIGRATION	374,499,892	202,241,445	576,741,337
1312-1-17- BUREAU DU SECRETAIRE D'ETAT AUX HANDICAPES	130,452,425	-	130,452,425
TOTAL	2,530,376,483	10,892,707,430	13,423,083,913

Pondération des crédits budgétaires 2025-2026 du MAST par section



Crédits budgétaires 2025-2026 du MAST par section et par nature



**PRÉSENTATION ET CRÉDITS
DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE
ET DE LA POPULATION**

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2025-2026

1513 - MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

a) Cadre légal, Mission et Attributions

Le Ministère de la Santé Publique et de la Population est créé et régi par le Décret du 17 novembre 2005. Sa mission et ses principales attributions sont :

- Concevoir, définir, concrétiser et évaluer la politique sanitaire et démographique du Pouvoir Exécutif ;
- Promouvoir et valoriser la santé individuelle et collective et entreprendre les actions nécessaires en vue de l'épanouissement progressif de la personne humaine ;
- Créer et conserver les conditions généralement quelconques susceptibles de maintenir la santé collective ainsi que l'équilibre physique, mental et social de l'individu ;
- Mettre en place un système qui garantit la prestation de soins médico-sanitaires efficaces à tous les citoyens ;
- Participer à la réhabilitation de tous les citoyens frappés d'incapacité physique ou mentale et les aider à intégrer la vie collective ;
- Coordonner, réglementer, superviser et inspecter les activités des organismes régionaux, communaux et privés dans le domaine de la santé publique ;
- Etablir les normes et spécifications relatives à la construction, la restauration ou l'agrandissement des édifices destinés à fournir des services de santé ;
- Formuler, évaluer et exécuter des plans de santé ;
- Etablir les normes techniques sanitaires et veiller à leur application en tout ce qui a trait aux aliments, à l'eau potable, aux produits pharmaceutiques et cosmétiques utilisés par l'homme ;
- Etablir les normes techniques sanitaires destinées à protéger la santé des citoyens contre les risques provoquées par certains développements agricoles, industriels ou urbains ;
- Enregistrer et contrôler les titres de professions médicales et paramédicales et s'assurer de l'exercice de toute profession ou activité en relation quelconque avec la santé ;
- Collaborer avec les associations professionnelles du monde médical et paramédical ;
- Etablir conjointement avec les autres Ministères les normes techniques sanitaires relatives à l'hygiène publique, aux bâtiments et installations à l'usage de l'homme ;
- Participer avec les organismes intéressés à la lutte contre les épidémies, les inondations et autres calamités publiques ;
- Participer à toutes activités liées à des traités, conventions, protocoles, déclarations, actes, pactes, accords et autres instruments internationaux intéressant le domaine de la santé ;
- Entretenir des relations avec les organismes étrangers et internationaux compétents dans le domaine de la santé ;
- Recommander et préparer la participation du gouvernement aux congrès et conférences sur la santé ;
- Participer à l'étude, à la définition et à l'exécution de la stratégie globale de la population.

b) Structure organisationnelle

Le Ministère de la Santé Publique et de la Population est organisé suivant une structure hiérarchisée placée sous l'autorité d'un Ministre auquel peuvent être adjoints un ou des Secrétaires d'Etat. Les différents niveaux administratifs sont les suivants :

- Une Structure Centrale comprenant une Direction Générale assistée d'une Direction Administrative, de quatorze (14) Directions Techniques ou assimilées, de quatre (4) Unités de Coordination, de deux (2) écoles de Formation et de dix (10) Directions Départementales ;
- Un (1) Service Externe.

c) Objectifs pour l'année fiscale 2025-2026

- Réviser les lois organiques du MSPP et des structures rattachées et les soumettre en Conseil des Ministres pour validation ;
- Assurer une gestion et un pilotage efficaces et cohérents des interventions développées dans l'ensemble du système de santé ;
- Offrir à l'ensemble de la population, et notamment les groupes les plus vulnérables, des soins et services de santé de qualité, répondant à leurs besoins ;
- Favoriser une mobilisation et une exploitation optimales des ressources financières en support au secteur de la santé ;

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2025-2026

- Assurer la mise en oeuvre du Paquet Essentiel de Services (PES) et consolider la mise en place du programme de santé communautaire ;
- Renforcer la production, l'analyse et l'utilisation adéquate de l'information en vue d'une prise de décision éclairée au sein du système de santé ;
- Renforcer le système de soins médico-sanitaires incluant les institutions privées de façon à garantir la prestation de soins à la population, en particulier aux plus vulnérables ;
- Poursuivre la mise en oeuvre de la politique nationale de pharmacie et des médicaments ;
- Assurer la disponibilité et l'utilisation adéquates de produits et technologies médicaux sûrs et de qualité, en support à la prestation de soins et services de santé
- Mettre en place un programme de prise en charge sanitaire et humanitaire des populations déplacées ;
- Réhabiliter les infrastructures sanitaires, particulièrement celles affectées par les actes de banditisme ;
- Mettre en place un dispositif de renforcement institutionnel des établissements sanitaires en matière de sécurité interne ;
- Développer des programmes spécifiques pour la prise en charge et l'assistance des personnes handicapées et à mobilité réduite ;
- Renforcer la base de données nationale, le système d'alerte national et l'interconnexion des établissements de santé.

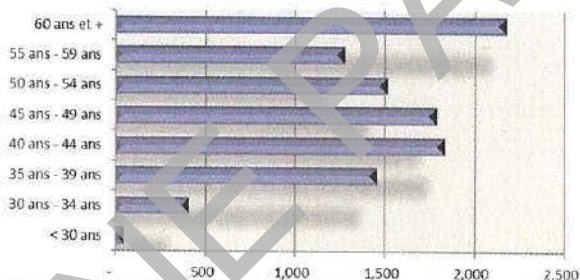
d) Situation des agents publics permanents au mois d'août 2025

o Effectif et masse salariale

Personnel Régulier (PR)						
	Effectif			Age Moyen	Masse Salariale	Salaire moyen
	Hommes	Femmes	Total			
	5,103	5,359	10,462	48	350,465,475	32,212
Bureau du Ministre et Direction Générale	4862	5251	10,113	51	339,704,600	33,591
CAN	241	108	349	44	10,760,875	30,833

COMPOSITION DU PERSONNEL REGULIER DU MSPP

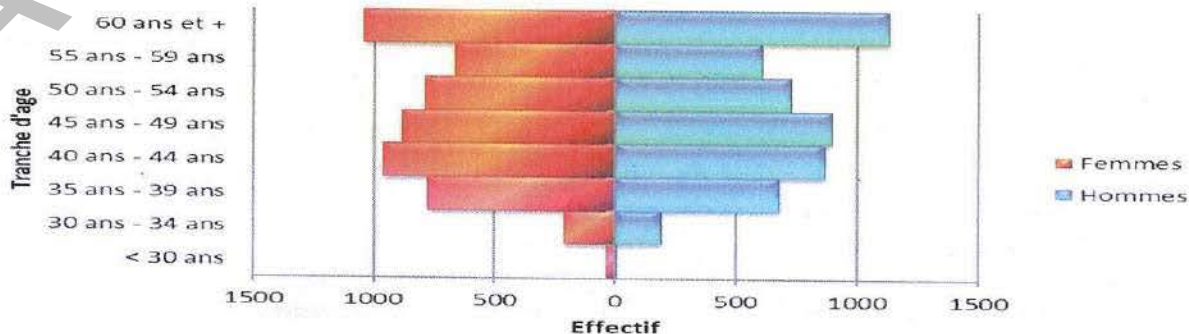
Répartition du personnel du MSPP par tranche d'âge



Répartition du personnel du MSPP par sexe



Répartition du personnel du MSPP par tranche d'âge et par sexe

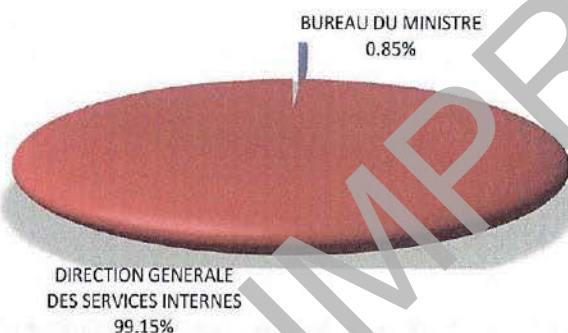


BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2025-2026

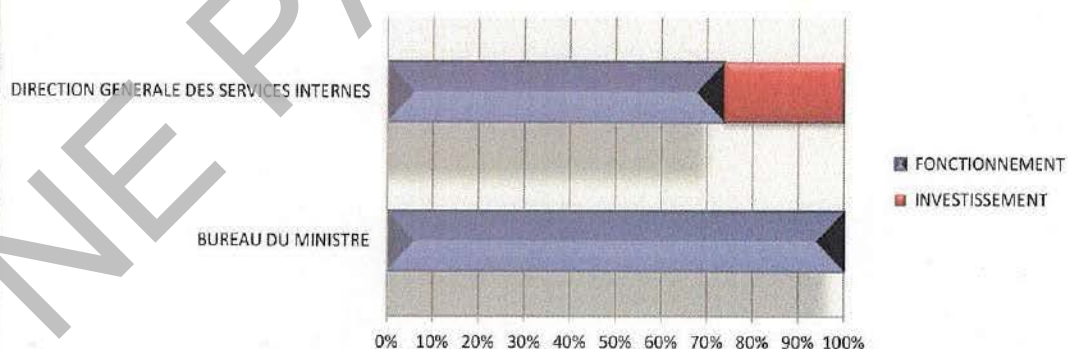
1313 MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
1313-1-11- BUREAU DU MINISTRE	160,480,515	-	160,480,515
1313-1-12- DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	13,780,068,625	4,889,115,000	18,669,183,625
TOTAL	13,940,549,140	4,889,115,000	18,829,664,140

Pondération des crédits budgétaires 2025-2026 du MSPP par section



Crédits budgétaires 2025-2026 du MSPP par section et par nature



**PRÉSENTATION ET CRÉDITS
DU MINISTÈRE À LA CONDITION FÉMININE
ET AUX DROITS DES FEMMES**

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2025-2026

1814 - MINISTÈRE À LA CONDITION FÉMININE ET AUX DROITS DE LA FEMME

a) Cadre légal, Mission et Attributions

Le Ministère à la Condition Féminine et aux Droits de la Femme est créé et régi par le Décret du 14 août 1995. Sa mission et ses principales attributions sont:

- Définir la politique sectorielle du Ministère;
- Orienter, diriger, coordonner, contrôler, superviser, évaluer les activités du Ministère;
- Présenter et défendre par devant la chambre législative, les projets de loi du Pouvoir Exécutif;
- Veiller à l'exécution des actes que le MCFDF signe et contresigne;
- Préparer et présenter au Conseil des Ministres les rapports sur sa gestion;
- Elaborer et présenter aux Institutions compétentes les avant-projets de budget de son Ministère;
- Exercer son pouvoir de tutelle et de contrôle conformément aux lois en vigueur;
- Connaître et résoudre les conflits au sein du Ministère.

b) Structure organisationnelle

Le Ministère à la Condition Féminine et aux Droits de la Femme est organisé suivant une structure hiérarchisée placée sous l'autorité d'un Ministre auquel peuvent être adjoints un ou des Secrétaires d'Etat. Les différents niveaux administratifs sont les suivants :

- Une Structure Centrale comprenant une Direction Générale assistée d'une Direction Administrative et de trois (3) Directions Techniques

c) Objectifs pour l'année fiscale 2025-2026

- Promouvoir les droits pour l'équité de genre et renforcer la sécurité ainsi que la protection des femmes;
- Favoriser l'insertion sociale et économique des femmes et filles mères en situation de vulnérabilité;
- Véhiculer et intégrer la dimension genre dans les politiques publiques pour une meilleure appropriation;
- Promouvoir des opportunités économiques pour les femmes par la mise en place des mécanismes de financements des activités génératrices de revenus;
- Renforcer les structures d'accueil dans les centres d'hébergement pour la réinsertion sociale des enfants de rues, des rapatriés et des femmes victimes de violence;
- Mettre en place un dispositif de contrôle interne afin de renforcer la capacité du Ministère dans la prise de décision, la reddition de comptes et la lutte contre la corruption;
- Renforcer les mécanismes de suivi de l'action publique contre les auteurs des actes de violence faits aux femmes.

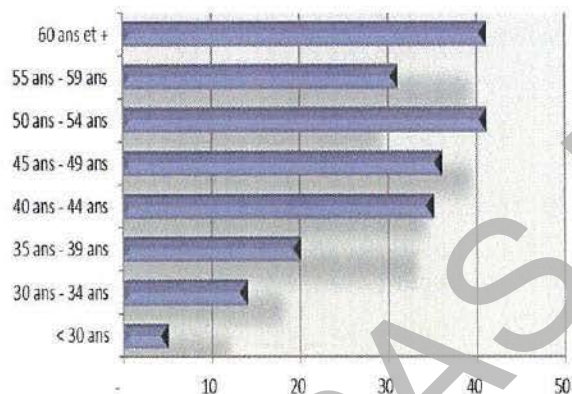
d) Situation des agents publics permanents au mois d'août 2025

o Effectif et masse salariale

Personnel Régulier (PR)						
	Effectif			Age Moyen	Masse Salariale	Salaire moyen
	Hommes	Femmes	Total			
Services internes	98	125	223	49	9,599,650	43,048
Bureau du Ministre et Direction Générale	98	125	223	49	9,599,650	43,048

COMPOSITION DU PERSONNEL REGULIER DU MCFDF

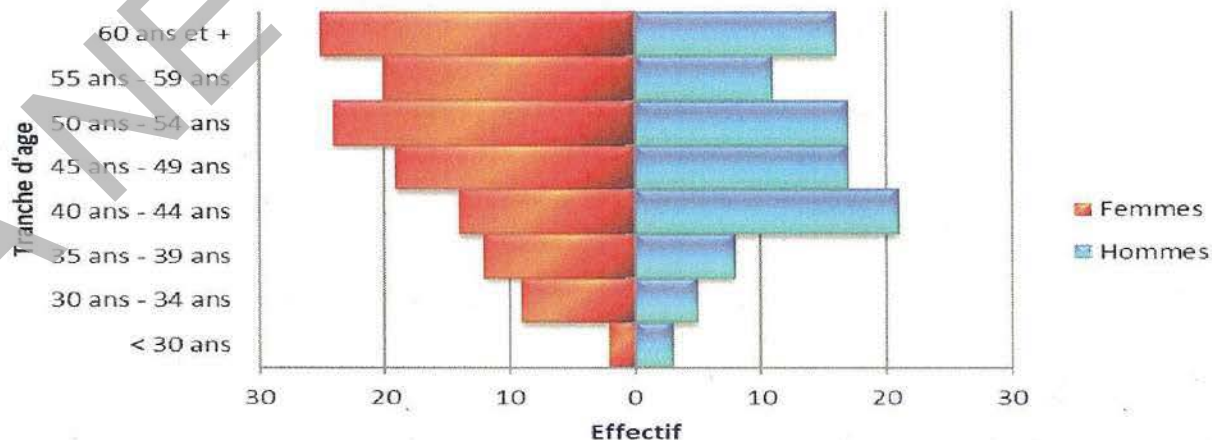
Répartition du personnel du MCFDF par tranche d'âge



Répartition du personnel du MCFDF par sexe



Répartition du personnel du MCFDF par tranche d'âge et par sexe



BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2025-2026

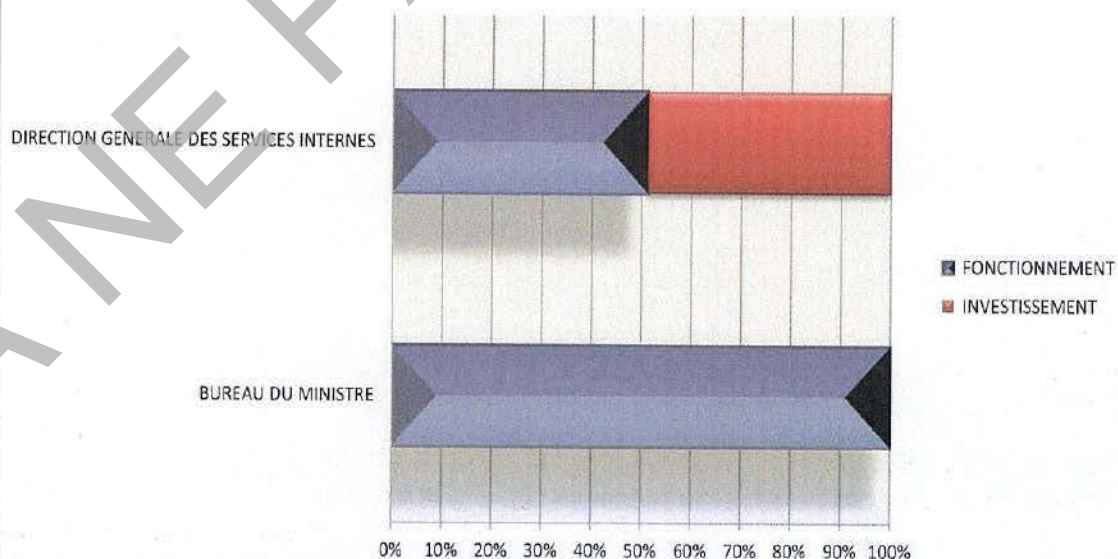
1314 MINISTERE A LA CONDITION FEMININE ET AUX DROITS DE LA FEMME

SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
1314-1-11- BUREAU DU MINISTRE	164,233,343	-	164,233,343
1314-1-12- DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	316,856,931	301,300,000	618,156,931
TOTAL	481,090,274	301,300,000	782,390,274

Pondération des crédits budgétaires 2025-2026 du MCFDF par section



Crédits budgétaires 2025-2026 du MCFDF par section et par nature



**PRÉSENTATION ET CRÉDITS
DU MINISTÈRE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS
ET DE L'ACTION CIVIQUE**

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2025-2026

1315. MINISTÈRE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE L'ACTION CIVIQUE

a) Cadre légal, Mission et Attributions

Cadre légal : Non disponible

Sa mission et ses principales attributions sont :

- Formuler la politique du gouvernement en matière de sport, de jeunesse et de civisme et mettre en œuvre cette politique ;
- Développer, coordonner et superviser les activités physiques et sportives ;
- Intégrer la culture sportive dans l'éducation à tous les niveaux ;
- Promouvoir la vie associative et l'encadrement de la jeunesse ;
- Promouvoir et participer à la formation des cadres sportifs.

b) Structure organisationnelle

Le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de l'Action Civique est organisé suivant une structure hiérarchisée placée sous l'autorité d'un Ministre auquel peuvent être adjoints un ou des Secrétaires d'Etat. Les différents niveaux administratifs sont les suivants :

- Une Structure Centrale comprenant une Direction Générale assistée d'une Direction Administrative, de trois (3) Directions Techniques et de dix (10) Directions Départementales.

c) Objectifs pour l'année fiscale 2025-2026

- Elaborer les Lois organiques du MJSAC et des structures rattachées et les soumettre en Conseil des Ministres pour validation ;
- Améliorer les conditions de pratiques du sport au niveau individuel et professionnel par l'entremise de la réhabilitation d'infrastructures sportives ;
- Mettre en place un programme d'éducation à la paix au profit des jeunes des quartiers les plus affectés par la violence ;
- Elaborer et mettre en œuvre un plan de gestion durable des infrastructures sportives en œuvrant au réaménagement et à la réouverture des principales infrastructures.
- Mettre en place des stratégies de détection et de formation des jeunes talents sportifs en collaboration avec les fédérations ;
- Lancer un programme d'insertion sociale des jeunes à travers le sport ;
- Adopter toutes mesures favorisant la participation active des jeunes dans la lutte pour le rétablissement de la sécurité, de la paix et de l'ordre public ;
- Promouvoir et développer le sens du civisme et du patriotisme chez les jeunes sur tout le territoire national;
- Réaliser des initiatives inclusives de soutien pour promouvoir la résilience et l'insertion socio-économique des jeunes.

d) Situation des agents publics permanents au mois d'août 2025

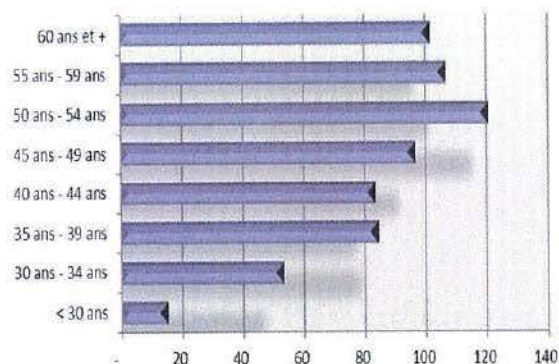
o Effectif et masse salariale

Personnel Régulier (PR)

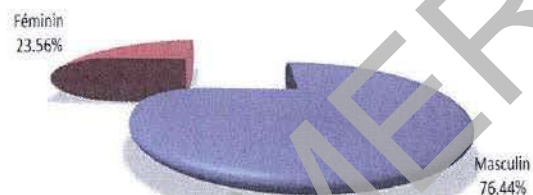
	Effectif			Age Moyen	Masse Salariale	Salaire moyen
	Hommes	Femmes	Total			
Services Internes	503	155	658	49	28,614,400	43,487
Bureau du Ministre et Direction Générale	503	155	658	49	28,614,400	43,487

COMPOSITION DU PERSONNEL REGULIER DU MJSAC

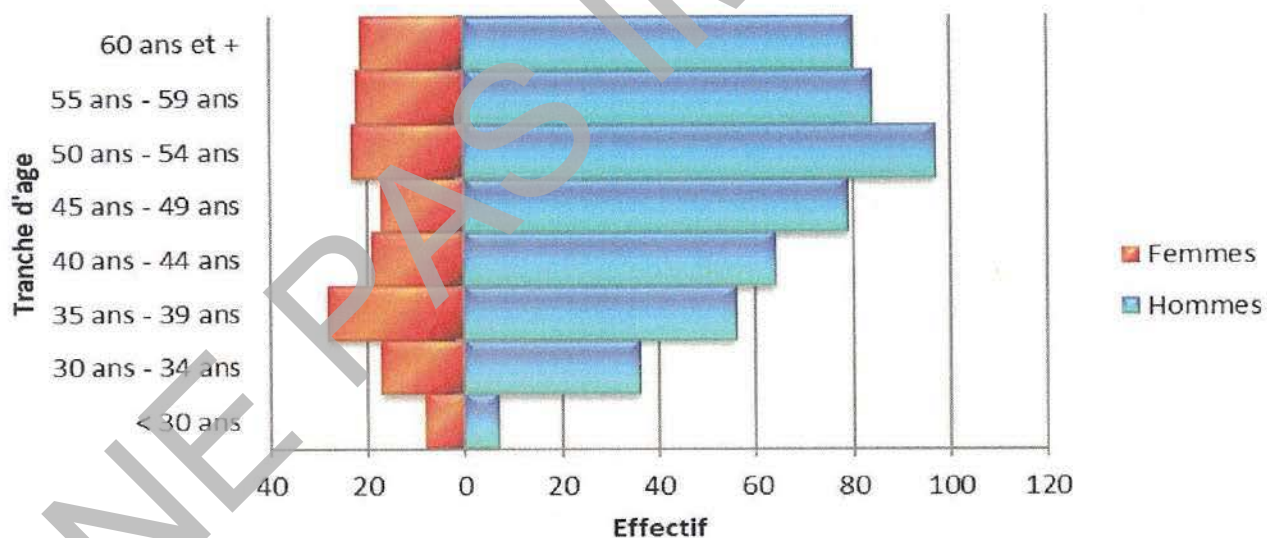
Répartition du personnel du MJSAC par tranche d'âge



Répartition du personnel du MJSAC par sexe



Répartition du personnel du MJSAC par tranche d'âge et par sexe



BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2025-2026

1315 MINISTERE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE L'ACTION CIVIQUE

SECTEUR	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
1315-1-11- BUREAU DU MINISTRE	1,142,277,386	-	1,142,277,386
1315-1-12- DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	287,984,040	400,112,850	688,096,890
TOTAL	1,430,261,426	400,112,850	1,830,374,276

Pondération des crédits budgétaires 2025-2026 du MJSAC par section

DIRECTION GENERALE DES
SERVICES INTERNES
37.59%

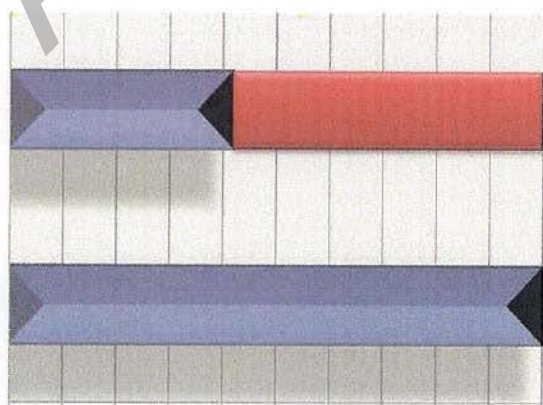


BUREAU DU MINISTRE
62.41%

Crédits budgétaires 2025-2026 du MJSAC par section et par nature

DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES

BUREAU DU MINISTRE



■ FONCTIONNEMENT

■ INVESTISSEMENT

0% 10% 20% 30% 40% 50% 60% 70% 80% 90% 100%

**POUVOIR EXÉCUTIF
SECTEUR CULTUREL**

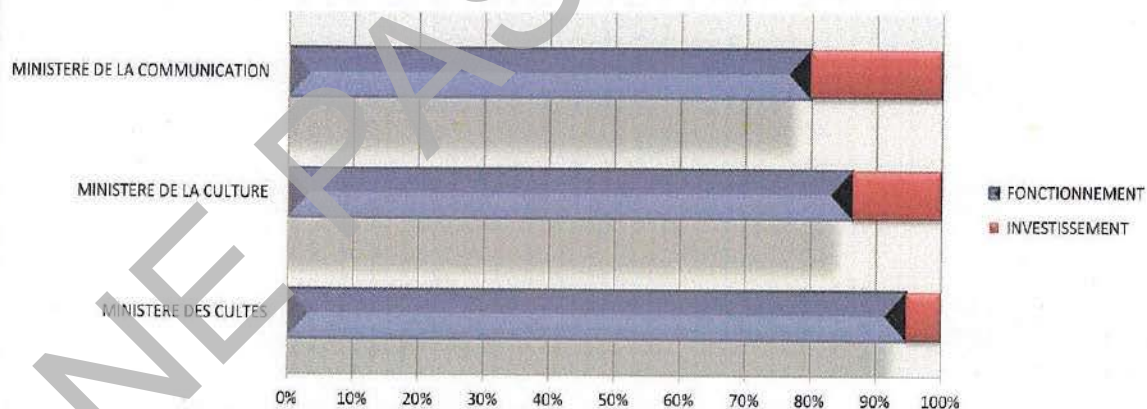
BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2025-2026

ENTITE ADMINISTRATIVE	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
1411 MINISTERE DES CULTES	531,350,593	30,000,000	561,350,593
1412 MINISTERE DE LA CULTURE	2,678,174,353	424,358,556	3,102,532,909
1413 MINISTERE DE LA COMMUNICATION	789,969,156	200,000,000	989,969,156
TOTAL	3,999,494,102	654,358,556	4,653,852,658

Pondération des crédits budgétaires 2025-2026 par entité administrative



Crédits budgétaires 2025-2026 par entité administrative



**PRÉSENTATION ET CRÉDITS
DU MINISTÈRE DES CULTES**

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2025-2026

1411- MINISTÈRE DES CULTES

a) Cadre légal, Mission et Attributions

Le Ministère des Cultes est créé et régi par le Décret du 5 août 1987. Sa mission et ses principales attributions sont :

- Veiller à l'exécution des lois relatives au libre exercice des divers Cultes Religieux ;
- Veiller aussi à l'exécution des conventions, des concordats ou des accords particuliers signés par le Gouvernement avec les Eglises ou toutes Religions établies sur le territoire de la République ;
- Recenser et enregistrer les divers cultes, sectes, confessions, missions religieuses et Eglises établis dans le pays ;
- Visiter régulièrement les Églises, les Temples... et faire un relevé de leurs œuvres sociales et éducatives, en vue de leur intégration dans le plan global de développement du pays ;
- Recevoir les plaintes et les réclamations des Responsables des différents Cultes ;
- Mener des enquêtes et veiller à l'exécution des décisions prises.

b) Structure organisationnelle

Le Ministère des Cultes est organisé suivant une structure hiérarchisée placée sous l'autorité d'un Ministre auquel peuvent être adjoints un ou des Secrétaires d'Etat. Les différents niveaux administratifs sont les suivants :

- Une Structure Centrale comprenant une Direction Générale assistée d'une Direction Administrative, de cinq (5) Directions Techniques et de six (6) Directions Départementales.

c) Objectifs pour l'année fiscale 2025-2026

- Encourager, par des mécanismes appropriés, toutes les initiatives visant au regroupement des églises en vue d'un meilleur encadrement de la part du Ministère des Cultes ;
- Contribuer à maintenir une culture de tolérance, de paix et d'harmonie entre les diverses confessions religieuses.

d) Situation des agents publics permanents au mois d'août 2025

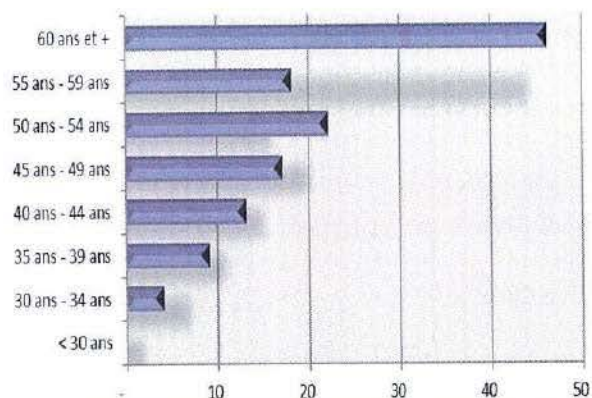
o Effectif et masse salariale

Personnel Régulier (PR)

	Effectif			Age Moyen	Masse Salariale	Salaire moyen
	Hommes	Femmes	Total			
Services Internes	91	38	129	55	5,785,500	44,849
Direction Générale	91	38	129	55	5,785,500	44,849

COMPOSITION DU PERSONNEL REGULIER DU MINISTERE DES CULTES

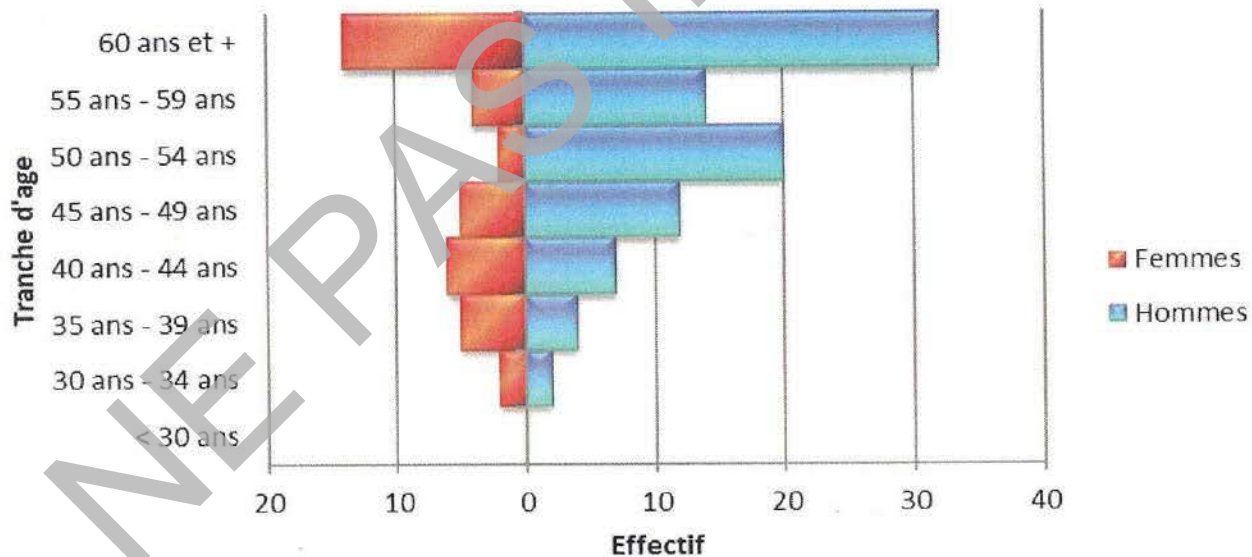
Répartition du personnel du MCultes par tranche



Répartition du personnel du MCultes par sexe



Répartition du personnel du MCultes par tranche d'âge et par sexe



BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2025-2026

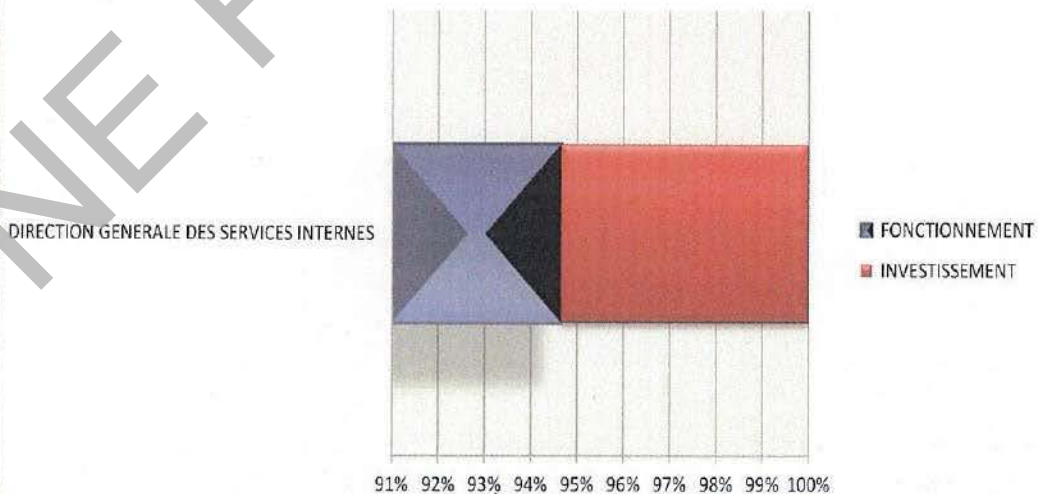
1411 MINISTERE DES CULTES

SECTEUR	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
1411-1-12- DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	531,350,593	30,000,000	561,350,593
TOTAL	531,350,593	30,000,000	561,350,593

Pondération des crédits budgétaires 2025-2026 du MC par section



Crédits budgétaires 2025-2026 du MC par section et par nature



**PRÉSENTATION ET CRÉDITS
DU MINISTÈRE DE LA CULTURE**

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2025-2026

1412 MINISTRE DE LA CULTURE

a) Cadre légal, Mission et Attributions

Le Ministère de la Culture est régi et créé par l'Arrêté du 16 mars 2004. Sa mission et ses principales attributions sont :

- Sauvegarder, conserver et Promouvoir la Culture Nationale ;
- Préserver et conserver les traditions culturelles, les documents, œuvres et monuments qui constituent le patrimoine national ;
- Stimuler et encourager la création et la production artistique ;
- Promouvoir et diffuser la culture nationale ;
- Participer à l'éducation civique du peuple haïtien ;
- Défendre l'environnement culturel contre tout ce qui tendrait à le défigurer ;
- Encadrer les créateurs dans la défense de leurs droits d'auteur ;
- Représenter l'Etat dans toutes activités et négociations dans les domaines relatifs à la culture ;

b) Structure Organisationnelle

Le Ministère de la Culture est organisé suivant une structure hiérarchisée placée sous l'autorité d'un Ministre auquel peuvent être adjoints un ou des Secrétaires d'Etat. Les différents niveaux administratifs sont les suivants :

- Une Structure Centrale comprenant une Direction Générale assistée d'une Direction Administrative, de cinq (5) Directions Techniques et de deux (2) Directions Départementales ;
- Douze (12) Services Externes.

c) Objectifs pour l'année fiscale 2025-2026

- Réviser les lois organiques du MCC et des structures rattachées et les soumettre en Conseil des Ministres pour validation ;
- Veiller à la protection, la sauvegarde et la valorisation du patrimoine culturel matériel et immatériel d'Haïti tout en faisant le suivi des Conventions signées par l'État haïtien dans le domaine ;
- Assurer l'accessibilité des œuvres capitales de l'humanité en général et d'Haïti en particulier, au plus grand nombre possible d'Haïtiens ;
- Assurer l'insertion de la culture dans le monde économique : protection du livre (politique d'incitation fiscale), de l'audiovisuel (politique de quotas dans les émissions et les films diffusées sur les chaînes de télévision), aide à la création cinématographique, incitations fiscales au mécénat.
- Démocratiser et décentraliser la lecture publique en Haïti à travers la réhabilitation du réseau de CLAC installé sur l'ensemble du territoire national et de la bibliothèque de Jérémie en particulier ;
- Rendre plus visibles les manifestations culturelles traditionnelles dans les dix (10) départements du pays.

d) Situation des agents publics permanents au mois d'août 2025

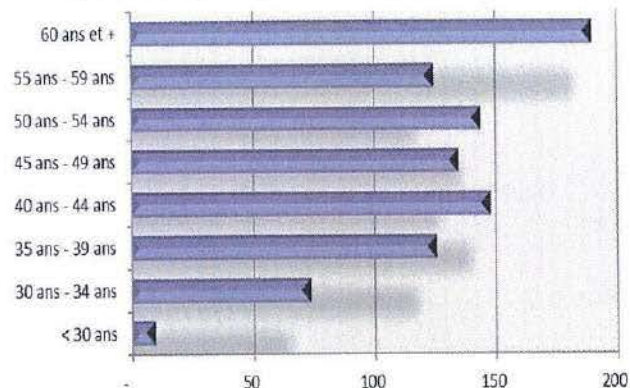
o Effectif et masse salariale

Personnel Régulier (PR)

	Effectif			Age Moyen	Masse Salariale	Salaire moyen
	Hommes	Femmes	Total			
Bureau du Ministre et Direction Générale	640	304	944	51	39.245.900	41.574
ENARTS	142	50	192	53	8.705.600	163.271
ISPAN	62	14	76	55	2.858.900	52.217
THEATRE NATIONAL	60	10	70	50	2.784.600	55.724
MUPANAH	75	37	112	52	4.272.750	81.594
BNE	25	8	33	52	1.363.250	25.974
BIBLIOTHEQUE NATIONALE	23	5	28	51	1.228.100	23.996
AR NLE	43	41	84	50	3.416.200	68.405
DNL	172	117	289	44	12.081.800	271.617
BHDA	25	15	40	50	1.503.850	30.320
	13	7	20	49	1.030.850	20.910

COMPOSITION DU PERSONNEL REGULIER DU MINISTERE DE LA CULTURE

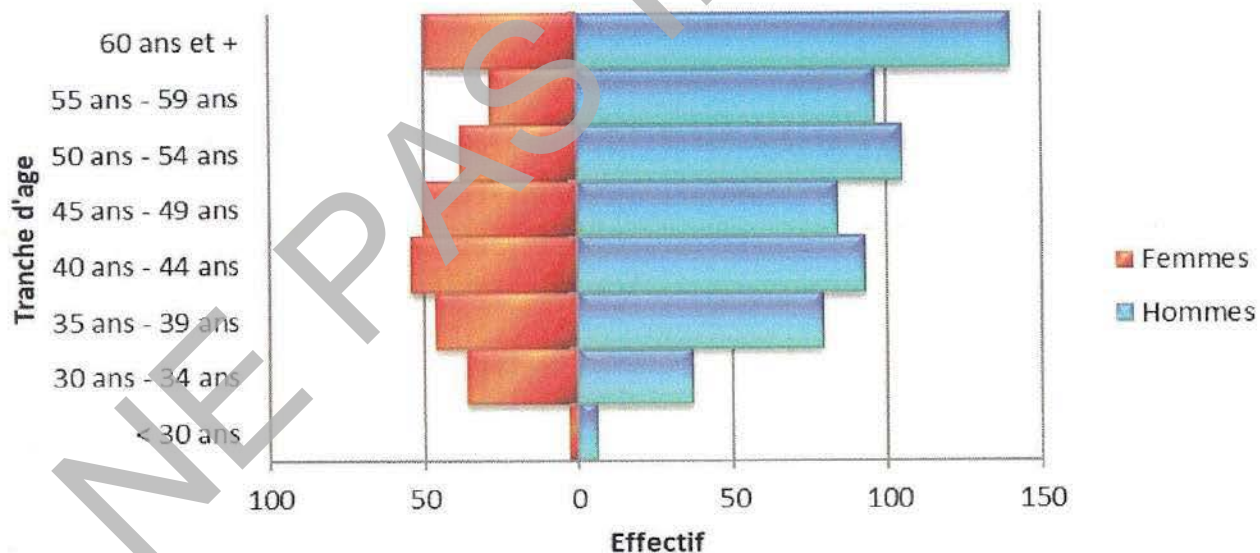
Répartition du personnel du MCulture par tranche d'âge



Répartition du personnel du MCulture par sexe



Répartition du personnel du MCulture par tranche d'âge et par sexe

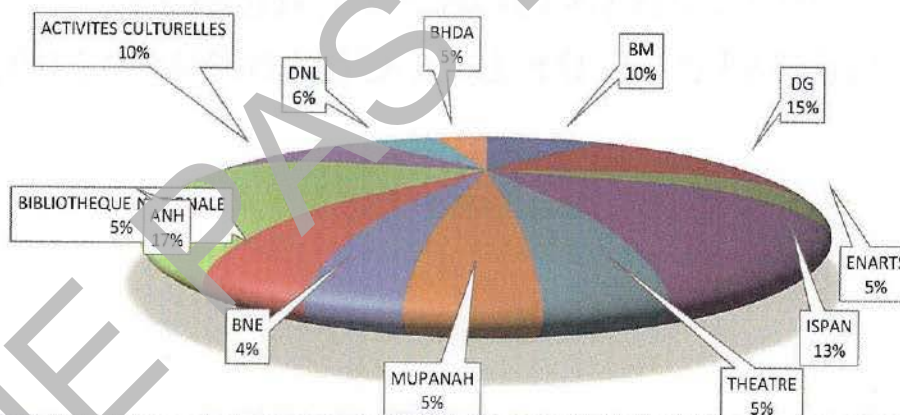


BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2025-2026

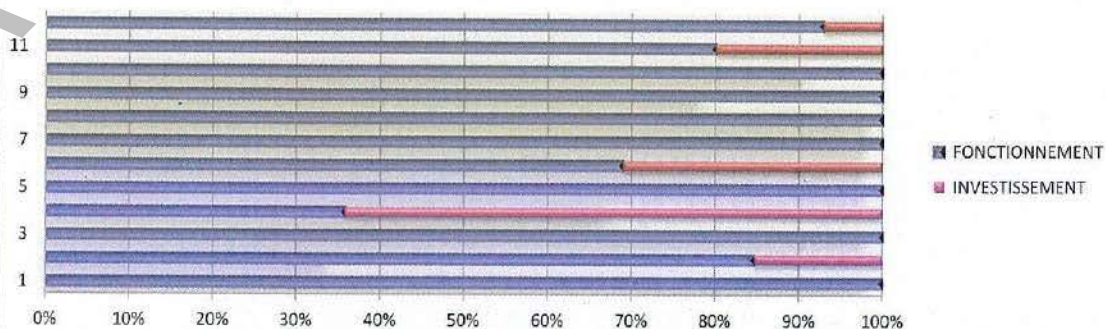
1412 MINISTERE DE LA CULTURE

SECTEUR	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
1412-1-11- BUREAU DU MINISTRE	326,052,758	-	326,052,758
1412-1-12- DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	406,442,928	73,500,000	479,942,928
1412-1-13- ECOLE NATIONALE DES ARTS	144,465,377	-	144,465,377
1412-1-14- INSTITUT DE SAUVEGARDE DU PATRIMOINE NATIONAL	142,312,896	255,858,556	398,171,452
1412-1-15- THEATRE NATIONAL	142,924,328	-	142,924,328
1412-1-16- MUSEE DU PANTHEON NATIONAL	99,974,494	45,000,000	144,974,494
1412-1-17- BUREAU D ETHNOLOGIE	112,477,312	-	112,477,312
1412-1-18- BIBLIOTHEQUE NATIONALE	150,527,902	-	150,527,902
1412-1-19- ARCHIVES NATIONALES	543,520,683	-	543,520,683
1412-1-23- ACTIVITES CULTURELLES	318,157,400	-	318,157,400
1412-1-24- DIRECTION NATIONALE DU LIVRE	160,549,452	40,000,000	200,549,452
1412-1-25- BUREAU HAITIEN DU DROIT D'AUTEUR	130,768,823	10,000,000	140,768,823
TOTAL	2,678,174,353	424,358,556	3,102,532,909

Pondération des crédits budgétaires 2025-2026 du MC par section



Crédits budgétaires 2025-2026 du MC par section et par nature



**PRÉSENTATION ET CRÉDITS
DU MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION**

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2025-2026

1413.- MINISTRE DE LA COMMUNICATION

Objectifs pour l'année fiscale 2025-2026

- Communiquer les actions, les projets et programmes réalisés par le Gouvernement ;
- Accompagner les journalistes dans l'exercice de leurs métiers ;
- Contribuer activement à la communication des mesures et activités relatives à la lutte contre la propagation du Choléra et de la fièvre dengue.

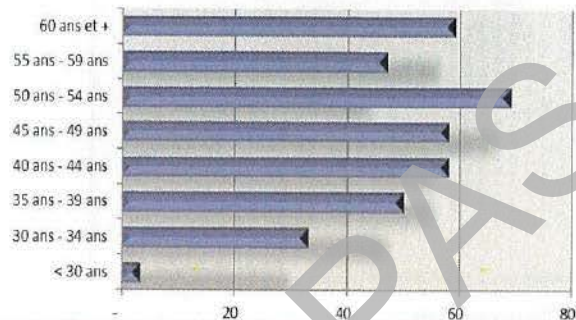
Situation des agents publics permanents au mois d'août 2025

o Effectif et masse salariale

Personnel Régulier (PR)						
	Effectif			Age Moyen	Masse Salariale	Salaire moyen
	Hommes	Femmes	Total			
Services internes	294	83	377	48	15 241,000	40,427
Bureau du Ministre et Direction Générale	57	18	75	45	3,450,300	46,004
TNH	164	46	210	49	8,052,650	38,346
RNH	73	19	92	50	3,738,050	40,631

COMPOSITION DU PERSONNEL REGULIER DU MINISTRE DE LA COMMUNICATION

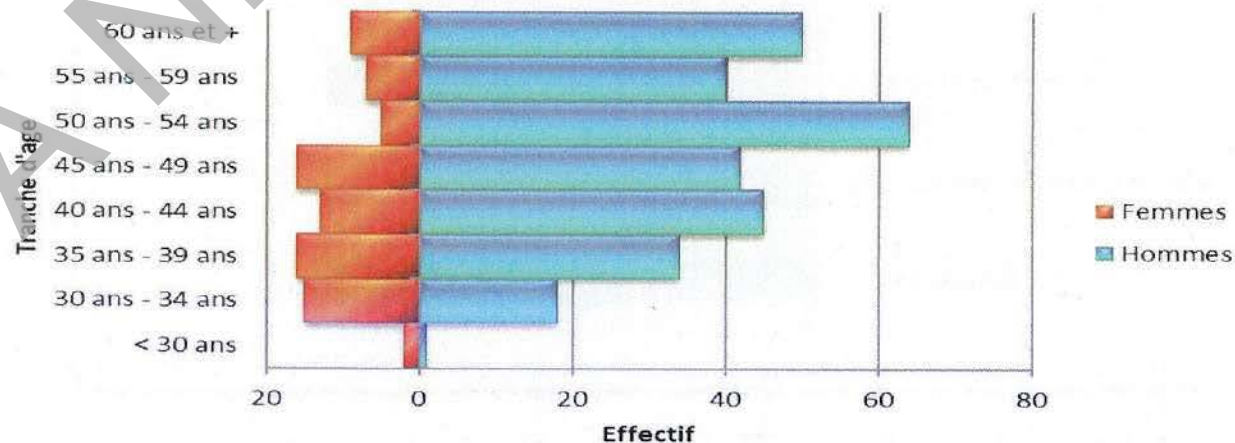
Répartition du personnel du MCOMM par tranche d'âge



Répartition du personnel du MCOMM par sexe



Répartition du personnel du MCOMM par tranche d'âge



BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2025-2026

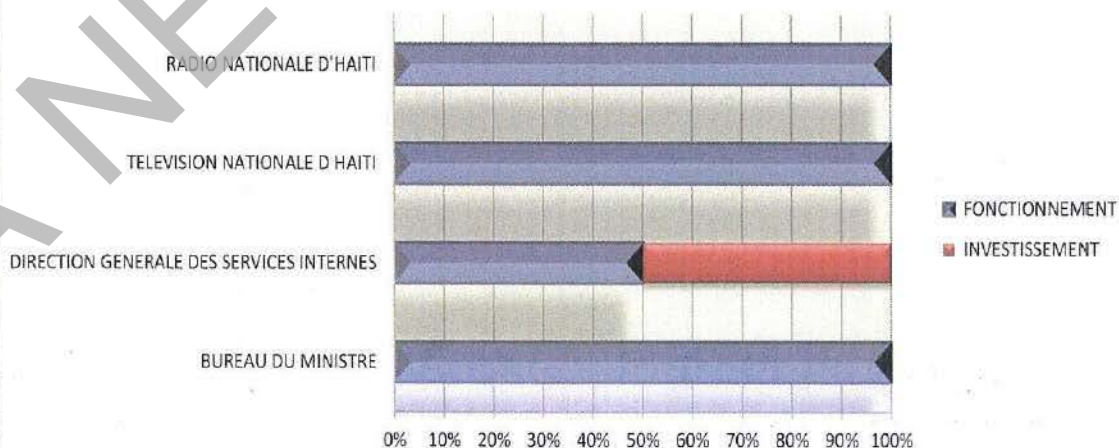
1413 MINISTERE DE LA COMMUNICATION

SECTEUR	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
1413-1-11- BUREAU DU MINISTRE	79,681,995	-	79,681,995
1413-1-12- DIRECTION GENERALE DES SERVICES INTERNES	200,922,750	200,000,000	400,922,750
1413-1-13- TELEVISION NATIONALE D HAITI	322,014,220	-	322,014,220
1413-1-14- RADIO NATIONALE D'HAITI	187,350,191	-	187,350,191
TOTAL	789,969,156	200,000,000	989,969,156

Pondération des crédits budgétaires 2025-2026 du MCOM par section



Crédits budgétaires 2025-2026 du MCOM par section et par nature



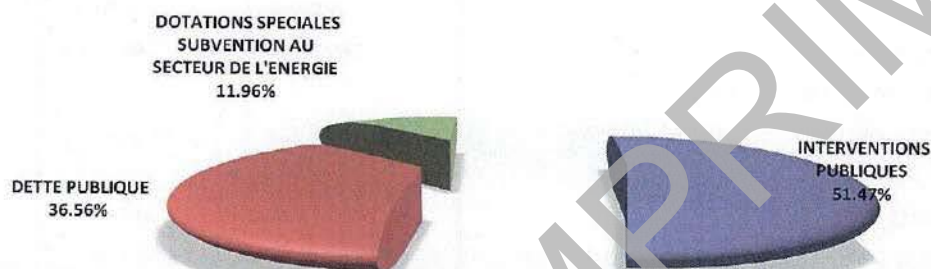
**POUVOIR EXÉCUTIF
AUTRES ADMINISTRATIONS**

INTERVENTIONS PUBLIQUES

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2025-2026

	INSTITUTION	FONCT.	INV,	TOTAL
1511	INTERVENTIONS PUBLIQUES	34,466,376,911	-	34,466,376,911
1512	DETTE PUBLIQUE	24,483,099,356	-	24,483,099,356
1513	DOTATIONS SPECIALES SUBVENTION AU SECTEUR DE L'ENERGIE	8,011,621,425	-	8,011,621,425
	TOTAL	66,961,097,692	-	66,961,097,692

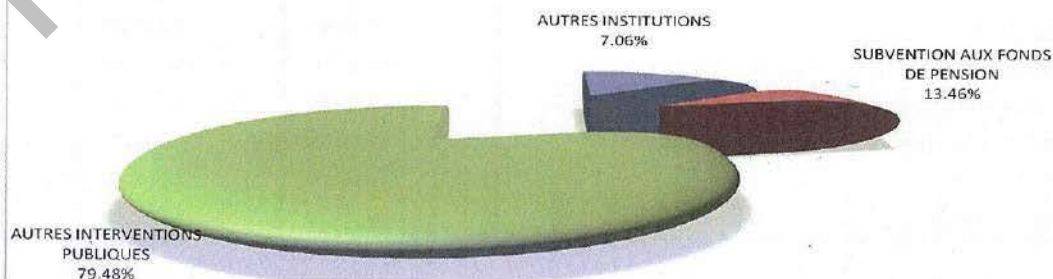
Pondération des crédits budgétaires 2025-2026 des autres administrations



1511 INTERVENTIONS PUBLIQUES

	SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
1511-1-11-	SUBVENTION AUX FONDS DE PENSION	4,637,841,311	-	4,637,841,311
1511-1-13-	AUTRES INSTITUTIONS	2,435,000,000	-	2,435,000,000
1511-1-49-	AUTRES INTERVENTIONS PUBLIQUES	27,393,535,600	-	27,393,535,600
	TOTAL	34,466,376,911	-	34,466,376,911

Pondération des crédits budgétaires 2025-2026 des INTERVENTIONS PUBLIQUES par section



BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2025-2026

	ALLOCATION BUDGETAIRE 2024-2025	ALLOCATION BUDGETAIRE 2025-2026	VARIATION
TOTAL INTERVENTIONS PUBLIQUES	33,648,742,396	34,513,876,911	865,134,515
700-SUBVENTIONS D'EXPLOITATION AUX COMPTES SPECIAUX DU TRÉSOR ET BUDGETS ANNEXES	4,230,009,999	4,406,841,311	176,831,312
PENSIONNAIRES EX_BNDAI	10,139,581	10,139,661	-
PENSION MILITAIRE	499,570,338	460,000,000	(39,570,338)
PENSIONNAIRES EX_MINOTERIE	22,800,000	22,800,000	-
PENSIONNAIRES SELECTION 1974	25,500,000	25,500,000	-
COTISATION AU FONDS DE PENSION	3,672,000,000	3,608,401,650	216,401,650
SUBVENTIONS AU FONDS DE SOUTIEN A LA SECURITE NATIONALE	-	-	-
721-QUOTES - PARTS ET CONTRIBUTIONS AUX INSTITUTIONS ÉTRANGÈRES ET INTERNATIONALES	2,160,000,000	2,480,000,000	320,000,000
INSTITUTIONS INTERNATIONALES	2,160,000,000	2,480,000,000	320,000,000
AUTRES INTERVENTIONS PUBLIQUES	27,258,732,397	27,627,035,600	368,303,203
410- MATERIEL DE TRANSPORT ROUTIER	100,000,000	100,000,000	-
ACQUISITION DE VEHICULES	100,000,000	100,000,000	-
729- AUTRES QUOTES-PARTS ET CONTRIBUTIONS	5,913,000,001	6,732,647,830	2,819,647,829
GESTION DES AUTOBUS DE L'ETAT	1,140,000,000	1,140,000,000	-
ACTIVITES FESTIVES ET CONFERENCES	1,155,000,001	1,200,000,000	44,999,999
AUTO-ASSURANCE / FONCTION PUBLIQUE /	1,750,000,000	2,017,647,830	267,647,830
AUTRES SUBVENTIONS	1,000,000,000	1,200,000,000	200,000,000
APPUI A LA FORMATION	118,000,000	175,000,000	57,000,000
SUPPORT AUX PARTIS POLITIQUES	750,000,000	3,000,000,000	2,250,000,000
SUBVENTIONS AUX AGENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE POUR LA RENTREE SCOLAIRE	-	-	-
519- AUTRES DEPENSES NON VENTILEES PAR NATURE	21,245,732,396	18,794,387,770	(2,451,344,626)
ACTIVITES ELECTORALES	4,970,000,000	5,400,000,000	430,000,000
APPUI A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	750,000,000	750,000,000	-
APPUI AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES	448,671,255	350,000,000	(98,671,255)
PROGRAMME D'APPUI A LA RELANCE ECONOMIQUE	580,990,000	800,000,000	19,010,000
CREATION D'EMPLOI D'ETE*	120,000,000	150,000,000	30,000,000
DOTATIONS PROVISIONNELLES POUR CERTAINES ENGAGEES D'AVANCE	6,176,071,141	5,300,000,000	(876,071,141)
FONDS POUR LA RECHERCHE ET LE DEVELOPPEMENT	130,000,000	130,000,000	-
PROGRAMME D'INITIATION DES JEUNES A L'EMPLOI (PIJE)	170,000,000	174,387,770	4,387,770
AUTRES (MONTANT NON AFFECTE) "919"	4,900,000,000	4,150,000,000	(750,000,000)
FONDS DE SOUTIEN A LA SECURITE NATIONALE	3,000,000,000	1,780,000,000	(1,210,000,000)

DETTE PUBLIQUE

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2025-2026

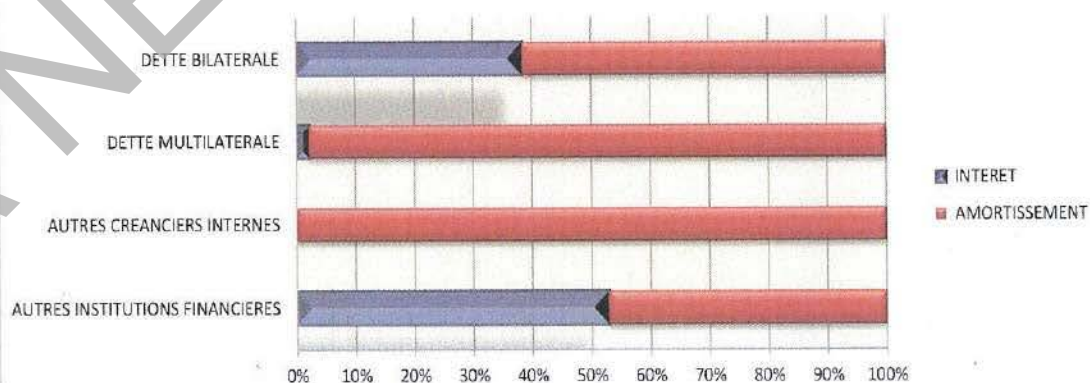
1512 DETTE PUBLIQUE

SECTION	INTERET	AMORTISSEMENT	TOTAL
1512-1-12- AUTRES INSTITUTIONS FINANCIERES	5,382,585,724	4,802,414,092	10,184,999,816
1512-1-13- AUTRES CREANCIERS INTERNES	-	5,665,342,868	5,665,342,868
1512-2-11- DETTE MULTILATERALE	63,990,890	3,016,415,660	3,080,406,551
1512-2-12- DETTE BILATERALE	1,793,401,240	2,884,882,549	4,678,283,789
TOTAL	7,496,147,515	16,986,951,840	24,483,099,356

Pondération des crédits budgétaires 2025-2026 de la DETTE PUBLIQUE par section



Crédits budgétaires 2025-2026 de la DETTE PUBLIQUE par section et par nature



**DOTATIONS SPÉCIALES SUBVENTION
AU SECTEUR DE L'ÉNERGIE**

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2025-2026

1513 DOTATIONS SPECIALES SUBVENTION AU SECTEUR DE L'ENERGIE

SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
1513-1-11- SUBVENTION A L'EDH	8,011,621,425	-	8,011,621,425
1513-1-12- SUBVENTION PRODUITS PRETOLIERS	-	-	-
TOTAL	8,011,621,425	-	8,011,621,425

Pondération des crédits budgétaires 2025-2026 du Secteur de l'Energie par section

SUBVENTION PRODUITS
PRETOLIERS
0.00%



SUBVENTION A L'EDH
100.00%

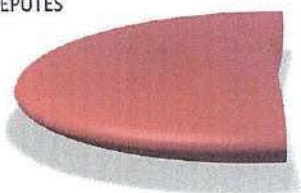
**CRÉDITS BUDGÉTAIRES
DU POUVOIR LÉGISLATIF**

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2025-2026

INSTITUTION	FONCT.	INV,	TOTAL
2211 SENAT DE LA REPUBLIQUE	1,723,227,969	-	1,723,227,969
2212 CHAMBRE DES DEPUTES	1,867,830,213	-	1,867,830,213
TOTAL	3,591,058,182	-	3,591,058,182

Pondération des crédits budgétaires 2025-2026 du Pouvoir Législatif par branche

CHAMBRE DES DEPUTES
52.01%



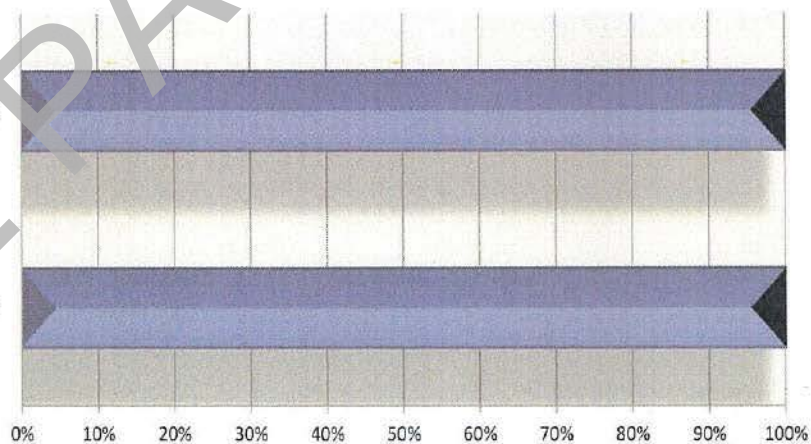
SENAT DE LA
REPUBLIQUE
47.99%



Crédits budgétaires 2025-2026 du Pouvoir Législatif par branche

CHAMBRE DES DEPUTES

SENAT DE LA REPUBLIQUE



**PRÉSENTATION ET CRÉDITS
DU SÉNAT DE LA RÉPUBLIQUE**

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2025-2026

2211 - SENAT DE LA REPUBLIQUE

a) Cadre légal, Mission et Attributions

Le Sénat de la République est régi par la Constitution de 1987. Sa mission et ses principales attributions sont de :

- Voter les lois d'intérêt public, préparées soit de sa propre initiative, soit de celle de la chambre des Députés, soit de l'initiative de l'Exécutif ;
- Exercer un contrôle continu et efficace de l'action gouvernementale, de celle des institutions et organismes autonomes décentralisés ou déconcentrés de l'Etat ;
- Analyser, amender au besoin, les projets de loi d'intérêt public, les sanctionner par décision majoritaire de l'Assemblée des Sénateurs et les transmettre à l'Exécutif aux fins utiles;
- Réaliser le suivi de l'application des lois et de l'exécution du budget national;
- Accomplir des missions d'information ou d'enquête auprès des Ministères, des Organismes et Entreprises Publiques Autonomes et déconcentrés de l'Etat, des Collectivités Territoriales et toutes autres institutions utilisant des fonds publics;
- S'ériger en Haute Cour de Justice à l'occasion du jugement des grands dignitaires de l'Etat mis en accusation pour crime de haute trahison conformément à l'article 186 de la constitution;
- Approuver ou rejeter le choix du chef de l'Etat de personnalités désignées aux fonctions prévues à cet effet par la Constitution: Commandant en chef de l'Armée, Commandant en chef de la Police Nationale, membre de Conseil d'Administration d'Entreprises Publiques ou d'organismes autonomes décentralisés ou déconcentrés et Ambassadeur d'Haïti;
- Participer au processus de désignation des membres du Conseil Electoral Permanent et du Protecteur du Citoyen;
- Soumettre au Chef de l'Etat une liste de trois (3) candidats par siège à pouvoir à la Cour de Cassation;
- Elire les membres de la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif;
- Donner un vote de confiance ou de censure à la déclaration de politique générale du Premier Ministre;
- Questionner ou interpellier le Premier Ministre et/ou les membres de son cabinet;
- Inscrire les Sénateurs et valider leur pouvoir;
- Maintenir des relations harmonieuses avec les autres Pouvoirs de l'Etat, les Institutions Publiques Nationales et Parlements Etrangers.

b) Structure organisationnelle

Le Sénat de la République a une structure composée du Bureau de l'Assemblée des Sénateurs assisté d'une Questure, d'un Secrétariat Général .

c) Objectifs pour l'année fiscale 2025-2026

d) Situation des agents publics permanents au mois d'août 2025

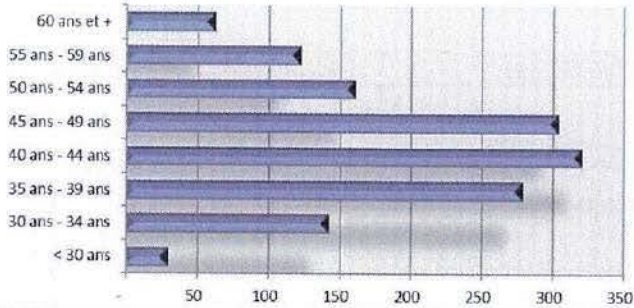
o Effectif et masse salariale

Personnel Régulier (PR)						
	Effectif			Age Moyen	Masse Salariale	Salaire moyen
	Hommes	Femmes	Total			
Services Internes	1051	365	1,416	44	71,206,900	50,287

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2025-2026

COMPOSITION DU PERSONNEL REGULIER DU SENAT

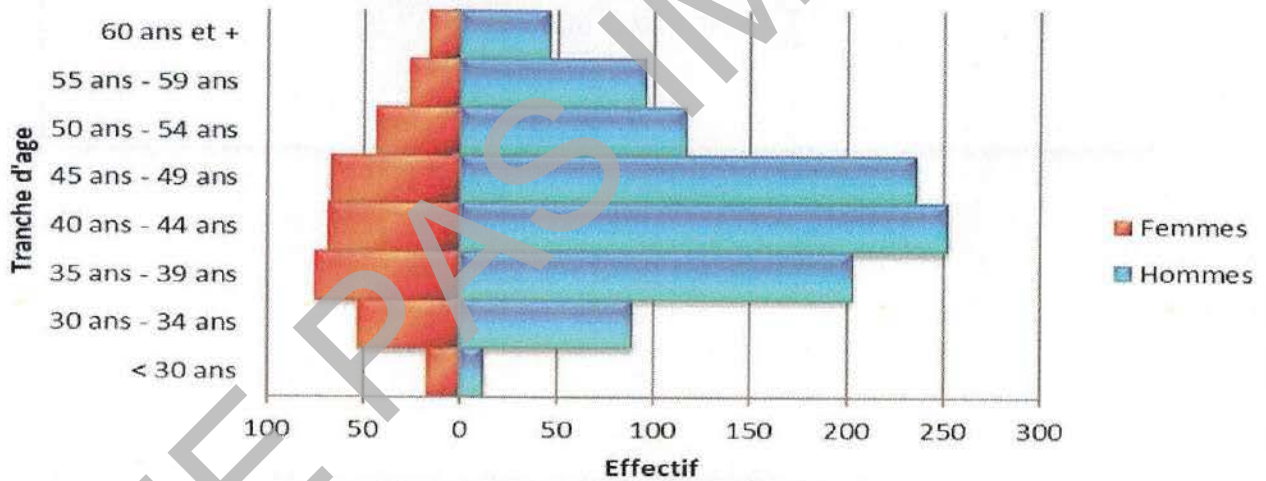
Répartition du personnel du Sénat par tranche d'âge



Répartition du personnel du Sénat par sexe



Répartition du personnel du Sénat par tranche d'âge et par sexe



BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2025-2026

2211 SENAT DE LA REPUBLIQUE

SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
2211-1-11- ASSEMBLEE DES SENATEURS	1,723,227,969	-	1,723,227,969
TOTAL	1,723,227,969	-	1,723,227,969

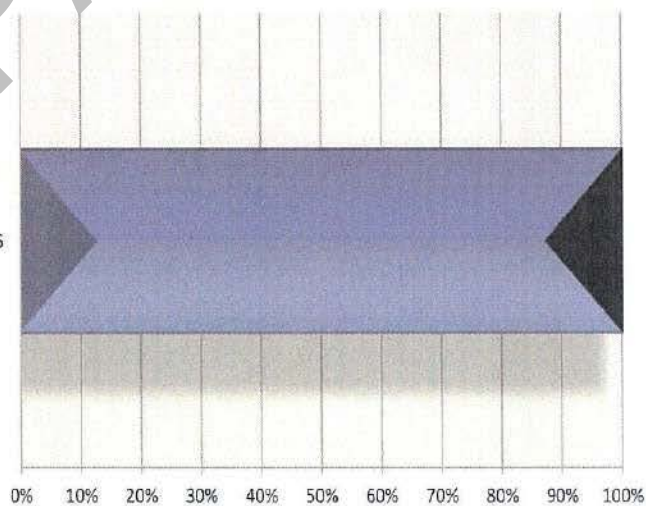
Pondération des crédits budgétaires 2025-2026 du SENAT

ASSEMBLEE DES
SENATEURS
100.00%



Crédits budgétaires 2025-2026 du SENAT par nature

ASSEMBLEE DES SENATEURS



■ FONCTIONNEMENT
■ INVESTISSEMENT

**PRÉSENTATION ET CRÉDITS
DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS**

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2025-2026

2212 - CHAMBRE DES DEPUTES

a) Cadre légal, Mission et Attributions

La Chambre des Députés est régie par la Constitution de 1987. Sa mission et ses principales attributions sont de :

- Voter les lois d'intérêt public, préparées soit de sa propre initiative, soit de celle du Sénat, soit de l'initiative de l'Exécutif ;
- Exercer un contrôle continu et efficace de l'action gouvernementale, de celle des institutions et organismes autonomes décentralisés ou déconcentrés de l'Etat ;
- Analyser, amender au besoin, les projets de loi d'intérêt public, les sanctionner par décision majoritaire de l'Assemblée des Députés et les transmettre à l'Exécutif aux fins utiles ;
- Réaliser le suivi de l'application des lois et de l'exécution du budget national ;
- Prononcer la mise en accusation de hauts dignitaires du pouvoir exécutif et du pouvoir judiciaire pour fautes graves commises dans l'exercice de leur fonction ;
- Donner un vote de confiance ou de censure à la déclaration de politique générale du Premier Ministre ;
- Questionner ou interpellier le Premier Ministre et/ou les membres de son cabinet ;
- Doter la chambre des Députés de règlements et d'un plan d'organisation ;
- Inscrire les Députés et valider leur pouvoir ;
- Maintenir des relations harmonieuses avec les autres pouvoirs de l'Etat, les Institutions publiques nationales.

b) Structure Organisationnelle

La Chambre des Députés a une structure composée du Bureau de l'Assemblée des Députés assisté d'un Conseil Technique, d'une Questure, d'un Secrétariat Général.

c) Objectifs pour l'année fiscale 2025-2026

d) Situation des agents publics permanents au mois d'août 2025

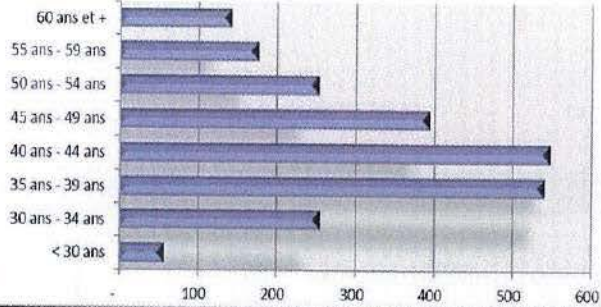
o Effectif et masse salariale

Personnel Régulier (PR)						
	Effectif			Age Moyen	Masse Salariale	Salpaire moyen
	Hommes	Femmes	Total			
CHAMBRE DES DÉPUTÉS	1,681	673	2,354	49	98,983,900	42,049
SECRETARIAT GÉNÉRAL	1681	673	2,354	49	98,983,900	42,049

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2025-2026

COMPOSITION DU PERSONNEL REGULIER DE LA CH. DES DEPUTES

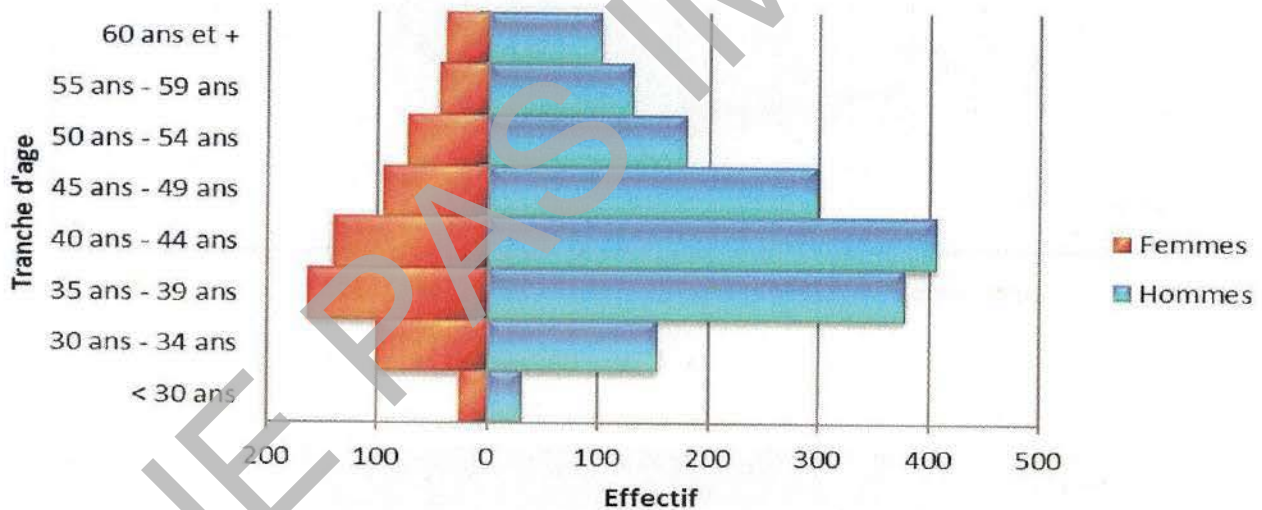
Répartition du personnel de la Chambre des Députés par tranche d'âge



Répartition du personnel de la Chambre des Députés par sexe



Répartition du personnel de la Chambre des Députés par tranche d'âge et par sexe



BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2025-2026

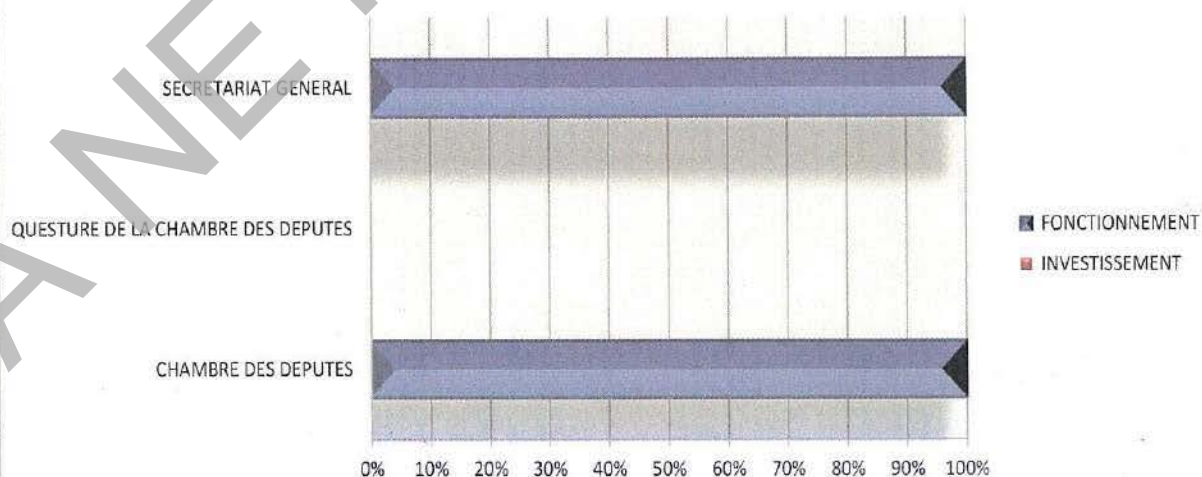
CHAMBRE DES DEPUTES

SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
CHAMBRE DES DEPUTES	163,083,956	-	163,083,956
QUESTURE DE LA CHAMBRE DES DEPUTES	-	-	-
SECRETARIAT GENERAL	1,704,746,257	-	1,704,746,257
TOTAL	1,867,830,213	-	1,867,830,213

Pondération des crédits budgétaires 2025-2026 de la CHAMBRE DES DEPUTES
par section



Crédits budgétaires 2025-2026 de la CHAMBRE DES DEPUTES par section
et par nature



**CRÉDITS BUDGÉTAIRES
DU POUVOIR JUDICIAIRE**

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2025-2026

	MIN,	FONCT.	INV,	TOTAL
3211 CONSEIL SUPERIEUR DU POUVOIR JUDICIAIRE		4,071,379,993	116,700,000	4,188,079,993
TOTAL		4,071,379,993	116,700,000	4,188,079,993

Crédits budgétaires 2025-2026 du Pouvoir Judiciaire



CONSEIL SUPERIEUR DU
POUVOIR JUDICIAIRE
100.00%

**PRÉSENTATION ET CRÉDITS
DU CONSEIL SUPÉRIEUR
DU POUVOIR JUDICIAIRE
SECTEUR POLITIQUE**

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2025-2026

3213 - CONSEIL SUPERIEUR DU POUVOIR JUDICIAIRE

a) Cadre légal, Mission et Attributions

Le Pouvoir Judiciaire est régi par la loi du 17 décembre 2007. Sa mission et ses principales attributions sont de :

- Veiller au fonctionnement régulier et efficace des Cours et Tribunaux ;
- Donner son avis sur les projets de politique judiciaire élaborés par le Pouvoir Exécutif ;
- Appliquer la politique judiciaire de l'Etat ;
- Veiller à ce que les dossiers des justiciables soient traités avec diligence ;
- Participer avec le pouvoir exécutif à l'élaboration de la politique de formation des juges, des auxiliaires de justice et des autres catégories de personnel du Pouvoir Judiciaire.

b) Structure Organisationnelle

Le Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire Comprend :

- L'Administration
- La Cour de Cassation
- La Cour d'Appel
- Les Tribunaux

c) Objectifs pour l'exercice fiscal 2025-2026

- Garantir une justice équitable en toute transparence ;
- Contribuer à la modernisation du système judiciaire.

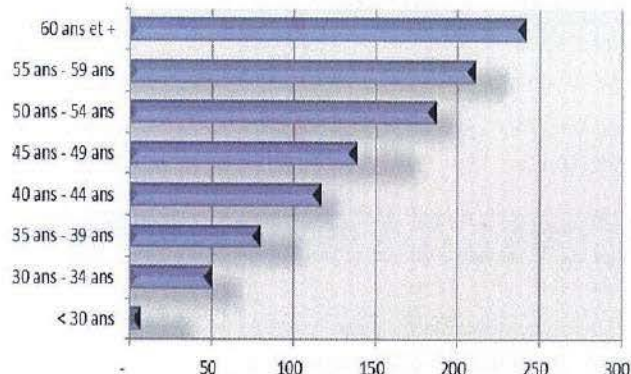
d) Situation des agents publics permanents au mois d'août 2025

o Effectif et masse salariale

Personnel Régulier (PR)						
	Effectif			Age Moyen	Masse Salariale	Salairé moyen
	Hommes	Femmes	Total			
Administration Générale	994	271	1,265	54	69,228,850	54,726
COUR DE CASSATION	207	99	306	46	16,672,400	54,485
COUR D'APPEL	169	70	239	63	6,388,700	26,731
TRIBUNAUX	618	102	720	54	46,167,750	64,122

COMPOSITION DU PERSONNEL REGULIER DU CSPJ

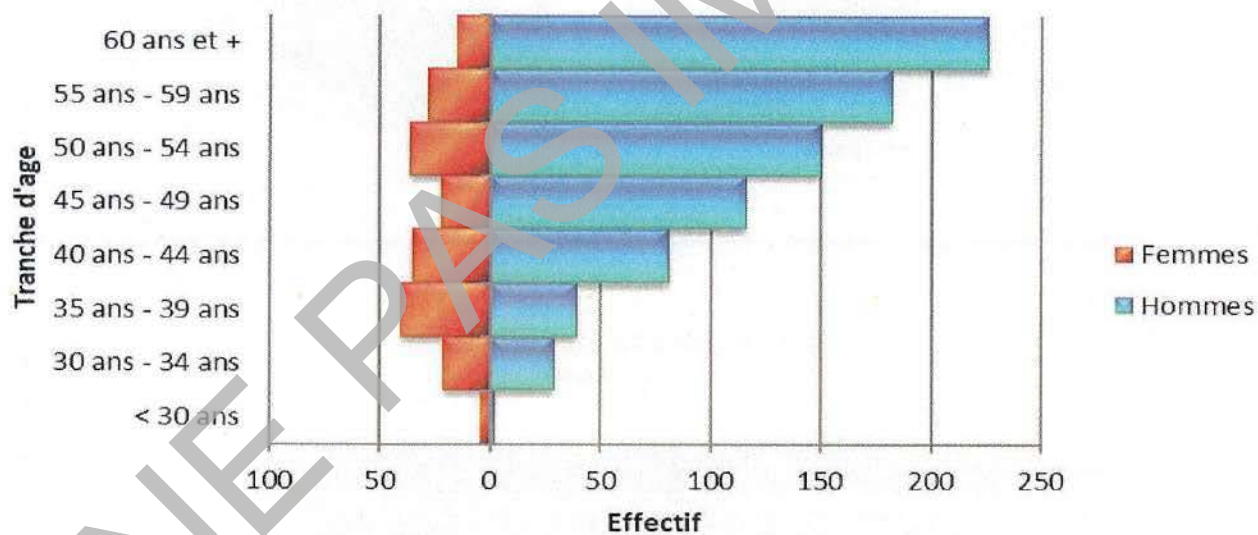
Répartition du personnel du CSPJ par tranche d'âge



Répartition du personnel du CSPJ par sexe



Répartition du personnel du CSPJ par tranche d'âge et par sexe



BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2025-2026

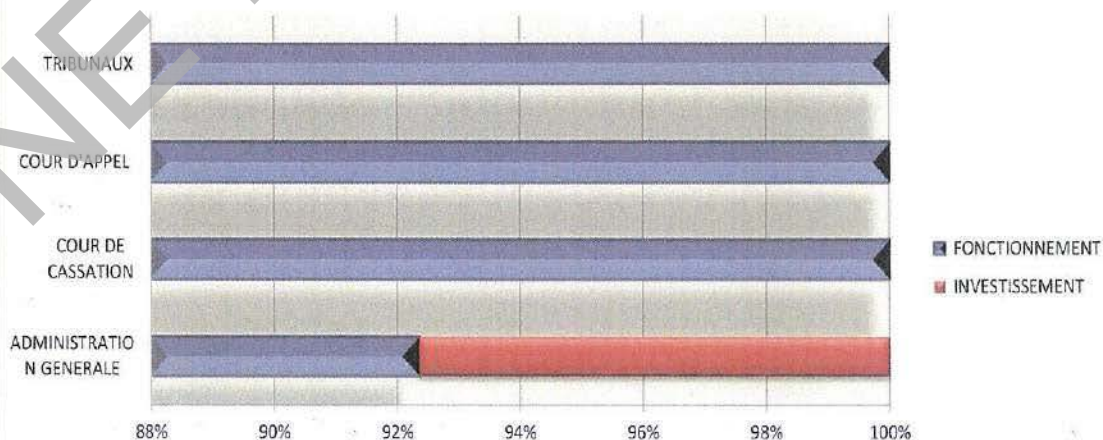
3211 CONSEIL SUPERIEUR DU POUVOIR JUDICIAIRE

SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
3211-1-11- ADMINISTRATION GENERALE	1,409,426,112	116,700,000	1,526,126,112
3211-2-12- COUR DE CASSATION	650,501,849	-	650,501,849
3211-2-13- COUR D'APPEL	283,171,918	-	283,171,918
3211-2-14- TRIBUNAUX	1,728,280,114	-	1,728,280,114
TOTAL	4,071,379,993	116,700,000	4,188,079,993

Pondération des crédits budgétaires du CSPJ 2025-2026 par section



Crédits budgétaires 2025-2026 du CSPJ par section et par nature

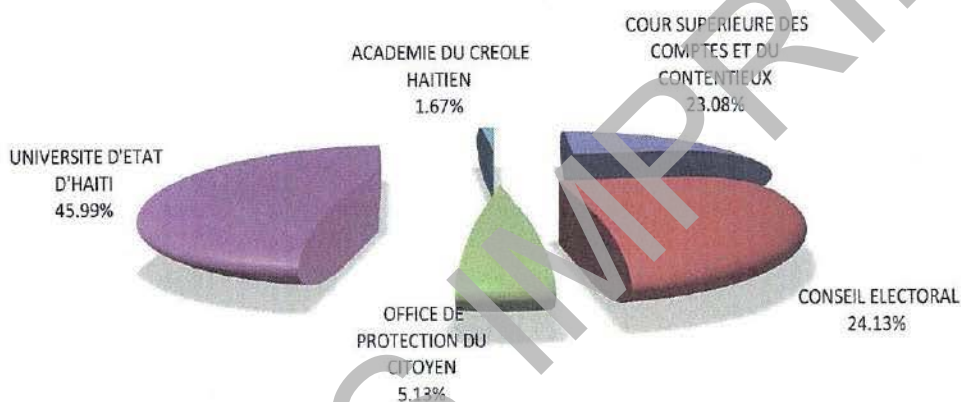


INSTITUTIONS INDÉPENDANTES

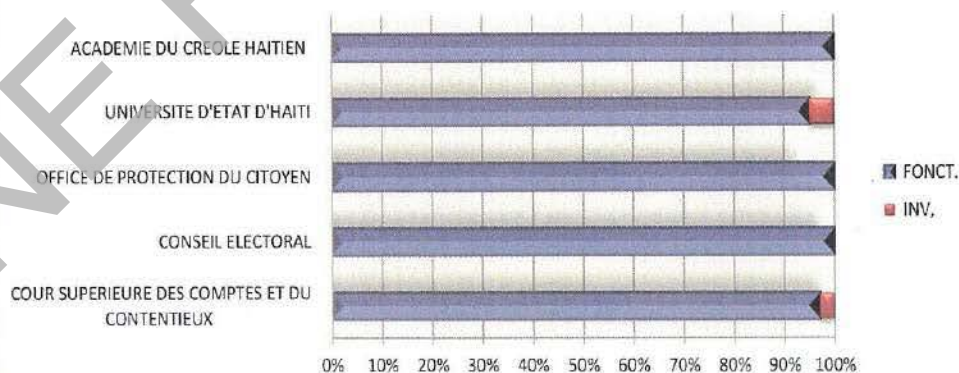
BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2025-2026

INSTITUTION	FONCT.	INV,	TOTAL
4111 COUR SUPERIEURE DES COMPTES ET DU CONTENTIEUX	1,479,251,371	44,919,954	1,524,171,325
4211 CONSEIL ELECTORAL	1,593,704,624	-	1,593,704,624
4212 OFFICE DE PROTECTION DU CITOYEN	338,722,322	-	338,722,322
4311 UNIVERSITE D'ETAT D'HAITI	2,886,808,835	150,000,000	3,036,808,835
4411 ACADEMIE DU CREOLE HAITIEN	110,421,116	-	110,421,116
TOTAL	6,408,908,268	194,919,954	6,603,828,222

Pondération des crédits budgétaires 2025-2026 des institutions indépendantes par entité administrative



Crédits budgétaires 2025-2026 des institutions indépendantes par entité administrative



**COUR SUPÉRIEURE DES COMPTES
ET DU CONTENTIEUX ADMINISTRATIF**

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2025-2026

4111 - COUR SUPERIEURE DES COMPTES ET DU CONTENTIEUX ADMINISTRATIF

a) Cadre légal, Mission et Attributions

La Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux administratif est régie par le Décret du 23 novembre 2005. Sa mission et ses principales attributions sont :

- Contrôler, sur les plans Administratif et Juridictionnel, les recettes et les dépenses de l'Etat ;
- Jouer le rôle de Tribunal Administratif ;
- Vérifier la Comptabilité des Collectivités Territoriales ainsi que celle des Entreprises d'Etat, des Organismes Autonomes et des Entreprises Mixtes ;
- Connaître les litiges mettant en cause l'Etat et les Collectivités Territoriales, l'Administration et les Fonctionnaires Publics, les Services Publics et les Administrés.

b) Structure organisationnelle

La Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux administratif est organisée suivant une Structure Centrale placée sous l'autorité d'un Conseil et comprend :

- Une Direction des Affaires Administratives, cinq (5) Directions Techniques, une (1) Unité de Coordination et neuf (9) Directions Départementales.
- Un Tribunal Administratif ayant un Auditorat et un Greffe.

c) Objectifs pour l'année fiscale 2025-2026

- Mettre en place un service de contrôle de qualité conformément aux normes et procédures nationales ;
- Moderniser et systématiser les procédures de contrôle de la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif.

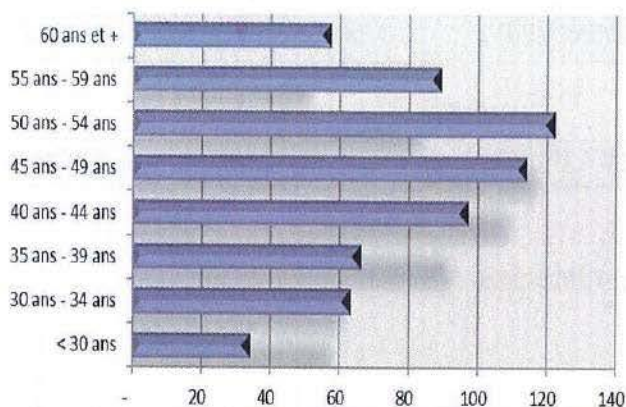
d) Situation des agents publics permanents au mois d'août 2025

o Effectif et masse salariale

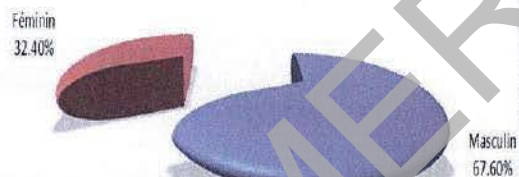
Personnel Régulier (PR)						
	Effectif			Age Moyen	Masse Salariale	Salaire moyen
	Hommes	Femmes	Total			
Services internes	434	208	642	46	34,784,000	54,181

COMPOSITION DU PERSONNEL REGULIER DE LA CSCCA

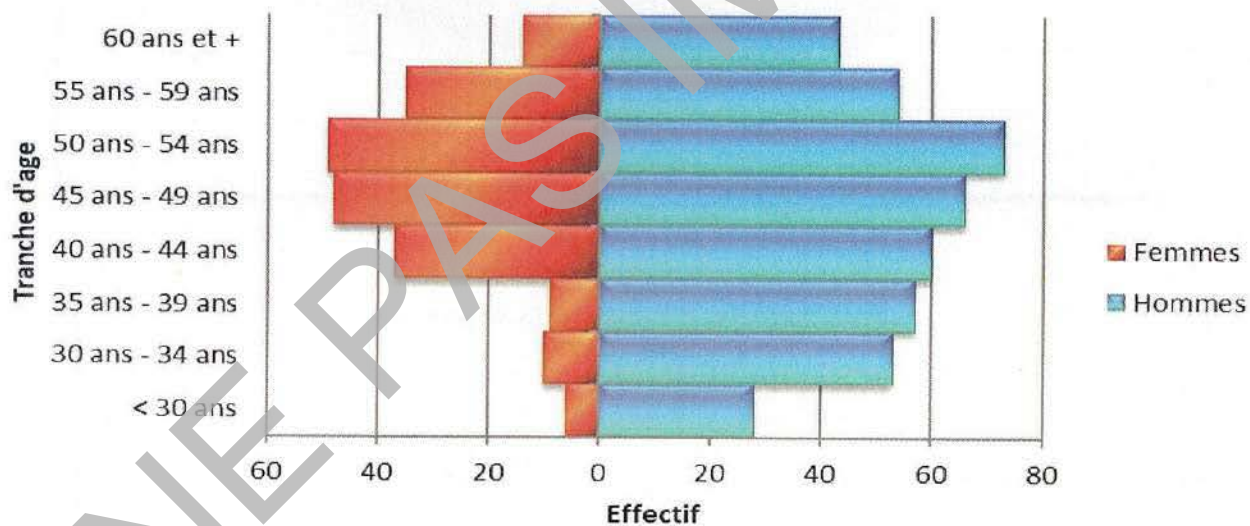
Répartition du personnel de la CSCCA par tranche d'âge



Répartition du personnel de la CSCCA par sexe



Répartition du personnel de la CSCCA par tranche d'âge et par sexe



BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2025-2026

4111 COUR SUPERIEURE DES COMPTES ET DU CONTENTIEUX ADMINISTRATIF

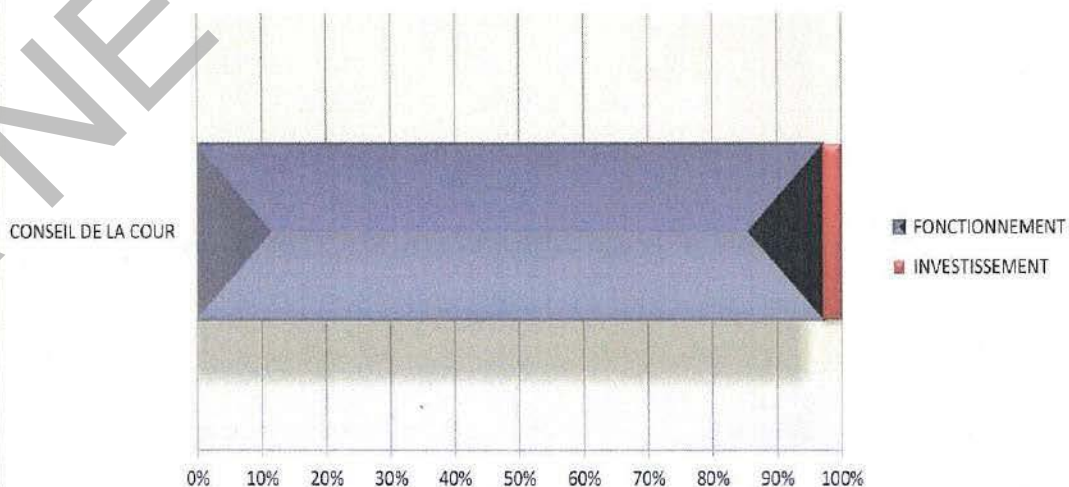
SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
4111-1-11- CONSEIL DE LA COUR	1,479,251,371	44,919,954	1,524,171,325
TOTAL	1,479,251,371	44,919,954	1,524,171,325

Pondération des crédits budgétaires 2025-2026 de la CSCCA par section



CONSEIL DE LA COUR
100.00%

Crédits budgétaires 2025-2026 de la CSCCA par section et par nature



CONSEIL ÉLECTORAL

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2025-2026

4211. CONSEIL ELECTORAL

a) Cadre légal, Mission et Attributions

Le Conseil Electoral est régi par le Décret du 13 mars 2015. Sa mission et ses principales attributions sont :

- Elaborer le projet de Loi électorale qui sera soumis à l'exécutif pour les suites nécessaires ;
- Respecter, faire respecter et faire appliquer le Décret électoral, la Constitution et les Lois de la République en matière électorale;
- Préparer les dossiers des contrevenants pour les déférer par-devant le Tribunal compétent;
- Assurer la tenue à jour des listes électorales ;
- Entreprendre ou encourager toute initiative susceptible d'éduquer le peuple en matière électorale ;
- Procéder à l'identification et au recensement des électeurs;
- Organiser des élections ;
- Organiser les Tribunaux Electoraux (Bureau du Contentieux Electoral Communal (BCEC), Bureau du Contentieux Electoral Départemental (BCED), Bureau du Contentieux Electoral National (BCEN) pour connaître les cas de contestation soulevés à l'occasion des élections) ;
- Entreprendre et encourager toute initiative susceptible d'éduquer le peuple haïtien en matière électorale ;
- Préparer les dossiers des contrevenants pour les déférer par devant le tribunal compétent ;
- Déterminer et acquérir l'équipement nécessaire à l'exécution des opérations électorales ;
- Veiller à l'entretien et à la conservation des biens meubles et immeubles de l'Institution;
- Tenir les archives du processus électoral

b) Structure organisationnelle

Le Conseil Electoral comprend :

- Le Bureau de Conseil
- Le Conseil d'Administration
- La Direction Générale assistée de la Direction Administrative et de trois (3) Directions Techniques.

c) Objectifs pour l'année fiscale 2025-2026

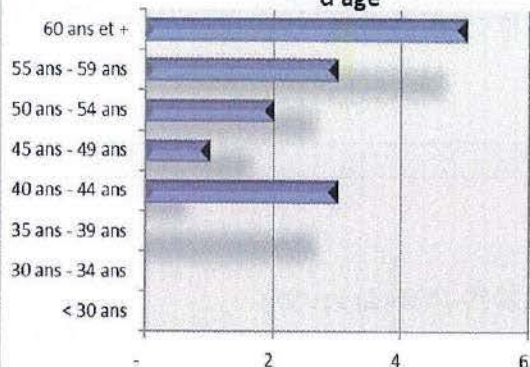
d) Situation des agents publics permanents au mois d'août 2025

o Effectif et masse salariale

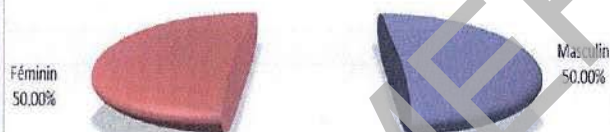
Personnel Régulier (PR)						
	Effectif			Age Moyen	Masse Salariale	Salaire moyen
	Hommes	Femmes	Total			
Services internes	7	7	14	56	2,751,800	196,557

COMPOSITION DU PERSONNEL REGULIER DU CE

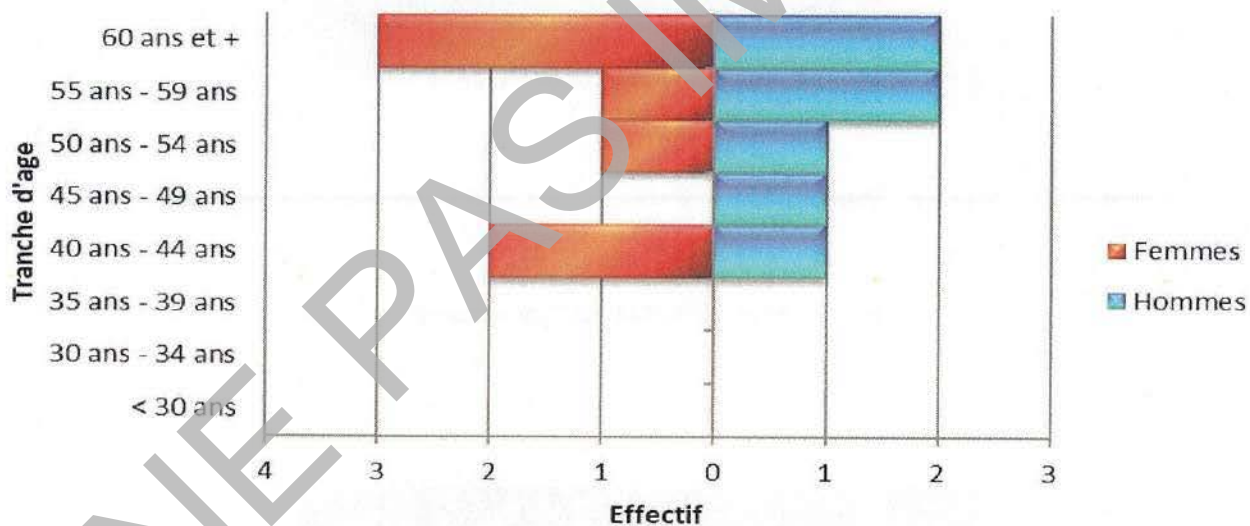
Répartition du personnel du CE par tranche d'âge



Répartition du personnel du CE par sexe



Répartition du personnel du CE par tranche d'âge et par sexe



BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2025-2026

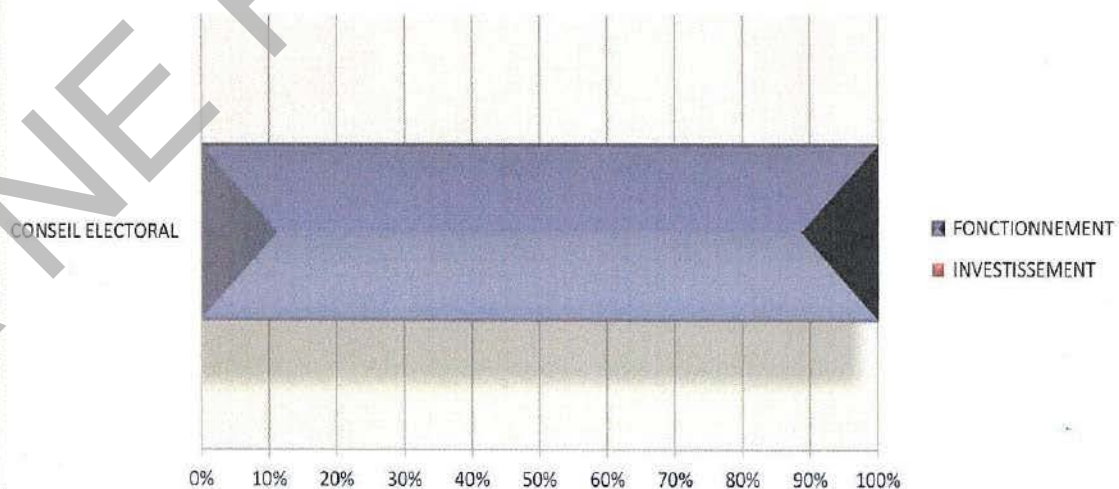
4211 CONSEIL ELECTORAL

SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
4211-1-11- CONSEIL ELECTORAL	1,593,704,624	-	1,593,704,624
TOTAL	1,593,704,624	-	1,593,704,624

Pondération des crédits budgétaires du CE 2025-2026 par section



Crédits budgétaires 2025-2026 du CE par section et par nature



OFFICE DE PROTECTION DU CITOYEN

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2025-2026

4212 - OFFICE DE LA PROTECTION DU CITOYEN

a) Cadre légal, Mission et Attribution

L'Office de la Protection du Citoyen est régi par le décret du 17 juillet 2012. Sa principale mission et attribution est de protéger tout individu contre toutes formes d'abus et d'erreurs, volontaires ou non de l'Administration Publique et des institutions Autonomes.

b) Structure Organisationnelle

L'Office de la Protection du Citoyen comprend :

- Le Bureau du Protecteur
- Une (1) Direction des Affaires Administratives
- Une (1) Direction Technique

c) Objectifs pour l'année fiscale 2025-2026

- Rapprocher l'Office de la Protection du Citoyen auprès de l'ensemble des catégories sociales de la population haïtienne ;
- Développer la sensibilisation aux droits et devoirs pour une citoyenneté consciente.

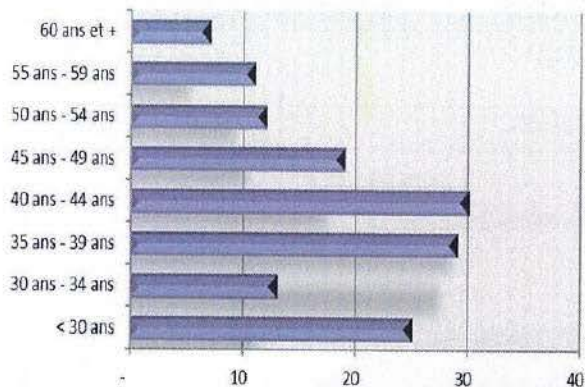
d) Situation des agents publics permanents au mois d'août 2025

o Effectif et masse salariale

Personnel Régulier (PR)						
	Effectif			Age Moyen	Masse Salariale	Salaire moyen
	Hommes	Femmes	Total			
Services internes	89	57	146	41	7,234,750	49,553

COMPOSITION DU PERSONNEL REGULIER DE L'OPC

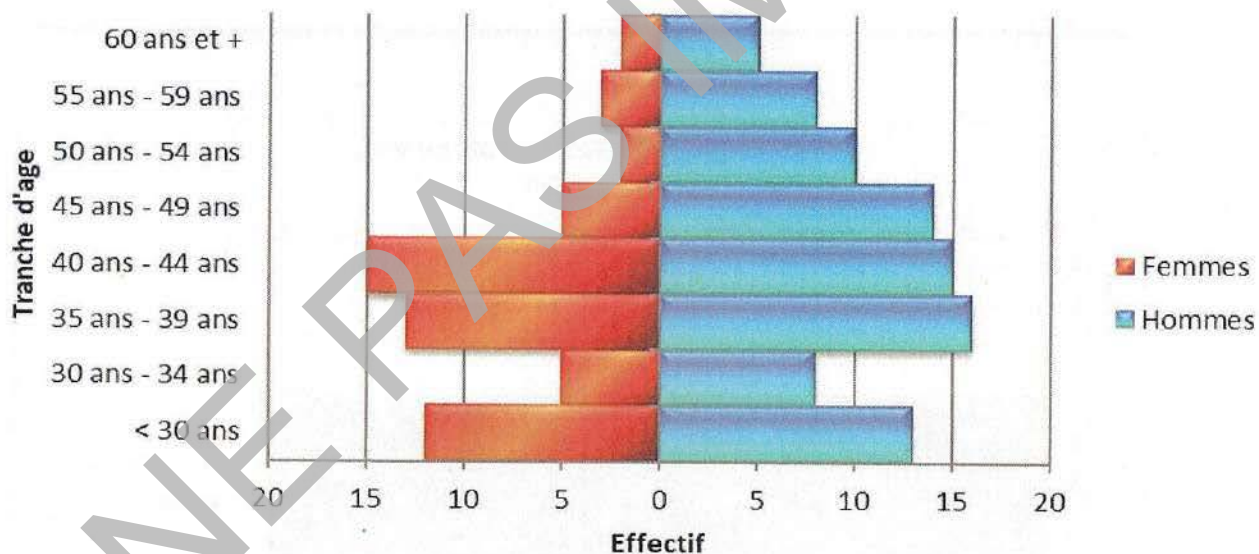
Répartition du personnel de l'OPC par tranche d'âge



Répartition du personnel de l'OPC par sexe



Répartition du personnel de l'OPC par tranche d'âge et par sexe



BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2025-2026

4212 OFFICE DE LA PROTECTION DU CITOYEN

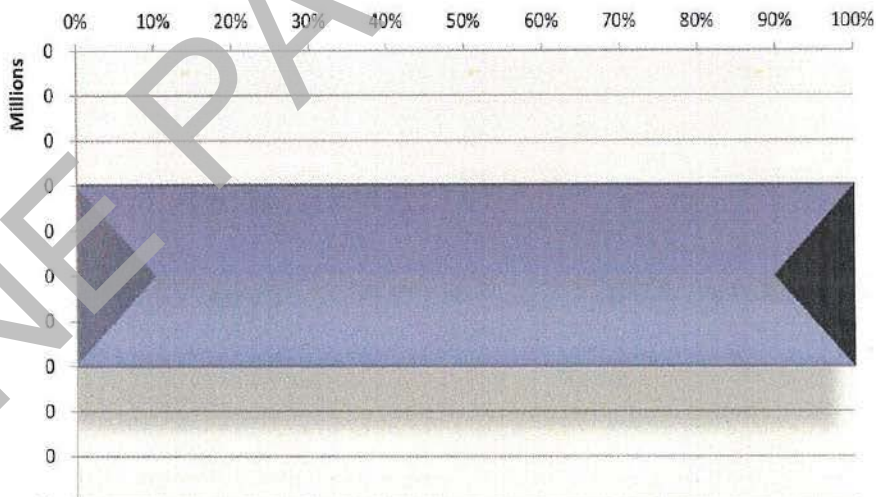
SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
4212-1-12- DIRECTION GENERALE	338,722,322	-	338,722,322
TOTAL	338,722,322	-	338,722,322

Pondération des Crédits budgétaires 2025-2026 de l'OPC par section



DIRECTION GENERALE
100.00%

Crédits budgétaires 2025-2026 de l'OPC par section et par nature



■ INVESTISSEMENT
■ FONCTIONNEMENT

DIRECTION GENERALE

UNIVERSITÉ D'ÉTAT D'HAÏTI

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2025-2026

4311 - UNIVERSITE D'ETAT D'HAÏTI

a) Cadre légal, Mission et Attributions

L'Université d'Etat d'Haïti (UEH) est une institution publique d'enseignement supérieur. Elle est régie par la Constitution de 1987 (Art. 208, 209, 210, 211, 211.1, 212). Ses principales missions et attributions sont de :

- Promouvoir et transmettre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être dans toutes les couches de la société haïtienne;
- Oeuvrer au développement de la recherche dans les domaines scientifique, technique, culturel, économique, social;
- Accompagner l'État, la société et la population haïtienne en général dans le processus de développement;
- Contribuer à la modernisation de l'enseignement supérieur en Haïti.

b) Structure organisationnelle

L'Université d'Etat d'Haïti (UEH) regroupe aujourd'hui onze (11) entités situées dans la région métropolitaine et six (6) facultés ou écoles de droit, de gestion et d'économie dans les villes du Cap-Haïtien, de Fort-Liberté, des Gonaïves, de Hinche, de Jacmel et de Port-de-Paix. Un nouveau campus à Limonade vient d'augmenter son patrimoine physique. Une quarantaine de programmes d'études de premier cycle sont offerts parmi un vaste champ de connaissances. Le programme d'études post-graduées inclut treize programmes de maîtrise existant dans les domaines du patrimoine, de la philosophie, des sciences informatiques, des sciences juridiques, des sciences de la santé, des sciences du développement, et des sciences pures (Mathématiques, Physique, Chimie) en partenariat avec des universités étrangères, pour la plupart. Y seront aussi intégrés des programmes de doctorat et d'autres programmes de maîtrise en perspective. Les premières inscriptions au doctorat à l'UEH se sont réalisées au cours de l'année 2012-2013.

c) Objectifs pour l'exercice fiscale 2025-2026

Renforcer les capacités du corps enseignant en nombre et en expertise par le recrutement de professeurs à temps plein ;

· Développer la recherche au sein de l'UEH et assurer son excellence en renforçant les capacités des centres de recherche ;

· Améliorer l'environnement d'apprentissage des étudiants de l'UEH, notamment à travers l'ameublement des salles de cours, des bâtiments administratifs et des cafétérias des différentes facultés ;

· Renforcer le système d'enseignement de l'UEH à travers la mise en oeuvre de mécanismes permettant d'assurer la formation à distance.

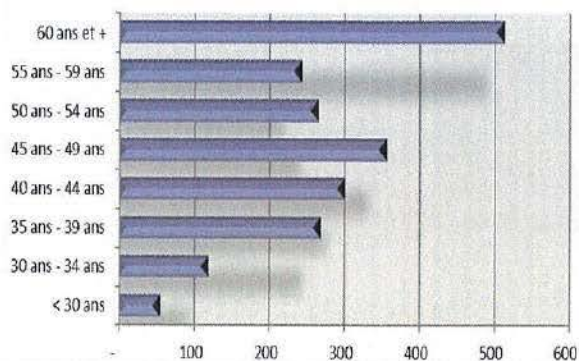
BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2025-2026

d) Situation des agents publics permanents au mois d'août 2025

o Effectif et masse salariale

Personnel Régulier (PR)						
	Effectif			Age Moyen	Masse Salariale	Salaire moyen
	Hommes	Femmes	Total			
	1544	561	2105	50	89,055,279	42,307
Services internes	1544	561	2,105	50	89,055,279	42,307

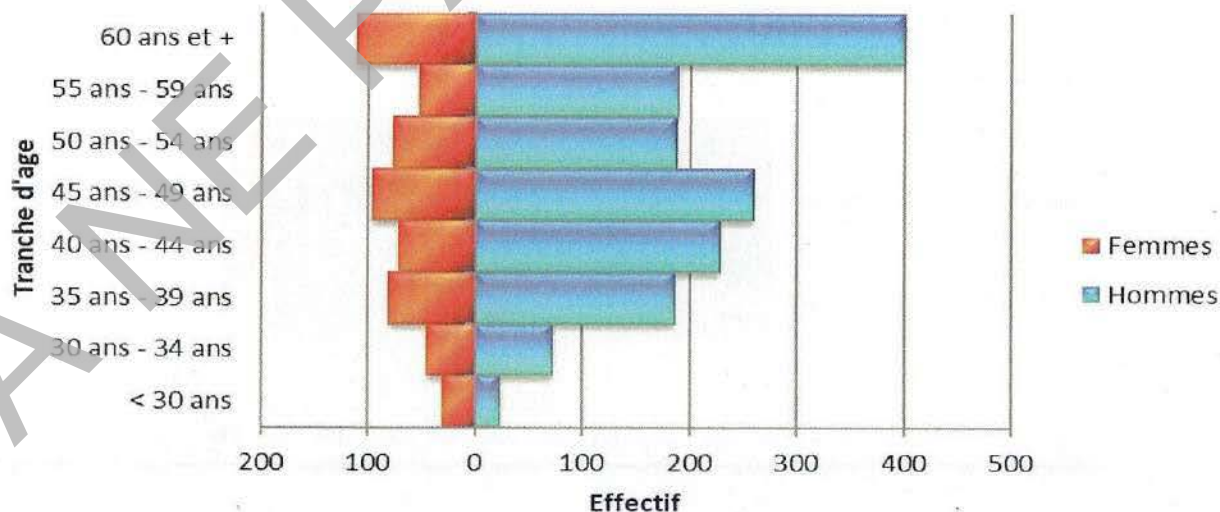
Répartition du personnel de l'UEH par tranche d'âge



Répartition du personnel de l'UEH par sexe



Répartition du personnel de l'UEH par tranche d'âge



BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2025-2026

4311 UNIVERSITE D'ETAT D'HAITI

SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
4311-1-11- RECTORAT DE L'UNIVERSITE D'ETAT D'HAITI	2,886,808,835	150,000,000	3,036,808,835
TOTAL	2,886,808,835	150,000,000	3,036,808,835

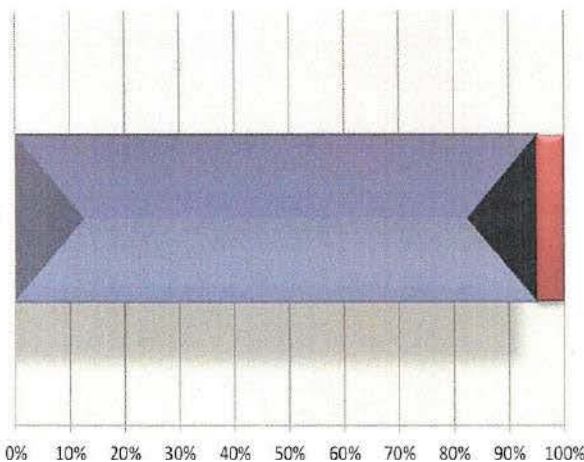
Pondération des crédits budgétaires 2025-2026 de l'UEH par section

RECTORAT DE L'UNIVERSITE
D'ETAT D'HAITI
100.00%



Crédits budgétaires 2025-2026 de l'UEH par section et par nature

RECTORAT DE L'UNIVERSITE D'ETAT D'HAITI



■ FONCTIONNEMENT
■ INVESTISSEMENT

BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2025-2026

4411. ACADEMIE DU CREOLE HAITIEN

a) Estat, misyon ak travay akademi an

Akademi kreyòl Ayisyen an se yon enstitisyon leta. Li kreye jan Konstitisyon 1987 amande a mande l nan atik 213 ak 214-i. Li endepandan e li kouvri tout peyi a. Li gen karaktè administratif, kiltirèl ak syantifik.

Akademi Kreyòl Ayisyen an genyen misyon pou li:

- Fè tout sa ki nesèsè pou ankouraje pwodiksyon nan lang kreyòl ;
- Ankouraje eksperyans pèp la ap fè nan dekouvèt, nan kreyasyon, nan pwodiksyon l ap fè an kreyòl, kit se pwodiksyon oral, kit se pwodiksyon ekri;
- Fè tout sa ki nesèsè pou fè kreyòl la gen bonjan reyònmman ak prestij nan je popilasyon ayisyen an ak nan je lòt popilasyon yo ;
- Travay epi siveye pou gen relasyon ki byen balanse nan jan enstitisyon yo ap sèvi ak lang yo nan- osyete a;
- Travay pou enstitisyon leta yo aplike Konstitisyon an nan piblikasyon tout dokiman ofisyèl yo nan lang kreyòl;
- Fè pwopozisyon sou fason moun kapab sèvi ak lang kreyòl la nan komunikasyon piblik nan peyi a;
- Ankouraje travay sou devlopman zouti tankou gramè, diksyonè, leksik nan tout domèn ;
- Ankouraje travay sou pwogram fòmasyon teknik pou tout sektè ki bezwen fòmasyon avanse nan lang kreyòl;
- Fè envantè tout moun k ap travay sou lang kreyòl ak espesyalis nan tout domèn kap pwodui nan lang kreyòl;
- Fè envantè pwodiksyon k ap fèt nan lang kreyòl ak pwodiksyon sou lang kreyòl anndan peyi a kou deyò;
- Ankouraje epi pwopoze bonjan travay rechèch sou lang kreyòl la;
- Travay pou enstitisyon rejyonal yo sèvi ak lang kreyòl la pou entegrasyon popilasyon kreyolofòn yo.

b) Oganizasyon akademi kreyòl ayisyen an pou lane 2025-2026

Akademi kreyòl Ayisyen an ap fonksyone ak kat (4) ògàn:

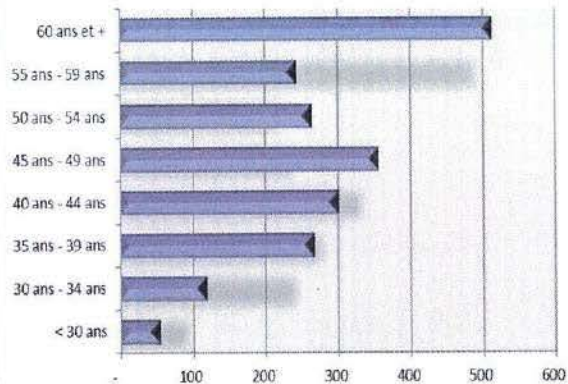
- Yon Konsèy Akademisyen;
- Yon Konsèy Administrasyon;
- Yon Konsèy Konsiltatif;
- Yon Sekretarya Egzekitif.

d) Sitiyasyon ajan piblik pèmanan nan mwa dawout 2025

o Efektif ak Mas Salè

Personnel Régulier (PR)						
	Effectif			Age Moyen	Masse Salariale	Salaire moyen
	Hommes	Femmes	Total			
Services internes	17	5	22	46	1,157,200	52,600

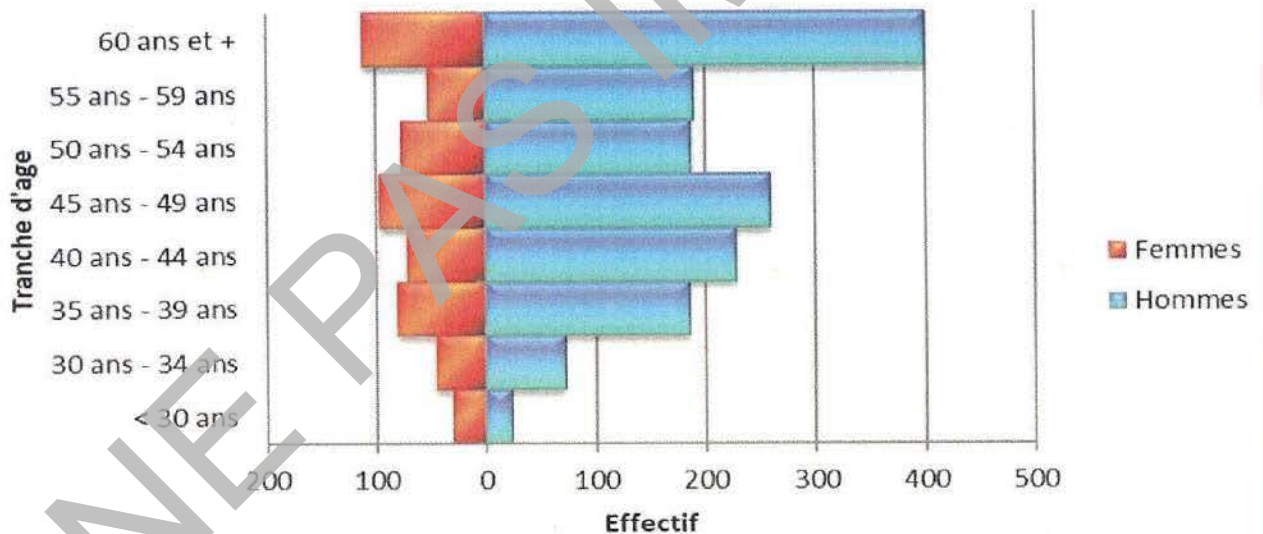
Répartition du personnel de l'Académie Créole par tranche d'âge



Répartition du personnel de l'Académie Créole par sexe



Répartition du personnel de l'Académie Créole par tranche d'âge et par sexe



BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE FISCAL 2025-2026

4411 ACADEMIE DU CREOLE HAITIEN

SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
4411-1-11- SECRETARIAT TECHNIQUE DE L'ACADEMIE DU CREOLE HAITIEN	110,421,116	-	110,421,116
TOTAL	110,421,116	-	110,421,116

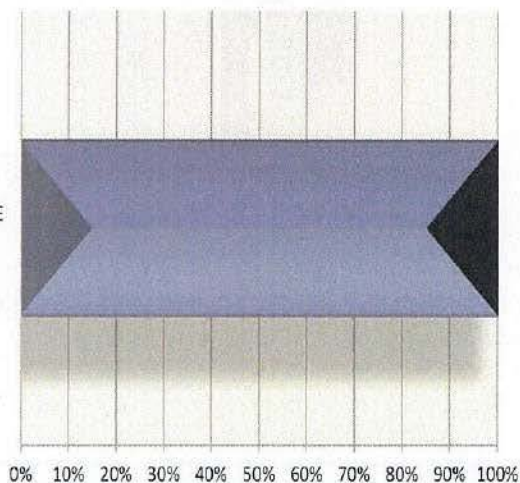
Pondération des crédits budgétaires 2025-2026 de l'ACH par section

SECRETARIAT TECHNIQUE
DE L'ACADEMIE DU CREOLE
HAITIEN
100.00%



Crédits budgétaires 2025-2026 de l'ACH par section et par nature

SECRETARIAT TECHNIQUE DE L'ACADEMIE DU CREOLE
HAITIEN



■ FONCTIONNEMENT
■ INVESTISSEMENT

AVIS RELATIF AU TARIF DE L'ABONNEMENT ANNUEL 2025

La Direction Générale des Presses Nationales d'Haïti avise ses aimables clients qu'en raison de l'augmentation substantielle des prix des matières premières et d'autres intrants importés, elle se trouve dans l'obligation d'ajuster le tarif de l'abonnement annuel du Journal Officiel de la République.

NUMÉRO ORDINAIRE

LES NUMÉROS SPÉCIAUX N'EN FONT PAS PARTIE

Le Moniteur

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE

INSTITUTION :

PARTICULIER (NOM - PRÉNOM) :

ADRESSE :

PHONE : EMAIL :

ANNÉE : N.B. PRÊTE D'ÊTRE EN LETRES MAJUSCULES

Coupon à retourner : Presses Nationales d'Haïti, siège du Journal officiel de la République
231 - 233, rue du Centre, Port-au-Prince, HT 6110 • 61, rue Goulard, Pétion-Ville, HT 6141
B.P. : 1746 • Tél. : (509) 4051-5242 / 4051-5244 / 4051-5247 / 2941-7909
www.presse-nationale-haiti.ht • E-mail : dc.presse-nationale-haiti@gmail.com

ABONNEMENT ANNUEL

35,000 GDES+10% TCA

OTÉ ☐ MONTANT TOTAL

RESPONSABLE :

NUMÉRO SPÉCIAL

HORMIS LES NUMÉROS SPÉCIAUX DE PLUS DE SOIXANTE (60) PAGES

Le Moniteur

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE

INSTITUTION :

PARTICULIER (NOM - PRÉNOM) :

ADRESSE :

PHONE : EMAIL :

ANNÉE : N.B. PRÊTE D'ÊTRE EN LETRES MAJUSCULES

Coupon à retourner : Presses Nationales d'Haïti, siège du Journal officiel de la République
231 - 233, rue du Centre, Port-au-Prince, HT 6110 • 61, rue Goulard, Pétion-Ville, HT 6141
B.P. : 1746 • Tél. : (509) 4051-5242 / 4051-5244 / 4051-5247 / 2941-7909
www.presse-nationale-haiti.ht • E-mail : dc.presse-nationale-haiti@gmail.com

ABONNEMENT ANNUEL

35,000 GDES+10% TCA

OTÉ ☐ MONTANT TOTAL

RESPONSABLE :

Comptant déjà sur votre collaboration habituelle, la Direction Générale des Presses Nationales d'Haïti vous prie de bien vouloir agréer ses salutations distinguées.

Ronald Saint Jean
Ronald Saint Jean
Directeur Général

Achévé d'imprimer par Presses Nationales d'Haïti - Port-au-Prince
ISSN : 1683-2930 • Dépôt légal : 85-01-027 Bibliothèque Nationale d'Haïti
©Tous droits réservés 2025